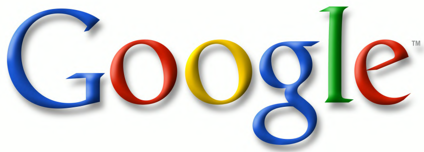





THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868

LES AMÉRICAINES.

LES AMÉRICAINES

OU

LA PREUVE
DE LA RELIGION CHRÉTIENNE
PAR LES LUMIÈRES NATURELLES ;

Par Mme. LEPRINCE DE BEAUMONT.

Tome Cinquième.

NOUVELLE ÉDITION.



PARIS,

Chez SAINTMICHEL et BEAUCÉ, Libraires, rue des Fossés-St.-Germain-des-Prés, nº. 14 ;
BRUNOT-LABBE, Libraire de l'Université Impériale, quai des Augustins, nº. 33.

1811.

Se vend à Metz, chez DEVILLY, Libraire, rue du Petit-Paris.

LES AMÉRICAINES,

OU

LA PREUVE

DE LA RELIGION CHRÉTIENNE

PAR LES LUMIÈRES NATURELLES.

CINQUIÈME PARTIE.

PREMIÈRE JOURNÉE.

(*Toutes les personnes qui ont paru dans le volume précédent, et M. De Bonnefoi.*)

M. DE BONNEFOI.

J'AI appris, Mademoiselle, qu'on s'occupoit, dans votre appartement, à instruire un procès contre le pape et les papistes : la chose m'a paru curieuse, intéressante. J'espère que vous voudrez bien me permettre d'y assister comme témoin et peut-être comme acteur.

MADEM. BONNE.

Quoique je n'aie pas l'honneur de vous connoître, Monsieur, vous êtes un de ceux (pour parler à l'anglaise) à qui la nature a mis sur le visage une lettre de recommandation. Oserai-je vous demander à qui j'ai l'honneur de parler?

M. DE BONNEFOI.

Mon nom n'est pas de ceux qu'aucun événement ait rendus célèbres; cependant mes aventures sont assez singulières pour exciter et satisfaire la curiosité. Si vous avez une demi-heure à perdre, je pourrai vous en instruire.

MADEM. BONNE.

Je suis persuadée que ces Dames et ces Messieurs vous entendront avec plaisir et attention; je vous promets la mienne.

M. DE BONNEFOI.

Je suis instruit des matières dont vous traitez, et mon histoire n'y est point étrangère; vous en allez juger par vous-même.

HISTOIRE DE BERVILE.

Mon père, qui se nomme Bervile, est bon gentilhomme ; il naquit dans le Vivarais, et fut l'unique fils d'un père qui avoit de grands biens et qui suivoit la communion de Calvin. Resté orphelin de bonne heure, il se trouva, à vingt-cinq ans, maître d'une grande fortune qu'il consacra à la propagation de la réforme. Tous ceux qui étoient de sa communion trouvoient chez lui des secours, de la protection ; et quand les ministres, qui prêchoient en secret, manquoient de lecteurs, il en faisoit lui-même l'office. Sa maison étoit pour eux une retraite assurée, et il avoit pratiqué, dans l'épaisseur des murs, des asyles où il n'étoit guères possible de les découvrir. Il en fit tant, qu'à la fin la cour donna des ordres précis d'éclairer sa conduite : il fut pris dans une assemblée nombreuse ; et comme il s'obstina à publier qu'il avoit fait l'office de lecteur, il fut conduit, chargé de fers, dans une prison, et peu après condamné à être pendu.

LADY LOUISE.

Quelle cruauté! quelle barbarie! Ah! ma Bonne, je ne me possède plus quand je vois votre Eglise en agir ainsi.

M. DE BONNEFOI.

Doucement, Madame : mon père, dans un âge plus mûr, admiroit la patience de monsieur l'intendant de la province. L'assemblée avoit commencé à sept heures du matin : l'intendant fit avertir ceux qui la composoient qu'il seroit obligé de faire marcher des troupes contre eux; il réitéra ses avertissemens jusqu'à trois fois, et les troupes n'arrivèrent qu'à cinq heures du soir. Avouez que c'étoit insulter trop publiquement à l'autorité du prince qui défend toutes sortes d'assemblées de quelque nature qu'elles soient. L'Église a si peu de part à ce que l'on appelle persécution, que le ministre qui présidoit à l'assemblée s'étant sauvé chez un curé, il y resta caché pendant huit jours, et fut si édifié de la charité qu'il éprouva de la part de cet ecclésiastique, qu'il devint catholique quelque temps après.

LADY LOUISE.

Vous avez beau dire, Monsieur, je blâmerai toujours la violence. Pourquoi empêcher ces gens de s'assembler ?

M. DE BONNEFOI.

Je vous l'ai déjà dit, Madame, les lois du royaume proscrivent les assemblées faites sans l'autorité du magistrat; j'ai connu quantité de protestans zélés, qui, pour tout au monde, n'eussent pas voulu qu'aucuns de ceux qui dépendoient d'eux, eussent été à ces assemblées : ils prioient Dieu dans leurs maisons avec leurs familles; aussi étoient-ils estimés comme bons et fidèles sujets, et on ne les inquiétoit en rien. Reprenons notre sujet.

Mon père étoit dangereusement malade lorsqu'on porta contre lui l'arrêt qui le condamnoit à être pendu devant la porte de sa maison; comme il eut une convalescence très-longue, il fut mis sur le Rhône avec dix archers, pour être conduit au lieu où sa sentence devoit être exécutée. Etant aux Roches, endroit où le Rhône est toujours agité, ils furent surpris d'un ouragan si fu-

rieux, que ceux qui conduisoient la barque se jetèrent à l'eau, et excitèrent les archers à en faire autant. Trois d'entr'eux, qui ne savoient pas nager, restèrent dans la barque, qui tourna un moment après, en sorte qu'ils furent noyés. Mon père, chargé de chaînes, eût eu le même sort; mais la Providence veilloit sur lui. Un gentilhomme protestant, qui demeuroit à une demi-lieue de là, s'étoit levé de grand matin, pour chasser sur le bord du Rhône. Comme il savoit que mon père étoit en chemin, et qu'il pouvoit discerner l'uniforme des archers, il ne douta point qu'il ne fût dans cette barque. Il ôta son habit, se jeta dans le Rhône, et arriva à temps pour lui sauver la vie, et le conduisit sûrement chez lui.

Les biens de Bervile avoient été confisqués, et d'ailleurs il n'y avoit point de sûreté pour lui à rester en France; cependant son zèle lui dictoit de changer de pays et de nom. Son libérateur ne fut pas de cet avis; il pensoit qu'il falloit se soumettre aux lois du royaume ou en sortir. Je ne sais s'il eût pu le déterminer à suivre ce conseil,

si l'amour ne s'en fût mêlé. La fille de celui qui avoit sauvé Bervile, prit du goût pour lui : l'impression fut réciproque; et le père, qui aimoit passionnément sa fille, cédant à ses instances, la fit partir sous la conduite de Bervile pour l'île de Gersey, où il leur donna la jouissance d'une fortune honnête.

Je suis l'unique fruit de ce mariage, et jamais enfant ne fut plus cher à ses parens; aussi n'épargnèrent-ils rien pour me donner les plus fortes preuves de leur tendresse, en me procurant la meilleure éducation que le lieu pût leur permettre. Fils de confesseurs qui avoient tout sacrifié pour la foi, vous concevez que ce qui regardoit le christianisme fut mis à la tête des instructions qu'on me donna. Le fruit de cette éducation fut une grande pureté de mœurs, beaucoup de respect et d'attachement pour la religion, l'assiduité à la parole de Dieu, et sur-tout une grande haîne pour les papistes. J'avois dix-huit ans, lorsque mon père voulant me procurer les maîtres qu'on ne trouvoit point dans notre île, m'envoya dans la capitale. Comme j'étois muni de lettres de re-

LES AMÉRICAINES

OU

LA PREUVE
DE LA RELIGION CHRÉTIENNE

PAR LES LUMIÈRES NATURELLES;

Par Mme. LEPRINCE DE BEAUMONT.

Tome Cinquième.

NOUVELLE ÉDITION.



PARIS,

Chez SAINTMICHEL et BEAUCÉ, Libraires, rue des Fossés-St.-Germain-des-Prés, n°. 14;
BRUNOT-LABBE, Libraire de l'Université Impériale, quai des Augustins, n°. 33.

1811.

Quelle fut mon horreur de lui voir commencer son sermon par une déclamation contre ce symbole! Après quoi tirant un livre de sa poche, il nous lut des lettres de Pline, au sujet du tremblement de terre qu'on avoit senti depuis peu, et prétendit nous l'expliquer par une allégorie des trois puissances, Vespasien, Tite et Domitien. J'étois prié de prendre le thé chez la sœur de la Dame dont j'ai déjà parlé, et je lui dis naïvement combien j'étois scandalisé de tout ce qui s'offroit à mes yeux. Cette Dame, qui a beaucoup d'esprit, me conseilla de laisser tomber toutes ces choses.

Nous jouissons ici d'une parfaite liberté, me dit-elle, et chacun en use pour penser et parler à sa fantaisie: n'allez pas vous faire le dom Quichotte de la religion, vous seriez berné comme Sancho. J'avoue qu'il faut avoir du christianisme; faites du bien le plus que vous pourrez, l'évangile l'ordonne, croyez après cela tout ce que vous jugerez à propos, sans vouloir assujettir les autres à votre façon de penser: il est contre l'usage du monde de parler de religion en compagnie, cela sent le cagot, et va

mal à un homme de votre âge. J'étois devenu stupéfait pendant cette harangue, et j'avois peine à en croire mes oreilles. Etoit-ce dans une compagnie de gens exilés pour la foi, d'enfans, de frères, de confesseurs et de martyrs, qu'on risquoit d'être berné en parlant de foi? Le ministre D....., curieux de son naturel, vint dans le moment; et comme il me vit tout décontenancé, il voulut savoir le sujet de notre conversation, et sortit avec moi après avoir joué une partie de quadrille. Lorsqu'il en fut instruit, il applaudit à mon zèle, et me pria de venir déjeûner avec lui le jour suivant. Je veux, me dit-il, vous prémunir contre la séduction de celui qui a prêché aujourd'hui: c'est un fort honnête homme, mon ami même; mais il est entiché de l'arianisme. Je fus, le lendemain, exact à l'assignation, et je demandai au ministre l'explication du mot d'*arianisme*, dont il m'avoit parlé la veille, et il m'apprit que chez les ariens on nioit la divinité de Jésus-Christ: c'est par cette raison, ajouta-t-il, que mon confrère est de si mauvaise humeur contre le symbole de saint Athanase. Et comment, lui dis-je,

tout effrayé, pouvez-vous souffrir un tel homme dans votre communion et dans vos chaires? Je vous l'ai dit, répondit le ministre : ses mœurs sont pures, il est bienfaisant, et je crois que cela lui suffit devant Dieu; je ne veux point juger, de crainte de l'être moi-même; mais, mon cher ami, vous ne connoissiez pas les ariens; cela m'apprend que vous avez peu lu. Je l'avoue, lui répondis-je; mes études se sont bornées à l'Ecriture sainte que je sais par cœur, et aux sermons de plusieurs ministres. Cela est louable, dit le ministre; mais il falloit faire cette lecture sans omettre les autres. N'avez-vous jamais entendu parler des écrits de Calvin, de Bèze, de Claude, de Jurieu? Votre père n'est-il pas calviniste? Je vous avoue ingénument, repris-je, que je n'en sais rien; il se dit protestant: seroit-ce la même chose? Oui, me répondit le ministre; mais je vois qu'on a beaucoup négligé votre instruction; croyez-moi, appliquez-vous à la lecture des auteurs que je vous ai cités.

LADY LOUISE.

Pardon, si je vous interromps, Monsieur. N'avez-vous pas dit qu'on

vous avoit très-bien instruit de la religion?

M. DE BONNEFOI.

Vous verrez par la suite, Madame, que la religion qu'on m'avoit apprise ne ressembloit en rien à celle que je trouvois à Londres.

Je n'eus rien de plus pressé, au sortir de chez le ministre, que d'aller chez le libraire Vaillant, où j'achetai tout ce qu'il avoit des auteurs qu'on m'avoit cités, et il en manquoit beaucoup. On ne lit plus ces sortes d'ouvrages, me dit le libraire, et on a raison; n'a-t-on pas plus aisé de croire tout uniment ce qui est dans l'évangile, sans s'embarrasser des gloses des uns et des autres, dont la lecture prendroit un temps dont on a besoin pour ses affaires?

Eh quoi! dis-je en moi-même, en soupirant, l'indifférence de la religion a donc passé dans tous les états? Je commençai ma lecture par les ouvrages de Calvin, que je dévorai; mais je fus arrêté par quelques endroits qui me choquoient infiniment: ce qui me parut insoutenable, ce fut la doctrine de la justification; de cette grâce donnée aux

élus et à eux seuls ; de cette justice imputative qui se transmet par héritage des pères aux enfans, et qui ne peut se perdre que par la haîne de Dieu. Cela choquoit toutes mes idées ; et après y avoir mûrement réfléchi, je jurai que je ne serois jamais calviniste, puisque cette doctrine faisoit de Dieu un tyran implacable. Je conclus aussi que mon père ne l'étoit pas, lui qui m'avoit toujours entretenu de la bonté infinie de Dieu, du désir sincère qu'il a de sauver tous les hommes, de l'efficace du sang de Jésus, qui auroit suffi pour sauver mille mondes, s'ils eussent existé. Il est vrai que mon père n'avoit pu avoir d'autres idées, puisqu'il n'avoit jamais lu les livres du parti. Sa religion étoit le résultat de ses méditations sur l'Ecriture sainte, expliquée selon les lumières du bon sens.

Je retournai chez le ministre D..... quelques jours après, et je lui déclarai nettement que la doctrine de Calvin me faisoit horreur : je lui expliquai en même temps les idées que j'avois reçues de mes parens à cet égard. Malheureux jeune homme, me dit-il ! Votre père

est arminien, il vous a gâté l'esprit; il faut espérer que Dieu ne vous imputera point cette erreur, et qu'il vous fera la grâce de prendre des sentimens orthodoxes, sans quoi votre salut seroit en danger : cependant je ne veux juger personne; c'est peut-être par ignorance que votre père est dans cette erreur; comme le ministre arien qui a prêché dimanche.

Notre conversation fut interrompue par un des confrères de Monsieur D....; et nous la reprîmes après les premiers complimens, quoi que pût faire Monsieur D....... pour l'éloigner. J'admire l'étendue de votre charité, lui dis-je: malheureusement je ne la trouve pas conforme à l'évangile; et, selon mes petites lumières, Jésus n'étoit pas de votre avis. Il dit : *La vie éternelle, ô mon Dieu! consiste à vous connoître; et votre fils que vous avez envoyé;* et dans un autre endroit, il dit : *Nul ne va au père que par le fils.* Or, un arien ne connoît pas ce fils que Dieu a envoyé, puisqu'il le prend pour une créature; donc il ne peut avoir la vie éternelle. Comment voulez-vous qu'il aille au

père, puisqu'il abandonne le chemin, l'unique chemin qui y conduit, qui est le fils? Jetons l'évangile au feu, ou convenons que celui qui méconnoît Jésus ne peut aller à la vie éternelle: ce chemin et cette connoissance sont les conditions nécessaires pour y parvenir.

Voici, me dit Monsieur D...., comme nous entendons ces passages..... Il n'est pas question, lui dis-je, du sens que vous donnez à ces passages, mais de celui dans lequel Jésus les a prononcés. Pourquoi les expliquer? Ils sont si clairs, qu'un enfant les peut entendre.

Monsieur est conséquent, dit le nouveau venu, qui se mordoit les lèvres pour s'empêcher de rire : avouons de bonne foi que c'est abuser de la tolérance que de la faire tomber sur ceux qui tiennent Jésus-Christ pour une créature. Que voulez-vous, reprit le ministre D....? On veut s'éloigner du papisme qui damne sans miséricorde tous ceux qui sont hors de sa communion, et par là on est forcé d'aller plus loin qu'on ne voudroit.

Je sortis peu satisfait de cette conver-

sation, dont je vous fais grâce aussi bien que d'un grand nombre d'autres : il faudroit un volume pour vous les rapporter ; qu'il vous suffise de savoir que je consultai plus de trois cents ministres ; j'en ai fait une liste exacte que je pourrois vous montrer, et, sur mon honneur, je n'en trouvai pas quatre du même sentiment parmi ceux qui étoient de la même communion : il y avoit des articles sur lesquels ils n'étoient point d'accord, et parmi ceux dont ils convenoient j'en trouvois de contraires à l'évangile. Je vis des luthériens, des anabaptistes, des calvinistes orthodoxes qui suivoient le synode de Dordrecht, mais il y en avoit peu de ceux-là. Je conférai avec des calvinistes mitigés, des méthodistes, des quakers, des épiscopaux, des non-conformistes, des arminiens, des zuingliens, des grecs, des sociniens, des moraviens, etc. Que vous dirai-je? J'en vis de toutes les couleurs ; et après l'examen le plus exact, je me convainquis que l'église de Jésus-Christ n'étoit en aucune de ces communions. Elle ne pouvoit non plus être chez

les papistes persécuteurs, idolâtres, suppôts de l'Ante-Christ, et...., car il n'y avoit pas une seule des erreurs qu'on leur attribue, que je ne susse par cœur dès mon enfance : c'étoit comme une litanie, qu'on me faisoit réciter tous les jours, et à la fin de laquelle on me faisoit prononcer des anathêmes. Il ne me vint jamais dans l'esprit que mon père eût pu se tromper à cet égard : il avoit trop long-temps vécu en France pour ignorer la religion qu'on y professoit, et il étoit trop honnête homme pour avoir voulu me tromper sur un article si important. Savez-vous bien, Mesdames, quel fut le résultat de mon examen? Une irréligion absolue : tout l'univers étoit abandonné à ses voies; Dieu ne s'étoit point réservé de lampes en Israël; il étoit donc absolument indifférent sur le culte que lui rendoient les hommes.

Voilà le premier pas que je fis, et il me conduisit comme nécessairement à un second. Pourquoi Dieu eût-il été de plus difficile composition sur la morale? Le livre de l'*Esprit* fixa mes idées à cet égard. Ce mot *morale* devint un mot

vide de sens, qui avoit une signification arbitraire, que chacun pouvoit assortir à ses goûts et à ses intérêts.

LADY LOUISE.

Vous allez sans doute me trouver imprudente de vous interrompre; mais je ne conçois pas comment ces idées étoient compatibles avec les notions de la justice et de la sainteté de Dieu, qui ne peuvent s'effacer de notre ame.

M. DE BONNEFOI.

Vous avez raison, Madame. Aussi éprouvai-je long-temps une contrariété d'idées, qui fut pour moi un supplice insupportable. Peut-être que les maux que j'éprouvai m'eussent engagé dès-lors à faire des efforts pour sortir d'un état si pénible : deux choses m'en empêchèrent, la dissipation d'abord, et ensuite le libertinage. Je m'étois dégoûté du commerce de nos Français réfugiés, et j'avois cherché à me lier avec des Anglais d'origine : je devins l'ami de mylord B..., jeune homme de vingt-deux ans, qu'on disoit d'un heureux naturel. Il avoit appris dans les écoles le grec, le latin, la musique, la danse; il

étoit assez bon logicien pour affirmer deux contradictoires avec une intrépidité qui me révolta d'abord, et que j'imitai dans la suite. Il avoit deux cent mille liv. à dépenser par année, ou, comme l'on parle ici, dix mille livres sterlings de revenu, et avec cette somme il se trouvoit pauvre; il m'initia à ses parties, qui se succédoient avec tant de rapidité que nous ne trouvions pas le temps de dormir : jugez si nous en avions pour penser? Je fis de rapides progrès dans le crime, et on me compta bientôt parmi les libertins les plus décriés. Mon père, effrayé de ce que ses amis lui en écrivirent, m'ordonna de me rendre à la maison paternelle; et comme il me manquoit encore deux années pour être parvenu à l'âge où l'on la méprise impunément, Mylord me proposa de le suivre en France; ce que j'acceptai avec plaisir. Nous y passâmes deux années dans les plus grands excès; et mon amphitryon, accablé de dettes et de mauvaises affaires, fut obligé de regagner ses foyers, sa qualité de pair le mettant en sûreté contre les sergens qui, en France, sans respect pour son titre,

cherchoient à le réduire au pain du roi, c'est-à-dire, pour parler sans détour, à le mettre en prison. Son départ me laissa sans ressource. Il est vrai que je pouvois retourner dans ma famille : on m'y attendoit, comme l'enfant prodigue, prêt à tuer le veau gras pour célébrer ma résurrection ; mais je ne voulois pas ressusciter : j'aurois choisi la mort plutôt que d'abandonner, je ne dirai pas les plaisirs (car je n'en avois jamais goûté de réels depuis ma perversion), mais le tourbillon qui m'empêchoit de jeter sur moi-même un regard qui m'auroit effrayé, confondu et rempli d'horreur. Il falloit vivre pourtant : un de mes compagnons de débauche sachant que j'avois épuisé toutes mes ressources, et que j'avois vendu mes habits pièce à pièce, cet homme, dis-je, vint me trouver un matin, et me dit qu'il vouloit me communiquer la plus heureuse des idées. Votre père étoit riche, me dit-il, ses biens ont été confisqués; mais il vous est aisé d'y rentrer, en vous faisant catholique.

Vous n'y pensez pas, lui dis-je avec une horreur excitée par un mouvement

machinal que produit toujours un fort préjugé, sur-tout quand il a été pris dans l'enfance. J'aimerois mieux mourir mille fois que de changer de religion. Mon ami fit un grand éclat de rire à ces paroles. Changer de religion, mon pauvre ami, me dit-il, c'est la chose impossible pour toi et pour moi; on ne peut faire un troc, quand on n'a rien. En bonne conscience, avons-nous une religion? Laisse aux femmes et aux esprits vulgaires ces préjugés et ces petitesses; la religion de gens comme nous est d'avoir de quoi faire bonne vie; je te jure que je changerois tous les mois de communion, si on vouloit bien payer la comédie que je jouerois dans une abjuration. Je ne pus m'empêcher de convenir que ma délicatesse étoit ridicule, puisque je ne tenois à aucun culte, pour parler sincèrement; cependant il a fallu plusieurs jours pour me déterminer à une démarche que je trouvois avilissante; et moi qui n'avois pas craint de tromper au jeu, qui avois regardé comme une gentillesse les faux sermens, lorsqu'il avoit été question de séduire une fille innocente, je ne pou-

vois me résoudre à dissimuler dans une chose qui ne faisoit tort, à ce que je pensois, qu'aux détenteurs de mon bien. Mon ami revint tant de fois à la charge, qu'il me détermina, et nous cherchâmes ensuite les moyens de faire réussir notre projet le plus promptement qu'il seroit possible. Nous parcourûmes les ecclésiastiques qui avoient le plus de crédit, et je fus tenté de m'adresser au curé de Saint-Sulpice, M. Languet. Il est vrai, me dit mon ami, que la conversion d'un fils de réfugié pourroit le tenter; mais comme il vit dans Paris, il éclaireroit de trop près tes démarches; il faudroit au moins sauver les apparences et mener une vie réglée, ce qui ne seroit pas de ton goût; il faut tâcher de profiter de son crédit sans s'exposer à sa pénétration. Son frère, évêque de Soissons, a bien autant d'ambition que lui pour les œuvres d'éclat, mais il n'est pas si fin; c'est un enthousiaste à qui l'on peut faire voir des étoiles en plein midi, ainsi il te sera facile de lui en imposer, sur-tout en lui faisant entendre que des gens d'un certain parti ont voulu travailler à ta conversion, mais que leur

doctrine t'ayant paru suspecte, tu as mieux aimé t'adresser à un orthodoxe comme lui.

Je suivis exactement la leçon qui m'avoit été dictée, et j'eus lieu d'être satisfait de la réception de monsieur l'évêque. Je croyois qu'il alloit, dans cette première visite, entrer en matière au sujet de mon instruction, et j'étois résolu de faire une belle résistance : je voulois la pousser jusqu'à quinze jours, en sorte que le reste du mois auroit suffi à mon compte pour me tirer de ce mauvais pas, et me remettre en possession de la fortune de mes ancêtres. Je trouvai M. de Soissons beaucoup plus circonspect que je ne m'y étois attendu : il loua la résolution où j'étois de rentrer dans le sein de l'Eglise ; mais il ajouta qu'une telle démarche demandoit les plus grandes précautions pour être faite en connoissance de cause, puisque mon éternité en dépendoit. Il finit par me prier de le voir souvent, et m'invita à dîner pour le surlendemain.

Quoique la circonspection de ce prélat me jetât dans l'embarras, j'avois trouvé tant de charmes dans sa conversation

qu'il m'avoit subjugué; sa politesse, quoique sans contrainte, étoit extrême, le son de sa voix insinuant; ses discours simples étoient solides. Ainsi je me retirai avec une sorte d'impatience de le revoir. Mon ami m'assura que sa circonspection disparoîtroit bientôt, et qu'il avoit autant d'impatience de se faire honneur de ma conversion, que moi de rentrer dans le bien de mes pères. Je fus exact au rendez-vous que M. De Soissons m'avoit donné, et nous étions persuadés, mon ami et moi, qu'il y auroit un dîner d'apparat pour me faire connoître. Je fus donc surpris de n'y trouver que deux officiers, et, encore plus, de ce qu'il ne fut pas question de moi pendant tout le repas. La conversation roula sur la guerre, les sciences et les ouvrages utiles qui paroissoient. L'évêque, étant resté seul avec moi, me pria d'entrer dans son cabinet, où il me fit asseoir. Il demeura quelques minutes recueilli en lui-même, et je crus apercevoir, au mouvement imperceptible de son visage, qu'il prioit avec ardeur. Il prit ensuite un air ouvert, et me dit : Mon cher Monsieur, rien ne demande un esprit

plus câlme que l'examen de la religion; et il est des situations cruelles qui ne laissent pas toute la tranquillité requise en pareil cas: je sais que vous êtes dans une de ces situations critiques. On devine volontiers vis-à-vis d'un homme de votre âge et de votre figure, abandonné à lui-même dans une ville comme Paris : cependant j'ai fait plus que deviner, je me suis permis des perquisitions, et j'ai découvert que vous n'étiez point à votre aise : j'ai donc pris la liberté de solliciter, à votre insu, les bienfaits du prince, et vous pouvez compter sur une pension de six cents livres, dont j'ai ordre de vous payer le premier quartier. Je n'ai qu'un mot à ajouter, c'est que cette pension est absolument indépendante du parti que vous prendrez, et que vous la recevrez tant que vous serez en France, protestant ou catholique. . . . .

Lorsque M. De Soissons eut prononcé le mot de perquisition à mon égard, la honte d'être démasqué aux yeux d'un homme que je respectois malgré moi, avoit été si grande, que je me vis au moment de tomber sans connoissance,

et j'aurois fui si cela eût été en mon pouvoir. La sérénité de son visage ne pouvoit me rassurer, et je m'attendois à essuyer une conversation bien pénible pour mon amour-propre : jugez de ma surprise à la conclusion de son discours; elle augmenta, lorsqu'il tira une bourse de son sein, qu'il me remit entre les mains, en me priant de le regarder comme mon ami, de le voir le plus souvent qu'il me seroit possible; et, si je n'avois aucune affaire qui me retînt à Paris, de venir passer chez lui le printemps, parce qu'il étoit prêt de partir pour Soissons.

Il s'étoit levé comme pour sortir, en finissant ces paroles. Je l'arrêtai: Un moment, Monsieur, lui dis-je: on vous a instruit de mon indigence; ne vous a-t-on rien dit de plus à mon égard? Je suis trop vrai, me répondit cet homme respectable, pour vous dire que mes lumières sur votre compte soient bornées à ce que je viens de vous dire; mais soyez tranquille à cet égard; mon ministère m'engage au secret le plus inviolable, aussi bien que la charité; et vous pouvez compter que je ne vous

dirai jamais rien qui puisse vous choquer, sans un ordre exprès de votre part. Ce sera donc dès ce moment, lui dis-je, emporté par un mouvement dont je ne fus pas le maître, que vous m'ouvrirez votre cœur pour m'encourager à vous découvrir le mien tout entier. Votre procédé mérite toute ma confiance, et je me regarderois comme le plus lâche de tous les hommes, si je cherchois encore à vous tromper.

Puisque vous me l'ordonnez, reprit l'évêque, je vous avouerai franchement qu'une longue expérience m'a forcé à être très-circonspect à l'égard de ceux qui demandent à entrer dans notre communion, et qu'avant ce temps j'ai eu plus d'une occasion de me repentir d'avoir suivi trop aveuglément les mouvemens de mon zèle pour nos pauvres frères errans. Pour éviter de pareils regrets, je ne me charge d'aucun prosélyte sans m'assurer de ses motifs. Et comment pouvez-vous pénétrer leurs intentions, lui dis-je ? Mon cher ami, me dit-il, la foi est un don de Dieu, et il en fait communément la récompense d'une vie pure, et d'un vif repentir de

ses fautes. Elle seroit en pure perte sans la charité. Lors donc qu'un homme est invité par la grâce à chercher la foi, cette divine grâce ne fait rien à demi ; une conversion sincère annonce des motifs surnaturels. Une vie déréglée, au contraire, ne peut compatir avec un amour sincère de la vérité. Voilà la pierre de touche qui me fait connoître à coup sûr les dispositions de ceux qui demandent à être instruits.

On m'a donc trompé bien grossièrement, lui répondis-je avec franchise, lorsqu'on m'a assuré que le désir de vous faire une réputation par des abjurations multipliées vous enseignoit à déguiser les dogmes de votre église, et à vous contenter d'un acquiescement sans examen, sans vous embarrasser de convaincre. J'ose vous l'assurer, me répondit-il. La suite vous prouvera que, tout grand pécheur que je suis, il ne seroit pas possible de m'engager à trahir si indignement mon ministère.

Je ne reviens point de mon étonnement, lui dis-je. Permettez-moi encore quelques questions qui vous paroîtront offensantes, mais que je ne puis m'em-

pêcher de vous faire. Votre conduite franche et généreuse me fait regarder comme un crime les soupçons qui m'assiégent au sujet de votre sincérité; mais ma raison ne me permet pas de me dissimuler combien ils sont fondés. Un homme d'esprit, tel que vous, ne peut être catholique de bonne foi. A quoi bon tant de précautions pour vous assurer des motifs d'un homme qui, s'il a le sens commun, ne peut penser à embrasser votre communion que par des motifs humains, et après s'être bien convaincu que ce mot *religion* est un fantôme dont la politique se sert pour contenir le peuple? Pardon, Monsieur, de mon ingénuité. Votre façon de procéder l'a fait naître, et vos manières ouvertes l'ont autorisée.

Permettez-moi quelques questions à mon tour, me dit l'évêque sans paroître ému. Avez-vous des raisons pour affirmer qu'un homme tel que moi ne peut être catholique en sa conscience? M'en croirez-vous sur ma parole, lorsque je vous attesterai, sur mon honneur, que je suis infiniment persuadé de la vérité de tout ce que mon église enseigne? Non assu-

rément, Monsieur, je ne vous croirai pas, parce que cela est impossible. Un homme éclairé peut-il adorer du bois, des images, anéantir l'évangile qu'il croit divin, pour se soumettre comme un automate à un homme tel que lui, moins que lui? Car encore, vous avez de la probité, et le plus grand nombre de vos papes ont été des coquins bons à rouer. Il faut pourtant s'y soumettre pour être catholique, et les croire infaillibles.

Non assurément, Monsieur, me répondit l'évêque, un homme tel que moi ne peut être idolâtre, ni anéantir l'évangile pour lequel je donnerois la dernière goutte de mon sang. Oui, Monsieur, je mourrois plutôt que de consentir à ce qu'on en altérât l'intégrité, telle que nous l'avons reçue des apôtres, et que l'église me la présente. A l'égard des papes, non-seulement plus de la moitié de ceux qui ont occupé le siége de Rome ont été des saints, auxquels vous ne pourriez refuser votre vénération, si vous connoissiez leur vie; mais même parmi les autres il s'en est trouvé très-peu qui aient mérité la manière flétris-

sante dont vous en parlez. Je ne l'attribue qu'à la mauvaise foi de ceux qui vous ont instruit, ou plutôt séduit, en vous débitant comme des vérités les horribles calomnies qu'ils ont inventées contre l'église : comme elle ne s'est jamais écartée de la foi renfermée dans les saintes Ecritures, il falloit lui attribuer des crimes pour en imposer aux foibles, et justifier la rébellion de ceux qui refusoient de se soumettre à la foi qu'elle a toujours enseignée depuis les apôtres jusqu'à nous. Ah! Monsieur, dis-je à l'évêque, en poussant un profond soupir, qui m'échappa malgré moi, que ne donnerois-je pas pour avoir la preuve de ce que vous m'avancez! Je vous l'offre, me dit-il avec vivacité; si vous cherchez la vérité de bonne foi, vous serez bientôt convaincu; mais à Paris je suis trop peu maître de mon temps : suivez-moi à Soissons, et tenez-moi pour le plus lâche de tous les menteurs, si je ne tiens pas la parole que je vous donne.

J'avois un désir trop vif d'être éclairé pour refuser cette partie : M. Languet ne me laissa rien à désirer sur les preuves dont j'avois besoin ; et ce qu'il y a de

singulier, c'est qu'il se servit principalement des écrits des auteurs protestans. Je ne fus point rebelle à l'aiguillon, et Dieu me fit la grâce de renoncer en même temps à mes erreurs et à mes déréglemens.

MISS DOROTHÉE.

Vous ne nous avez point fait part de vos conférences avec M. Languet : j'en aurois été fort curieuse.

M. DE BONNEFOI.

J'ai conçu, par ce qu'on m'a rapporté des vôtres, que vous en êtes précisément au point où j'en étois lorsque je devins déïste. Je serai donc charmé moi-même de voir quelle méthode vous employez pour prouver qu'on a calomnié l'église.

MADEM. BONNE.

Nous n'employons point une méthode suivie, Monsieur : le fil de la conversation nous mène sans que nous ayons rien prévu, ou du moins peu de chose. Une dispute en règle ne convenoit point à ces dames. Nous n'avons pris jusqu'à ce jour que le bon sens pour règle ; car nous ne sommes pas des savantes. Nous

traitons la controverse comme nous ferions toute autre affaire, sans nous embarrasser d'aucune autorité humaine. Au reste, je conviens qu'il y a eu peu d'ordre dans nos discours.

M. DE BONNEFOI.

Mais n'avez-vous pas commencé par établir l'infaillibilité de l'église catholique par l'autorité de l'évangile?

MADEM. BONNE.

Oui, Monsieur, et puis nous mettons cette autorité à part pour voir si raisonnablement nous aurions dû croire l'église infaillible, quand bien même Jésus-Christ ne nous en auroit pas assuré; car nous cherchons à concilier la foi avec la raison, autant que cela nous est possible, c'est-à-dire que ne pouvant comprendre la manière dont les mystères ont été opérés, nous examinons les raisons du mystère.

M. DE BONNEFOI.

Ayez la bonté de vous expliquer plus au long, je ne vous comprends pas bien.

MADEM. BONNE.

Volontiers, Monsieur: par exemple,

nous ne pouvons pas comprendre la manière dont la nature divine et la nature humaine ont été réunies dans une seule personne divine ; mais après avoir réfléchi sur l'impossibilité dans laquelle Dieu est de cesser d'être juste, nous avons conclu qu'il ne pouvoit pardonner le péché sans une satisfaction proportionnée à sa sainteté et à la malice du crime. Cette satisfaction n'étant point au pouvoir de l'homme, finit par sa nature ; nous sommes tombées d'accord que la justice de Dieu lioit pour ainsi dire sa miséricorde, à moins qu'une satisfaction infinie ne la déliât. Il n'y a que Dieu d'infini ; donc il falloit un Dieu pour expier l'offense faite à un Dieu. Dieu ne pouvoit souffrir ; donc il falloit qu'il s'unît à une nature passible. De toutes ces considérations, nous avons conclu que l'Incarnation de la seconde personne de la Sainte-Trinité étoit un mystère digne de Dieu et tout propre à faire éclater d'une manière ineffable ses divines perfections : dès-lors nous avons regardé le mystère de l'Incarnation comme le chef-d'œuvre de sa sagesse.

Nous connoissons, par la lecture du

saint Evangile, que Jésus-Christ ne s'est pas seulement incarné pour réparer le péché, mais encore pour donner à Dieu une race pure et chérie, qui pût en lui et par lui le connoître, l'aimer, le servir d'une manière digne de lui. Tout l'Evangile a pour but de nous enseigner ce culte parfait qui consiste dans la foi et dans la charité : nous en avons conclu que l'Evangile devoit nous instruire d'une manière si claire, de ce que nous devions croire et faire, qu'il ne fût pas possible, même aux ignorans et aux stupides, de s'y méprendre. Nous n'avons pas trouvé cette clarté dans l'Ecriture, je ne dis pas pour les ignorans, mais même pour les savans; et c'est une chose qu'on ne peut révoquer en doute, si on considère le grand nombre d'interprétations, contraires les unes aux autres, qu'on a données à plusieurs endroits de l'Evangile. Nous en avons conclu qu'il devoit y avoir un tribunal infaillible pour expliquer l'Ecriture; et que, si on s'obstine à nier ce tribunal, on est forcé de croire ou que la foi est indifférente à Dieu, qui se tient également honoré par la foi de la vérité ou

du mensonge; ou que Jésus-Christ, dans les instructions qu'il a donné ordre à ses apôtres de nous transmettre, avoit dessein de nous tendre un piége et de nous mettre dans l'incertitude de ce que nous devons croire, afin de se réserver un prétexte de nous refuser la vie éternelle pour n'avoir pas su deviner le vrai sens de l'Ecriture.

TOLÉRANT.

Je le répéterai pour la vingtième fois, ces conclusions sont fausses. En voici une plus raisonnable, c'est que cette connoissance stricte des passages de l'Ecriture n'est point du tout nécessaire au salut; que les points fondamentaux étant clairs, Dieu se contentera de cette foi pour nous donner le salut, qui, par conséquent, se trouve dans toutes les communions chrétiennes.

MADEM. BONNE.

Mettez-vous, Monsieur, parmi les points fondamentaux la foi de la Sainte-Trinité, c'est-à-dire d'un Dieu en trois personnes? Est-il absolument nécessaire de croire qu'elles sont égales entre elles? Faut-il adorer le Fils et le Saint-

Esprit comme on adore le Père? Sont-ils éternels, tout-puissans et seigneurs comme lui?

TOLÉRANT.

Assurément le mystère de la Sainte-Trinité est le fondement de la religion chrétienne; mais pouvons-nous exclure du salut ceux qui ont cru voir dans la sainte Ecriture de l'inégalité entre ces trois personnes divines? C'est une erreur involontaire dont un Dieu infiniment bon ne peut leur faire un crime. Si leurs lumières (fausses à la vérité) leur montrent que Jésus n'est pas égal à son père, ils deviendroient coupables d'idolâtrie en l'adorant.

MADEM. BONNE.

C'est-à-dire qu'on peut être sauvé en niant les points fondamentaux de la religion; qu'il est indifférent de croire que Jésus est Dieu ou qu'il ne l'est pas; que Jésus, selon sa nature divine, a cessé d'être ce Dieu jaloux de sa gloire; qu'il est indifférent de croire dans le péché une malice infinie. Car si Jésus n'est pas Dieu, et que pourtant il ait satisfait pour les hommes, il falloit que

le mal qu'il venoit réparer fût *fini*, puisqu'il auroit été expié par une satisfaction *finie*; c'est-à-dire que Jésus qui, comme parle l'apôtre, n'a pas cru faire une usurpation en se disant égal à Dieu, au lieu d'être en état de réparer les fautes des hommes, a commis lui-même une impiété qui surpasse tous nos crimes, puisque, n'étant qu'une pure créature, il s'est égalé à son créateur. Concevez-vous, Monsieur, les conséquences affreuses de l'indifférence que vous prêchez?

TOLÉRANT.

Mais concevez-vous vous-même qu'il est contraire à la bonté de Dieu de damner des hommes qui, très-involontairement, n'ont pas eu les lumières nécessaires pour reconnoître la divinité de Jésus-Christ?

MADEM. BONNE.

Oui, dans le système de ceux qui croyent que Dieu a abandonné la foi aux lumières des hommes; et c'est ce qui le rend insoutenable. Mais dans celui des catholiques, cet inconvénient cesse; nous ne sommes pas chargés de décider

ce qu'il y a d'obscur dans la sainte Ecriture ; le Saint-Esprit s'est engagé d'en découvrir le véritable sens à son Eglise. la parole de Jésus à cet égard est solennelle, et nous ne risquons rien à croire cette divine parole : notre erreur, si nous en avions, ne pourroit nous être imputée, mais à cet adorable sauveur qui nous a commandé d'écouter l'Eglise.

TOLÉRANT.

Quand je conviendrois avec vous que les ariens ne doivent point participer au bénéfice de la tolérance, vous n'en seriez guères plus avancée ; il faudroit l'accorder aux communions dominantes aujourd'hui. Les luthériens, les calvinistes, les anglicans sont d'accord avec les papistes sur les choses essentielles ; donc on peut se sauver chez eux.

MADEM. BONNE.

D'abord, je nie que nous soyons d'accord sur les points essentiels. Je soutiens, en second lieu, ou qu'on ne peut faire son salut dans l'Eglise catholique, ou qu'on ne peut le faire que dans cette Eglise. Ce que je soutiens, les vrais protestans l'ont pensé comme moi et le pensent encore; je suis prête à le prouver.

LE LUTHÉRIEN.

Mademoiselle Bonne tombe dans l'inconvénient qu'elle nous a reproché : elle prétend qu'on commet une injustice envers son Eglise lorsqu'on lui attribue des sentimens qu'elle désavoue, et elle nous accuse de penser comme elle sur l'intolérance. Malgré notre désaveu, c'est avoir deux mesures inégales; nous devons en être cru sur notre parole.

MADEM. BONNE.

C'est par un esprit de charité, Monsieur, que je me plais à vous attribuer cette façon de penser; je cherche à vous excuser.

LE LUTHÉRIEN.

Voilà une énigme que je ne puis comprendre; vous m'en direz le mot quand vous voudrez.

MISS DOROTHÉE.

C'est la première que j'aurai devinée de ma vie; et malgré cette pénétration je ne me croirai pas fort habile, comme quelqu'un le disoit, il y a quelques jours. Si on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine, Messieurs, pourquoi l'avez-vous

jamais sans se contredire pitoyablement ; témoin le grand Tillotson, qui disoit dans un de ses sermons, comme on l'a déjà dit, que l'église romaine avoit altéré la doctrine de Jésus-Christ, corrompu sa morale, et qu'on pouvoit y faire son salut. Rien de plus ridicule qu'une pareille assertion.

MADEM. BONNE.

On est pourtant forcé de la faire, quand on veut en même temps justifier la séparation et accorder la tolérance.

LE RABBIN.

Monsieur Tolérant, je vais vous répéter ce que je crois vous avoir déjà dit ; qu'une mauvaise honte ne nous retienne pas. Ou l'église romaine est telle que Monsieur nous l'a dépeinte dans notre dernière conversation, ou il l'a calomniée. Si elle est telle, dites hardiment avec nous : on ne peut se sauver dans une église idolâtre, donc l'Ante-Christ est le chef. S'il l'a calomniée, dites encore avec nous : on a eu tort de se séparer de cette église. Il n'y avoit pas deux arches, dans le temps du déluge, où l'on pût se sauver des eaux ; il n'y a point

deux églises où l'on puisse trouver la sainteté et le salut.

MADEM. BONNE.

Saint Paul l'avoit dit avant vous, Monsieur. Il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême; et moi je dis : le contraire de cette foi dont parle l'apôtre est un mensonge. L'église qui possède cette foi, est seule l'église de Jésus-Christ. Elle a dû posséder cette foi depuis Pierre, sur laquelle elle est fondée jusqu'à la consommation des siècles. *Le ciel et la terre passeront*, dit Jésus; *mais mes paroles ne passeront point.*

LE CALVINISTE.

Mais si cette église avoit altéré le dépôt de la foi, comme je m'offre à vous le prouver?

LE RABBIN.

Vous tournez dans un cercle; il faut vous y suivre et répéter : Jésus ne seroit plus Dieu, ses paroles passeroient comme le ciel et la terre, plus vîte que le ciel et la terre. Voyez-vous, Messieurs et Mesdames; ces paroles de Jésus m'ont tellement terrassé, que je n'ai plus la

liberté du choix. Ma raison a décidé despotiquement que Jésus est Dieu, et que conséquemment l'église fondée sur Pierre est infaillible, parce que la parole de Dieu est immuable comme lui. Je suis donc chrétien, catholique, et le suis tellement, que je n'ai pas besoin d'entendre justifier l'église de Jésus-Christ. Je croirois manquer de respect pour sa parole, si j'avois besoin qu'on me prouvât qu'elle a été accomplie. J'ignore encore le plus grand nombre des dogmes que l'église romaine me présentera à croire, mais j'acquiesce d'avance à ce qu'elle m'enseignera.

TOLÉRANT.

Vous êtes bien hardi, Monsieur, de vous déterminer sur un seul passage qu'on peut appliquer à l'église invisible.

LE RABBIN.

Ah! Monsieur, ne revenez plus à cette église invisible dont nous avons prouvé l'insuffisance. Quand il y auroit dix millions de volumes écrits de la main même de Jésus, pour me prouver ce que je crois, ils ne pourroient m'en apprendre plus que ces paroles : *Tu es*

Pierre, et sur cette pierre j'établis mon église, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Je dis avec Mademoiselle Bonne : voilà mon passeport pour l'autre monde.

LE CALVINISTE.

Je vous ai déjà dit que vous les entendez mal, Monsieur. C'est sur la confession de la divinité de Jésus-Christ que Pierre venoit de faire, que le Sauveur dit que son église est fondée, et non pas sur Pierre, qui avoit fait cette confession.

LE RABBIN.

Il y a long-temps que miss Dorothée vous a répondu que Jésus savoit la valeur des mots dont il s'est servi, et que c'est lui faire une insulte de dire qu'il s'est mal exprimé. D'ailleurs, s'il étoit permis d'y chercher un autre sens que le naturel, de quel droit prétendriez-vous que votre explication fût meilleure que la mienne et celle du plus grand nombre des hommes, qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, ont entendu ce passage comme je l'entends ?

LE CALVINISTE.

Quelle imagination ! L'idée de la primauté de Pierre est nouvelle, et très-nouvelle.

MADEM. BONNE.

C'est à moi qu'il appartient de vous prouver le contraire, Monsieur, et je vais vous la donner tout-à-l'heure, cette preuve ; mais vous rendrez-vous après cela ? Je la tirerai des écrits des pères des premiers siècles, des auteurs païens, et de la tradition constante depuis les apôtres jusqu'à nous.

LE CALVINISTE.

Ne me parlez point de la tradition ; je vous ai déjà dit que nous la rejetions entièrement pour nous en tenir à l'Ecriture. D'ailleurs, qu'ai-je affaire des pères ? N'étoit-ce pas des hommes qui se sont souvent trompés ?

LE RABBIN.

Et comment donc voulez-vous qu'on vous réponde ? Avez-vous de meilleures preuves à nous administrer ? Faites-nous-en part, nous les recevrons avec plaisir. Vous rejetez la tradition ; rejetez donc

aussi la Genèse, et tout ce que Moïse a écrit sur la foi de la tradition. On vous a déjà dit que le saint évangile et les Ecritures ne peuvent être reçus de ceux qui ne sont pas catholiques, que des mains de la tradition. Les catholiques les tiennent des mains de l'église; mais cette ressource, vous ne l'avez pas : votre église invisible est muette, et votre église visible, de votre aveu, n'a pas l'infaillibilité : rejetez donc la sainte Ecriture, ou recevez la tradition.

MADEM. BONNE.

Saint Jean nous dit expressément que tout ce que Jésus a dit n'a point été écrit. Saint Paul écrivant aux fidèles, dit : *Je me réserve à vous parler des choses que je vous ai enseignées de vive voix.* Toutes ces instructions n'étoient-elles donc que pour les premiers chrétiens? Pourquoi en aurions-nous été privés?

MISS DOROTHÉE.

Il me semble aussi que saint Paul recommande à Timothée d'enseigner ce qu'il lui a enseigné verbalement.

LE CALVINISTE.

Et sous le beau prétexte de la tradition

on nous fera passer des opinions humaines pour des vérités de foi.

MADEM. BONNE.

Non, Monsieur, cela ne seroit pas juste. Je parle de ces matières pour la première fois de ma vie, et je n'en ai jamais entendu parler avant nos conversations : il me suffit que l'église qui reçoit la tradition, la distingue ; mais si j'avois le malheur de ne pas croire à l'église, voici, ce me semble, ce que la droite raison me dicteroit à cet égard.

Ou les choses que la tradition nous a transmises sont contraires à l'Ecriture, ou elles y sont conformes. Dans le premier cas, on pourroit conclure hardiment que cette tradition doit être rejetée comme fausse. Dans le second cas, il faudroit l'admettre, ou prouver par de bonnes raisons qu'elle ne vient pas des apôtres, qu'elle a commencé en tel ou tel temps, et que les fidèles d'alors, étonnés et surpris, se demandèrent pourquoi on vouloit les obliger de croire et de faire des choses que leurs pères n'avoient ni crues, ni accomplies. On seroit aussi autorisé à demander aux partisans de la tradition les preuves de

son ancienneté. Voilà, Monsieur, comme on se comporte dans les affaires ordinaires; et un homme qui rejeteroit une opinion reçue, en donnant pour principe de sa négation qu'il a un certain mouvement intérieur qui lui dit que cette opinion n'est pas juste, un tel homme, dis-je, seroit sifflé.

LADY LOUISE.

Mais, ma Bonne, ne pourroit-il pas y avoir des traditions qui ne sont ni contraires ni conformes à l'Ecriture, et qu'on pourroit regarder comme indifférentes, si elles n'aggravoient pas le joug de l'évangile?

LE CALVINISTE.

Comme le jeûne du carême, par exemple. En est-il question dans l'Ecriture? Les premiers chrétiens l'observoient-ils?

MADEM. BONNE.

Distinguons, s'il vous plaît, deux sortes de traditions, Monsieur : il y en a qui regardent la foi, d'autres sont conséquentes à la discipline. Les premières sont immuables; car ce qui a été vrai dans un temps ne peut pas cesser de

l'être. Dieu étant immuable, tout ce qu'il a daigné nous découvrir de sa nature et de ses œuvres, en un mot tous ses mystères le sont aussi. Par conséquent tout ce qui fait l'objet de notre foi, doit avoir sa source dans l'Ecriture, ou dans une tradition claire et constante depuis les apôtres jusqu'à nous : j'ajoute, comme catholique, que je crois qu'il n'appartient qu'à l'église de discerner la tradition ; mais je laisse ce moyen, qui n'est pas à l'usage de ceux qui m'écoutent, et je ne m'en servirai que pour prouver, par l'attention de l'église à conserver la tradition pure et exempte du mélange des opinions humaines, combien la promesse que Jésus lui a faite de l'infaillibilité, a été sûre et exempte de tout soupçon.

Quant à la seconde espèce de tradition, qui regarde la discipline et les usages, l'Eglise a le pouvoir de la changer selon la disposition des temps, des lieux, des personnes, comme je vous l'ai déjà expliqué.

LE CALVINISTE.

Et sous prétexte de ce pouvoir, elle a chargé les fidèles d'un joug insupportable, et qui est même contraire à l'Ecriture.

Jésus ne dit-il pas à ses apôtres en les envoyant prêcher? *Mangez ce qu'on vous présentera*; et dans un autre endroit: *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, qui souille l'homme.* Cependant vous tenez que manger de la viande un vendredi souille l'ame.

MADEM. BONNE.

Non assurément, Monsieur. Ce n'est pas cette viande qui souille l'ame, mais la désobéissance aux ordres de l'église, qui défend d'en manger; car cette désobéissance rend semblable à un païen, à un publicain. Vous vous plaignez que l'église, par des innovations, a chargé les fidèles d'un joug insupportable. Hélas! Monsieur, c'est en gémissant que l'église a changé sa discipline. Tout le changement qu'elle y a apporté consiste à des adoucissemens. Bien loin qu'elle ait aggravé le joug des chrétiens, elle a condescendu à leur foiblesse. Nos jeûnes peuvent passer pour des bibus en comparaison de ceux des premiers chrétiens, qui se retranchoient tout autre aliment que le pain et l'eau, comme je le prouverai dans son temps. Encore ne le prenoient-ils qu'après le soleil couché. Mais

n'anticipons pas cette matière, et reprenons nôtre discours où nous en étions.

MISS-DOROTHÉE.

Permettez-moi, ma Bonne, de finir une chose que vous n'avez que commencée. Vous nous avez dit qu'un homme sensé ne seroit pas en droit de rejeter une opinion reçue sans en donner une raison, et qu'il seroit sifflé s'il alléguoit une cause occulte pour la révoquer en doute. Cependant cet usage est reçu dans la réforme. Je lisois, l'autre jour, je ne sais plus où, qu'on avoit, chez les réformés, rejeté les livres qu'ils nomment apocryphes, parce que le Saint-Esprit fait sentir qu'ils ne sont pas canoniques.

LADY LOUISE.

La belle preuve! Quelque matin il se trouvera des gens qui nieront l'authenticité de l'évangile. Ceci va droit au fanatisme.

LE RABBIN.

Grâces au ciel, me voilà comme un homme dans le port, qui ne craint plus l'agitation des vents des opinions humaines. La tradition que l'église reçoit est la mienne; je reçois tous les livres

qu'elle reçoit, je sais qu'elle est infaillible, et ne veux savoir que cela. Que ne puis-je vous exprimer, Monsieur et Mesdames, la paix, la joie qui ont suivi ma soumission ! Triste jouet, jusqu'à ce jour, des fausses lueurs de l'esprit humain, j'étois comme un vaisseau sans pilote, emporté çà et là par des vents contraires. O que cet état est pénible, et qu'il est doux de s'attacher à la parole infaillible d'un Dieu inaccessible à l'erreur ! Que ne puis-je montrer à tous les incrédules la joie indicible qu'on trouve dans cet acquiescement pur et simple à la parole de Jésus ! Ma soumission à son église me fait participer à son infaillibilité. Je puis dire hardiment : je ne me tromperai jamais dans les seules choses qu'il importe véritablement de savoir : je distinguerai toujours le vrai du faux, le certain d'avec l'incertain ; et pendant que le philosophe superbe, en proie à l'irrésolution, au doute, à la crainte d'un effrayant avenir, fera d'inutiles et pénibles efforts pour se rassurer dans une chose d'où dépend le bonheur éternel, je dormirai en paix dans la barque de Pierre, sûr qu'elle sera vainement agitée

par les vents, parce qu'elle ne peut périr.

BELESPRIT.

En vérité, M. le Rabbin, vous donnez envie d'avoir cette foi aveugle. Pourquoi ne puis-je la sentir comme vous la sentez? Je donnerois tout mon sang pour l'avoir dans ce degré qui rend si tranquille.

LE RABBIN.

Et qui vous empêche de l'avoir telle? Savez-vous bien que le doute me paroît une folie dont je rougirois actuellement, comme d'une preuve du dérangement de mon cerveau? Qu'on s'assure par l'examen le plus sévère de la divinité de Jésus-Christ; cela me paroît raisonnable: mais quand une fois on s'est bien convaincu qu'il est Dieu, examiner si ce qu'il a dit est nécessaire à croire, s'il est sûr, oh! je le répète, c'est la plus haute de toutes les extravagances, et la marque d'une grande foiblesse d'esprit.

LADY LOUISE.

Il ne s'agit pas de la parole de Jésus-Christ, Monsieur; nous savons et nous professons tous qu'il faut s'y soumettre

aveuglément quand elle est claire. La question est de discerner ce qu'il a dit, ce qu'il a voulu dire.

LE RABBIN.

Pour examiner ce qu'il a dit, afin de nous y soumettre, passe; mais chercher dans ce qu'il a dit ce qu'il a voulu dire, c'est une témérité. Faites des gloses, des commentaires sur les discours des hommes, à la bonne heure, ils s'expriment mal trop souvent; mais Jésus, qui a cru nécessaire à l'exercice de notre foi, d'envelopper certaines vérités dans des paroles obscures, a parlé très-clairement lorsqu'il a fondé notre foi. *Tu es Pierre.* C'est au premier des apôtres qu'il parle; *sur cette Pierre*, sur toi à qui je parle, *j'établis mon église*. Il n'y a pas là d'équivoque. *Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais sur elle*, *contre elle*. Contre qui l'enfer ne prévaudra-t-il pas? Contre l'église. Contre quelle église? Contre celle qui est fondée sur Pierre. Celle-là est bien visible, on sait où la prendre.

LADY LOUISE.

Véritablement il n'y a rien de plus positif. Et pourtant ces Messieurs pré-

tendent que l'église fondée sur Pierre a tombé dans l'erreur.

LE CALVINISTE.

Je suis obligé de me répéter, Madame. Saint Pierre venoit de répondre à Jésus qui lui demandoit : *Qui dites-vous que je suis ?* Saint Pierre, dis-je, lui répondit : *Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant.* Ce fut alors que Jésus lui dit les paroles tant citées. Ne voyez-vous pas qu'il vouloit dire : c'est sur la confession de ma divinité que tu viens de faire, que je fonde mon église. En effet, l'église ne peut subsister sans la foi en Christ.

LADY LOUISE.

Votre explication n'est pas soutenable, Monsieur : donnez-nous quelqu'un qui n'ait jamais entendu disputer sur la religion ; demandez-lui l'explication de ce passage, je gage mille contre un qu'elle le prendra dans le sens des catholiques. Il n'est pas possible que le sens que vous y donnez vienne à l'esprit. Mais nous rebattons un point dont on a déjà beaucoup parlé, et nous n'avançons à rien.

MADEM. BONNE.

De ce point dépendent tous les autres, ma chère ; quand une fois on connoît l'église de Jésus, il n'y a plus qu'à se soumettre. Ne vous étonnez donc pas, Madame, si ces Messieurs disputent le terrain, et veulent nous persuader que l'église romaine n'est pas celle de Jésus. Quelque bonne mine qu'ils fassent, ils savent bien qu'elle ne peut être en même temps chez nous et chez eux.

LE RABBIN.

Il faut tâcher d'avancer. Il y a une église de Jésus-Christ. On ne peut penser qu'elle fut parmi ceux qui furent à Dordrecht (et c'étoit toutes les églises protestantes), puisqu'on canonisa dans ce synode une doctrine que vous fûtes forcés d'abandonner par la suite. Mais remontons plus haut. Quand Calvin a donné la réformation, a-t-il prêché la pure parole de Dieu? Bèze et les autres qui ont souscrit à sa doctrine, l'ont-ils reçue comme telle? Les peuples qui ont reçu les professions de foi qui furent celles qu'on fit alors, les ont-ils crues conformes à l'Ecriture-Sainte? N'a-t-on point fait de confessions

de foi contradictoires à celles qui furent faites alors? Enfin gardez-vous à présent la même doctrine, n'y avez-vous rien changé ?

LE CALVINISTE.

Je vous l'ai déjà dit, Monsieur, Calvin et nos premiers réformateurs étoient des hommes : nous ne pouvons leur accorder l'infaillibilité. Ainsi nous avons pu et dû nous écarter de notre doctrine, toutes les fois que nous avons découvert que nos pères se sont trompés dans l'explication de la sainte Ecriture.

LE RABBIN.

Vos pères et vos réformateurs ne formoient donc pas cette église à laquelle Jésus a dit : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Le mensonge, l'erreur, et Jésus ne peuvent compatir ensemble. Une seule contradiction dans la foi suffit pour me faire rejeter une église comme n'étant pas celle de Jésus. Il faut que depuis les apôtres jusqu'à ce jour il n'y ait eu aucune mutation dans la foi, nulle variation, nul changement.

LE CALVINISTE.

Allez, Monsieur, vous ne serez jamais

catholique, croyez-en ma parole d'honneur. L'église catholique a varié de siècle en siècle. La foi d'aujourd'hui s'est formée par lambeaux. Je dis plus, Monsieur : vous ne trouverez aucune communion dans le monde, où l'on puisse trouver cette unanimité de doctrine ; parce qu'elles sont composées d'hommes.

LADY LOUISE.

Voilà un aveu qui me met bien à mon aise ; mais continuez, Monsieur. Vous verrez à la fin de nos conférences l'effet qu'il a produit sur moi.

MADEM. BONNE.

Ne vous effrayez point, Monsieur, de l'assertion de M. le Calviniste. Je puis vous faire trouver cette église qui n'a jamais varié. Je tiens le bout de la chaîne, et je suis sûre qu'il ne m'échappera pas : ainsi je laisse ces Messieurs se débattre tout à leur aise avant de faire mes preuves ; je ne veux pas qu'ils aient à me reprocher d'avoir rien précipité.

LE RABBIN.

Cette preuve est de trop pour moi. On peut rebattre cette matière tant qu'on

le voudra; après les paroles de Jésus tout est dit.

MADEM. BONNE.

En mon particulier, je pense comme vous, Monsieur; mais la charité est condescendante : il faut se prêter à la foiblesse de ceux qui ne croient pas.

BELESPRIT.

Ne me confondez point dans la classe des incrédules. Je puis me vanter d'une soumission actuelle aussi aveugle que la vôtre; mais ne vous attribuez point mon changement: le discours de M. le Rabbin l'a opéré. Et vous, miss Dorothée?

MISS DOROTHÉE.

J'ai toujours pensé comme je pense aujourd'hui, c'est-à-dire qu'aussitôt que j'ai pu raisonner juste, j'ai été catholique; mais sur mon honneur, je n'en savois pas un mot. J'attendois une église qui fût d'accord avec les notions que l'évangile m'avoit données de l'église de Jésus; la catholique a rempli toutes mes idées, je m'y tiens.

LE CALVINISTE.

Vous abusez de la crédulité de ces personnes, mademoiselle Bonne. Pou-

vez-vous dire que du temps des apôtres l'église étoit chargée de toutes les superstitions qu'on voit dans la vôtre? Y étoit-il question de la messe, de la prière aux Saints, des images, des indulgences, de la prééminence du pape? Dites-vous, par exemple, qu'il fut question d'appeler Marie, *mère de Dieu*, avant le concile d'Ephèse? N'est-ce pas depuis ce temps qu'on en a fait un objet d'idolâtrie pour tous les catholiques?

MADEM. BONNE.

Monsieur m'invite à tenir la parole que j'ai donnée, de prouver que l'église ne croit aujourd'hui que ce qu'elle a cru du temps des apôtres. Avant de le faire, je dois vous instruire de la manière constante dont l'église en a toujours agi avec les novateurs.

Supposez qu'il s'élève parmi nous un homme qui nie la résurrection de Jésus-Christ, qui prêche cette impiété, qui écrive en sa faveur et qui se fasse des disciples: l'évêque, dans le diocèse duquel cette hérésie auroit pris naissance, assembleroit les docteurs pour examiner les propositions de cet homme, voir sur quel fondement il attaqueroit cette vérité,

examiner si ses ouvrages ne renferment que cette hérésie. Il la condamneroit après avoir vu qu'elle est hérétique, interdiroit les fonctions du ministère à cet homme, l'exhorteroit à se corriger. S'il étoit docile, sa rétractation, si elle étoit sincère, finiroit tout.....

MISS DOROTHÉE.

Permettez-moi, ma Bonne, de donner un exemple récent qui m'a extrêmement frappée. L'auteur du Télémaque, ce livre que nous aimons tant, avoit fait un ouvrage de spiritualité qui renfermoit des erreurs. Après maintes et maintes disputes sur ce livre, il fut porté à Rome, où M. de Cambrai étoit fort aimé. Le pape nomma une assemblée de cardinaux et de docteurs pour examiner l'ouvrage; et malgré le bien qu'il vouloit à l'auteur, le livre fut condamné. On reçut cette condamnation en France, où l'auteur brûla lui-même son ouvrage et excommunia ceux qui le garderoient : sa soumission, dans laquelle j'ai trouvé un vrai héroïsme, apaisa tout.

MADEM. BONNE.

Si M. de Cambrai se fût révolté et

qu'il eût porté ses erreurs dans d'autres royaumes, il auroit été retranché de l'église, on eût notifié sa condamnation et sa cause à toute l'église; et si le plus grand nombre des évêques eût acquiescé à cette condamnation ou formellement ou tacitement, il auroit été condamné comme dans un concile. Pouvez-vous nier, Monsieur, que l'église ne se soit servie inviolablement de la même méthode quand elle n'a pu s'assembler?

LE CALVINISTE.

Quand je vous l'avouerois, Mademoiselle, à quoi cela serviroit-il?

MADEM. BONNE.

A prouver l'uniformité que l'église a toujours observée dans la condamnation des hérétiques. Parlons maintenant de Nestorius et du concile d'Ephèse auquel son hérésie donna lieu. Ce seroit le lieu de parler de l'honneur que nous rendons à Marie; mais comme cela seroit trop long pour aujourd'hui, nous le remettrons à la première fois.

Nestorius, patriarche de Constantinople, avoit mené d'Antioche un prêtre nommé Anastase, qui dit dans un ser-

mon : *Que personne ne nomme Marie* mère de Dieu : *c'étoit une femme ; et il est impossible que Dieu soit né d'une créature humaine.*

Cette parole scandalisa extrêmement le clergé et le peuple ; car, dit l'historien Socrate, *ils avoient appris de tout temps à reconnoître Jésus-Christ pour Dieu, et à ne le point séparer de la divinité.* Entendez-vous ce cri du clergé et du peuple ? Pourquoi ce cri ? c'est qu'on leur prêchoit une doctrine opposée à celle qu'on leur avoit prêchée DE TOUT TEMPS. Dites après cela que la doctrine de l'église catholique a été formée par lambeaux, et que ce n'est que depuis ce concile qu'on a donné à Marie le nom de mère de Dieu. Auroit-on été scandalisé de lui entendre disputer ce titre, si on n'avoit pas été dans un usage non interrompu de lui donner cette qualité ? Je continue.

Nestorius ayant soutenu la doctrine publiée par son prêtre, fut chargé de l'indignation publique : les fidèles se séparèrent de sa communion ; et dans un transport de zèle, qui n'étoit pas selon la science, plusieurs vouloient le jeter dans la mer : il se plaint de cette persé-

cution dans un de ses sermons. L'évêque de Cyzique, qui ne faisoit que la fonction de prêtre à Constantinople, sans craindre le ressentiment de Nestorius, prêchant le jour de l'Annonciation, dit positivement que Marie étoit mère de Dieu; ce qui fut reçu avec applaudissement de toute l'assemblée. Nestorius lui répondit sur-le-champ; et le bruit de cette dispute s'étant répandu, l'impiété de Nestorius causa un soulèvement général. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, ayant appris qu'elle avoit passé dans les monastères, où elle avoit entraîné quelques esprits foibles, leur écrivit à ce sujet une lettre, où il dit: *C'est la foi que les apôtres ont enseignée, quoiqu'ils n'ayent pas usé de ce mot: c'est la doctrine de nos pères, et entr'autres d'Athanase d'heureuse mémoire*; et il rapporte deux passages de ce Saint.

MISS DOROTHÉE.

Remarquez la façon dont parle saint Cyrille. Il dit d'abord: *c'est la foi des apôtres*; et ensuite il cite l'autorité d'un père. On peut bien employer aujourd'hui des autorités qui étoient respectables il y a dix-sept siècles.

MADEM. BONNE.

L'évêque d'Alexandrie écrivit aussi à Nestorius pour l'engager à se corriger; mais il étoit bien éloigné de le faire. Il souffrit qu'un prêtre, nommé Dorothée, dit en chaire en sa présence: *Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu, qu'il soit anathême.* A ces paroles, le peuple effrayé jeta un cri d'horreur, et s'enfuit de l'église. Saint Cyrille voyant que tous ses efforts étoient inutiles pour corriger Nestorius, en écrivit au pape Célestin, l'an 430, et lui envoya les sermons de Nestorius, les lettres qu'il lui avoit écrites, et les réponses qu'il en avoit reçues. Nestorius avoit pris les devants, et n'avoit rien oublié pour se rendre le pape favorable, soit en lui déguisant ses sentimens, soit en lui faisant valoir son zèle contre d'autres hérétiques; aussi saint Célestin examina-t-il beaucoup cette affaire pour n'être pas trompé. A la fin, on assembla un concile à Rome; la doctrine de Nestorius y fut condamnée, et on chargea saint Cyrille de l'excommunier, s'il ne se rétractoit dans dix jours.

LADY LOUISE.

Je suis fort surprise, ma Bonne, de voir l'autorité du pape établie dès le commencement du cinquième siècle: j'avois cru, d'après ce qu'on m'en avoit dit, qu'elle avoit une origine beaucoup plus moderne.

MADEM. BONNE.

Je vous la prouverai beaucoup plus ancienne, après avoir fini cet article.

Nestorius, qui avoit paru vouloir se soumettre au pape, changea de langage après sa condamnation; et comme il avoit des amis puissans à la cour, il obtint qu'on convoqueroit un concile à Ephèse, où tout seroit examiné. Il se fit accompagner par un seigneur, auquel l'empereur recommanda de veiller au bon ordre, et il refusa constamment de se trouver à l'assemblée de tous les évêques, sous prétexte qu'il attendoit Jean, évêque d'Antioche, et plusieurs autres qui étoient de ses amis. Jean traînoit exprès son voyage, et fit dire aux pères du concile qu'il les prioit de ne le point attendre.

Cependant l'empereur avoit marqué

un jour pour l'ouverture du concile, et les évêques eurent la complaisance d'en différer l'exécution pendant vingt-un jours; après quoi ils s'assemblèrent dans l'église de sainte Marie, au nombre de cent cinquante-huit, ayant à leur tête saint Cyrille, comme tenant la place du pape, ainsi que le marquent les actes du concile. On fit avertir jusqu'à trois fois Nestorius de se trouver au concile; mais les évêques qui furent envoyés pour le citer juridiquement, ne purent parvenir à lui parler, parce que la maison où il étoit se trouva environnée de soldats qui en défendoient l'entrée. On en prit acte, et le concile commença à procéder. On commença par lire l'exposition de la foi, faite à Nicée, afin de lui comparer la doctrine dont il étoit alors question. Saint Cyrille lut ensuite une lettre dans laquelle il déclaroit ses sentimens sur la foi, et cent vingt-six évêques reconnurent qu'ils étoient conformes à la foi énoncée dans le symbole de Nicée. On lut ensuite la lettre de Nestorius : plusieurs évêques firent remarquer que les sentimens qui y étoient exprimés étoient contraires à la foi de Nicée, et ils furent anathéma-

tisés tout d'une voix. Après quoi on lut un recueil des passages des pères, pour montrer qu'ils avoient toujours professé et enseigné la même foi, telles qu'ils l'avoient trouvée dans l'Ecriture-Sainte, et dans la tradition constante depuis les apôtres jusqu'à chacun d'eux. Ensuite on prononça la condamnation de Nestorius, et les pères dirent :

Nous sommes réduits à cette nécessité par les canons, et par la lettre de notre très-saint père et collègue Célestin, évêque de l'église de Rome. Et en parlant de Nestorius : *Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il a blasphémé, a déclaré par ce saint concile qu'il est privé de toute dignité épiscopale, et retranché de toute assemblée ecclésiastique.* Cette déposition fut signée par les évêques.

Cependant le peuple attendoit avec impatience la décision du concile, dont la séance avoit duré jusqu'à la nuit ; mais quand on sut que Nestorius étoit condamné, on illumina toute la ville, on reconduisit les pères à la lueur des flambeaux, on brûla des parfums devant eux ; en un mot, ce fut une joie et une fête solemnelle.

Dans la seconde session du concile, trois légats du pape, qui étoient arrivés pour présider au concile conjointement avec saint Cyrille, demandèrent communication de ce qui avoit été fait, et ayant reçu les actes, ils y souscrivirent dans la troisième session. Comme leurs paroles sont remarquables, j'en répéterai quelques-unes. Un des légats dit :

Personne ne doute que saint Pierre, le chef des apôtres, la colonne de la foi, et le fondement de l'église catholique, a reçu de notre seigneur Jésus-Christ les clefs du royaume, et la puissance de lier et de délier les péchés, et que jusqu'à présent il vit et exerce ce jugement dans ses successeurs. Notre saint pape, l'évêque Célestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoyés au saint concile, etc.

LADY LOUISE.

Je vous prie de me dire dans quel temps s'est tenu ce concile, et si les paroles du légat ne furent point contredites.

MADEM. BONNE.

Ce concile se tint l'an 431. Il n'y eut pas un seul évêque qui s'y opposa. Ce-

pendant c'étoient des Grecs, infiniment jaloux de leurs priviléges, comme vous le verrez dans la suite. Ces Messieurs sont libres de me contredire si j'avance un mot qui ne soit pas vrai.

LE RABBIN.

Si après de tels témoignages ils continuent de dire que l'autorité du pape est une usurpation, il faut en même temps qu'ils avouent qu'elle est d'une date bien ancienne, puisqu'en 431 personne ne doutoit de cette autorité. Les usurpations ne trouvent pas une telle docilité, lorsqu'il est question d'établir des nouveautés qui choquent l'amour-propre des autres. L'intérêt de la religion auroit fourni un prétexte aux pères grecs pour s'opposer à une nouveauté; mais personne ne doutoit alors de la prééminence du pape.

MADEM. BONNE.

Jean, évêque d'Antioche, étant enfin près d'arriver à Ephèse, le concile envoya au-devant de lui des évêques et des clercs, tant pour lui faire honneur, que pour l'avertir de ne point communiquer avec Nestorius : comme il étoit

environné de soldats, ils ne purent l'approcher, ce qui ne les empêcha pas de le suivre jusqu'à son logis. Il les envoya appeler par des soldats, et sitôt qu'ils lui eurent déclaré le sujet de leur députation, il les abandonna au comte Irénée son protecteur, et les clercs de Jean les battirent jusqu'à les mettre en péril de leur vie. Pendant qu'on les maltraitoit ainsi, Jean, encore tout poudreux, assembla une trentaine d'évêques, dont plusieurs étoient déposés, et ce petit nombre, avec Nestorius, prétendirent représenter l'église et un concile légitime, dans lequel ils déposèrent saint Cyrille, l'évêque Memnon, et excommunièrent, avec saint Cyrille, tous ceux qui avoient composé le concile, c'est-à-dire les deux cents évêques qui avoient condamné Nestorius. Cet acte des Nestoriens fut souscrit par quarante-trois évêques.

LE CALVINISTE.

Vous voyez qu'on prenoit la liberté de se moquer de la prééminence du pape, malgré cette autorité que vous supposiez si solidement établie. Jean ne put avoir d'autre motif de sa conduite, que celui de faire voir que son siége ne reconnois-

soit pas la subordination à celui de Rome; car vous conviendrez que ce patriarche d'Antioche n'étoit pas Nestorien.

MADEM. BONNE.

Quel dommage, que cette excuse ne lui vînt pas dans l'esprit lorsqu'il voulut se justifier, car il n'en dit pas un seul mot!

LADY VIOLENTE.

Examinons ce procédé par les seules lumières naturelles. Quand le parlement est assemblé pour représenter la nation, et que deux cents de ses membres sont d'accord, compteroit-on pour quelque chose l'opposition de quarante-trois membres, et ne diroit-on pas: la nation a prononcé; sans avoir égard à la révolte de ces réfractaires, s'ils refusoient d'obéir?

MADEM. BONNE.

Aussi le concile n'y eut-il point d'égard, et tint pour schismatiques l'évêque Jean et trente-cinq autres; car il y en eut sept qui se rejoignirent au concile. Après ces dépositions, on prononça une définition de la foi, et le concile ordonna de la lire. On avoit mis en tête le Symbole de Nicée, puis on ajouta ces paroles

que je vous prie de remarquer : *C'est là sainte foi dont tout le monde doit convenir; car elle suffit pour l'utilité de toute l'Eglise qui est sous le ciel. Mais parce que quelques-uns font semblant de la confesser et en expliquent le sens à leur fantaisie, il est nécessaire de proposer le sens des pères orthodoxes pour montrer comment ils ont entendu et prêché cette foi, et comment ceux dont la foi est pure doivent l'entendre et la prêcher.*

On répéta ensuite les passages des pères cités, ils furent insérés aux actes du concile.

LE RABBIN.

Vous ne sauriez croire, Mademoiselle, le plaisir que vous m'avez fait en nous donnant l'histoire abrégée de ce concile. Je remarque que les Pères ne varient point ; ils comptent pour la vraie Eglise ceux qui tiennent la foi de Nicée......

LE CALVINISTE.

Nous la faisons, cette confession de foi ; pourquoi donc nous a-t-on retranchés de cette Eglise ?

LE RABBIN.

Il falloit m'entendre jusqu'au bout, Monsieur. Les évêques de ce concile remarquent sagement qu'il y en a qui font semblant d'avoir fait cette foi, mais qu'ils l'accommodent à leurs sentimens particuliers, et qu'ainsi il faut l'entendre et *la* prêcher comme les Pères l'ont entendue et l'ont prêchée. Est-ce-là vouloir introduire une nouvelle doctrine? Disons du saint Evangile ce qu'ils ont dit du symbole du premier concile: il y en a qui feignent de le croire, mais qui l'expliquent dans le sens particulier qui leur vient à l'esprit, au lieu de s'en tenir à l'explication des Pères. Vous n'êtes pas nestorien, Monsieur; vous conviendrez aisément que cet hérésiarque avoit tort; que par conséquent les Pères qui avoient précédé et qui avoient expliqué ce symbole dans un autre sens que le sien, avoient été guidés par le Saint-Esprit. Dites-vous à vous-même ce que vous eussiez dit aux Nestoriens, toutes les disputes seront bientôt terminées; il n'y a qu'à s'en tenir au sens que les Pères ont prêché.

LE CALVINISTE.

Vous ne relevez que ce qui vous est favorable. Puisque les Pères disoient que la foi de Nicée étoit suffisante, pourquoi y a-t-on ajouté?

MADEM. BONNE.

C'est la foi du symbole de Nicée dont les Pères parlent. Nestorius s'en étoit écarté; on pouvoit, sans innover, sans rien ajouter au sens, le fixer par de nouveaux termes; ce qu'on n'auroit jamais fait, si personne ne s'étoit écarté du sens dans lequel l'Eglise l'entendoit. Remarquez, Mesdames, quelle étoit l'hérésie de Nestorius, et vous verrez qu'elle avoit été condamnée cent soixante ans auparavant, au temps que Paul de Samosate l'avoit publiée. Nous croyons que Jésus-Christ est le fils unique de Dieu, consubstantiel à son père selon la nature divine, et que, pour devenir homme, il a pris une chair consubstantielle à sa mère. En lui se sont trouvées deux natures réunies sans être confondues. Il est Dieu parfait; il est homme parfait; et ces deux natures réunies ne font qu'une seule personne, qui est celle du

fils de Dieu. Or, Marie étant mère de Jésus, en qui la nature divine et la nature humaine ne sont qu'une seule personne, elle est donc mère de Dieu. Pour lui disputer cette prérogative, Nestorius disoit : Elle est mère d'un homme à qui la divinité s'est unie, et non pas d'un homme-Dieu. Ainsi il désunissoit les deux natures en Jésus. Et quand on lui demandoit : Pourquoi adorez-vous le corps de Jésus, puisque ce n'est pas le corps d'un Dieu ? Il répondoit : *J'adore l'habit à cause de celui qui le porte. J'adore celui qui est au-dehors, à cause du Dieu caché qui en est inséparable.* Il disoit encore : *Non, Marie n'a point enfanté un Dieu; car ce qui est né de la chair est chair. La créature n'a point enfanté le créateur, mais un homme, instrument de la divinité.*

BELESPRIT.

Que l'homme doit se trouver petit à ses yeux, lorsqu'il considère les bornes de son esprit ! L'union des deux natures en Jésus est un grand mystère; mais enfin, en remontant aux principes que nous avons posés, elle étoit absolument

nécessaire pour la réparation du péché. Attaquer l'union des deux natures dans une seule personne, c'étoit ruiner le bienfait de la rédemption. Quelle satisfaction pour le fidèle, lorsqu'il considère que, malgré l'impossibilité dans laquelle il se trouve de comprendre ce mystère, il en est assuré d'une manière beaucoup plus sûre et plus parfaite qu'il ne l'est de toutes les choses où ses lumières peuvent atteindre ! Mais sitôt qu'il veut se soustraire au joug salutaire de la foi, et mesurer les œuvres du Très-Haut selon sa petite capacité, il n'est point d'écarts dont il ne devienne capable.

MADEM. BONNE.

Nous en avons un exemple bien frappant dans ce qui arriva quelque temps après celui où l'on condamna Nestorius. Les fidèles avoient conçu tant d'horreur pour ses blasphêmes, que plusieurs tombèrent dans une extrémité opposée, et entr'autres Eutychès. C'étoit un supérieur de trois cents moines, dont la vie avoit été jusqu'alors extrêmement édifiante. Très-attaché à la doctrine de

saint Cyrille contre les nestoriens, insensiblement il outra et confondit les deux natures en Jésus-Christ, en sorte qu'il attribuoit à la divinité les souffrances et les autres actions qui appartiennent à l'humanité. Il fut dénoncé par Eusèbe, évêque de Dorylée, à saint Flavien, patriarche de Constantinople. Eutychès, comme tous les hérétiques qui l'ont précédé, comme tous ceux qui l'ont suivi et le suivront, répondit *qu'il étoit prêt à souscrire au symbole de Nicée et au concile d'Ephèse, mais que, s'ils se sont trompés en quelque expression, il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir, et n'étudie que les Ecritures, comme plus sûres que les explications des Pères.*

LE RABBIN.

Que d'hérésies ont été produites par le droit que se sont arrogé des particuliers, d'expliquer l'Ecriture ! Arius trouvoit, dans cette Ecriture, que Jésus-Christ n'étoit point Dieu ; Nestorius, que c'étoit un homme qui servoit d'habitation à la divinité, mais qui en étoit séparé ; Eutychès, que la divinité et

l'humanité étoient tellement confondues, que les deux natures n'en faisoient qu'une. Disons, après cela, que Jésus n'a pas prévu cet abus, ou n'a pas voulu y remédier. J'ose le dire : s'il n'avoit pas établi un tribunal pour décider du sens de l'Ecriture, je dirois qu'il est absolument indifférent sur notre foi, ou qu'il a voulu tendre un piége à de pauvres misérables aveugles pour les faire tomber.

MADEM. BONNE.

Dites-moi, monsieur le Calviniste ; vous recevez également, comme nous ; la doctrine décidée dans les conciles de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine, où l'hérésie d'Eutychès fut condamnée. Vous êtes, par conséquent, forcé d'avouer que Arius, Nestorius et Eutychès, se trompoient dans l'explication des Ecritures ; que, malgré le grand nombre de partisans qu'eurent ces hérétiques (sur-tout Arius), on ne pouvoit adhérer à leurs sentimens sans se tromper, sans se séparer de la vraie Eglise de Jésus-Christ ; que cette Eglise a justement expliqué l'Ecriture ; et qu'en ces occasions la parole que Jésus a donnée, d'être toujours

avec elle, s'est vérifiée. N'est-il pas vrai que les trente-sept évêques qui préférèrent leur sentiment à celui des deux cents à Ephèse, étoient des rebelles? Que disoient-ils pour justifier leur rebellion? ce que vous avez dit de nos jours contre le saint concile de Trente; vous ne pourriez dire qu'ils avoient raison: ils avoient donc tort; et n'êtes-vous pas précisément dans le même cas?

LE CALVINISTE.

Je ne sais par quelle raison nos Peres ont reçu ces conciles. De fort habiles gens, parmi nous, ne seroient pas de cet avis, si on en étoit à recommencer la réforme. Je sais que ceux dont vous parlez ont décidé selon l'Ecriture; mais c'est par un heureux hasard. N'est-il pas vrai que cette doctrine d'Eutychès fut reçue dans un concile qui se tint aussi à Ephèse, où saint Flavien, défenseur de la foi, fut condamné et déposé? Assurément vous ne pouvez nier ce fait.

MADEM. BONNE.

Ce n'est pas mon intention, Monsieur;

il est trop avantageux à la cause que je soutiens. Le concile provincial de Constantinople ayant reçu l'accusation contre Eutychès, le cita jusqu'à trois fois pour rendre compte de sa foi. Il vint, à la troisième citation, accompagné de moines, de soldats, et d'un laïque, nommé Florentius, qui étoit envoyé par l'empereur. Interrogé sur sa foi, il tâcha d'échapper par des réponses captieuses. Mais ayant été convaincu, et demeurant obstiné, il fut excommunié, aussi bien que tous ceux qui communiqueroient avec lui. Cette sentence fut signée par trente-deux évêques et vingt-trois abbés. Le concile étant fini, Eutychès dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appeloit au concile de Rome, d'Egypte et de Jérusalem; et le patrice le dit à saint Flavien, comme il montoit à son appartement.

Aussitôt Eutychès écrivit au pape saint Léon une lettre pleine d'artifice, où il s'efforçoit de paroître catholique : il obtint même une lettre de recommandation de l'empereur pour le pape, par le moyen de l'eunuque Chrysaphius.

LE RABBIN.

Vous l'entendez, Monsieur : c'est au pape que l'on s'adresse. Ce qu'Eutychès fit alors, Luther l'a fait : soumis jusqu'au temps où le Saint-Siége les a eu condamnés, ils n'ont méconnu sa puissance qu'au moment où elle leur est devenue contraire.

MADEM. BONNE.

Saint Léon, après avoir reçu cette lettre, écrivit à saint Flavien qu'il étoit surpris de n'avoir point été averti par lui de ce scandale, et le prie de lui envoyer une personne qui pût l'instruire à fond decette affaire, pour la terminer ensuite, et il ajoute : *Cela ne sera pas difficile, puisque le prêtre Eutychès déclare, dans l'écrit qu'il m'a envoyé, que s'il se trouve en lui quelque chose de répréhensible, il est prêt à se corriger.*

Saint Flavien satisfit au désir du pape ; mais en attendant la décision de Rome, Chrysaphius gagna Dioscore, patriarche d'Alexandrie, en faveur d'Eutychès : il lui fit aussi avoir la protection de l'impératrice, et, par son moyen, un concile fut indiqué à Ephèse ; mais on défendit

à tous les Evêques de s'y trouver, laissant à Dioscore le choix des vingt qu'il devoit y mener. Les autres patriarches reçurent aussi l'ordre de ne mener avec eux qu'un pareil nombre d'évêques.

MISS DOROTHÉE.

Ma Bonne, j'ai mauvaise opinion de cette assemblée; il me semble même qu'on ne peut l'appeler un concile: puisqu'on en interdisoit l'entrée à un si grand nombre d'évêques, apparemment qu'on n'avoit pas dessein d'y procéder selon les règles?

MADEM. BONNE.

Aussi, dans tous les temps, a-t-on nommé cette assemblée *le brigandage d'Ephèse*. L'empereur y avoit invité saint Léon et les évêques d'Italie; mais comme ce temps étoit trop court pour les assembler, saint Léon y envoya quatre personnes qu'il chargea de lettres, et entr'autres d'une à Flavien, où il traite du mystère de l'incarnation d'une manière sublime, et fait voir comment la doctrine de l'Eglise, à cet égard, est parfaitement conforme à l'Ecriture, aux sentimens des Pères, et aux expositions

de foi données à Nicée et à Ephèse. Dans les lettres qui nous restent de lui à l'empereur, il lui remontre qu'il eût été mieux de ne point troubler les évêques, en les éloignant de leur troupeau, puisqu'on pouvoit réprimer l'erreur d'une autre manière. Il lui dit que la doctrine de l'Eglise est invariable, qu'elle ne change point, et que les professions de foi données dans les conciles n'étant que les déclarations de ce que l'Eglise a toujours cru depuis les apôtres qui ont enseigné cette foi, il faut s'y tenir invariablement.

LE RABBIN.

Eutychès et ses fauteurs se sont-ils inscrits en faux contre ce discours du pape, comme ils avoient intérêt de le faire?

LE CALVINISTE.

Non, Monsieur; aussi accordons-nous que jusqu'alors l'Eglise romaine n'avoit fait qu'une innovation dans le précédent concile d'Ephèse, où elle avoit décidé qu'il falloit appeler Marie *Mère de Dieu*, contre l'ancien usage; en quoi ils firent (c'est-à-dire les Pères

du concile) une faute, qui a été le fondement de l'idolâtrie des papistes par rapport à Marie.

LE RABBIN.

Vous n'y pensez pas, Monsieur : l'Eglise, de tout temps, n'avoit-elle pas cru que Jésus étoit Dieu et homme tout ensemble ? Croire cette vérité, n'étoit-ce pas convenir que Marie étoit mère de Dieu ? On le croyoit si bien, qu'on fut scandalisé lorsqu'on lui disputa ce titre. S'il eût été nouveau, et que les chrétiens n'eussent pas été élevés dans cette foi, on eût applaudi à Nestorius, et l'indignation publique, dont il devint l'objet, seroit tombée sur ceux qui auroient innové. Mais continuez, Mademoiselle.

MADEM. BONNE.

Les évêques étant assemblés au nombre de cent trente, le prêtre Jean, qui faisoit la fonction de promoteur, par l'ordre de Dioscore, lut la lettre de l'empereur pour la convocation du concile. L'évêque Jule, légat du Saint-Siége, proposa de lire les lettres de saint Léon, et Dioscore y consentit; mais le prêtre Jean

ayant parlé d'une autre lettre de l'empereur, Dioscore et Juvénal de Jérusalem en ordonnèrent la lecture. L'empereur, dans sa lettre, ordonnoit que, avant toutes choses, on traitât de ce qui regardoit la foi; et le légat fut de cet avis. Dioscore s'y opposa, sous prétexte que la foi étoit fixée et qu'il n'y falloit rien changer. Cette proposition étoit vraie; mais il étoit vrai aussi qu'Eutychès attaquoit cette foi. On fit entrer cet hérétique, quoiqu'on refusât d'admettre dans l'assemblée l'évêque de Dorylée, qui avoit été son accusateur. Eutychès fit un discours rempli de calomnies, pour montrer qu'il avoit été injustement condamné, et demanda qu'on lût les actes faits contre lui. Les légats du pape y consentirent, à condition qu'on liroit aussi les lettres de saint Léon, d'autant plus qu'elles avoient été écrites à l'occasion de ces actes qu'on avoit soigneusement examinés dans un concile à Rome. Eutychès, qui d'abord avoit fait semblant de se soumettre au pape, récusa ses légats, parce qu'ils logeoient chez Flavien et qu'ils avoient dîné avec lui, et protesta qu'il s'en tenoit à la foi pu-

bliée à Nicée et à Ephèse ; sur quoi les évêques le déclarèrent catholique, et levèrent son excommunication : et comme ils crioient tous qu'ils s'en tenoient à la foi de Nicée et d'Ephèse, les légats protestèrent que c'étoit la foi des évêques d'occident et du pape, et récidivèrent la demande, déjà faite deux fois, de lire les lettres de saint Léon ; mais on ne le leur permit pas.

LADY LOUISE.

Les évêques pouvoient-ils se dispenser de justifier Eutychès, puisqu'il se soumettoit à la foi, et nioit de l'avoir jamais combattue ?

MADEM. BONNE.

Et depuis quand, Madame, déclare-t-on un homme accusé, innocent, sur son propre témoignage ? Pourquoi ne lui pas confronter son accusateur? Pourquoi refuser si obstinément de lire les lettres du pape ? Pourquoi ne pas demander à Eutychès qu'il anathématisât l'hérésie dont il étoit accusé? Vous voyez que le but de Dioscore étoit de le justifier aux dépens de saint Flavien qui l'avoit condamné. Son intention se manifesta

bientôt, puisqu'il prononça une sentence de déposition contre ce saint.

Tous ceux qui n'étoient point entrés dans son complot, ayant à leur tête Eusèbe d'Icone, l'interrompirent, et en vinrent même jusqu'à embrasser ses genoux pour le conjurer de ne pas prononcer une sentence si inique; et comme malgré ses refus ils continuoient à rester à ses pieds, Dioscore ordonna qu'on fît entrer le proconsul avec un grand nombre de soldats armés d'épées et de bâtons. On garda les évêques jusqu'au soir, environnés de ces satellites; et ceux qui ne voulurent pas souscrire furent déposés ou exilés.

LE RABBIN.

La procédure d'Ephèse fut si manifestement injuste, qu'on ne recevroit pas un pareil arrêt donné par des juges séculiers, dans la plus petite des affaires temporelles. Ce beau jugement subsista-t-il, Mademoiselle ?

MADEM. BONNE.

Non, Monsieur. Les évêques qu'on avoit empêché, en orient, d'aller à cette assemblée, refusèrent de la reconnoître;

et la nouvelle de ce qui s'y étoit passé étant arrivée à Rome dans le temps du concile qu'on y assembloit tous les ans, tout ce qui avoit été fait à Ephèse fut déclaré nul. Le protecteur d'Eutychès ayant été banni pour d'autres crimes, et l'empereur Théodose étant mort, sa sœur Pulchérie eut le crédit de faire donner la couronne impériale à Marcien, grand capitaine, déjà fort âgé; et, pour lui donner plus d'autorité, elle l'épousa, à condition de vivre, comme elle avoit fait jusqu'alors, en gardant la virginité.

Un des premiers soins de l'empereur et de Pulchérie fut d'accorder à saint Léon un concile légitime; et les légats s'étant assemblés à Constantinople avec ce qu'il y avoit d'évêques, l'hérésie d'Eutychès y fut condamnée tout d'une voix.

LADY MÉRY.

L'empereur rappela-t-il de son exil le patriarche Flavien, qui avoit été si injustement déposé?

MADEM. BONNE.

Il étoit mort dans son exil, accablé de coups et de mauvais traitemens: aussi est-il honoré comme martyr, et

à bon droit. On mit dans son siége Anatolius, qui condamna Eutychès. Et comme l'empereur écrivit à saint Léon pour la tenue d'un concile, le pape le pria de ne point permettre qu'on examinât le mystère du salut, comme si on doutoit de ce qu'on devoit croire, et il dit ces paroles, que je vous prie de remarquer. *Il n'est pas permis de s'éloigner, par le moindre mot, de la doctrine des évangélistes et des apôtres, et d'entendre autrement la sainte Ecriture que nos pères l'ont apprise et enseignée, ni par conséquent de remuer encore des questions impies, que le Saint-Esprit a éteintes aussitôt que le démon les a excitées. Il seroit trop injuste que quelque peu d'insensés fissent révoquer en doute si Eutychès a eu des sentimens impies, ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est pas question quelle foi on doit tenir, mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnoissent leurs fautes.*

Voilà, Mesdames, comme l'on parloit l'an 451, temps très-voisin des apôtres, eu égard à celui dans lequel nous vivons. On y disoit, comme nous disons aujour-

d'hui : Il n'est pas permis de s'éloigner d'un seul mot de la doctrine des apôtres et des évangélistes, ni d'entendre l'écriture autrement que nos pères nous l'ont apprise. L'Eglise a répété ces mémorables paroles à tous les hérétiques qui ont paru depuis ; elle les répétera à ceux qui paroîtront encore, car elle est uniforme dans son langage comme dans ses décisions.

LE CALVINISTE.

Ce langage est le nôtre, Mademoiselle. Nous nous plaignons de ce que l'Eglise romaine s'est écartée de la doctrine des apôtres et des évangélistes ; car pour ce qui est des sentimens des Pères, ils étoient hommes.

MADEM. BONNE.

Arius a fait le même reproche aux Pères de Nicée. Nestorius et Eutychès ont fait les mêmes plaintes contre les conciles qui les ont condamnés. Disoient-ils vrai ? disoient-ils faux ? Auriez-vous conseillé aux chrétiens de ce temps-là de les en croire, et d'abandonner la foi du plus grand nombre ? Cette foi dont parle saint Léon, s'est perpétuée

jusqu'à nos jours. Toutes les fois que le démon a excité les novateurs à remuer des questions impies, le Saint-Esprit les a éteintes ; et malgré les horribles tempêtes que l'enfer a excitées contre la barque de Pierre, elle est restée sur l'eau au milieu des plus grandes agitations.

L'ANGLICAN.

Vous mettez en fait ce qui est en question : vous prétendez que l'Eglise romaine ne s'est jamais écartée de la doctrine des apôtres et des évangélistes ; nous le nions : qui sera notre juge ?

MADEM. BONNE.

Ceux qui ont jugé Arius, Nestorius, Eutychès, le plus grand nombre des évêques unis à leur chef. Si cette autorité n'est pas suffisante pour juger Luther, Calvin et les autres, elle ne l'a pas été pour condamner ces hérétiques.

MISS DOROTHÉE.

Assurément, Messieurs, l'Eglise romaine est d'accord avec saint Léon, et vous n'y êtes pas. Ce pape dit formellement qu'il faut entendre l'Ecriture

comme les Pères l'ont entendue et prêchée. Vous rejetez leur autorité, vous n'êtes donc pas de l'Eglise qui subsistoit du temps de ce Saint. Celle-là étoit hérétique, ou vous l'êtes. Or, il y a mille ans que l'Eglise visible a disparu, selon votre compte: Jésus a attendu bien longtemps à la ressusciter en vous!

BELESPRIT.

Vous disputez contre vos lumières, je ne puis m'empêcher de le penser, M. le Calviniste. Vous avez parlé à la catholique à Dordrecht, vous venez même de le faire avec M. Valens; et dans toutes les disputes que les protestans ont eues avec les ariens, ils n'ont jamais pu leur opposer que l'autorité des Pères et des conciles. Effectivement, s'il faut s'en tenir à l'Ecriture sainte mal interprêtée, les ariens ont dix passages à vous alléguer, dans le temps que vous n'en avez qu'un à objecter aux catholiques. D'ailleurs, les ariens ont pour eux l'ancienneté de la date. Il n'appartient qu'à un catholique de convaincre un arien, et je vais vous avouer que si les paroles de Jésus-Christ ne m'avoient fixé sans retour dans

la foi de l'Eglise romaine, j'aurois été arien plutôt que calviniste. Je dis *je deviendrois*, car messieurs les philosophes m'avoient rendu *Rienniste*.

L'ARIEN.

Eh! comment les paroles de Jésus ne vous auroient-elles pas fixé? Elles m'ont terrassé, moi qui vous parle. Avouez-le de bonne foi, Monsieur le Calviniste; vos apôtres ont été nos pères, nos restaurateurs : c'est eux qui ont brisé les entraves salutaires que Jésus avoit mises à l'orgueil et à la légèreté de l'esprit humain. Comment se persuader qu'il étoit Dieu, en voyant son Ecriture devenir une *épée meurtrière*, dont l'on se servoit pour autoriser les opinions les plus extravagantes? Chez les catholiques, les livres saints sont la nourriture de l'ame des fidèles; ils n'en peuvent jamais abuser, l'autorité de l'Eglise en détermine le sens. Chez vous, elle produit chaque jour des novateurs, des opinions monstrueuses : elle a détruit toute subordination.

LADY S.

En vérité, Monsieur Valens, vous

parlez d'une étrange manière : on diroit, à vous entendre, que vous êtes devenu papiste.

L'ARIEN.

Et on diroit vrai, Madame : il faudroit ajouter : et le plus soumis. J'ai éprouvé trop de tempêtes en voulant me soustraire au joug de la soumission que Jésus a imposée aux chrétiens : j'en connois l'indispensable nécessité, et je reconnois qu'il est Dieu, à la sagesse qui lui a fait prévoir et le mal et le remède.

LADY S.

Je ne vous suivrai pas dans cet écart, Monsieur. Il est de plus habiles gens que vous dont je prendrai les leçons. Mais, voyez, quelle sottise!

LE RABBIN.

J'espère, Milady, que cela ne sera pas votre dernier mot; vous voulez bien que nous continuions. Comment finit l'affaire d'Eutychès?

MADEM. BONNE.

L'Empereur assembla un concile à Chalcédoine, où l'on déclara qu'on se

tenoit inviolablement attaché à la foi annoncée dans les conciles précédens. Mais, ajouta-t-on : *Les ennemis de la vérité ont inventé de nouvelles expressions ; les uns voulant anéantir le mystère de l'Incarnation, et refusant à la Vierge le titre de Mère de Dieu ; les autres introduisant une confusion et un mélange, et forgeant une opinion insensée et monstrueuse, qu'il n'y a qu'une nature de la chair et de la divinité, et que la nature du Fils est passible. C'est pourquoi le saint concile œcuménique, voulant obvier à toutes leurs entreprises, et montrer que la doctrine de l'Eglise est toujours inébranlable, a défini que la foi des trois cent dix-huit Pères est inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante Pères, assemblés à Constantinople, ont enseignée touchant la substance du Saint-Esprit, à cause de ceux qui l'attaquoient, et non qu'ils crussent qu'il manquoit quelque chose à l'exposition précédente.*

LADY LOUISE.

Je n'entends pas bien ces dernières

paroles ; voulez-vous bien me les expliquer ?

MADEM. BONNE.

Permettez-moi auparavant de finir le passage commencé. *Et à cause de ceux qui veulent détruire le mystère de l'Incarnation, le concile reçoit les lettres synodales du bienheureux Cyrille, tant à Nestorius qu'aux Orientaux, comme propres à réfuter l'erreur de Nestorius, et à expliquer le sens du symbole. Le concile y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Léon, à Flavien, contre l'erreur d'Eutychès, comme conforme à la confession de saint Pierre, et également propre à détruire les erreurs et à affermir la vérité.*

LE CALVINISTE.

N'avois-je pas raison de dire, Mademoiselle, que la foi de l'Eglise romaine s'étoit formée par lambeaux ; qu'elle n'a pas été parfaite du premier coup, et que ces différens lambeaux ont été faits de temps à autres, et ensuite recousus ensemble? Car, enfin, ce ne fut qu'après le concile de Nicée qu'on sut à quoi s'en tenir sur la divinité de Jésus, ou du

moins sur sa nature. J'en dis autant de la foi sur le Saint-Esprit, qui eut besoin d'un autre concile pour être crue des fidèles. Vous avez vu qu'avant Nestorius et Eutychès on confondoit en Jésus les deux natures, ou l'on admettoit en lui deux personnes.

LADY VIOLENTE.

Voilà du singulier. Rêvez-vous, Monsieur, quand vous tenez un pareil discours? Vous appelez la foi du mystère de la Sainte Trinité, la foi de l'Eglise romaine, vous parlez du même ton du mystère de l'Incarnation : ne sont-ils pas la foi de votre Eglise et de la nôtre? D'ailleurs, c'est sur la foi de ces grands mystères que l'Eglise est fondée : s'ils n'ont pas été crus avant le quatrième et cinquième siècle, il n'y a donc pas eu d'Eglise avant ce temps? Les apôtres ont donc bien mal rempli leur mission, s'ils ont laissé à leurs successeurs le soin de nous apprendre ce que nous devions croire sur ces grands mystères. Je vous l'avoue; je n'ai de ma vie entendu une telle impiété, et je ne vois pas qu'elle puisse aboutir à autre chose qu'à détruire toute religion.

MADEM. BONNE.

Ce n'est pas là l'intention de Monsieur, ni de ceux qui l'ont dit avant lui ; il n'a pas l'honneur de l'invention, et la charité m'oblige de croire qu'il a pris ce mauvais raisonnement, ou plutôt cette impiété toute faite, sans en sentir les conséquences.

LE RABBIN.

En effet, cette supposition anéantiroit tout christianisme ; il seroit un ouvrage humain auquel chacun pourroit ajouter, ôter ; et des personnes raisonnables auroient droit de rejeter une foi qui seroit de la façon des hommes.

LE CALVINISTE.

Vous tirez de mon discours une conséquence que je nie. Ce n'est pas à nous à demander à Dieu raison de ses œuvres : sans doute qu'il en avoit de bonnes, quand il lui a plu de nous découvrir la vérité peu-à-peu ; il faut adorer ses voies dans le silence, sans vouloir nous mêler de les approfondir.

MADEM. BONNE.

Je vous proteste, Monsieur, que dans

ce que je vais vous dire je n'ai pas le moindre dessein de vous fâcher; mais je ne puis tenir la vérité captive.

Un jeune officier suisse me disoit, cette année, la larme à l'œil, que le déisme avoit pénétré jusque dans son pays, et qu'il y faisoit chaque jour des progrès. Avouons-le de bonne foi, c'est la religion à la mode, aussi bien en Angleterre qu'en France et ailleurs. A quoi doit-on attribuer un pareil malheur? A des raisonnemens pareils à ceux que vous venez d'entendre, Mesdames. Un Dieu qui se soucie peu de la foi des hommes, tel que nous le représentent les tolérans, a fait naître chez nos soi-disant philosophes, l'idée d'un Dieu qui se soucie peu de notre morale. Une religion humaine ne mérite pas de captiver des savans, il faut la laisser au vulgaire. Un Dieu qui nous punit ou nous récompense eu égard à son bon plaisir, qui nous destine à être méchans et réprouvés, seulement parce que le meilleur monde le demandoit ainsi; qui nous justifie par la foi de nos pères, qui s'est tellement mis dans la tête de sauver une partie des hommes et de damner l'autre, que les

crimes des premiers ne peuvent leur ôter la grâce, ni les bonnes œuvres des seconds l'attirer : toutes ces idées, dis-je, doivent détruire toute idée d'un premier être chez les hommes qui pensent, ou offrir pour divinité à ceux qui ne pensent pas, un être contraire à lui-même, et moins bon qu'ils ne le sont eux-mêmes, pour peu qu'ils soient honnêtes gens. Voilà pourtant le catéchisme qui sort naturellement des ouvrages de Luther, de Calvin, des décisions de Dordrecht. Ces ouvrages en ont produit d'autres, et sont les pères du Dictionnaire de Bayle, de la Philosophie de Leibnitz ; de l'ouvrage intitulé l'*Esprit*, et de mille autres semblables. Ai-je tort, M. Belesprit?

BELESPRIT.

Non, assurément, ces ouvrages ont été mes catéchismes et celui de mes confrères les Déistes. Je vois même clairement qu'il faut en venir à croire ces auteurs, quoiqu'ils se contredisent eux-mêmes à chaque page, si on reçoit l'idée de cette religion formée par lambeaux. Ce n'étoit pourtant pas là l'intention de celui qui l'a mise au jour, je le présume du moins.

MADEM. BONNE.

Et vous avez raison. Un grand homme de notre siècle, M. Bossuet, évêque de Meaux, a fait un ouvrage, dans lequel il a réuni les variations des églises réformées; il a prouvé aux protestans, par leurs professions de foi, qu'ils ont changé, retourné leur foi, de manière qu'ils sont tombés en contradiction avec eux-mêmes. Il leur a dit: le Saint-Esprit ne se contredit jamais, il enseigne tout d'un coup ce qu'il faut croire, et Jésus a dit lui-même qu'il venoit enseigner toute vérité. Il y a de la contradiction dans les confessions de foi des protestans; donc le Saint-Esprit ne les a pas dictées. A cette conclusion il a ajouté une proposition. Prouvez-moi, a-t-il dit aux protestans, que l'église romaine a varié une seule fois dans sa doctrine, et je quitte cette église l'instant d'après.

LADY LOUISE.

Mais cela ne répond point à la question que je vous avois faite. Pourquoi ajouter à la foi de Nicée, si elle étoit suffisante?

MADEM. BONNE.

Vous êtes bien vive, ma chère : que ne m'écoutiez - vous jusqu'au bout. L'église de Jésus - Christ, depuis les apôtres, est en possession et de la foi, et de la soumission des fidèles. La foi des mystères de la Sainte-Trinité et de l'Incarnation est suffisamment exprimée dans le symbole que nous appelons des Apôtres ; et si jamais Arius n'avoit cherché à donner un mauvais sens à ces paroles, *Et en Jésus-Christ son fils unique nôtre Seigneur*, elle n'auroit pas eu besoin d'employer le mot *consubstantiel*. Ce mot n'apportoit point une nouvelle foi ; les fidèles croyoient autant à la divinité de Jésus, avant qu'on eût employé ce mot, qu'auparavant : il n'a point changé l'idée qu'ils avoient du fils de Dieu ; mais il leur a donné le moyen de connoître ceux qui avoient la même foi qu'eux, d'avec ceux qui regardoient Jésus comme un homme. A mesure que les hérétiques se sont écartés du sens du symbole, à mesure qu'ils ont touché aux vérités de foi qu'elle avoit reçues des apôtres, l'église a précautionné ses enfans contre leurs erreurs,

et a dit ce que les pères du concile de Chalcédoine dirent alors, et que vous n'avez pas remarqué: *Ce n'est pas qu'il manque rien à la foi précédente.* Elle existoit, les fidèles la recevoient de l'église; mais des hommes nouveaux veulent leur enlever cette foi en changeant le sens que l'église a toujours attaché aux mots dont on s'est servi; il faut nécessairement fixer ces mots, par d'autres si décisifs, que les hérétiques ne puissent en abuser : ses enfans fidèles n'en avoient pas besoin; mais elle doit l'instruction à ceux mêmes qui se révoltent contr'elle, et le soutien aux foibles et aux petits, qui pourroient croire que ces nouveaux venus n'expliquent que la foi ancienne, dans le temps qu'ils la détruisent; car vous m'avouerez qu'il n'y a rien dont on abuse plus que *des mots*, témoin le *semblable en substance.*

LADY LOUISE.

Je vous entends à présent, ma Bonne; mais vous ne nous avez point expliqué pourquoi on a inventé le systême de l'église, dont la foi s'est formée par lambeaux : c'est ma faute, je vous ai interrompue.

MADEM. BONNE.

M. de Meaux ayant prouvé, mais sans réplique, les variations de l'église protestante, ayant montré que sa foi s'étoit formée par lambeaux, mais si mal taillés, qu'il n'est pas possible de les rejoindre ensemble pour en faire un tout, il a fallu, pour lui répondre, lui dire que la même chose étoit arrivée dans les premiers siècles. Ceux qui l'ont dit les premiers, savoient bien que cela étoit faux; mais ils ont dit comme Mézerai : Qui se donnera la peine de l'examiner? On nous en croira sur notre parole ; et si quelques savans nous démasquent, nous crierons contre leurs ouvrages, et en donnerons horreur aux protestans crédules.

LE CALVINISTE.

C'est une calomnie ; chacun chez nous est libre de lire toutes sortes de livres.

MADEM. BONNE.

Nos conversations sont écrites, Monsieur. Au lieu de me répondre, on prendra un chemin plus court, on dira du mal de l'ouvrage, peut-être de l'auteur, et les esprits prévenus ne le liront pas :

cependant il seroit facile de me confondre à peu de frais. Si j'ai avancé le faux, il faut le prouver. Si j'ai dit vrai, il n'est plus possible d'être protestant.

LE CALVINISTE.

On diroit, à vous entendre, qu'il n'est question entre nous que des matières décidées dans les premiers conciles. Tenez-vous-en là, et nous serons d'accord. Etoit-il alors question de l'Eucharistie, du purgatoire, de la prière pour les Saints, et des nouveaux dogmes que votre église a inventés depuis, et dont je vous défie de me montrer trace dans ces premiers conciles? S'ils eussent été vraiment reçus alors, n'en auroit-on pas fait mention?

MADEM. BONNE.

Par conséquent, un Macédonien qui parloit contre le Saint-Esprit, un Nestorien et un Eutychien qui erroient par rapport au mystère de l'Incarnation, pouvoient dire : cette foi est nouvellement inventée, les trois cent dix-huit pères n'en ont pas dit un mot. Le pape saint Léon vous a dit qu'on n'assembloit point un concile pour savoir ce qu'on devoit

croire, mais à qui l'on devoit pardonner; car depuis près de dix-huit siècles la foi de l'église a été formée par les saintes Ecritures et par les apôtres.

LE CALVINISTE.

Finissons une bonne fois. Tout gît en preuves; vous nous les avez promises, il faut nous les donner. Montrez-nous qu'on a cru la transubstantiation dès les premiers siècles de l'église, le purgatoire, la messe, le culte des Saints et des images, et les autres dogmes que vous croyez à présent. Détruisez mes accusations, et ne vous arrêtez plus en chemin.

MADEM. BONNE.

Vous avez occasionné la plupart de nos poses, Monsieur, et je n'y ai point de regret : nous avançons lentement, mais nous épuisons toutes les objections qu'on pourroit faire, et je m'interromprai toujours avec plaisir pour répondre à ces Dames. M. le Rabbin, résumez, je vous prie, tout ce que nous avons prouvé jusqu'à présent, pour n'y plus revenir.

LE RABBIN.

Les indulgences, l'autorité, la néces-

sité, la vérité d'un tribunal pour expliquer le sens de l'Ecriture, le mérite des œuvres, la confession auriculaire, et la pénitence, sacrement institué par Jésus-Christ. Il me semble que vous avez prouvé encore que le fanatisme, l'irréligion, l'indifférence sur la foi, sont des suites naturelles de la révolte contre l'Eglise.

MADEM. BONNE.

Il me reste donc à vous montrer notre foi d'aujourd'hui, dès les premiers siècles de l'Eglise. Si, après l'avoir fait, Messieurs et Dames, vous résistez encore à la vérité, je vous appelle au jugement de Dieu, je serai nette de vos ames, et deviendrai votre accusatrice.

LADY LOUISE.

Quand vous devriez dire que je me répète, je ne puis m'empêcher de vous témoigner combien cet article de votre religion me révolte. Je ne puis m'accoutumer à vous entendre damner ceux qui n'en sont pas.

LE RABBIN.

J'avois oublié que c'étoit encore un article décidé. Lady Louise l'a oublié

aussi, à ce qu'il paroît. Disons-en encore un mot; et, s'il est décisif, qu'il n'en soit plus question. Pardon, Madame. Si vous étiez conséquente, vous ne feriez pas un crime à l'Eglise romaine d'un dogme qu'elle a puisé dans l'Evangile. Nous sommes obligés, selon Jésus-Christ, de regarder comme un païen et publicain celui qui n'obéit pas à l'Eglise. Celui qui n'aura pas la foi, ne sera pas sauvé, dit encore Jésus. Voudriez-vous que l'Eglise romaine donnât un démenti au Fils de Dieu? On vous a dit que si vous avez la foi, mademoiselle Bonne ne l'a pas, cela est clair. Il y a donc une de vous deux qui ne peut être sauvée, cela est encore clair. C'est sur ce principe qu'a parlé saint Athanase; et quoique mademoiselle Bonne, pour être très-exacte, ne vous ait pas affirmé que ce symbole soit de lui, il y a des auteurs qui le croyent. Du moins tous conviennent qu'il est pris de ce Saint, que l'Eglise a canonisé. On disoit donc au quatrième siècle comme en celui-ci : Hors l'Eglise qui possède ce symbole, il n'y a pas de salut. A-t-on reproché à saint Athanase d'avoir in-

venté un dogme nouveau, lui qu'on accusoit de tant de crimes? A-t-on même pensé à dire que sa doctrine étoit nouvelle? Non, car elle étoit établie par Jésus-Christ, et appuyée par tous les Apôtres et les Saints. Saint Paul appelle les Hérétiques, *des hommes livrés à Satan*; auroit-il dit qu'ils seroient sauvés s'ils mouroient en cet état? Le ciel est-il pour les esclaves de Satan? *Que ton argent périsse avec toi*, dit saint Pierre à Simon le magicien. Ce Saint manquoit-il alors de charité? Saint Jean, dans son Apocalypse, manquoit-il de charité, quand il dit à un des sept évêques : *Je sais que vous avez quelque chose de bon, c'est que vous haïssez les Nicolaïstes*. Une des preuves que les Eglises protestantes ne sont pas celle que Jésus-Christ a fondée, c'est qu'au moment où elles se vantent de ne croire que la sainte Ecriture, elles en anéantissent un des principaux passages.

MADEM. BONNE.

La première fois que nous nous retrouverons, Mesdames, nous examinerons à fond de quel temps on doit dater

l'autorité des papes; et si elle ne remonte pas à celui des apôtres, je vous l'abandonnerai de bon cœur, aussi bien que tous les dogmes qui n'ont pas la même origine.

SECONDE JOURNÉE.

(*Les Ministres, Madem. Bonne, M. de Bonnefoi, le Rabbin, lady Louise, miss Dorothée, lady Violente, lady Méry.*)

MISS DOROTHÉE.

COMMENT, ma Bonne! ces Dames ne sont pas encore venues. Nous craignions, lady Louise et moi, d'arriver les dernières.

MADEM. BONNE.

Toutes celles qui doivent être à notre conversation sont ici, ma chère; j'ai reçu des lettres de ces Dames, par lesquelles elles ont pris leur congé.

LADY LOUISE.

Cela me paroît singulier. Pourroit-on vous demander, sans indiscrétion,

ma Bonne, quels motifs elles vous ont donnés de leur désertion ?

MADEM. BONNE.

Lisez tout haut la lettre de miss Champêtre, Madame. Comme elle ne m'a pas demandé le secret, je puis vous la communiquer.

Lettre de miss Champêtre à mademoiselle Bonne.

« Ma Bonne,

» Je ne puis vous exprimer le chagrin
» que je sens d'être forcée de vous aban-
» donner ; mais cette démarche est pour
» moi d'une nécessité absolue. Il est cer-
» tain que, si vous prouvez tout ce que
» vous avez avancé, il n'y a pas d'autre
» parti à prendre, que celui de se faire
» catholique, et vous sentez l'impossi-
» bilité dans laquelle je suis de faire
» une telle démarche. Vous savez que
» mon mari ayant perdu presque tous
» ses biens, nous ne subsistons que par
» ses emplois : en changeant de reli-
» gion, je risquerois de les lui faire
» perdre. Si j'étois catholique, il fau-

» droit élever mes enfans dans la reli-
» gion que je croirois la meilleure ; ce
» seroit leur fermer la porte à tout. Il
» vaut donc mieux que je me retire à
» présent, qu'il n'y a rien ou peu de
» chose de prouvé : je me dirai que vous
» auriez été dans l'impossibilité, ou plu-
» tôt je ne me dirai rien ; je mettrai
» tous mes soins à vous oublier, vous et
» vos leçons. Je me dirai.... Oh ! Je ne
» sais ce que je me dirai ; mais toujours
» est-il sûr que je ne vous reverrai ja-
» mais. »

LE RABBIN.

En vérité, je plains cette pauvre dame. Il est clair, par sa lettre, qu'elle entrevoit la vérité, et qu'elle s'y refuse. J'ai éprouvé cette terrible situation, et je vous assure que c'est une véritable agonie.

MADEM. BONNE.

Ce n'est pas là son dernier mot, Monsieur ; je la laisse aux prises avec sa conscience : elle parlera plus haut que je ne pourrois le faire. La voilà dans le cas de l'Evangile, qui dit qu'il faut arracher cet œil, couper cette main, ce pied, qui sont des sujets de scandale.

LADY LOUISE.

J'avoue que cela est difficile; mais il est plus pénible encore d'aller en enfer. Personne n'a des liens plus forts que moi : j'adore mon mari, mon père et mes enfans; ils le méritent, vous le savez, ma Bonne; mais je veux aimer Dieu plus qu'eux. Je lui demande sans cesse les lumières de son Saint-Esprit, pour connoître la vérité, et je la suivrai quoi qu'il m'en coûte (avec le secours de sa grâce, s'entend). Je vous l'avoue; je frémis depuis la tête jusqu'aux pieds, en prononçant ces paroles. Quoi! il faudroit regarder tant d'amies que j'ai eues, comme perdues pour moi! Il faudroit déchirer le cœur du plus tendre des époux, du meilleur de tous les pères! Ah! ma Bonne, qu'il me faudroit une puissante grâce pour en venir là!

MADEM. BONNE.

Dieu vous la donnera, ma chère : et que savez-vous si votre exemple et vos prières ne leur procureroient pas le plus précieux de tous les biens, le don inestimable de la foi? Je connois peu monseigneur votre époux; mais votre

respectable père a tant d'honneur, de probité, de charité, que je le crois proche du royaume des cieux. Peut-être Dieu, qui l'a régardé dans sa miséricorde, veut-il se servir de vous pour lui ouvrir les yeux. Il ne lui manque que d'examiner sa religion, de la confronter avec la nôtre. Offrez-lui hardiment cet examen, vous ne courez aucun risque. La vérité ne craint point le grand jour; il n'y a que l'erreur qui fuit l'examen.

LE CALVINISTE,

Je conviens de ce principe, Mademoiselle, et j'en conclus contre vous. Chez nous l'examen est ouvert à tout le monde. La lecture de l'Écriture Sainte est recommandée, chacun y peut former sa foi, et nous ne voulons assujettir personne à nos décisions. Chez vous, au contraire, tout examen est défendu, il faut recevoir aveuglément les décisions de votre Eglise, sans examiner si elles sont contraires à l'Écriture : la lecture de nos livres vous est interdite sous peine d'excommunication. C'est que les erreurs que vous professez craignent la lumière.

LE RABBIN.

Je me charge de cette réponse, Monsieur. Les catholiques ont raison d'en agir ainsi, et vous auriez tort en suivant la même méthode. Quiconque croit aux paroles de Jésus tant de fois répétées, laisse à l'Eglise le soin de former sa foi, parce qu'il est convaincu que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, et que Jésus sera avec elle jusqu'à la consommation des siècles. On ne risque rien à croire aveuglément après une telle garantie, et je soutiens qu'un homme qui croit qu'il est nécessaire d'examiner les décisions de l'Eglise, cesse dès le moment d'avoir la foi nécessaire au salut, parce qu'il doute de l'accomplissement des paroles de Jésus, Vous ne pourriez, Monsieur, exiger une pareille soumission : votre Eglise, de votre aveu et par la notoriété des faits, n'est pas infaillible. Vous dites qu'elle ne force personne à se soumettre à ses décisions : c'est avouer tacitement qu'elle n'est pas l'église de Jésus ; celle-là ne se peut tromper, et il faut obéir à ses décisions, sous peine d'être regardé comme un païen et un publicain. Tenez, Mon-

sieur, cette seule liberté d'examiner les décisions de votre Eglise me feroit cesser d'être protestant si j'avois le malheur de l'être. Une Eglise qui avoue qu'elle n'est pas infaillible et qu'on peut se sauver hors de son sein, ne peut être l'église de Jésus.

LE CALVINISTE.

Vous vous trompez, Monsieur : nous obligeons tous ceux de notre communion à recevoir les décisions, ou plutôt les confessions de foi de notre Eglise, et nous retranchons de notre communion ceux qui refusent d'y souscrire ; mais nous n'avons pas la cruauté de leur refuser le salut, parce qu'ils se trompent dans des points qui ne sont pas essentiels.

LE RABBIN.

Votre réponse, mon cher Monsieur, quoiqu'elle soit fort courte, fourmille de contradictions. Vous ne pouvez obliger personne à souscrire à vos confessions de foi, puisque vous convenez qu'elles sont faites par des hommes qui peuvent se tromper, puisque vous convenez même qu'ils se sont trompés, et que

vous avez été forcés d'abandonner les décisions les plus authentiques qu'ils aient portées. Pour avoir droit d'exiger l'obéissance des fidèles, il faudroit que vos décisions renfermassent cette foi dont Jésus a confié le dépôt à son Eglise, cette foi nécessaire au salut : mais aussi rien ne pourroit suppléer à cette foi ; et dire qu'on peut se sauver sans elle, c'est donner un démenti formel à Jésus, qui dit : *Celui qui n'aura pas la foi, ne sera pas sauvé.* Vous ajoutez que vous ne pouvez refuser le salut à des gens qui ne se trompent pas dans des points essentiels ; mais vous les chassez de votre Eglise : si elle étoit l'arche, ne seroit-ce pas une impiété de dire qu'on peut se sauver hors d'elle ? Si les choses dans lesquelles ils errent ne sont pas essentielles au salut, vous manquez cruellement de charité, en séparant de votre corps des gens qui sont encore membres de Jésus-Christ. C'est déchirer la robe du Sauveur sans aucune nécessité ; c'est faire un scandale, un schisme. Or, après le péché, le schisme est le plus grand de tous les maux ; ou plutôt il est lui-même un très-grand péché.

LADY LOUISE.

Je vous prie de me dire s'il est vrai qu'on vous défende la lecture des livres protestans.

MADEM. BONNE.

Loin de les défendre aux personnes instruites, rien n'est plus propre à les affermir dans la foi. J'en ai lu plusieurs, et j'en lirai tout autant qu'il m'en tombera dans les mains, parce que l'on me l'a permis; mais cette permission ne s'accorde point aux ignorans, et je veux vous faire juge des raisons qui engagent à la refuser. Ces livres disent affirmativement que l'Eglise romaine enseigne des dogmes nouveaux; que sa doctrine est contraire à celle qu'elle a reçue des apôtres, et mille autres faussetés que nos écrivains ne manquent pas de réfuter; mais comme ces réfutations ne sont pas des livres communs, ceux qui lisent les livres protestans ignorent même leur existence, et pourroient s'exposer aux tentations : d'ailleurs, il est mille sortes de gens capables de retenir les injures grossières qu'on nous prodigue à chacune des pages de ces sortes de

livres, et qui sont trop bornés pour entendre le faux des raisonnemens sur lesquels ils sont appuyés. Les contradictions ne choquent que les personnes accoutumées à raisonner juste, et celles-là font le petit nombre. Vis-à-vis d'elles, je le répète, le poison répandu dans ces livres porte son antidote. Ce fut en lisant l'histoire de la réformation, que la duchesse d'Yorck et son époux devinrent catholiques ; et je ne trouve rien de plus propre à désabuser un anglican, que la lecture des ouvrages de l'évêque de Saint-Asaph.

LADY LOUISE.

Je n'ai jamais entendu parler de ces ouvrages : dites-nous, je vous prie, de quoi ils traitent.

MADEM. BONNE.

Celui qui occupe le siége d'Asaph, dans la principauté de Galles, s'est avisé de donner à plusieurs passages de la Sainte-Ecriture un sens différent de celui qui est reçu dans l'Eglise anglicane; la cour ecclésiastique l'a trouvé mauvais, et a condamné les ouvrages de cet évêque : il s'en plaint, et demande

à cette cour : Y a-t-il une autorité, un tribunal compétent pour interpréter l'Ecriture ? N'y en a-t-il pas ? S'il y en a un, il est hors de doute qu'au temps de la réformation nos pères ont été des rebelles, puisqu'ils ont refusé de se soumettre aux décisions de ce tribunal. Toute la réformation est fondée sur cette opinion, que chacun peut interpréter l'Ecriture, et que nul n'a droit d'assujettir les autres à sa façon de penser. Or, s'il n'y a point de tribunal, de quel droit me condamnez-vous ? . . . .

LADY LOUISE.

Ce raisonnement est conséquent, et je conçois la raison pour laquelle il y a dans ce pays autant de religions que de têtes : c'est un grand inconvénient sans doute; mais il est né du despotisme insupportable que les papes ont usurpé.

MADEM. BONNE.

Distinguons soigneusement, Mesdames, ce que fait le pape comme chef de l'Église, ses prérogatives en cette qualité, et ce qu'il fait comme homme; car en cette dernière qualité il est sujet à l'erreur et aux passions. Je vous l'ai

déjà dit, je ne suis pas ultramontaine, et nulle Française n'est plus attachée que moi aux prérogatives de nos rois. J'ai appris de Jésus, et des apôtres, qu'il faut respecter les puissances, parce qu'elles viennent de Dieu; mais Jésus dit à Pilate : *Mon royaume n'est pas de ce monde.* En conséquence de ces paroles, je n'accorde au pape qu'une puissance spirituelle; mais je la lui accorde sans bornes, lorsqu'il est uni au plus grand nombre, et qu'il est question de la foi, des mœurs, et de la discipline générale. Dans ces occasions, il est pour moi le successeur de Pierre; l'Église est fondée sur lui, et ne peut subsister sans lui, non plus qu'une maison sans fondement, parce que Jésus l'a voulu ainsi. Dans tous les cas où le successeur de Pierre sort des limites que Jésus a données à son pouvoir, je ne vois plus que l'homme, parce que Jésus n'a pas promis aux successeurs de Pierre l'impeccabilité, mais une autorité infaillible pour juger, décider, de concert avec les évêques, dans les matières de foi.

MISS DOROTHÉE.

Permettez-moi de vous donner un

exemple pour voir si je comprends bien ce que vous venez de dire. Il s'est trouvé des empereurs grecs qui sont devenus ariens, d'autres qui, oubliant qu'il n'étoit pas permis aux laïques de mettre la main à l'encensoir, ont voulu décider de la Foi dans des choses que l'Église avoit décidées. Les papes ont dû leur résister, les retrancher même du sein de l'Église, lorsque leur hérésie étoit notoire : la jurisdiction spirituelle leur donne ce droit sur tous les chrétiens en général ; mais dans le même temps ils devoient obéir à ces mêmes empereurs dans toutes les choses qui ne regardoient pas la foi : n'est-ce pas cela, ma Bonne?

MADEM. BONNE.

Oui, ma chère; mais lorsqu'ils ont voulu s'arroger le droit de disposer des couronnes, comme quelques-uns ont fait, qu'ils ont prétendu dispenser les sujets du serment de fidélité qu'ils avoient fait à leur souverain, j'aurois vu l'homme en eux, et non le successeur de Pierre. J'aurois levé les épaules à l'ouïe de leurs prétentions, et j'aurois dit : on voit bien que les promesses de Jésus ne

sont pas l'impeccabilité, elles ne regardent que la foi, la discipline et les mœurs, lorsque le pape en prononce avec le grand nombre, ou que ses décrets sont approuvés du plus grand nombre. J'en dirois autant si le pape vouloit décider des difficultés qui s'élèvent sur les sciences profanes, telles que l'astronomie, la médecine, l'architecture, etc., à moins que ceux qui écrivent sur ces arts n'eussent avancé quelques propositions relatives à des erreurs condamnées, ou contraires à la doctrine reçue depuis les apôtres; car, en ce cas, le Vicaire de Jésus-Christ reparoîtroit à mes yeux : en tout autre cas, c'est un homme.

LADY LOUISE.

Je commence à comprendre la sorte d'infaillibilité que les catholiques reconnoissent dans le pape uni au corps des pasteurs, union qui fait ce qu'ils appellent l'Église. Elle est uniquement fondée sur la promesse de Jésus-Christ, et n'a lieu que dans les choses du salut. On me l'avoit expliqué bien autrement. Vous nous avez déjà cité quelques pas-

sages qui prouvent que la supériorité du pape sur les évêques étoit reconnue comme très-ancienne, dès le troisième ou quatrième siècle; mais vous nous en avez promis d'autres.

MADEM. BONNE.

Remarquez, je vous prie, Madame, qu'on a peu écrit dans les premiers siècles de l'Eglise (excepté les Saintes Ecritures). Comme, dans ces temps, ainsi que dans celui-ci, il s'élevoit des hommes superbes qui cherchoient à dénaturer les passages de l'Evangile pour les tirer à leur sens, les Pères n'écrivoient que pour réfuter leurs erreurs. Ils disoient peu de chose des points qui n'étoient pas attaqués par les hérétiques; car il eût été inutile d'écrire pour prouver des choses que personne ne révoquoit en doute. Comme personne n'attaquoit alors la primauté du pape, nous n'avons point d'écrits particuliers qui en parlent; mais on trouve en plusieurs endroits des preuves non équivoques de cette primauté. Tertullien, devenu monastique, c'est-à-dire enseignant qu'il y a des péchés irrémis-

sibles; Tertullien, dis-je, se moquant d'un décret que le pape avoit fait à ce sujet, s'exprime en ces termes : *Le souverain pontife, c'est-à-dire l'évêque des évêques, dit : Je remets le péché d'adultère et de fornication à ceux qui auront accompli leur pénitence.* On regardoit donc, dès l'an 207, le pape comme l'évêque des évêques.

LE CALVINISTE.

Vous venez de nous avertir que Tertullien parloit ainsi, en se moquant du pape.

MADEM. BONNE.

Ce terme *moquer* ne tombe pas sur la primauté du pape, auquel il se seroit bien donné de garde de donner un tel titre, même par ironie, mais sur le pardon des péchés qu'il promettoit. Dans le commencement du même siècle, après la mort de saint Fabius pape, saint Cyprien ayant quelque difficulté dans son Eglise, en écrivit au clergé de Rome, parce que la persécution empêchoit de s'assembler pour donner un successeur au pape. Le même saint Cyprien composa deux traités l'an 251, et dit:

Les hérésies viennent de ce qu'on ne remonte point à la source de la vérité, qu'on ne cherche pas le chef, et qu'on ne regarde point la doctrine du maître céleste : le Seigneur dit à Pierre : Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, etc. *Il a bâti son Eglise sur un seul, quoiqu'après la résurrection il donne à tous une puissance égale. Toutefois, pour montrer l'unité, il a établi une chaire, et a posé l'origine de l'unité en la faisant descendre d'un seul. Sans doute les autres apôtres étoient ce qu'étoit Pierre; ils participoient au même honneur, à la même puissance; mais le commencement vient de l'unité. La* PRIMAUTÉ *est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une seule Eglise de Jésus-Christ et une chaire. Ils sont tous pasteurs, mais on ne voit qu'un troupeau, que les apôtres doivent paître d'un commun accord.*

BELESPRIT.

Je tombe des nues. Quoi! l'on parloit et l'on pensoit ainsi au milieu du troisième siècle, dans un temps où il y avoit des hommes qui avoient vécu

avec les successeurs des apôtres; dans un temps où la tradition étoit encore toute récente! Sur la foi de nos écrivains je regardois les prétentions des papes comme beaucoup plus modernes. Cet écrit de saint Cyprien fut-il contesté?

MADEM. BONNE.

Tant que les hérétiques, contre lesquels il écrivoit, eurent quelque espoir de mettre le pape de leur côté, ils vinrent à Rome pour se soumettre, disoient-ils, aux décisions de ce chef de l'Eglise; mais saint Corneille les ayant condamnés, ils se soulevèrent contre lui, et non contre son siége. Au contraire, on étoit si persuadé alors qu'on ne devoit regarder comme l'Eglise de Jésus, que celle à la tête de laquelle on voyoit le pape, que Novatien, le chef de ces hérétiques, voyant qu'il ne pouvoit attirer le chef de l'Eglise dans son parti, chercha dans un coin de l'Italie trois évêques, gens extraordinairement simples; après les avoir tenus long-temps enfermés, il les fit boire avec excès, et les força ensuite de le consacrer lui-même évêque de Rome, et ensuite ils

se vantèrent d'avoir le pape de leur côté. J'ai trouvé dans le même ouvrage quelques passages de saint Cyprien sur l'hérésie, que je vais vous rapporter, parce qu'ils m'échapperoient.

L'épiscopat est un, et chaque évêque en possède solidairement une partie. L'Eglise est de même une, et se répand par sa fécondité en plusieurs personnes. Il dit encore dans le même traité de l'unité de l'Eglise : *Celui qui se sépare de l'Eglise de Jésus-Christ ne recevra jamais les récompenses de Jésus-Christ. C'est un étranger, un profane, un ennemi.*

BELESPRIT.

Vraiment ces dames vont dire que saint Cyprien manquoit de charité : il damne sans façon ceux qui se séparent de l'Eglise.

MADEM. BONNE.

Ecoutez comme il continue. *Celui-là ne peut plus avoir Dieu pour père, qui n'a pas l'Eglise pour sa mère. Si quelqu'un a pu se sauver hors de l'arche de Noé, l'on peut aussi se sauver hors de l'Eglise.* Et ensuite : *Il n'y a qu'un Dieu,*

qu'un Christ, qu'une Eglise. L'unité ne peut être divisée. Un corps ne subsiste plus quand il est démembré; quiconque se sépare du tronc ne peut plus avoir de vie. Il dit plus bas : *Que personne ne s'imagine que les bons sortent de l'Eglise; le vent n'emporte que la paille légère. Ce sont ceux qui, sans ordre de Dieu, s'élèvent eux-mêmes sur une troupe de téméraires, qui se font prélats contre l'ordre de l'ordination, qui se donnent le nom d'évêque, sans recevoir l'épiscopat de personne.* Il dit encore : *Le schisme est un crime si énorme, que la mort même ne peut l'expier. Celui qui n'est pas dans l'Eglise, ne peut être martyr : il peut être tué, mais il ne peut être couronné.*

BELESPRIT.

A Dieu ne plaise que je veuille insulter personne; mais à entendre saint Cyprien, on diroit qu'en écrivant ainsi, Dieu lui avoit dévoilé ce qui devoit arriver dans ces derniers siècles; un homme qui, sans l'ordre de Dieu, s'élève sur une troupe de téméraires, et qui se fait chef sans avoir été ordonné par personne. Il sem-

ble qu'il vouloit désigner un Luther, un Calvin. Je ne veux pas pousser l'application plus loin ; car, je le répète, je ne veux choquer personne.

LE CALVINISTE.

O vous ne me fâcherez pas, Monsieur, avec de tels témoignages et de pareilles applications. Je veux vous apprendre une chose fort comique, Mesdames. C'est que ce même Cyprien étoit si peu persuadé de ce qu'il écrivoit, qu'il a fait schisme lui-même, en se séparant du pape : et malgré son schisme, l'église romaine l'a mis au nombre de ses Saints.

LADY LOUISE.

Savez-vous bien, Monsieur, que ce que vous nous faites remarquer, me confirme dans l'opinion que vous voulez détruire. Qu'un homme, engagé dans un parti, rende un témoignage avantageux à ceux qui sont dans le même parti, il n'y a rien là qui me surprenne ; mais que cet homme, brouillé avec ce parti, ne chante pas la palinodie, en détruisant ses premiers écrits, c'est une preuve certaine que ce qu'il avoit dit

d'abord étoit si visiblement vrai, qu'il n'a osé se dédire.

LE RABBIN.

Est-il vrai, Mademoiselle, que Cyprien se soit séparé de l'Eglise, et malgré cela ait été regardé comme un Saint?

MADEM. BONNE.

Non, en vérité, Monsieur : hors l'Eglise il n'y a point de salut, et par conséquent point de sainteté. Mais quand il seroit vrai que saint Cyprien fût devenu hérétique, cela ne feroit rien du tout à la cause que je défends. J'ai voulu vous prouver que la primauté du pape n'est point une nouveauté ; qu'au commencement du troisième siècle c'étoit une doctrine universellement reçue, puisqu'elle est énoncée comme subsistante dans les écrits de ce siècle, et que ces écrits n'excitèrent aucune rumeur parmi les évêques, qui n'auroient pas manqué de s'élever contre une prétention qui leur donnoit un supérieur, un chef, si elle n'eût pas été fondée sur l'ordre de Jésus-Christ, et confirmée par un usage non interrompu depuis les apôtres. Je vous citerai encore un pas-

sage d'Ammien-Marcellin, et ce sera le second de cet auteur, qui prouvera que la primauté de Pierre et des évêques de Rome ses successeurs étoit connue même des empereurs païens. Quand saint Cyprien eût été païen, hérétique; quand il ne parleroit de la primauté de Pierre que pour s'en moquer ou la contredire, toujours seroit-ce une preuve que ce sentiment subsistoit alors. Par rapport au schisme de saint Cyprien, nous en parlerons en traitant du baptême; il faut finir un article avant d'en commencer un autre. Sa conduite confirma ses écrits, et fut une preuve que la sainteté de vie, la sublimité de la science, le don des miracles même, ne donnent pas l'infaillibilité; mais qu'elle est attachée à la place. Saint Cyprien avoit tort, vous n'en doutez pas: saint Corneille avoit raison. C'est que le premier étoit sur un siége particulier, et le second à la tête de l'Eglise, et sur la chaire de Pierre.

BELESPRIT.

Il me semble que la primauté de saint Pierre est marquée dans les Actes

des Apôtres : lorsqu'ils sont assemblés, il parle toujours le premier.

MADEM. BONNE.

Cela est vrai, Monsieur, et je ne l'avois pas oublié ; mais j'ai soin de ne donner à ces messieurs que des preuves sans réplique : ils pourroient dire que cela marque seulement que Pierre a été choisi le premier, et que les apôtres parloient suivant l'ordre de leur réception. Ce sont les sentimens des siècles suivans, qui nous montrent que ce droit de parler le premier n'étoit pas un simple honneur, mais une marque d'autorité réelle.

MISS DOROTHÉE.

Puisque nous en sommes sur l'autorité des papes, répondez, je vous prie, ma Bonne, à une objection que j'ai entendu faire plusieurs fois. On dit qu'il y a eu jusqu'à trois papes en même temps : lequel étoit le véritable, auquel il falloit obéir ?

MADEM. BONNE.

Il n'y en avoit qu'un de réel, ma chère. Dites-moi si, du temps du pape saint Corneille, dont nous parlons ac-

tuellement, on pouvoit regarder Novatien comme pape légitime, comme successeur de saint Pierre, parce que trois évêques lui avoient donné ce titre?

MISS DOROTHÉE.

A-peu-près comme je serois reine, si une centaine de fous me mettoient la couronne sur la tête. Je sens que ma question est sotte, je l'ai faite sans réfléchir. Novatien étoit un usurpateur qui ne pouvoit occuper une place qui n'étoit pas vide.

MADEM. BONNE.

Ce qui arriva du temps de Novatien, est encore arrivé d'autres fois. Les canons (on appelle ainsi les réglemens que l'Eglise fait dans les conciles) disent expressément qu'on ne peut ôter un évêque de son siége, à moins qu'il n'ait été déposé juridiquement suivant les règles établies. Ils décident encore des conditions qui doivent accompagner les élections des évêques pour qu'elles soient valables. Par conséquent, celui qui est fait évêque d'un lieu dont le premier évêque n'a point été déposé juridiquement, est un intrus, un usurpateur. Le

royaume de Pologne est électif, et c'est à la nation assemblée dans une diète qu'il appartient de faire cette élection. Supposé qu'elle a été faite juridiquement, et qu'ensuite une douzaine de brouillons faisant schisme, s'avisassent de nommer un autre roi, pourroit-on dire qu'il y a deux rois en Pologne?

MISS DOROTHÉE.

On ne pourroit le dire qu'improprement, et dans la vérité il y auroit un roi légitime et un usurpateur; ainsi, je conçois que quand il y auroit cent personnes qui porteroient le nom de pape, il n'y en auroit pourtant qu'un qui le fût légitimement, et que les quatre-vingt-dix-neuf autres seroient des usurpateurs. J'étois bien stupide de n'avoir pas conçu cela d'abord.

MADEM. BONNE.

Ce n'étoit pas faute de lumières, ma chère, mais par un effet du préjugé. Combien nos conversations en détruiront-elles dans l'esprit de ceux qui s'y prêteront de bonne foi! Mais il y en aura qui fermeront volontairement les yeux pour ne pas voir la lumière, parce

qu'ils aimeront leurs erreurs, et que leurs intérêts temporels souffriroient de la confession de la vérité. Ah! Mesdames, que cette pensée est douloureuse pour moi! Au jour du jugement, je serai forcée d'être leur accusatrice. Réfléchissez sur ce jour terrible; là, tous les intérêts humains, toutes les amitiés de la chair, tous les intérêts de fortune disparoîtront; ou, si on se les rappelle, ils paroîtront ce qu'ils sont en effet, de la boue, de l'ordure. Cependant ce sera à cette boue qu'on aura sacrifié l'éternité bienheureuse: quelle source de regrets, de rage et de désespoir! Quand les damnés n'auroient que cette peine, ils seroient misérables.

LADY LOUISE.

Je conçois actuellement, ma Bonne, comment vous osez risquer vos intérêts temporels, en prenant résolution de faire imprimer ces conversations. Vous allez vous faire des ennemis de tous ceux qui aiment leurs erreurs; mais la pensée du jour du jugement est bien propre à vous faire passer par-dessus ces considérations. Au reste, me voici par avance

guérie du plus grand préjugé qui m'éloignoit des catholiques. C'est à tort qu'on accuse l'Eglise Romaine d'aujourd'hui d'une intolérance barbare ; ce sentiment qui à présent me paroît juste, est aussi ancien que l'Eglise. J'aime aussi à voir comme saint Cyprien donne les marques auxquelles on peut connoître l'Eglise de Jésus. Il pose Pierre pour le fondement de l'Eglise, l'unité avec Pierre comme son caractère distinctif, et ajoute qu'on ne peut non plus être sauvé hors de cette Eglise fondée sur Pierre, qu'on ne pouvoit l'être hors de l'arche du temps de Noé. Que répondrez-vous à cela, M. le *Calviniste ?*

LE CALVINISTE.

Ce que j'ai déjà répondu, que saint Cyprien n'étoit pas infaillible, comme il le parut bientôt dans la question du baptême donné par les hérétiques. Comme il s'est trompé dans ce cas, il s'est trompé aussi en interprétant le discours de Jésus à Pierre.

MADEM. BONNE.

Si le sentiment de saint Cyprien à cet égard eût été inventé par lui, s'il avoit

été disputé comme nouveau, s'il étoit tombé, au bout d'un certain temps, comme celui de la rebaptisation des hérétiques, je pourrois regarder le discours qui a frappé lady Louise, comme l'effet d'une opinion qui lui auroit été particulière, et dire avec vous : il faut l'examiner, parce qu'après tout il n'est pas infaillible. Mais il n'exposoit alors que les sentimens de toute l'Eglise, que la foi de tous les fidèles, qui, voisins du temps des apôtres, étoient à portée de savoir ce qu'ils avoient enseigné à cet égard.

LE CALVINISTE.

Nous voilà revenus à la tradition que je nie : il faut nous en tenir à l'Ecriture, elle est suffisante.

LE RABBIN.

Eh morbleu! Monsieur, tenez-vous-en donc à cette Ecriture telle qu'elle est. Nous l'avons d'abord employée pour vous convaincre; vous dénaturez le sens des passages : on vous prouve que ces passages ont été entendus depuis les Apôtres dans le sens de l'Eglise catholique, et non comme vous les entendez

dans la réforme. On vous le prouve par plusieurs auteurs réunis, dont l'un étoit païen; à ces témoignages tirés de l'Ecriture, des écrivains du temps, on joint la tradition de l'Eglise. On vous a prouvé qu'il faut recevoir la tradition ou rejeter les livres de Moïse, qui n'écrivoit que des choses qui s'étoient passées avant lui, jusqu'au temps où il fut en âge d'écrire ce qui s'étoit passé sous ses yeux. On vous a fait voir que Jésus a dit et fait bien des choses qui n'ont pas été écrites; que ces choses, il ne les a pas faites inutilement, et qu'il les a laissées aux apôtres pour les communiquer aux fidèles; que saint Paul recommande à Timothée d'enseigner aux fidèles les choses qu'il lui a dites de vive voix; et après cela vous retombez pesamment sur cette tradition tant de fois prouvée légitime, pour éviter de répondre aux preuves les moins équivoques. Cela est excédant.

LADY LOUISE.

Je vais raisonner de ceci en femme. Vous dites, M. le Calviniste, que saint Cyprien et les autres pères ne sont pas infaillibles; à cela je réponds que Lu-

ther, Calvin, et sur-tout le synode de Dordrecht, ne l'étoient pas non plus; et pour commencer à vous expliquer un peu plus librement ma pensée, je vous dirai qu'indépendamment des promesses de Jésus-Christ, s'il falloit choisir entre l'opinion de ces derniers venus et celle qui a été constamment suivie depuis tant de siècles, la prudence humaine ne détermineroit pas mon choix en votre faveur. Je risquerois moins en suivant le plus grand nombre que le petit.

MADEM. BONNE.

D'autant plus que Luther lui-même a été forcé de convenir de ce que dit saint Cyprien. Je vous ai rapporté ses sentimens à cet égard avant sa condamnation. Je vous montrerai une confession de foi bien postérieure à son hérésie, où il est forcé de convenir que l'Eglise romaine est l'Eglise de Jésus-Christ, où il s'exprime, à cet égard, encore plus fortement que saint Cyprien. Je la ferai traduire par un Allemand luthérien, afin de vous ôter tout scrupule sur la vérité de la pièce. Continuons.

Saint Cyprien, répondant à ceux qui lui demandoient quelle étoit l'hérésie

des Donatiens, dit : *Nous ne devons pas être curieux de ce qu'il enseigne, puisqu'il enseigne dehors. Il n'y a qu'une seule Eglise, que Jésus-Christ a divisée en plusieurs membres par tout le monde, et un seul épiscopat, qui s'étend par la multitude des évêques que la concorde réunit ; et celui-ci, après l'institution de Dieu, s'efforce de faire une Eglise humaine, et envoie ses nouveaux apôtres en plusieurs villes, pour mettre de nouveaux fondemens. Et quoiqu'il y ait en chaque province des évêques ordonnés, vénérables par leur âge, l'intégrité de leur foi et leur constance dans la persécution, il ose créer encore d'autres évêques. Quand il auroit été évêque auparavant, il en perdroit le pouvoir, abandonnant le corps des évêques et l'unité de l'église.*

LADY VIOLENTE.

Je lis depuis huit jours l'histoire du luthérianisme et du calvinisme, c'est-à-dire tout ce qui est conséquent à ce sujet dans divers auteurs, et je vous avoue que le bon sens m'avoit déjà dicté ce que Saint Cyprien vient de dire à cet égard. Luther et Calvin ont enseigné

dehors ; c'est-à-dire qu'ils sont sortis de l'Eglise qui les avoit vus naître, dans le sein de laquelle ils avoient été baptisés ; de cette Eglise qui subsistoit avant leur naissance, puisque *la multitude des évêques y étoient réunis par la concorde ;* de cette Eglise visible fondée sur Pierre. Après l'institution de Dieu, ils ont fait des Eglises humaines ; ils ont envoyé leurs apôtres en diverses villes pour mettre de nouveaux fondemens.

LE CALVINISTE.

Ils les ont envoyés, au contraire, pour raffermir les anciens fondemens que le papisme avoit ruinés.

BEL ESPRIT.

Quand vous le diriez mille fois, je vous répéterois mille fois : prouvez-le. Est-ce au moment de la réformation de Luther que l'Eglise romaine avoit innové, ou bien étoit-ce auparavant ?

LE CALVINISTE.

Il y avoit déjà plusieurs siècles qu'elle avoit corrompu l'Evangile par de fausses interprétations et des traditions humaines.

BEL ESPRIT.

C'est-à-dire que depuis plusieurs siècles elle avoit cessé d'être l'épouse de Jésus et la vraie Eglise. Ainsi plusieurs siècles se sont passés, sans qu'il y ait eu d'Eglise; elle avoit péri malgré les promesses de Jésus-Christ. Il avoit oublié ces promesses jusqu'au temps où il suscita Luther pour la ressusciter. Or, comme on ne peut se sauver hors de l'arche, et sans avoir la foi, il en faut conclure que pendant neuf siècles on ne pouvoit plus être sauvé. Vous allez damner bien du monde, Monsieur, de grands hommes illustrés par leurs mœurs, et qui étoient zélés observateurs des maximes évangéliques.

LE CALVINISTE.

Vous tirez une mauvaise conséquence de mon discours. Il restoit le germe du salut dans cette Eglise corrompue : c'étoit un feu couvert sous la cendre, mais qui brûloit dans le cœur de ceux qui n'avoient point adopté les impiétés enseignées par l'Eglise romaine.

LE RABBIN.

J'aurois été bien avancé, si je fusse

né dans ces temps d'obscurité, et que j'eusse voulu me faire chrétien. Où aurois-je été chercher l'Eglise de Jésus-Christ? Apparemment que Dieu eût fait un miracle pour me découvrir ce feu caché sous la cendre. Voilà, je crois, la vingtième fois que je fais cette objection; mais puisque vous nous rappelez encore à votre Église invisible tant de fois réfutée, vous m'allez forcer de sortir de certaines bornes que je m'étois prescrites. Avouez-le franchement, Monsieur, votre doctrine en France a été le signal de la révolte des sujets contre leur souverain. Des ruisseaux de sang ont coulé à l'occasion de votre doctrine. Vous me direz en vain que les catholiques doivent s'imputer vos excès, puisqu'ils ont commencé: quand cela seroit vrai, il ne le seroit pas moins que vos nouveaux dogmes en ont été l'occasion. Une seule chose pourroit amoindrir vos torts, et ce seroit l'impossibilité de se sauver dans l'Eglise romaine. Vous renoncez à cette sorte d'excuse; puisqu'on avoit pu se sauver pendant neuf cents ans dans l'Eglise romaine, il falloit vous y sauver, et ne pas déchirer le

sein de votre patrie. Le sang que vous avez fait verser retombera sur vos têtes.

MADEM. BONNE.

Luther a rempli toute l'Allemagne de troubles et de sang par sa nouvelle doctrine : Il n'y a personne, en examinant sa conduite, qui ne croye qu'il étoit persuadé que le salut étoit impossible dans l'Eglise romaine. Point du tout. Il s'offroit à garder le silence, pourvu qu'on l'imposât à ses adversaires. Mais s'il eût été question d'impiétés, auroit-il pu, en conscience, offrir ce silence? Est-il donc permis à un chrétien, qui s'est cru autorisé à s'élever contre des impiétés, de se taire ensuite? Peut-être croyez-vous qu'il ne demandoit le silence dans ses adversaires, qu'à raison du poison que renfermoit leur doctrine? Point du tout. C'est, disoit-il, que sa réputation chrétienne ne lui permettoit pas de céder. Long-temps après sa rupture, lorsqu'il vit les sacramentaires s'écarter de sa doctrine, il les menaçoit de se réconcilier avec le Pape.

LADY LOUISE.

Cela me paroît bien fort. Mais, ma Bonne, quelle différence y a-t-il entre les luthériens, les calvinistes et les anglicans? Je croyois, avant nos conférences, que tous ceux qui n'étoient point catholiques étoient de la même communion ou religion; car je confonds ces mots.

MADEM. BONNE.

Vous vous trompiez, Madame, mais un autre s'y seroit trompé comme vous, du moins par rapport à tous les protestans, qui envoyèrent des députés à Dordrecht. Puisque tous signèrent les décrets de Dordrecht, il y a de l'apparence qu'ils avoient la même croyance. Les Calvinistes ont demandé avec empressement la communion avec les Luthériens; il est donc encore naturel de penser que les articles qui les séparent ne sont pas essentiels : cependant, Mesdames, les Luthériens n'en ont pas jugé ainsi; et ont toujours refusé cette communion tant de fois offerte; et pour vous dire la vérité, c'est que ces communions différentes ne s'accordent guères que dans leur haine

pour le pape et la religion catholique, à moins qu'on ne dise que Luther et Calvin se sont accordés chacun, en leur manière, à blasphémer.

LE LUTHÉRIEN.

C'en est trop, Mademoiselle. Je me sens tout prêt à oublier que vous portez coëffe. Vous êtes une impudente avec vos qualifications.

MADEM. BONNE.

Comme je n'entends pas l'allemand, Monsieur, je n'aurois pas su que Luther auroit blasphêmé, si le ministre Jurieu n'avoit pris la peine de me l'apprendre. Voici comment il s'explique vis à-vis d'un ministre Luthérien auquel il proposoit l'union. Après l'avoir entendu, ces dames décideront si je mérite la gracieuse épithète dont vous m'honorez en conséquence de mon sexe : car sans ma coëffe vous m'auriez battue apparemment. C'est Jurieu qui va parler.

« Vous nous accusez de faire Dieu » auteur du péché : c'est Luther qu'il » en faut accuser, » lorsqu'il dit : *que Judas par la raison de la prescience de Dieu, ne pouvoit éviter de trahir son*

maître; que tout ce qui se fait en l'homme, de bien et de mal, se fait par une pure et inévitable nécessité; que c'est Dieu qui opère en l'homme tout le bien et le mal qui s'y fait, et qu'il fait l'homme damnable par nécessité; que l'adultère de David n'est pas moins l'ouvrage de Dieu que la vocation de saint Paul; enfin, qu'il n'est pas plus indigne de damner des innocens, que de pardonner, comme il fait, à des coupables. « Et ce » n'est pas comme en doutant que Lu- » ther enseigne ces dogmes. » *Vous,* dit-il, *qui m'écoutez, n'oubliez jamais que c'est moi qui l'enseigne ainsi, et sans aucune recherche acquiescez à ma parole.*

LADY LOUISE.

Quoi! ma Bonne! ce Luther, avec lequel vous dites que nous différons de si peu, a prononcé d'aussi abominables blasphêmes! Cela me passe.

MADEM. BONNE.

Il y a quelque chose qui me passe encore davantage; c'est que des hommes qui, à ce qu'ils disoient, sortoient de l'Eglise romaine pour se soustraire à la

tyrannie du pape, aient plié le col sous le joug du despotique Luther. Jésus, l'auteur de toute sagesse et la souveraine vérité, n'auroit pu parler sur un ton plus affirmatif. Mais voici quelque chose de plus singulier encore : M. Jurieu déclare *qu'il a en horreur ces dogmes de Luther, comme impies, horribles, affreux, qui introduisent le manichéisme et renversent toute religion.* Après une telle déclaration vous vous attendez sans doute que l'auteur de ces dogmes partage l'horreur qu'ils lui inspirent? O que non! Il ajoute : *Je le dis avec douleur, car je favorise autant que je le puis la mémoire de ce grand homme.*

MISS DOROTHÉE.

En voilà d'une bonne; il falloit dire de ce démon : le diable, s'il se faisoit prédicateur, ne pourroit rien dire de plus impie.

LE CALVINISTE.

Nous n'avons jamais prétendu être les garans de Jurieu, nous savons bien qu'il a dit beaucoup d'extravagances.

MADEM. BONNE.

Il avoit puisé dans les écrits de Cal-

vin la haute opinion qu'il avoit de ce prétendu grand homme. Votre patriarche lui donne par-tout de grandes louanges, et Jurieu n'est pas le seul qui ait offert la communion aux luthériens qui professent ces dogmes ou qui les ont professés. Quels reproches ne nous feriez-vous pas, si un de nos papes avoit enseigné une pareille doctrine, et qu'elle eût été reçue par tous nos évêques? Vous feriez beau bruit. Vous croyez, Mesdames, que Calvin a été fort éloigné de cette doctrine de Luther : écoutez-le parler lui-même.

Adam ne pouvoit éviter sa chûte, et il ne laisse pas d'être coupable, parce qu'il est tombé volontairement. Cette chûte a été ordonnée de Dieu, et elle a été comprise dans son secret dessein. Il dit encore : *Un dessein caché de Dieu est la cause de l'endurcissement : qu'on ne doit pas nier que Dieu n'ait voulu et décrété la défection d'Adam, puisqu'il fait tout ce qu'il veut : que ce décret, à la vérité, fait horreur; mais enfin qu'on ne peut pas dire que Dieu n'ait pas prévu la chûte de l'homme, parce qu'il l'avoit ordonnée par son décret :*

qu'il ne faut pas se servir du mot de permission, *parce que c'est un ordre exprès : que la volonté de Dieu fait la nécessité des choses, et que tout ce qu'il a voulu arrive nécessairement : que les réprouvés sont inexcusables, quoiqu'ils ne puissent éviter la nécessité de pécher; et que cette nécessité leur vient par ordre de Dieu.*

LADY LOUISE.

Ah! ma Bonne, n'en dites pas davantage; il me semble que mon ame s'infecte en écoutant ces blasphêmes. Ceux de Calvin sont aussi horribles que ceux de Luther, et je ne vois pas ce qui empêche leurs disciples de se réunir : ils n'ont rien à se reprocher.

LE RABBIN.

Voilà donc les réformateurs que Dieu avoit choisis pour ressusciter son Église après tant de siècles! Voilà les belles et consolantes vérités, inconnues à ceux qui les avoient précédés, et qu'il les avoit chargés de nous enseigner! Ah! je reconnois, à la condamnation de ces sectes, cette assistance que Jésus avoit

promise à son Eglise : a-t-elle pu s'empêcher de les chasser de son sein?

LADY LOUISE.

Apparemment que ces deux chefs de sectes se gardèrent bien de développer leur doctrine; car sans cela ils n'eussent séduit personne. Je croyois que le seul point de l'Eucharistie avoit causé la séparation. Pourriez-vous me dire s'il y a encore quelques autres points de croyance qu'ils aient dénaturés ? En un mot, pouvez-vous me dire ce qu'ils croient ?

MADEM. BONNE.

J'y serois fort embarrassée, madame. Si vous me demandiez quelle est la doctrine de l'Église catholique, je pourrois vous expliquer dans une demi-heure ce qu'elle a cru et ce qu'elle croit; car elle n'a point deux confessions de foi, une qui ait été crue dans un temps, et abandonnée dans un autre. Chez elle, on ne revient point de ce qui a été décidé une fois, et dans tous les lieux, dans tous les temps, sa confession, je le répète, est uniforme.

LE CALVINISTE.

Vous le dites, mademoiselle : il est

aisé de vous prouver que vous mentez hardiment, et que vous en imposez à ces dames.

MADEM. BONNE.

Eh bien! monsieur, ayez la charité de les désabuser, en me prenant en mensonge, et laissez-moi finir ce que j'ai commencé.

Je n'ai pas la même facilité pour vous instruire de la doctrine des réformateurs. Si je vous dis ce qu'ils ont décidé à Augsbourg, la doctrine qu'on y expose dans la confession de foi sera contredite dans plusieurs endroits de l'apologie qu'en fit Mélancthon. On a tant changé, tant varié, qu'on ne peut se fixer à rien. Quand je réussirois à vous instruire de ce qu'on a cru du temps de Luther, je n'avancerois rien. Les Luthériens d'aujourd'hui ne ressemblent point à ceux du temps de la réformation. J'en dis autant par rapport aux calvinistes; et pour vous prouver d'une façon sans réplique que je ne les accuse point en l'air, je vais vous rapporter un fait qu'ils ne peuvent nier.

« En 1555, Calvin dressa un accord » entre l'Eglise de Genève et celle de

» Zurich. Voici comment il s'explique
» sur l'Eucharistie. Ces paroles, *ceci est*
» *mon corps*, ne doivent pas être prises
» précisément à la lettre, mais figuré-
» ment; en sorte que le nom du corps
» et du sang soit donné par métonymie
» au pain et au vin qui les signifient, et
» que si Jésus-Christ nous nourrit par la
» viande de son corps et le breuvage de
» son sang, cela se fait par la foi et par
» la vertu du Saint-Esprit, sans aucune
» transfusion ni aucun mélange de subs-
» tance; parce que nous avons la vie
» par son corps, une fois immolé, et son
» sang, une fois répandu pour nous. »
Dites-moi, je vous prie, lady Louise, ce que vous comprenez par cette confession de foi.

LADY LOUISE.

Une présence absolument spirituelle par la foi, et l'application des mérites de l'offrande du corps et du sang de Jésus-Christ, faite dans la passion.

MADEM. BONNE.

Cette confession étoit faite pour les Suisses, comme je vous l'ai dit. Pour rien au monde ils n'auroient voulu s'en écar-

ter; et pour le dire en passant, ils sont les seuls qui aient été droits dans cette affaire. Il en falloit faire une pour les protestans d'Allemagne, et il y falloit procéder d'une autre façon. Bèze et Farel, députés des Eglises protestantes de France et de Genève, se chargèrent de la composer. Elle fut présentée aux princes et aux états assemblés à Vorms, l'an 1557.

« On reconnoît dans la Cène non-
» seulement les bienfaits de Jésus-Christ,
» mais sa substance même, et sa propre
» chair; que le corps du fils de Dieu ne
» nous y est pas proposé en figure seu-
» lement, et par signification, symboli-
» quement ou typiquement, comme un
» mémorial de Jésus absent; mais qu'il
» est vraiment et certainement rendu
» présent avec les symboles qui ne sont
» pas de simples signes. Et si nous ajou-
» tons que la manière dont ce corps nous
» est donné, est symbolique et sacra-
» mentelle, ce n'est pas qu'elle soit sim-
» plement figurative; mais parce que,
» sous l'espèce des choses visibles, Dieu
» nous offre, nous donne, et nous rend
» présent avec les symboles, ce qui nous

» est signifié; ce que nous disons, afin
» qu'il paroisse que nous retenons dans
» la Cène la présence du propre corps
» et du propre sang de Jésus-Christ;
» et que s'il reste quelque dispute, elle
» ne regarde plus que la manière. »
Eh bien! lady Louise, que comprenez-vous à cette confession de foi?

LADY LOUISE.

Elle est bien entortillée, ma Bonne. Je vois des gens qui sont forcés de dire ce qu'ils ne voudroient pas, et qui finissent par assurer que le vrai corps et le vrai sang de Jésus sont dans l'Eucharistie, non plus en figure, mais très-réellement. Dites-moi, je vous prie, ce qui a pu faire une telle révolution, et dans l'espace de deux ans engager les défenseurs du sens figuré à confesser la présence réelle.

LE CALVINISTE.

Nous n'avons jamais prétendu la confesser, Madame. Par cette profession, nos pères ont seulement voulu donner à entendre que le pain eucharistique n'est point comme le pain commun; qu'il nous rend présent par la foi le corps et le sang précieux, comme s'ils y étoient réelle-

ment et substantiellement. N'avez-vous pas remarqué que nous soutenons une différence dans la manière?

MADEM. BONNE.

Il faut vous expliquer ce mystère, Mesdames; car Monsieur a ses raisons pour entortiller sa réponse autant que l'étoit la confession de foi que je vous ai citée, et plusieurs autres qui en diffèrent beaucoup.

Plusieurs princes, devenus protestans, avoient fort à cœur de réunir les luthériens, les calvinistes, les zuingliens, et les autres, dans une même communion. Les protestans de France le souhaitoient aussi beaucoup pour fortifier leur parti par le nombre. Ce projet de réunion étoit impossible, vu les différentes façons dont on entendoit ces paroles si simples, *ceci est mon corps*. Luther enseignoit que le vrai corps et le vrai sang s'y trouvoient avec le pain. Les zuingliens ne vouloient qu'une présence par la foi, et Bèze avoit assez fait entendre, au Colloque de Poissy, que c'étoit le sentiment de l'Église de Genève. Cependant les princes allemands avoient assemblé une diète à Vorms, et prétendoient y con-

sommer la réunion. Il falloit se rapprocher des sentimens luthériens sans perdre l'union avec les Suisses. Deux différentes confessions de foi en firent l'affaire. Celle où l'on s'en tenoit au sens figuré, fut pour les Suisses qui y croyoient, et l'on fit la seconde pour satisfaire les luthériens. On y dit positivement qu'on est d'accord sur la chose. Or cette chose, c'est que Jésus est véritablement présent dans l'Eucharistie : les luthériens avec lesquels on proteste qu'on est d'accord, le croyent ainsi (ou du moins le croyoient alors de la manière la plus stricte). Quand on ajoute qu'on ne diffère que sur la manière, c'est qu'on se prépare un faux-fuyant. Or, je vous demande si l'une de ces deux confessions de foi n'est pas fausse, puisqu'elles sont contradictoires, et si le Saint-Esprit peut les avoir dictées. Montrez-moi une pareille contradiction chez les catholiques, et je cesse de l'être.

LE CALVINISTE.

Il ne faudra pas chercher bien loin, et je la trouverai dans saint Cyprien que vous avez cité vous-même; lui qui avoit

si fortement appuyé sur l'autorité de l'Eglise de Rome, se rétracta, et soutint le contraire dans sa dispute avec le pape Etienne.

MADEM. BONNE.

Donna-t-il une confession de foi qui fût approuvée du plus grand nombre des évêques ? car c'est de cela dont il est question. Vos deux confessions de foi, quoique contradictoires, furent reçues dans toutes vos églises. En fut-il ainsi dans ce que saint Cyprien avança contre l'autorité du pape ?

LE CALVINISTE.

Le sentiment de saint Cyprien fut approuvé dans un concile, en Afrique, et ils s'appuyèrent de l'exemple et des décisions d'un grand nombre d'évêques d'Orient.

MADEM. BONNE.

Vous confondez, Monsieur, deux choses fort différentes ; mais avant de le faire remarquer à ces Dames, vous me permettrez de vous prouver que vous sortez de notre question. Je ne vous ai cité saint Cyprien, et je ne vous parlerai des autres Pères, dans la suite, qu'en qualité de personnes qui nous ont trans-

mis, dans leurs écrits, les sentimens et la foi des fidèles de leur temps. Ce sont des preuves historiques que je vous donne, pour vous prouver qu'au commencement du troisième siècle on pensoit, sur l'autorité de l'Eglise ou du pape, comme on le fait aujourd'hui parmi les catholiques. Que les auteurs cités ayent été des saints, des hérétiques, des païens même, cela m'est indifférent. On laissa saint Cyprien tranquille, tant qu'il ne fit qu'exposer une doctrine généralement reçue : au moment qu'il voulut établir la doctrine du baptême des hérétiques, il s'éleva une grande clameur contre son opinion. Pourquoi? c'est que c'étoit un dogme nouveau. Saint Cyprien en convint lui-même, et le plus grand nombre le rejeta. Pour vous prouver, Mesdames, que je ne rapporte les passages des Pères que comme des témoignages historiques, je veux vous citer Ammien-Marcellin, cet auteur païen dont j'ai déjà parlé. Paul de Samosate, évêque d'Antioche, ayant été déposé pour cause d'hérésie, on élut un autre évêque en sa place; mais Paul, malgré sa con-

damnation, ne voulut point sortir de la maison de l'évêque qui tenoit à l'église. Les chrétiens s'en plaignirent à Marc-Aurèle, empereur païen, et il adjugea la maison à celui des deux évêques à qui celui de Rome et les évêques d'Italie adresseroient leurs lettres ; tant il étoit notoire, même aux païens, que la marque des vrais chrétiens étoit la communion avec l'Eglise romaine. Ceci arriva l'an 270.

BELESPRIT.

Voilà un passage décisif dans un auteur qui ne peut être suspect. Mais, Mademoiselle, j'ai besoin d'une explication sur une chose que vous venez de dire. Vous ne nous citez les saints Pères qu'en qualité d'historiens : n'ont-ils que cette autorité dans l'Eglise ?

MADEM. BONNE.

Si les Pères ne se sont point écartés de la doctrine reçue dans l'Eglise, on ne peut pas dire qu'ils aient un sentiment à eux. C'est l'Evangile, ce sont les sentimens des apôtres, et la doctrine de Jésus-Christ qu'ils exposent. Dans ce cas, leurs sentimens font corps avec

l'Eglise. Dans les choses qui ne regardent point la foi, nous les rangeons dans la classe des bons ou mauvais auteurs, selon que leurs écrits nous paroissent bien ou mal écrits. Dans les explications de l'Ecriture, que l'Eglise n'a ni adoptées, ni condamnées, nous avons la liberté de suivre le même parti; mais nous devons toujours parler avec respect des saints Pères et de leurs écrits.

BELESPRIT.

Il y a donc dans l'Eglise romaine des sentimens qu'on peut recevoir ou rejeter à son gré?

MADEM. BONNE.

Nous ne sommes obligés de croire que les choses que l'Eglise a décidé devoir l'être, et elle est très-réservée à ce sujet. Par exemple, il est de foi parmi les catholiques que les ames qui ne sont pas entièrement purifiées au moment de la mort acheveront de satisfaire à la justice de Dieu avant d'entrer dans le ciel; mais l'Eglise n'a point décidé de quelle manière se fera cette satisfaction. Ainsi, je puis adopter à cet égard les divers sentimens des Saints, pourvu

que je sois dans la disposition de me soumettre aux décisions de l'Eglise, si elle statuoit quelque chose à cet égard.

BELESPRIT.

Je vous suis obligé de cette explication, et je vous prie de continuer ce que vous nous disiez.

MADEM. BONNE.

L'an 317, Constantin l'Empereur s'étant fait chrétien, les donatistes d'Afrique lui présentèrent un mémoire contre Cécilien, évêque de Carthage. L'Empereur en écrivit au pape Miltiade, et ordonna aux accusateurs et à l'accusé de se rendre à Rome, comme ils le demandoient eux-mêmes, pour y être jugés. Cécilien fut absous, quoiqu'il eût été condamné en Afrique, et on envoya des évêques à Carthage, qui déclarèrent que l'Eglise catholique étoit celle qui étoit répandue par toute la terre, comme les fidèles l'avoient toujours cru, et non celle que Donat avoit voulu fonder en Afrique, en établissant *une doctrine nouvelle*, et que le jugement porté par le pape et dix-sept évêques ne pouvoit être infirmé.

LE CALVINISTE.

Malgré cette prétendue autorité attribuée à l'Eglise de Rome, Cécilien fut pourtant jugé de nouveau, dans un concile, à Arles.

MADEM. BONNE.

Je l'allois dire, Monsieur; l'année d'après, l'Empereur fatigué des plaintes des donatistes, assembla un concile à Arles, où se trouvèrent trente-trois évêques. Cécilien y fut déclaré innocent une seconde fois, et les Pères de ce concile ayant fait quelques réglemens qu'on appelle canons, en écrivirent au pape en ces termes:

« Plût à Dieu, notre très-cher frère, » que vous eussiez assisté à ce grand » spectacle! leur condamnation en » eût été plus sévère, et notre joie plus » grande. Mais vous ne pouvez quitter » ce lieu où les apôtres président, et où » leur sang rend continuellement gloire » à Dieu. Nous n'avons pas cru néanmoins devoir traiter seulement du » sujet pour lequel nous étions assemblés; nous avons fait divers réglemens en présence du Saint-Esprit et

» de ses anges, suivant ses mouvemens ;
» et nous avons cru que, suivant L'AN-
» CIEN USAGE, c'étoit à vous principa-
» lement à les notifier aux autres,
» puisque vous avez la plus grande part
» dans le gouvernement de l'Eglise. »

LE RABBIN.

Il me semble que cette lettre toute seule suffiroit pour décider le point si disputé de l'autorité du pape. L'an 313, les évêques qui s'adressent au pape pour faire publier leurs réglemens, parce qu'il a la plus grande part dans le gouvernement de l'Eglise, ces évêques, dis-je, déclarent qu'ils agissent ainsi conformément *à l'ancien usage*. N'y a-t-il pas de la folie à récuser leur témoignage, pour croire celui de gens qui ont vécu mille ans après, tels que sont Calvin et Luther ?

LE CALVINISTE.

Que savons-nous si ces Pères d'Arles n'avoient pas quelque intérêt secret de s'exprimer ainsi ? Car enfin c'étoient des hommes.

LE RABBIN.

Il faut avoir bien envie de chicaner pour faire une pareille objection. Oui,

Monsieur, c'étoient des hommes; j'en conviendrai tant que vous voudrez, et par là même leur témoignage en devient moins suspect. Les hommes, pour être Saints, ne se défont pas absolument des foiblesses de l'humanité : la perfection sans tache ne se trouve que dans le ciel. En qualité d'hommes, ils étoient attachés à leurs prérogatives : il en est bien peu d'assez humbles pour y renoncer, lors même que le bien de la paix et la charité le demandent. D'où je conclus que parmi le grand nombre d'évêques qui étoient à ce concile, et même parmi ceux qui étoient par tout le monde, il s'en fût trouvé quelques-uns, qui se fussent récriés contre cette supériorité attribuée au siége de Rome, si le concile d'Arles la lui eût donnée de son chef, ou si les papes l'avoient usurpée.

MADEM. BONNE.

Il y a plus, Monsieur; l'humilité n'eût pu engager les évêques à céder la supériorité au pape, si elle eût été une usurpation. Ils étoient comptables à leurs successeurs et à toute l'Eglise, de la dignité et des priviléges de leur siége. Se

soumettre au pape, s'il n'eût pas été leur chef par l'autorité divine, eût été en eux une foiblesse ; mais ils n'avoient point une lâche complaisance à se reprocher à cet égard. C'étoit, dès le troisième siècle, un ancien usage, une tradition apostolique, fondée dans l'Evangile sur les propres paroles de Jésus-Christ tant de fois citées, et dont Luther a reconnu la force.

LE RABBIN.

Je remarque encore une autre chose dans cette lettre. J'avois ouï dire à plusieurs ministres qu'il étoit très-incertain si saint Pierre avoit jamais été à Rome. Je m'imagine que nous devons plutôt croire, sur cet article, les historiens du temps, plus certains sans doute que ceux des siècles qui ont suivi. Nous avons vu par plusieurs passages, que leur sentiment étoit unanime à cet égard. En douter seroit un pyrrhonisme déraisonnable.

LADY LOUISE.

J'avois aussi entendu révoquer en doute le martyre de saint Pierre à Rome. Mais, ma Bonne, n'admirez-vous pas le zèle de Monsieur le Rabbin?

Il se fait le chevalier d'une religion qu'il connoît à peine, et qu'il défend pourtant très-bien.

LE RABBIN.

Voyez-vous, Madame, je me crois plus propre qu'aucune des personnes qui sont ici, à discuter certains points, et cela précisément à cause de mon ignorance. Je n'ai apporté dans ces conversations aucun préjugé pour une communion plutôt que pour une autre ; je voulois être chrétien, et je le voulois de bonne foi, parce que j'étois intimement convaincu que Jésus-Christ étoit le Messie. Si j'étois exempt de préjugé, je ne l'étois pas d'intérêt ; j'en avois un, bien imperceptible à la vérité, mais qui n'étoit pas moins réel. L'intérêt de ma fortune me faisoit souhaiter que la religion dominante du pays fût la meilleure ; et pour vous faire ma confession toute entière, à ce motif d'intérêt se joignoit le cri de la nature ; car j'entrevoyois que la religion catholique étoit plus austère et plus pénible à suivre que la réformée.

L'ANGLICAN.

Je ne vois pas, Monsieur, comment vous pouvez avancer une telle proposition : l'absolution abrège bien du chemin aux catholiques, au lieu que chez nous la confession auriculaire n'est guères en usage qu'à l'heure de la mort.

LE RABBIN.

Là proposition que j'ai avancée est fort aisée à prouver. Chez les catholiques il faut soumettre son esprit sous le joug d'une soumission, salutaire à la vérité, mais toujours pénible à l'orgueil. Il faut des jeûnes, des prières, une obligation indispensable d'aller à l'Eglise tous les dimanches et les jours de fêtes, l'aveu pénible et humiliant de ses foiblesses, non comme chez vous où l'on se confesse en gros, et une fois ou deux dans la vie; mais au moins une fois dans l'année. D'ailleurs les papistes ne prêchent que le renoncement à soi-même, le renoncement aux plaisirs, la mortification des sens; au lieu que dans toutes les communions réformées l'orgueil et la superbe de l'esprit humain est fort au large: chacun y est autorisé à décider et à reje-

LE CALVINISTE.

Vous ignorez, Mesdames, l'horrible abus que les papes ont fait de cette primauté; vous frémiriez, j'en suis sûr, si vous pouviez lire leur histoire.

MADEM. BONNE.

Eh! qui vous dispute, Monsieur, qu'il y ait eu des papes qui aient abusé de leur primauté? Mes discours ont-ils pu vous faire croire que mon dessein étoit de canoniser tous les successeurs de Saint Pierre? Leur privilége n'est pas l'impeccabilité, je vous l'ai déjà dit: je dois pourtant vous faire souvenir qu'outre un très-grand nombre qui ont donné leur sang pour Jésus-Christ, il y en a eu beaucoup, non seulement dont les mœurs étoient irréprochables, mais qui ont pratiqué les plus héroïques vertus. Mais on a la malignité de peser sur ceux qui ont déshonoré leur siége, et qui sont en très-petit nombre en comparaison des autres; pendant qu'on ne dit pas un mot de ceux qui se sont montrés de dignes successeurs des Apôtres.

LE RABBIN.

Je demanderois à Monsieur s'ils étoient, ou plutôt s'ils ont été plus méchans que les scribes, les pharisiens et les prêtres de ma nation, dans le temps que Jésus vivoit. Leur cœur étoit rongé de la plus maligne envie, ils étoient hypocrites et voleurs, puisque, sous le prétexte de leurs longues prières, ils dévoroient le bien de l'orphelin et de la veuve; en un mot, ils étoient si méchans, que le Sauveur, le plus doux et le plus patient qu'il soit possible de concevoir, ne pouvoit les supporter. Ils méditoient un déicide, ou du moins la mort d'un homme qu'ils ne pouvoient méconnoître pour un grand prophète. C'est pourtant d'eux que Jésus dit ces paroles mémorables: *les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse; c'est pourquoi faites ce qu'ils vous disent, et ne faites pas ce qu'ils font.*

MADEM. BONNE.

Votre remarque est très-juste, Monsieur. Jésus, en proférant ces paroles, a répondu par avance à l'ob-

jection que me fait Monsieur, et nous pouvons lui répondre : les papes sont assis sur la chaire de Pierre ; faites ce qu'ils vous disent, croyez ce qu'ils vous enseignent, mais ne faites pas ce qu'ils font ; et pour parler à la rigueur, n'examinez pas ce qu'ils décident conjointement avec le plus grand nombre des évêques, et à la tête de l'Église. C'est ainsi que les fidèles l'ont toujours cru, et jamais la primauté du pape n'a été disputée que par ceux qui avoient intérêt de le faire, ou parce qu'ils vouloient secouer un joug salutaire pour relever l'autorité de leurs siéges, ou parce que le pape avoit condamné leurs erreurs. Quand vous voudrez, nous parlerons de la prière pour les morts.

LE RABBIN.

C'est pour ces dames, au moins, que vous allez parler des points contestés : il me suffit, à moi, que vous ayez prouvé, par l'évangile, l'infaillibilité de l'Eglise, pour que je ne veuille rien examiner quand elle a décidé.

LE CALVINISTE.

En vérité, Monsieur, c'est une vraie

manie que votre aveuglement. La prudence ne demande-t-elle pas que vous suspendiez votre jugement? Il est encore bien des articles sur lesquels Mademoiselle ne pourra jamais justifier son Eglise; elle esquive les plus difficiles. Par exemple, au lieu de la prière pour les morts, erreur qui n'est dangereuse que dans ses conséquences, elle n'a pas envie de vous parler de l'idolâtrie des papistes, qui est pourtant une chose avérée."

MADEM. BONNE.

S'il étoit vrai, Monsieur, il ne seroit plus question d'examen: je vous passerois condamnation sur tout le reste; mais aussi j'en tirerois les terribles conséquences que M. le Rabbin vous a fait apercevoir. C'est que l'Eglise auroit péri malgré les promesses de Jésus-Christ. En effet, qu'étoit-elle devenue, cette Eglise, cette épouse qui devoit être conservée pure et sans tache? Où falloit-il la chercher avant que Luther et Calvin l'eussent ressuscitée? Où étoit-elle la veille du jour où ces hérésiarques commencèrent à prêcher la réformation? Luther auroit-il pu dire, en commençant sa prédication,

Je suis dans l'Eglise que les apôtres ont fondée, j'ai reçu d'eux ma mission; les vérités que j'enseigne ont été crues depuis quinze cents ans: je puis montrer une longue suite de pasteurs, dont le plus grand nombre a enseigné constamment comme j'enseigne, et qui m'ont ordonné légitimement, selon les règles établies et suivies depuis les apôtres. Rien de tout cela. J'étois hier catholique romain, soumis à l'Eglise dans laquelle j'ai été baptisé. J'ai cru jusqu'à quarante ans tout ce qu'elle enseigne. J'ai déclaré par écrit que je me soumettois à ses décisions. J'ai dit au pape qu'il étoit le chef de l'Eglise, en vertu des paroles de Jésus: *paissez mes brebis*. Je lui ai dit: saint Pierre, donnez la vie ou la mort. L'Eglise, le pape me condamnent: eh bien, je l'excommunie lui-même, je le hais, je le déteste, aussi bien que l'Eglise dont il est le chef. Si elle dit qu'il faut communier sous les deux espèces, je soutiendrai qu'on n'en doit recevoir qu'une. Si elle dit qu'une est suffisante, je publierai qu'il en faut recevoir deux, seulement pour n'être pas du même avis.....

LADY LOUISE.

Ah! ma Bonne, vous exagérez; il n'est pas possible que Luther, homme de bon sens, ait dit une pareille sottise.

MADEM. BONNE.

Je sais bien que cela est bien difficile à croire, ma chère Lady; mais cela n'en est pas moins vrai. J'ai le passage par écrit, avec plusieurs autres du même Luther et de Calvin. Je les ai fait traduire mot pour mot, et je réponds de la fidélité du traducteur. Lisez vous-même; et si j'ai ajouté un seul mot, ces Messieurs le releveront.

LADY LOUISE.

« Si un concile ordonnoit ou per-
» mettoit les deux espèces, en dépit
» du concile, nous n'en prendrions
» qu'une, ou ne prendrions ni l'une
» ni l'autre, et maudirions ceux qui
» les prendroient. »

LADY VIOLENTE.

Réparation d'honneur, lady Louise! Vous la devez à ma Bonne, elle avoit adouci le passage: voilà le discours d'un fou enragé.

MADEM. BONNE.

Oh! ce n'est rien, Mesdames ; il en a dit bien d'autres, et a eu la hardiesse de dire dans un sermon, où il se plaint de ceux qui, en suivant son exemple, vouloient établir de nouveaux dogmes : « Au reste, si vous continuez à vouloir » faire les choses par ces communes » délibérations, je me dédirai sans hé- » siter de tout ce j'ai écrit et enseigné ; » j'en ferai ma rétractation, et je vous » laisserai là. Tenez-vous-le dit pour » une bonne foi. Et après tout, quel » mal vous fera la messe papale? »

MISS DOROTHÉE.

Et il ne se trouva là aucune personne assez raisonnable pour jeter un tel homme du haut en bas de la chaire? Pouvoit-on se jouer plus impudemment de la religion? Quoi! Si ce qu'il avoit dit et écrit étoit vrai, il étoit prêt à se dédire par dépit? Les menaces qu'il en faisoit étoient une véritable apostasie. Je vous l'avoue, j'ai cet homme en horreur.

MADEM. BONNE.

Il faut pourtant, malgré votre hor-

reur, l'écouter encore. On lui avoit reproché de favoriser quelques propositions de l'hérétique Jean Huss. Il répond au pape : « Tout ce que vous » condamnez dans Jean Huss, je l'approuve. Tout ce que vous approuvez » en lui, je le condamne. Voilà la rétractation que vous m'avez demandée ; » en êtes-vous content? »

LADY VIOLENTE.

Ces paroles sont bien contradictoires à celles que vous nous avez fait lire, et que Luther écrivit au commencement de la dispute. Il parloit alors de l'Eglise et du pape en des termes fort respectueux.

MADEM. BONNE.

Il ne tenoit qu'au pape d'engager Luther à continuer sur le même ton. Il n'avoit qu'à approuver ses erreurs, il l'eût tenu personnellement infaillible à cette condition. Il n'en demandoit pas même tant ; il eût été content, si on eût imposé le silence des deux côtés sur les questions qu'il avoit émues. Cette proposition de Luther prouve évidemment qu'il ne regardoit point comme néces-

saire au salut cette réforme si vantée. Si l'Eglise romaine eût été véritablement idolâtre; si elle eût altéré, défiguré, anéanti la doctrine de Jésus-Christ, et corrompu sa morale, comme on l'a assuré depuis; en un mot, si le schisme eût été nécessaire au salut, tout accommodement eût été impie. Mais écoutez Luther parlant au pape dans un de ses écrits: « Mon petit Paul, mon » petit pape, mon petit ânon, allez » doucement, il fait glacé; vous vous » rompriez le col, une jambe, vous » vous gâteriez, et on diroit: Que » diable est ceci! Comme le petit pape » s'est gâté! »

LADY MÉRY.

Miss Dorothée vouloit qu'on mît Luther parmi les enragés. Je décide à le placer parmi les imbécilles. Que ce discours est sot et plat!

MADEM. BONNE.

Il mérite assez bien les deux places. Ecoutez-le encore: « Le pape est un » loup possédé du malin esprit. Il faut » s'assembler contre lui de tous les » villages et de tous les bourgs. Il ne

» faut attendre ni la sentence du juge,
» ni l'autorité du concile. Qu'importe
» que les rois et les Césars fassent la
» guerre pour lui! Celui qui fait la
» guerre sous un voleur, le fait à son
» dam. Les rois et les Césars ne s'en
» sauvent pas, en disant qu'ils sont dé-
» fenseurs de l'Eglise, parce qu'ils
» doivent savoir ce que c'est que
» l'Eglise. »

MISS DOROTHÉE.

Il n'étoit pas bien difficile, au moins, de deviner qu'elle n'étoit pas chez Luther et chez ses sectateurs. Quel langage dans un homme qui se disoit inspiré de Dieu pour réformer l'Eglise! Jésus dit: *Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups.* Quel agneau! juste ciel! sa foi ne m'auroit pas tentée, je vous assure; la contradiction de sa morale avec celle de Jésus auroit été pour moi un sûr préservatif.

LE RABBIN.

Dites-moi, en bonne vérité, Monsieur: si on eût mis Luther sur la roue comme un perturbateur du repos public, lui auroit-on fait une injustice? Pouvoit-on

prêcher plus impunément la révolte contre les puissances, et faut-il s'étonner, après cela, de ce qu'on a fait en France et ailleurs contre ses sectateurs? La sûreté du royaume le demandoit.

LE CALVINISTE.

Nous n'avons rien de commun avec Luther, je vous l'abandonne. Il peut avoir été tout ce qu'il a voulu, sans que cela nous fasse tort. J'en dis autant des anglicans, qui n'ont rien de commun avec lui, non plus que nous. Vous savez bien que Luther haïssoit Henri VIII, et qu'il traita ce prince indignement.

LE LUTHÉRIEN.

Nous savons bien, Monsieur, que, grâces à Dieu, nous n'avons rien de commun avec vous; mais ce n'est pas votre faute : vous n'avez rien oublié pour entrer dans notre communion, et nous vous avons constamment refusés.

MADEM. BONNE.

Pour que le désaveu que vous faites des excès de Luther pût avoir quelque force, il faudroit que vos réformateurs, les chefs de votre Eglise, eussent pensé

comme vous. Ils ont, au contraire, donné les plus grandes louanges à celui que vous abandonnez aujourd'hui. Calvin parlant des vanteries continuelles de ce chef des réformés, les appelle *la sainte jactance de Luther.* Il est, selon lui, la trompette qui a réveillé le monde. Enfin, comme on vient de vous le dire, on lui a toujours offert l'union : les réformés ont refondu leur confession de foi pour s'accommoder à sa doctrine. Ils ont protesté, à la diète de Vorms ou d'Augsbourg, je ne sais laquelle, qu'ils adoptoient ses sentimens, à la réserve de quelques articles de peu de conséquence, qui ne regardoient pas le fond de la foi, mais des choses peu importantes. Offrir de communiquer avec les Luthériens, c'est reconnoître que leur doctrine est pure, qu'elle a été expliquée selon le propre sens de Jésus-Christ dans l'évangile ; que, conséquemment, celui qui l'a rédigée, est un homme inspiré de Dieu. Ou bien c'est consentir à se joindre à une société fondée par un impie, un séditieux, un emporté, toujours prêt à céder aux mouvemens de sa haîne contre le pape ; à un homme qui prenoit si peu

l'Ecriture pour fondement de ce qu'il enseignoit, qu'il menaçoit ses sectateurs d'abandonner sa doctrine et de se dédire; qui disoit qu'il se réconcilieroit avec ce pape, qui, selon lui, étoit si plein de diables, qu'il en crachoit, qu'il en mouchoit, qu'il...... en vérité, Mesdames, je n'acheverai pas, la bienséance ne me permet pas de vous dire le reste; à un homme qui faisoit si peu d'état des dogmes qu'il avoit établis, qu'il étoit prêt à les abandonner ou à les retenir, selon que le pape les retiendroit ou les rejeteroit, et qui ne rougit pas des motifs qu'il donne de cette conduite bizarre: c'est seulement, dit-il, pour être en contradiction avec lui; à un homme, enfin, qui comptoit pour rien la morale évangélique.

LE CALVINISTE.

Je vais me servir contre vous d'un de vos argumens. Luther, comme vos papes, n'étoit pas impeccable: il falloit l'écouter, faire ce qu'il disoit, et ne pas imiter ses emportemens.

MADEM. BONNE.

Et dans quel endroit de l'évangile

avez-vous trouvé qu'il falloit obéir à Luther dans les choses qu'il enseignoit? Etoit-il assis sur la chaire de Moïse, comme Jésus le dit des scribes et des pharisiens? Quel titre avoit-il? Qui le lui avoit donné?

LE LUTHÉRIEN.

Il dit lui-même que Dieu lui avoit donné le titre d'ecclésiaste de Wittemberg.

LADY LOUISE.

Pouvez-vous répéter cela sérieusement, Monsieur? Jésus ne nous a-t-il pas appris qu'on ne peut se rendre témoignage à soi-même? Mais, ma Bonne, vous attaquez la morale de Luther; est-ce à cause de son mariage avec cette religieuse, qui avoit quitté son couvent en conséquence de la nouvelle doctrine? S'il n'avoit fait que cette sottise, je la lui pardonnerois.

MADEM. BONNE.

Je n'aurois pas tant d'indulgence, ma chère. L'émule de saint Paul, qui se vantoit d'avoir été élu comme lui, par une vocation miraculeuse, d'avoir reçu sa mission immédiatement de Dieu,

devoit être maître de ses passions, surtout dans un âge avancé. Les apôtres qui étoient mariés, quittèrent leurs femmes pour aller annoncer Jésus - Christ par toute la terre. Les apôtres du nouvel évangile ont pris une méthode nouvelle : au lieu de quitter leurs femmes, ils en ont pris. Mais ce n'est pas du mariage de Luther dont j'ai entendu parler, c'est de celui du landgrave de Hesse. Peut-être connoissez-vous ce trait, Mesdames?

LADY LOUISE.

Je n'en ai jamais entendu parler, ma Bonne, et vous me ferez plaisir de m'apprendre ce que c'est.

MADEM. BONNE.

Ce prince, qui s'étoit fait protestant, demanda à Luther et aux chefs de la réforme la permission d'épouser une seconde femme, du vivant et du consentement de la première; et comme il menaçoit de se réconcilier avec l'empereur, qu'il supposoit devoir lui obtenir cette permission du pape, on la lui donna. Ce n'est point ici un fait inventé à plaisir. Cette permission, signée de Luther et des principaux chefs, subsiste aussi bien

que le contrat de mariage du landgrave. Voilà les nouveaux apôtres.

BELESPRIT.

Pourquoi l'Eglise romaine n'a-t-elle pas le même esprit d'accommodement? L'Angleterre seroit encore catholique.

MADEM. BONNE.

Vous avez raison : mais la morale de l'Eglise catholique est aussi invariable que sa foi. Comparez, je vous prie, à cette occasion, la conduite du pape avec celle des réformés : le souverain pontife, instruit qu'il ne faut jamais faire un mal pour en empêcher un autre, s'expose à tout, plutôt que de consentir à la cassation d'un mariage qu'il croyoit légitime. Prières, menaces, promesses, sollicitations, rien ne put l'ébranler. Luther, au contraire, Mélancthon et les autres, abandonnent la morale de l'évangile, et par un attentat jusqu'alors inoui dans le christianisme, signent la honteuse permission au landgrave de se marier, sa femme vivant encore. Et pourquoi? pour un intérêt temporel, parce qu'il leur fait entendre qu'il pourroit bien les abandonner s'ils la refusent. Toute

la précaution qu'ils prennent, c'est de demander que cet acte soit secret, pour ne pas scandaliser les fidèles.

LADY LOUISE.

Est-il possible qu'il reste un seul Luthérien dans le monde après de tels excès ! C'est une énigme que je ne puis comprendre ; car dans tout l'ancien testament nous ne trouvons point d'exemple que Dieu ait choisi de tels gens pour annoncer sa loi.

BELESPRIT.

J'ai regardé l'aveuglement des hommes, à cet égard, comme incompréhensible : j'ai beaucoup voyagé, et j'ai trouvé, en Angleterre et ailleurs, des gens qui avoient de la piété et du bon sens, en un mot, qui valoient mieux que moi, et qui restoient de bonne foi dans la religion protestante. La pureté de leurs mœurs, leur charité pour le prochain, les rendoient des modèles pour tous ceux qui les connoissoient ; d'ailleurs ce n'étoient pas des gens à se laisser mener par le nez dans leurs affaires les plus communes. J'ai pensé depuis deux jours seulement, que cela n'avoit rien qui

dût surprendre. Ils ne connoissent ni leurs réformateurs, ni les dogmes qu'ils ont enseignés. Ils les croient, sans examen, dans toutes les calomnies qu'ils débitent contre les catholiques. Voilà la clef de l'énigme.

M. DE BONNEFOI.

J'ai fait l'heureuse expérience de l'efficace de l'instruction. Après être heureusement rentré dans le sein de l'Eglise, je me sentis brûler d'un désir dévorant de procurer à mes parens le précieux avantage que je venois de recevoir. Ils avoient appris avec horreur l'abjuration que j'avois faite du calvinisme : la perversité de mes mœurs leur persuada que je n'avois fait cette lâcheté que pour me procurer, en rentrant dans leurs biens, le moyen de continuer mon libertinage, et vous avez vu que c'étoit en effet mes premières vues. Mon père m'écrivit donc une lettre foudroyante par laquelle il me défendoit de ne paroître devant ses yeux qu'en qualité d'un pénitent qui veut réparer son apostasie. Je m'adressai au ciel pour lui demander ses lumières, et ce fut lui sans doute qui m'inspira.

J'avois souvent écrit à mon aïeul maternel pendant le temps où j'avois vécu dans ma famille; mais depuis que j'avois oublié ce que je devois à Dieu, tous les sentimens naturels sembloient éteints en moi. Je m'aperçus heureusement qu'ils n'étoient qu'assoupis; et la grâce m'ayant réhabilité, pour ainsi dire, dans les dispositions naturelles que j'avois reçues du ciel, je me reprochai vivement la douleur que mon silence, et encore plus mes égaremens, avoient dû causer à ce respectable vieillard; car il passoit quatre-vingts ans, et jouissoit pourtant d'une santé parfaite. Je me rendis chez lui, et m'étant fait annoncer sous le nom d'un gentilhomme qui venoit d'Angleterre, je fus conduit dans sa chambre; car il étoit encore au lit. Il ouvroit la bouche pour me demander ce que je souhaitois de lui, lorsqu'il me vit à ses pieds, où mon cœur oppressé se soulagea par une abondance de larmes. La nature l'instruisit de ce que j'étois, avant qu'il eût eu le temps d'examiner la parfaite ressemblance que j'avois avec ma mère : et m'ayant commandé de me lever, il me serra dans ses bras, et s'écria:

grâces éternelles te soient rendues, père des miséricordes, si tu conduis à mes pieds une brebis égarée qui cherche à rentrer dans le bercail.

Ces paroles pouvoient s'appliquer également et au déréglement de mes mœurs, et à mon changement de religion; et comme j'ignorois s'il étoit instruit de cette heureuse circonstance de ma vie, je répondis de manière à ne l'en point instruire s'il l'ignoroit. Mais je me reprochai bientôt cette sorte de déguisement; et l'ayant prié de m'écouter sans colère, je lui fis un récit fidèle de tout ce qui m'étoit arrivé depuis le moment de mon séjour à Londres. Mon aïeul étoit un homme de bon sens, il fut frappé des conséquences inévitables de la tolérance dont il avoit été grand partisan jusqu'alors, et ne put se refuser à cette conclusion que j'en avois tirée, que Dieu seroit indifférent pour la vérité ou le mensonge, s'il permettoit à chacun de croire ce qu'il jugeroit à propos; et que ce seroit en vain que Jésus se fût fait notre docteur, s'il étoit libre de croire, ou non, les choses dont il a daigné nous instruire. Nous relûmes

ensemble la Sainte Ecriture, et je lui prouvai aisément qu'il falloit faire violence au texte pour l'accommoder aux dogmes protestans, au lieu qu'ils étoient crus par les catholiques dans le sens le plus naturel qui s'offre d'abord à l'esprit. Ce bon vieillard ne fut point rebelle à la grâce, et j'eus la douce consolation de le présenter moi-même à l'église, car il voulut m'avoir pour parrain. Aussitôt après cette action, il écrivit à mes parens (M. de Soissons avoit obtenu la grâce de mon père), et il lui marqua qu'il pouvoit en toute sûreté venir avec sa fille lui fermer les yeux, et embrasser un fils prodigue, parfaitement guéri de ses erreurs.

Mes parens crurent alors, sans hésiter, que j'avois renoncé au catholicisme, et firent la plus grande diligence pour se rendre chez mon aïeul. Ils furent comme anéantis lorsqu'ils apprirent son changement; mais comme il les assura qu'ils resteroient protestans, s'ils le vouloient, après l'avoir écouté, ils se prêtèrent à l'instruction, bien persuadés qu'elle ne serviroit qu'à les affermir dans leurs principes. Il n'étoit question

que de leur prouver que l'Eglise romaine a en horreur les dogmes impies qu'on lui attribue. Ils furent aussitôt catholiques que désabusés.

J'avois obtenu le rétablissement dans les biens de mon père : ils avoient été partagés entre des parens éloignés, qui avoient toujours été catholiques ; et parmi ces familles il y en avoit deux que cette restitution alloit réduire à la mendicité, parce qu'elles étoient chargées d'enfans. Je proposai à mon père de renoncer, en leur faveur, à la portion de mon héritage qui leur avoit été adjugée, afin que personne n'eût occasion de s'affliger de notre retour à l'Eglise. Cette action désabusa tous ceux qui avoient regardé mon changement comme un effet de la cupidité, et me donna le moyen de proposer à ceux de ma famille qui étoient protestans, de se prêter aux conversations que je leur proposois sur la religion. Dieu bénit mes intentions; et mon aïeul, avant de s'endormir au Seigneur, eut la satisfaction de ne pas laisser un seul protestant dans sa famille, qui étoit fort nombreuse.

J'en conclus hardiment qu'il en reste,

roit peu, s'ils avoient envie de s'instruire de bonne foi, et de juger par eux-mêmes sur une affaire si importante ; mais les ministres qui savent cela aussi bien que moi, leur font regarder comme des tentations dangereuses tout ce qu'on peut leur dire de plus sensé à cet égard.

MISS DOROTHÉE.

Je me souviens d'avoir ouï raconter un fait aux demoiselles De Vins, que vous connoissez toutes, Mesdames. Leur grand'mère fut conduite, à seize ans, en Angleterre, par ses parens qui quittoient d'assez beaux biens en France, et ils avoient quelques familles protestantes pour compagnes de leur fuite. Une demoiselle de dix-huit ans, qui avoit un bon esprit, leur fit cette proposition : Nous abandonnons nos biens, et assurément nous devons le faire, si c'est à la vérité que nous les sacrifions ; mais si nous voulons parler sincèrement, nous avouerons que nous ne connoissons ni la religion que nos pères ont quittée, ni celle pour laquelle nous abandonnons tout. A présent que nous sommes en liberté de faire un choix,

faisons un examen sérieux sur cette matière. Prenons un ministre et un prêtre, et qu'ils nous instruisent à fond des dogmes des deux religions, et des causes de la séparation : nous choisirons, après cela, avec connoissance de cause.

LADY VIOLENTE.

Cette fille parloit de bon sens, et apparemment que ceux auxquels elle parloit acceptèrent sa proposition.

MISS DOROTHÉE.

Vous n'y êtes pas, Madame : on la rejeta de la société avec horreur, et on ne voulut jamais avoir de commerce avec elle.

LE CALVINISTE.

Parlez de bonne foi, Mademoiselle : souffriroit-on un tel examen parmi les catholiques ? Ne doivent-ils pas croire aveuglément ?

MADEM. BONNE.

Nous n'avons qu'un seul point à examiner, Monsieur; savoir, si nous sommes dans l'Eglise visible à laquelle Jésus a promis l'infaillibilité ; et cet examen ne demande que la lecture des passages si

courts que nous avons cités. Après cela, tout examen qu'on feroit en doutant, seroit ridicule et une sorte de renoncement à Jésus-Christ, comme M. le Rabbin vous le disoit, il y a quelque temps. Mais les protestans peuvent examiner ; on les a établis juges de l'Ecriture ; vous n'admettez point de tribunal. Ainsi, quand un ministre dit : *N'examinez point*, c'est comme s'il disoit : Nous avons eu tort d'examiner ; ne croyez pas à l'infaillibilité de l'Eglise catholique, mais croyez à la nôtre, quoique nous assurions que nous pouvons nous tromper.

LE CALVINISTE.

Je vous l'ai déjà dit, Mademoiselle. Nous avons des confessions de foi que nous devons croire, et auxquelles il faut souscrire.

MADEM. BONNE.

C'est une inconséquence dans votre doctrine, Monsieur. Vous ne pouvez avoir droit d'en agir ainsi, sans reconnoître une autorité visible, et sans vous l'attribuer. Vous ne vous êtes séparés que parce que vous avez refusé de re-

cevoir des juges en matière de foi ; que vous souteniez que tous les hommes étant faillibles, il étoit permis d'examiner leurs décisions et d'en appeler. Suivant ce principe, vous ne pouvez, sans contredire les motifs et les prétextes de votre séparation, vous ne pouvez, dis-je, obliger personne à souscrire à des professions de foi dressées par des hommes sujets à l'erreur, qui ne pouvoient prétendre à l'infaillibilité qui leur auroit été disputée par le seul fait ; car entre les deux confessions de foi citées il y en avoit certainement une de fausse. On en trouve jusqu'à dix-sept chez vous, dans chacune desquelles il y a toujours quelques articles contradictoires aux autres.

LE CALVINISTE.

Aussi ne forçons-nous personne à les signer : Nous déclarons seulement que ceux qui refusent de le faire ne sont pas de notre communion.

MADEM. BONNE.

Dites les choses par leur nom, Monsieur : tout le monde n'entendra pas que *communion*, *Eglise*, sont deux mots synonymes. Vous les chassez donc de

votre Eglise, qui, si elle est l'Eglise de Jésus, est cette arche hors de laquelle il n'y a pas de salut. Ne les déclarez-vous pas incapables d'enseigner, de professer, de posséder aucun bénéfice, comme vous avez fait à l'égard de *Petit-Pierre*? Vous les décrétez de prise de corps, comme vous avez fait Rousseau. Vous les brûlez, comme vous avez fait Servet: et quand les magistrats dans l'Eglise romaine ont puni les novateurs, vous avez crié, et vous criez tous les jours à la tyrannie.

LADY LOUISE.

M. l'anglican, répondez-moi, je vous prie, d'une manière positive. Je conçois fort bien que Luther et Calvin se sont ingérés eux-mêmes dans le ministère; qu'ils sont sortis de l'Eglise dans laquelle ils étoient nés, pour en former une nouvelle qui ne peut être celle de Jésus-Christ. Sommes-nous dans le même cas? Nous sommes-nous séparés de l'Eglise ancienne? Quels sont les articles en quoi nous différons des catholiques? Sont-ils essentiels? Ne le sont-ils pas? Avons-nous varié depuis notre séparation? Comment pouvons-nous excuser notre schisme?

L'ANGLICAN.

Nous ne nous sommes point séparés de l'Eglise, Madame. Nous avons eu une suite de pasteurs légitimes et sans interruption, depuis l'établissement de la religion chrétienne dans nos îles. Nous différons des catholiques romains, en ce que nous avons rejeté toutes les pratiques superstitieuses que l'Eglise de Rome avoit adoptées, pour nous en tenir à la foi des apôtres : quant aux choses dans lesquelles on a varié depuis la réformation, elles sont de peu de conséquence, et la charité chrétienne a seule occasionné ces changemens.

MADEM. BONNE.

A l'assurance avec laquelle Monsieur vous a répondu, ne gageroit-on pas que ce qu'il vient de dire est d'une telle notoriété, qu'il n'a jamais été contredit et prouvé faux ? Mais pour en revenir à notre vieille méthode (gênante à la vérité, mais sûre), il faut prouver, Monsieur, ce que vous venez de dire. Je m'offre, de mon côté, à prouver que rien n'est plus incertain que la suite de l'ordination chez les anglicans. C'est un fait

historique, dont ces Dames seront juges.

L'ANGLICAN.

Vous nous allez sans doute répéter une vieille calomnie démentie par des actes publics, et combattue même par un honnête homme de votre communion, dans un ouvrage solide. Le Père Courailler (1) qui en est l'auteur, est resté catholique.

MADEM. BONNE.

Nous vous remercions du présent que vous nous en faites, et nous vous l'abandonnons, Monsieur : nous n'y prétendons rien.

BELESPRIT.

Un ministre me disoit, il y a deux jours : Il n'en a pas assez fait pour être protestant. Je lui répondis : Il en a trop fait pour être demeuré catholique.

MADEM. BONNE.

Quoi qu'il en soit de sa catholicité, la

---

(1) Peut-être ce nom est-il mal rendu ; mais tout le monde sait qu'il étoit bibliothécaire de Sainte-Geneviève, à Paris.

réponse qu'on lui a faite est tout aussi solide que son ouvrage. Mais quand il seroit vrai, Monsieur, que vous ayez conservé une suite de pasteurs, ce sont des membres séparés de leur chef, qui ne peuvent avoir de vie. Avant d'entrer dans l'exposition de cette dispute, permettez-moi de vous demander, Monsieur, si vous disputez à l'Eglise le droit d'expliquer l'Ecriture, c'est-à-dire de décider, entre deux sens qui sont opposés, lequel est le vrai.

L'ANGLICAN.

Nous admettons les premiers conciles dans les choses qui regardent la foi, et par conséquent nous rejetons toutes les erreurs qu'ils ont condamnées; mais nous ne nous sommes jamais soumis dans les choses qui regardent la discipline. La célébration de la Pâque en est un exemple. Nos évêques ont été longtemps en opposition avec l'Église Romaine sur le temps de son observation.

MADEM. BONNE.

Dites : avec toute l'Église répandue dans le monde. Depuis le saint concile de Nicée, toutes les Eglises s'étoient

soumises au décret qu'il avoit porté à cet égard. D'ailleurs, il ne faut pas être bien éclairé pour comprendre que vos évêques avoient tort, comme ils le reconnurent dans la suite. Croyez-vous qu'une Église particulière ait droit de se distinguer des autres par certains usages, de sa propre autorité? Que diriez-vous, si l'évêque de Londres vouloit changer la lithurgie, et administrer les sacremens autrement que les archevêques d'Yorck et Cantorbéry? Approuveriez-vous cette conduite?

L'ANGLICAN.

Non, il faut de l'uniformité dans les Eglises qui sont de la même communion: ainsi je ne désapprouve pas qu'on se soit réglé à célébrer la Pâque dans le même jour, non plus que la fête de Noël selon le nouveau style. Mais ce n'étoit pas sur cet article seul que l'Angleterre différoit des autres Eglises; c'étoit principalement sur l'autorité du pape. Elle refusoit constamment de la recevoir, comme vous pouvez le voir dans l'histoire de Rapin de Thoiras.

MADEM. BONNE.

Qui est d'une partialité choquante,

soit dit en passant, et qu'on ne doit lire qu'en prenant la précaution de la vérifier avec les autres historiens. Quoi qu'il en soit de son exactitude sur les faits qu'il rapporte, je ne déciderai que sur ce que vous venez de dire : si l'Eglise anglicane, de votre aveu, différoit des autres Eglises en ce point, elle avoit tort. La primauté du pape, et son autorité, je vous l'ai prouvé, sont de droit divin, puisqu'elles sont fondées sur la parole de Jésus-Christ. Elles ont été regardées comme telles depuis les apôtres. Mais il n'est pas vrai que votre Eglise originairement ait méconnu l'autorité du pape, elle qui devoit sa foi au zèle de saint Grégoire, pape. Enfin, elle se soumit, en supposant, comme le dit votre auteur, qu'il fût un temps où elle ne le fut pas.

Elle persista dans cette soumission pendant plusieurs siècles, et se conforma à la discipline de l'Eglise universelle dans tous les points dont elle ne fut pas dispensée par le pape. Voilà l'état où elle étoit avant la réformation. Qui l'a faite, cette réformation? Quels étoient ses motifs? Quel changement a-t-il fait

dans la religion? Quel changement y a-t-on fait après lui? Enfin, quelles étoient les personnes qui ont fait ces changemens? Avoient-elles pour cela une autorité légitime?

LADY LOUISE.

Vous pouvez passer, ma Bonne, ce qui regarde la personne de Henri VIII; nous le connoissons toutes, et ne l'estimons guères.

MADEM. BONNE.

Il eût mérité votre estime, si son règne avoit fini comme il avoit commencé; car ce prince avoit de bonnes qualités, et paroissoit si attaché à l'orthodoxie, qu'il mérita le titre de *Défenseur de la foi.* Je dis qu'il paroissoit attaché à la foi de ses pères; il l'étoit réellement avant qu'une passion malheureuse se fût emparée de son ame. Qui doutoit moins que lui de l'autorité du pape, puisqu'il fit tant d'efforts pour en obtenir la cassation de son mariage? Il lui étoit soumis alors. Par quel crime le souverain pontife a-t-il perdu, aux yeux de Henri, la qualité de vicaire de Jésus-Christ et de centre de l'Eglise

chrétienne ? Il a refusé de se prêter à une passion folle et aveugle, qui tendoit à déshonorer une vertueuse princesse qui vivoit depuis vingt ans dans la possession paisible de son état. On ne peut nier que toutes les démarches de Henri contre le pape n'aient été une vengeance qu'il voulut tirer d'une fermeté louable. En bonne conscience, peut-on reconnoître le doigt de Dieu dans une conduite dictée par de pareils motifs ?

L'ANGLICAN.

Dieu se sert de tout pour accomplir ses desseins, Mademoiselle, et choisit ses instrumens d'une manière fort opposée à nos foibles lumières. Ce que j'en dis, au reste, n'est pas pour justifier Henri, qui, comme le dit fort bien M. Burnet dans l'Histoire de la Réformation, crut toujours dans son cœur les opinions les plus extravagantes de l'Eglise romaine, telles qu'est la transsubstantiation et les autres corruptions du sacrifice de la messe. Il semble, ajoute cet auteur, dans tout ce qu'il a fait, qu'il ne songeoit qu'à intimider le pape pour en obtenir ce qu'il vouloit.

Le vrai chef de la réformation est Crammer, archevêque de Cantorbéry; et pour me servir encore des termes de M. Burnet, ce prélat peut être comparé aux Cyrille, aux Athanase. Jamais, peut-être, prélat de l'Eglise n'a eu de plus grandes qualités et moins de défauts.

MADEM. BONNE.

Ah! Monsieur, ne vous en fiez pas à M. Burnet, tenez-vous-en à Henri VIII, je vous le conseille en amie. Sur mon honneur, vous perdriez au change.

LADY LOUISE.

Voulez-vous contester l'éloge de Crammer, ma Bonne? J'ai toujours entendu parler de lui comme d'un grand homme, et je l'ai cru tel sur la foi d'autrui; car je ne sais de son histoire que sa mort. On le regarde parmi nous comme un martyr, et il l'est en effet s'il soutenoit une cause juste; car la reine Marie eut la cruauté de le faire brûler, en haîne de la réformation.

MADEM. BONNE.

Vous jugerez de ce qu'il étoit par ses œuvres. C'est une manière de juger sai-

nement selon la parole de Jésus-Christ même, qui nous dit que nous devons connoître la bonté de l'arbre par les fruits qu'il porte. Au reste, je ne vous dirai rien de Crammer, qui ne soit tiré mot pour mot de l'Histoire de la Réformation par Burnet, cet auteur qui le met au rang des Cyrille, des Athanase.

« L'an 1529, Crammer flatta la passion » de Henri pour Anne de Boulen, et fit » un livre contre la validité du mariage » de Catherine. Il étoit dès-lors engagé » dans les sentimens de Luther, et étoit » le plus estimé de ceux qui les suivoient. » Anne de Boulen avoit aussi quelque » teinture de cette doctrine : tous ceux » du même parti se déclarèrent pour » le divorce. »

MISS DOROTHÉE.

Avouez, du moins, ma Bonne, que M. Burnet est un auteur bien véridique, il ne cherche pas à nous en imposer sur les motifs qui engageoient tant de personnes à favoriser le divorce. Crammer étoit à leur tête, et la bonne œuvre du mariage de Henri doit être regardée comme son ouvrage. Je vais enregistrer

toutes ces belles actions. Qu'en pensez-vous, lady Louise?

LADY LOUISE.

Que vous ne valez rien, ma chère. Je suis pourtant de votre avis : saint Cyrille et saint Athanase n'étoient pas si bons courtisans que cet archevêque, et la ressemblance promise entre ces grands hommes s'énonce mal dès le commencement. Mais, ma Bonne, nous rendrez-vous exactement le texte de M. Burnet?

MADEM. BONNE.

Je le rendrai mot pour mot, Madame; mais je vous avertis de bonne foi d'une chose. Lorsque M. Burnet se contredit (ce qui lui arrive souvent), ou qu'il est forcé de parler de certains faits désavantageux à la cause qu'il défend, parce qu'ils sont notoires, il les place avantageusement et dans le jour le plus propre. Je pourrai fort bien déranger l'ordre de ces faits, et les rapprocher, pour vous faire sentir les contradictions, ce qui est absolument nécessaire; mais vous vous en apercevrez, et vous pouvez d'ailleurs lire l'ouvrage, et confronter

tout ce que je vous aurai dit. J'en ai l'extrait, que je vous remettrai.

Crammer fut envoyé à Rome pour solliciter l'affaire du divorce. Il passa de-là en Allemagne, où il épousa la sœur d'Osiandre, un des chefs du parti luthérien. Il avoit si bien déguisé ses sentimens, à Rome, que le pape l'avoit fait son pénitencier. Ce fut pendant son séjour en Allemagne que Henri le nomma archevêque de Cantorbéry. Crammer reçut les bulles du pape, et le désir d'être archevêque l'emporta sur l'horreur de se souiller en prenant le *caractère de la bête;* car on parloit ainsi dans son parti.

A son sacre, et avant de procéder à l'ordination, il fit le serment de fidélité qu'on avoit accoutumé depuis quelques siècles de faire au pape. Remarquez, Mesdames, que ce serment étoit un double parjure, et contre le pape qu'il trompoit, et contre son parti qu'il renioit; ce qui est indigne, non-seulement d'un chrétien, mais encore d'un honnête homme.

L'ANGLICAN.

Vous ne dites pas tout, Mademoiselle.

M. Burnet assure qu'il ne fit pas ce serment sans scrupule, et que, pour sauver la vérité, il protesta qu'il ne prétendoit pas se dispenser de ce qu'il devoit à sa conscience, au roi et à l'Etat.

MADEM. BONNE.

Comme si ce serment engageoit à violer ces devoirs qui doivent être sacrés pour tous les chrétiens !

LADY MÉRY.

Cette restriction est contre la bonne foi : c'est se préparer un échappatoire; et c'est, de tous les vices, celui que les honnêtes gens doivent le plus avoir en horreur ; car il détruit la confiance, en donnant les moyens d'éluder la foi du serment, qui est ce que tous les hommes ont toujours regardé comme la chose la plus sacrée. Les autres Evêques mettoient-ils à ce serment les mêmes restrictions?

MADEM. BONNE.

Personne ne s'en est jamais avisé, ma chère, parce que cela seroit ridicule. Qui ne sait pas qu'aucune puissance n'a droit d'exiger de nous des choses contraires à la loi de Dieu ? Ce serment n'en-

gage qu'à reconnoître la puissance spirituelle du pape, et les évêques ajoutent en le prêtant : *sauf les droits de mon ordre.* Or, Crammer jura de reconnoître cette puissance spirituelle à laquelle il ne croyoit pas. Cela étoit si mal, que M. Burnet n'a pas eu le courage de l'en justifier. *Il se servit,* dit-il, *d'un expédient peu conforme à la sincérité de son caractère ; mais si cette conduite ne fut pas suivant les règles de la plus austère sincérité, du moins on n'y voit aucune supercherie.*

LADY VIOLENTE.

Qu'appellera-t-on supercherie, si ce n'en est point une ? Peut-il y en avoir une plus atroce, que de jurer ce qu'on ne croit pas, et de se ménager les moyens d'éluder son serment par une protestation conçue en termes équivoques ? Ah ! M. Burnet ! si vous eussiez été pape, vous n'auriez pas été fort difficile pour la canonisation ; mais je n'aurois pas de dévotion à vos saints. Je ne voudrois pas même vivre avec d'honnêtes gens de votre façon. Que deviendroit la société, si de pareilles maximes y étoient reçues ?

MADEM. BONNE.

Mais Crammer en prêtant ce serment fit d'autres déclarations contre lesquelles il ne réclama pas : comme de recevoir avec respect les traditions des saints pères et les constitutions du saint siége apostolique; de rendre obéissance à saint-Pierre en la personne du pape et de ses successeurs, selon l'autorité canonique; de garder la continence, à laquelle on s'engage dans l'Eglise Romaine dès le sous-diaconat.

LE CALVINISTE.

Voilà un mensonge. On n'oblige point ceux qui entrent dans les ordres à faire vœu de chasteté.

MADEM. BONNE.

Que veulent donc dire ces paroles qu'on prononce à ceux qui vont recevoir cet ordre? *Jusqu'à présent vous êtes libre, mais vous allez cesser de l'être.* Nous en parlerons en son lieu : finissons ce qui regarde Crammer.

Il dit la messe avec son consacrant le jour de son ordination, et continua de la dire pendant plusieurs années,

cette messe que M. Burnet appelle une corruption. Il fit plus, il ordonna des prêtres; et en le faisant, il leur donnoit le pouvoir *de changer par leur sainte bénédiction le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, d'offrir le saint sacrifice de la messe pour les vivans et les morts*. C'étoit contre tant d'actes contraires au luthéranisme qu'il falloit protester. Un luthérien, tel que Crammer l'étoit alors, le devoit en conscience, et cela étoit pour le moins aussi important que de faire de ridicules exceptions au serment qu'il faisoit, d'obéir au pape.

LE CALVINISTE.

Ne pouvoit-on pas dire que la protestation contre l'obéissance au pape renfermoit indirectement celle qu'il eût dû faire contre des choses qu'il regardoit comme des erreurs, puisque les papistes croyent toutes ces erreurs, seulement parce que le pape ordonne qu'elles soient crues, et qu'il n'est plus permis d'examiner quand il a parlé?

LE RABBIN.

Ah! Monsieur, pouvez-vous parler

ainsi, après tout ce que mademoiselle vous a dit par rapport à l'autorité du pape? Y a-t-il de la bonne foi, de la justice, à vouloir, malgré le déni d'une Eglise, lui attribuer des sentimens contre lesquels elle proteste ?

LE CALVINISTE.

Je sais que les Français et plusieurs autres n'admettent point l'infaillibilité du pape; mais demandez aux évêques et aux peuples d'Italie ce qu'ils en pensent. Ils regarderoient comme une hérésie la proposition contraire.

MADEM. BONNE.

Non, Monsieur. Une hérésie chez nous, c'est le désaveu d'un article de foi décidé par un concile ou un jugement porté par le pape, et reçu du plus grand nombre des évêques. Je vais me prêter, pour un moment, à votre supposition: qu'y gagneriez-vous, Monsieur, quand tous les évêques du monde regarderoient le pape comme infaillible? Ce seroit dans sa chaire, enseignant, commandant de croire un dogme qu'il assureroit être de foi. Les Italiens n'ont jamais cru l'infaillibilité du pape d'une

autre manière, et ils ont pour eux la probabilité, puisque depuis près de dix-huit siècles il n'est point arrivé que le pape ait enseigné l'erreur. Ce sentiment probable des Italiens n'a jamais été déclaré de foi, et je vous ai déjà dit qu'on peut croire le contraire, sans être hérétique.

LE CALVINISTE.

Mademoiselle oublie qu'un pape (je crois que c'est un Honorius, mais le nom n'y fait rien) a été monothélite, qu'il fut accusé et jugé comme tel après sa mort. Il me semble même qu'on exhuma son cadavre, pour ne point le laisser dans la sépulture de ses prédécesseurs.

MADEM. BONNE.

Je ne sais pas mieux que vous le nom de ce pape et les circonstances de ce qui se passa après sa mort, qui m'ont échappé; mais voici ce que je sais parfaitement, et qui fait contre vous, c'est qu'on punit par cet arrêt la négligence qu'il avoit montrée à exterminer l'hérésie. On supposa qu'il avoit penché pour l'erreur, puisqu'il n'avoit pas sévi contre elle avec toute la vigueur qu'exigeoit sa

place. Supposons ce jugement juste, poussons même les choses jusqu'à croire qu'il étoit monothélite dans le cœur : n'auroit-il pas été naturel qu'il eût canonisé l'erreur dont il auroit été infesté ? Vous qui supposez dans les catholiques une obéissance si aveugle au pape, apprenez-moi comment l'univers chrétien ne devint pas monothélite. Cet argument est sans réplique, Monsieur, même en supposant le plus désavantageux au pape.

LE CALVINISTE.

Mais ne nous avez-vous pas dit vous-même qu'en votre particulier vous croyez le pape infaillible ?

MADEM. BONNE.

Oui, Monsieur, comme je crois Philippe de Macédoine plus grand qu'Alexandre son fils : je le crois, non par la foi qui n'a rien décidé à cet égard, mais par des raisons tirées d'une longue expérience. Mais il est de foi que le pape est infaillible à la tête de l'Eglise.

LADY. LOUISE.

Je conçois à-peu-près ce que vous voulez dire ; cependant j'aurois besoin

d'un exemple pour l'entendre parfaitement.

MADEM. BONNE.

Qu'est-ce qu'un parlement en France? C'est une société chargée de rendre la justice au peuple au nom du roi. Cette société a un chef qu'on appelle le premier président. Supposons que Jésus eût dit au premier, qui est à la tête de ce corps: j'établis sur toi une chambre inaccessible à l'erreur; car je serai avec elle jusqu'à la consommation des siècles, et jamais l'injustice ne prévaudra contre elle. Qu'entendriez-vous par ces promesses, lady Louise?

LADY LOUISE.

Plusieurs choses, ma Bonne. D'abord, que cette chambre, pour être complète, ne devroit pas être sans ce premier president, parce qu'il est ridicule de supposer un édifice quelconque sans qu'il y en ait un. Je penserois encore que ce premier président tout seul ne feroit pas cette chambre; car des fondemens ne font pas une maison, ils en sont seulement une partie essentielle, mais si nécessaire, que sans elle le bâtiment ne peut subsister. J'en conclurois que deux

choses constitueroient cette chambre, le président et ses compagnons; et que toutes les fois que ce corps rendroit un arrêt souscrit par le plus grand nombre, je ne pourrois le croire injuste sans accuser Jésus-Christ d'avoir manqué à sa promesse.

MADEM. BONNE.

Et votre conclusion seroit celle de tout être pensant, et croyant en Jésus. Supposons qu'il se présente une affaire épineuse, et que le premier président, dans son domestique, ou avec ses amis particuliers, laissât transpirer son sentiment sur cette affaire, la tiendriez-vous pour décidée d'une manière infaillible en vertu des promesses de Jésus?

LADY LOUISE.

Non, ma Bonne; j'attendrois qu'il eût prononcé un arrêt à la tête de sa compagnie, et que le plus grand nombre des membres de cette compagnie eût souscrit à cet arrêt, parce qu'il me paroît que l'infaillibilité ne seroit promise qu'au chef uni à ses membres.

MADEM. BONNE.

Et s'il se trouvoit quatre-vingts des

membres de cette compagnie qui souscrivissent à l'arrêt, et que vingt fussent d'un avis contraire, s'aviseroit-on de nommer le parlement ce petit nombre de réfractaires?

LADY LOUISE.

Non, assurément. C'est le plus grand nombre uni au chef, qui fait le corps, et il seroit ridicule de penser autrement.

MADEM. BONNE.

Appliquez cet exemple, peut-être assez imparfait, à l'Eglise; car ma comparaison peut *clocher* sans que je m'en aperçoive; et vous aurez une idée juste de ce que nous devons croire par rapport au pape. Cependant, si ce parlement étoit établi depuis près de dix-huit siècles; que jamais le premier président, considéré même comme homme privé, n'eût raisonné de travers sur les affaires proposées, je pourrois, je crois, sans être accusée de pousser la crédulité trop loin, penser que la promesse de Jésus pourroit bien garantir ce chef du parlement de l'erreur, dans les choses qui regarderoient l'administration de la justice; car s'il

prétendoit décider d'une question d'architecture, de poésie, ou d'une autre science, vous sentez que je ne lui devrois aucune croyance.

LE RABBIN.

Cela est aisé à concevoir. Et pour en revenir à la comparaison de Jésus-Christ, du temps d'Arius, les évêques qui prirent son parti, étoient bien des pierres qui avoient servi à l'édifice, mais elles s'en étoient séparées et n'en faisoient plus partie; car on ne dit pas, en parlant des pierres qui se sont séparées d'une maison, ces pierres sont la maison; on pourroit seulement dire: ces pierres, qui ont fait autrefois partie de la maison, n'en sont plus, et ne peuvent l'être de nouveau, qu'au moment où elles seront réunies au bâtiment.

Miss DOROTHÉE.

Si on peut dire cela de l'arianisme qui eut d'abord un bon nombre d'évêques pour lui, qui s'étendit si fort, et qui a brillé si long-temps, à plus forte raison pourra-t-on le dire des luthériens, des calvinistes et des anglicans, dont les

commencemens ont été si foibles. De simples particuliers sans mission, sans autre pouvoir que celui qu'ils avoient reçu dans l'Eglise romaine, s'en séparent. Ce sont des pierres détachées du bâtiment. Les évêques anglicans, en supposant qu'ils sont vraiment des pierres de cet édifice spirituel, ont pu se réunir pour faire un bâtiment séparé; mais il n'aura point de fondement : Jésus l'a posé de sa main à son Eglise universelle : il est inébranlable; au lieu que les anglicans ayant bâti sur le sable, leur édifice s'est trouvé exposé aux vents des opinions humaines, sans qu'ils aient le pouvoir de les réprimer, comme le prouve l'évêque de saint Asaph.

BELESPRIT.

D'ailleurs, il est notoire que les autres Eglises ont professé et enseigné l'erreur. On peut l'affirmer au moment qu'on peut voir une seule variation dans leur doctrine. Si la première des confessions de foi étoit vraie, il ne falloit pas s'en écarter; et on varioit, en le faisant, pour enseigner l'erreur qui étoit contraire à ce qu'on avoit cru d'abord.

Si, au contraire, la première confession étoit telle qu'il ait été nécessaire de la contredire, elle n'avoit pas été dictée par le Saint-Esprit, qui ne peut errer.

L'ANGLICAN.

Mais, Miss, on a ajouté : dans l'Eglise romaine. Si votre âge vous avoit permis de lire les bons auteurs, vous auriez vu que l'Eglise romaine a varié sur les points fondamentaux. Faut-il vous répéter ce que M. le Calviniste vous a dit ? La divinité de Jésus-Christ a été peu connue avant le concile de Nicée, et le fut peu alors. J'en dis autant de celle du Saint-Esprit, qui ne fut bien connue qu'à Chalcédoine. Les premiers Pères n'avoient pas même des sentimens exacts sur la divinité. Les uns croyoient un Dieu matériel, les autres nioient son immuabilité, et croyoient qu'il pouvoit recevoir des changemens. Par conséquent, les catholiques ont tort de nous reprocher des variations, puisqu'il est évident qu'il y en a eu de tout temps dans l'Eglise.

Miss DOROTHÉE.

Je hais les répétitions, elles me

mettent de mauvaise humeur. Cependant je vous passe celle-ci. Vous tirez le rideau que vous n'aviez fait que entr'ouvrir. L'entendez-vous, lady Louise? Ces Messieurs ne peuvent se soutenir que par des blasphêmes; car il faut nommer les choses par leur nom. Peut-on en proférer de plus énormes, que de dire que l'Eglise, au sortir des mains de Jésus-Christ, pour ainsi dire, manquoit de cette foi nécessaire au salut, même dans les points fondamentaux?

LE RABBIN.

Et qui sont ceux qui le disent? Les mêmes qui nous ont assuré que l'Eglise des quatre premiers siècles étoit pure. Quelle contradiction!

LADY LOUISE.

Quand je ne dis rien, je n'en suis pas moins attentive; mais je ne veux pas prendre le change, et perdre de vue le sujet dont il étoit question: nous en étions à Crammer; franchement j'ai bien rabattu de l'idée qu'on m'avoit donnée de lui. Jusqu'à présent, de l'aveu de M. Burnet, il étoit un parjure et un traître, qui trahissoit également les deux partis.

MADEM. BONNE.

Il faut vous apprendre, Madame, pourquoi Crammer, qui avoit protesté en quelque manière contre l'obéissance qu'il devoit au pape, ne fit aucune protestation contre les autres articles qu'il juroit également. C'est que Henri VIII, qu'une protestation contre l'obéissance du pape n'offensoit pas, n'auroit pas pris les autres *en bonne part.* Il étoit déjà dans les dispositions prochaines à devenir brûleur, et le nouvel évêque qui connoissoit son attachement à tout le reste de ce que Burnet appelle les abominations du papisme, ne vouloit pas s'exposer à sa colère. Voilà donc Crammer tout-à-la-fois luthérien, marié, cachant son mariage, archevêque selon le pontifical romain, soumis extérieurement au pape, dont il s'étoit fait le pénitencier, et cependant abhorrant sa puissance dans son cœur, disant la messe qu'il croyoit une abomination, ordonnant des prêtres auxquels il donnoit le pouvoir de la dire. Reconnoissez-vous, à cette conduite, l'un des plus excellens prélats qu'ait eus l'Eglise, si on en croit M. Burnet?

L'ANGLICAN.

Vous nous le disiez, il y a quelque temps : les Saints sur la terre sont encore des hommes, ils ont des momens de foiblesse, et Crammer n'en fut pas exempt. Vous ne pouvez nier qu'il n'eût de grandes parties, et qu'il ne montra du zèle pour empêcher le roi de continuer à vivre dans l'inceste avec la reine Catherine : il l'exhorta publiquement à faire cesser ce scandale qu'il donnoit à son peuple.

BELESPRIT.

Vous soupçonnez sans doute, Monsieur, que nous venons du Monomotapa ou des Antipodes, et que nous n'avons jamais entendu parler de l'histoire d'Angleterre. N'est-il pas vrai que le Jean-Baptiste moderne, en disant à Henri VIII, il ne vous est permis de garder la femme de votre frère, risquoit beaucoup? N'est-ce pas jouer une comédie, que de citer le roi et la reine à son tribunal, pour casser leur mariage, pendant que Henri avoit déjà épousé Anne de Boulen en secret? Henri n'ayant pu obliger Catherine à comparoître, Cram-

mer la condamna par contumace. Remarquez, Mesdames, qu'il prit, dans la sentence qu'il porta, la qualité de légat du Saint-Siége.

L'ANGLICAN.

Le peuple n'étant pas encore désabusé de la puissance du pape, il fallut bien prendre cette qualité pour donner plus d'autorité à la sentence.

MADEM. BONNE.

Comme s'il étoit permis à un successeur des apôtres, pour quelque raison que ce soit, de se dire légat de celui qu'il regardoit comme l'Ante-Christ! Cependant, Henri qu'on avoit flatté de quelqu'espérance, se soumit, même après la sentence de Crammer, à la décision du pape; mais quand il vit qu'elle ne lui étoit pas favorable, il éclata, et M. Burnet a la bonté de nous avouer *qu'il ne garda aucune mesure dans son ressentiment.* Il commença de pousser à l'extrémité sa nouvelle dignité de *chef souverain de l'Eglise anglicane sous Jésus-Christ.*

LE RABBIN.

Je voudrois bien savoir dans quel-

endroit de l'évangile Henri et ses adhérens avoient trouvé cette primauté. Saül, devenu roi par l'ordre spécial de Dieu, disputa-t-il l'ordonnance des sacrifices et des choses qui concernoient le ministère sacré, à Samuel? Ne fut-ce pas pour avoir anticipé sur le sacré ministère, en avançant le moment du sacrifice sans attendre l'arrivée du prophète, qu'il fut réprouvé de Dieu, et que David fut choisi en sa place?

MADEM. BONNE.

Les châtimens de Dieu par rapport à Henri ne furent pas moins terribles. Depuis cet attentat il devint plus semblable à une bête féroce qu'à un homme. Les deux plus grands hommes de l'Angleterre devinrent ses victimes. Je parle du chancelier du royaume, Thomas Morue, et de Fischer, évêque de Rochester, qui perdirent la vie sur un échafaud, pour avoir refusé de reconnoître la primatie spirituelle du roi. M. Burnet avoue *que la fin tragique de ces grands hommes fut une tache ineffaçable dans la vie de Henri :* et il ajoute *qu'il n'avoit pas donné lieu de croire que la cruauté lui fût naturelle, puisqu'il n'a-*

voit, pendant vingt-cinq ans, fait mourir que deux hommes pour crime d'état; mais dans les dernières années de sa vie il ne garda plus aucune mesure dans ses exécutions.

MISS DOROTHÉE.

Et que faisoit alors l'Athanase moderne, qui avoit pris le ton si haut dans l'affaire du divorce? Pourquoi ne disoit-il pas hardiment au roi: Il ne vous est pas permis de faire mourir des innocens? Henri ne faisoit pas plus de grâce aux Luthériens qu'aux catholiques: comment pouvoit-il voir brûler ses frères, sans ouvrir la bouche pour les défendre?

BELESPRIT.

Il y faisoit trop chaud, Mademoiselle. Crammer, malgré toutes ses belles qualités, n'étoit point friand de la couronne du martyr.

MADEM. BONNE.

Je n'ai pas fini. M. Burnet nous apprend les causes de la férocité de Henri, en ces termes: *Ce prince, soit qu'il ne pût souffrir qu'on le contredît, soit qu'il fût enflé du titre glorieux de chef de*

l'Eglise, que les peuples lui avoient déféré; soit que les louanges de ses flatteurs l'eussent gâté, se persuadoit que tous les sujets étoient obligés de régler leur foi sur ses décisions.

BELESPRIT.

Voilà une époque fâcheuse pour la réforme. Il est triste pour elle qu'on voie, dans la personne de son chef, les caractères d'un tyran. J'avouerai pourtant que si Henri eût été véritablement chef de l'Eglise, il eût fallu respecter ses décisions, si elles eussent été approuvées du plus grand nombre des pasteurs.

LADY LOUISE.

Cette supposition est ridicule. Le peuple, dit Burnet, lui avoit déféré le titre de chef de l'église. Peut-on rien dire de plus absurde? Le peuple avoit-il ce droit? Pouvoit-il ôter ce titre à celui auquel Jésus-Christ l'avoit donné? Oh! M. Burnet, j'ai le regret le plus vif de n'avoir pas lu plutôt votre histoire: en vérité je commence à croire que je vous aurai de grandes obligations.

LADY VIOLENTE.

On nous parle sans cesse d'un pouvoir

usurpé par le pape : la date de cette usurpation auroit au moins quinze cents ans. En voilà une bien récente que nous avalons sans dire gare.

LE CALVINISTE.

Voilà de beaux principes, que vous prenez ici, Madame : si le gouvernement en étoit instruit, je doute qu'il remerciât Mademoiselle.

LADY VIOLENTE.

Ce trait est digne de vous, Monsieur. Est-ce la faute de ma Bonne, si M. Burnet a été sincère? Et puis, quel mal le gouvernement recevroit-il, quand nous méconnoîtrions la primatie du roi? en seroit-il moins notre souverain? Je vous déclare, au contraire, que c'est pour avoir été à l'école d'une papiste, que j'ai appris à respecter les puissances. J'en pourrois dire bien long sur cet article ; mais cela nous écarteroit trop de notre sujet. Revenons à Henri.

L'ANGLICAN.

Il n'en doit pas être question, Madame. Nous l'abandonnons, comme a fait l'historien dont nous parlons. Il

n'innova rien, ou du moins peu de chose. Il n'est question ici que de Crammer, qu'on confond malignement avec ce prince. Il fut foible, à la vérité; mais c'est tout. Nous voyons que saint Pierre avoit fait pis.

MISS DOROTHÉE.

Ce n'est point malignement, mais judicieusement, qu'on fait retomber les excès de Henri sur l'archevêque. Que ne s'opposoit-il avec vigueur à ce prince, non en se révoltant, mais en chrétien, en lui disant la vérité aux dépens de sa vie, comme l'avoit fait Fischer? Est-il difficile de deviner qu'il étoit un de ces flatteurs qui l'avoient gâté? Vous rappelez très-mal-à-propos la chûte de saint Pierre. Quelle comparaison d'une faute qui ne dura qu'un moment, à celle dans laquelle on persévère bien des années?

MADEM. BONNE.

Nous n'en sommes pas réduites à deviner que Crammer étoit un de ces flatteurs dont parle M. Burnet; on pourroit en jurer, en remarquant la suite des faits. La passion de Henri pour

Anne de Boulen ne dura que trois ans. Devenu amoureux de Jeanne de Seymour, il voulut se débarrasser de sa seconde femme, comme il avoit fait de la première : Il lui supposa donc des crimes. Vous sentez, Mesdames, que je n'ai nul intérêt à justifier la mère de votre Elisabeth : ainsi je ne dois pas être suspecte, lorsque je dirai qu'après l'examen le plus exact je ne l'ai trouvée coupable que de légèreté et d'imprudence. Henri ne se contenta pas de chercher à lui faire perdre la vie avec l'honneur; la haîne qu'il avoit conçue contre la mère s'étendit jusque sur son innocente fille. Pour déclarer Elisabeth bâtarde, comme il en avoit le dessein, il falloit avancer deux faits, dont l'un détruisoit absolument l'autre.

Elisabeth ne pouvoit être regardée comme bâtarde, qu'en déclarant nul le mariage que son père avoit contracté avec sa mère. Pour faire mourir Anne de Boulen, il falloit prouver qu'elle avoit profané la sainteté du mariage, en déshonorant le roi son époux par des adultères : s'il n'y avoit pas de mariage légitime, le crime

d'adultère ne pouvoit avoir lieu, cela est clair. Crammer sut allier ces contradictoires. Anne étoit condamnée au feu : on lui fit entendre que le seul moyen d'obtenir quelque adoucissement à cette terrible sentence, étoit de parler conformément à ce que le roi exigeoit d'elle. Qui ne sent que des aveux faits en de pareilles circonstances sont nuls ? Cette infortunée confessa donc non seulement des crimes qu'elle n'avoit pas commis peut-être ; mais elle déclara encore qu'elle avoit contracté précédemment un mariage avec mylord Perci.

L'ANGLICAN.

Cette circonstance justifie Crammer. Ce fut à lui qu'Anne de Boulen fit cet aveu : pouvoit-il révoquer en doute un fait avoué par la coupable ?

MADEM. BONNE.

Vous adoptez l'excuse que M. Burnet fournit à ce héros ; mais elle n'est pas valable. Oui, M. Crammer pouvoit et devoit révoquer ce fait en doute. Lui-même, avec l'archevêque d'Yorck, avoit reçu le serment de Perci, qui avoit

protesté qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, pas même de promesse de mariage, entre lui et Anne. Pour rendre ce serment plus solemnel, il reçut la communion, après sa déclaration, en présence des principaux du conseil, souhaitant que la réception de ce sacrement fût suivie de sa damnation éternelle, s'il avoit été dans un engagement de cette nature.

LADY LOUISE.

Et après un serment si terrible, Crammer osa déclarer nul le mariage de Henri, sous prétexte qu'Anne étoit déjà mariée! Non seulement il abandonna la mère avec tant de lâcheté, mais il se fit le ministre de la passion du roi contre Elisabeth: allons, c'est un misérable, indigne d'être compté parmi les honnêtes gens. Je le dis d'après et avec lady Violente: M. Burnet n'est pas délicat sur les éloges, et il faut aller bride en main en le lisant. De bonne foi, peut-il nous donner comme un des plus grands prélats un homme tel que Crammer? S'il eût échappé à la justice de Marie, Elisabeth eût dû l'im-

moler à la mémoire de sa mère. Continuez, s'il vous plaît, ma Bonne.

MADEM. BONNE.

Je ne vous dirai plus rien de Crammer. Pendant la vie de Henri il souscrivit à tout ce que voulut ce prince, et consentit à le voir en possession de toute l'autorité spirituelle ; car, je le répète, Henri faisoit périr sans miséricorde tous ceux qui refusoient de souscrire les six articles de foi qu'il avoit dressés, et qu'il ordonna aux évêques de publier.

BELESPRIT.

Vous n'en serez pas quitte pour cette généralité, Mademoiselle. Je suis persuadé que ces Dames, aussi bien que moi, sont piquées d'avoir été la dupe des louanges qu'on a prodiguées à Crammer. Il faut nous le peindre en détail.

MADEM. BONNE.

Que ne lisez-vous l'histoire de la réformation ? Vous y verriez que le roi ayant épousé en quatrièmes noces Anne de Clèves, et s'en étant dégoûté parce qu'il aimoit Catherine Howard, fit

rompre ce mariage, sous prétexte qu'elle avoit été fiancée étant mineure. Ce fut encore Crammer qui cassa ce mariage. Monsieur Burnet en a honte, et avoue que *Henri n'avoit jamais eu une marque plus éclatante de la complaisance aveugle de ses ecclésiastiques ; car ils savoient que ce contrat prétendu, dont on faisoit le fondement du divorce, n'avoit rien qui portât atteinte à ce mariage.* Mais remarquez, Mesdames, que Crammer et les autres ecclésiastiques qui portèrent cette sentence, assurèrent *qu'ils l'avoient portée en représentant le concile universel, et que ce que le roi demandoit étoit juste, véritable, honnête et saint.* Comment justifie-t-il son Cyrille, son Athanase, qui présidoit à cette assemblée, et qui en porta le résultat au parlement? C'est, dit-il, que *craignant que ce ne fût une entreprise formée pour le perdre, il fut de l'avis général.*

LADY VIOLENTE.

Voilà une excuse qu'on auroit dû suggérer aux martyrs. Assurément ils eussent évité le dessein qu'on avoit de les faire périr, s'ils eussent été de l'avis

général. M. Burnet se seroit contenté de cette excuse, et malgré leur apostasie les eût placés parmi les héros chrétiens. Malheureusement, je doute qu'une telle excuse soit recevable au tribunal de Dieu. Dites-nous, ma Bonne, ce que c'étoit que les six articles de Henri. Est-ce le dogme que croit aujourd'hui l'Eglise anglicane?

MADEM. BONNE.

Tranquillisez-vous, ma chère, vous n'y êtes pas encore : il a fallu un temps considérable, et bien des changemens, avant d'en venir à ce qu'on croit ou à ce qu'on doit croire aujourd'hui.

Dans le premier article, Henri décide sur la transsubstantiation, c'est-à-dire qu'il ordonne de croire qu'au moment où le prêtre prononce les paroles que Jésus-Christ a dites dans la Cène, *Ceci est mon corps*, le pain et le vin disparoissent absolument, et sont changés au propre corps et au propre sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Dans le second, il ordonne la communion sous une seule espèce.

Dans le troisième, il décide que les prêtres ne peuvent pas se marier.

Il établit, dans le quatrième, la nécessité de garder les vœux.

Dans le cinquième, il autorise les messes particulières, et dans le sixième la nécessité de la confession. Notez, Mesdames, qu'il y avoit peine de mort contre ceux qui combattroient opiniâtrement ces articles, et de prison pour les autres, à la volonté du roi.

LADY VIOLENTE.

Selon ces articles, Henri VIII n'a jamais cessé d'être catholique : vous ne pouvez sans injustice le rejeter de votre communion.

MADEM. BONNE.

Vous le garderez parmi vous, s'il vous plaît, Madame. Il n'en est pas de notre Eglise comme de la vôtre. Les catholiques, convaincus que l'Eglise dans laquelle ils ont le bonheur d'être, est l'organe du Saint-Esprit, reçoivent sans exception tout ce qu'elle enseigne ; car qui pourroit, sans impiété, entreprendre de résister au Saint-Esprit, et appeler de ses décisions ? Chez vous, ma chère, chacun a la liberté de croire à sa mode ; et cela est raisonnable,

puisque la réformation a pour fondement, que tous les hommes peuvent se tromper, et que chacun peut interpréter l'Ecriture.

L'ANGLICAN.

C'est une fausseté, Mademoiselle. Je vous l'ai déjà dit : pour être de l'Eglise anglicane, il faut croire les trente-neuf articles de foi.

MADEM. BONNE.

Oh! qu'il y auroit peu d'anglicans, si on ne pouvoit l'être qu'à cette condition ! Je gagerois bien qu'il n'y en auroit pas cinquante dans la ville de Londres, qui voulussent les signer de bon cœur, parmi ceux qui les entendent ; car il y en a un grand nombre qui les signeroient sans les lire, et qui souscriroient l'alcoran avec la même ignorance : et en cela les Anglais sont de bon sens (je parle de ceux qui refuseroient de signer en connoissance de cause). Les variations de votre Eglise indiquent qu'elle n'est pas celle de Jésus, et il n'y a que celle-là qui mérite une obéissance aveugle, parce qu'elle est la seule à laquelle les promesses de

l'infaillibilité ont été faites. Toutes les fois que votre Eglise exigera de la soumission, elle rappellera qu'au moment de sa séparation de l'Eglise romaine elle lui devoit l'obéissance qu'elle exige, et qu'ainsi sa séparation est une rebellion manifeste.

Miss DOROTHÉE.

Comment Crammer put-il se résoudre à signer tous ces articles, lui qui étoit luthérien depuis long-temps?

Madem. BONNE.

Il souscrivit à tout, ma chère, et ne leva le masque que sous le règne d'Edouard fils de Henri. Ce prince étoit sous la tutelle du duc de Sommerset son oncle. Ce duc, de concert avec Crammer, abolit les six articles, et en proposa de nouveaux qui leur étoient opposés. Je ne vous en dirai rien, Mesdames, parce qu'ils n'ont pas été le dernier mot de votre Eglise, et que tout a été changé une autre fois. Je vais finir par la mort de Crammer. Il avoit signé l'acte par lequel le jeune roi vouloit ôter la couronne à Marie, et soutenoit le parti de l'usurpatrice Jeanne de

Suffolk. Marie étant montée sur le trône, Crammer fut mis en prison pour crime de rebellion et d'hérésie. Marie lui pardonna le premier, et le condamna à mort pour le second.

LADY MÉRY.

Avouez, ma Bonne, que cela étoit bien cruel à Marie, de faire une loi pour condamner à mort les personnes qui n'étoient pas de la religion. Je vous avoue que cela seul me dégoûteroit d'être catholique.

MADEM. BONNE.

Ce ne fut point Marie qui porta cette loi, ma chère; elle avoit été faite et exécutée sous Henri. Son fils Edouard avoit marché sur ses traces, et Crammer lui-même avoit souscrit à la condamnation de Jeanne de Kent et de George de Parc, brûlés pour cause d'hérésie. Il avoit même déterminé le roi à refuser la grâce de Jeanne de Kent; car il y étoit disposé : il fut traité comme il avoit fait traiter les autres.

LADY LOUISE.

Ce que vous nous dites est-il bien sûr, ma Bonne? Quoi! le roi Edouard avoit

fait mourir quelqu'un pour cause de religion ! Quoi ! ce prince si pieux n'avoit point cassé les cruelles lois de son père, et Marie les trouva subsistantes! Seroit-il possible que Crammer se fût prêté à ces cruautés? Ah! s'il est vrai qu'il ait consenti à une seule sentence de mort pour cause de religion, cela mettroit le dernier trait à l'indignité de son caractère ; il méritoit la mort.

MADEM. BONNE.

Il en avoit fait bien d'autres, ma chère. Les lois de l'Eglise défendent aux ecclésiastiques de signer une sentence de mort, fût-elle la plus juste du monde : cependant Crammer signa la sentence du frère du duc de Sommerset, que ce régent fit condamner sans qu'il lui eût été permis de se défendre ; ce qui est contraire à toutes les lois divines et humaines. M. Burnet nous assure qu'*il souscrivit avec peine*. Belle excuse ! parce qu'on commet un crime avec peine, le commet-on moins, en est-on moins criminel? et peut-on nous donner un homme qui méprise ainsi ses remords, pour un homme religieux, pour un grand personnage? Sa mort va achever de vous

prouver combien il est indigne des louanges qui lui ont été prodiguées.

Crammer se voyant condamné, abjura ses erreurs, qu'il regardoit pourtant comme des vérités, comme la suite le fera voir; et l'abjuration qu'il signa étoit conçue dans des termes qui marquoient la plus vive douleur de s'être laissé séduire. Voyant que cette démarche étoit inutile, il se rétracta; *mais ensuite*, ajoute M. Burnet, *ayant de foibles espérances d'obtenir sa grâce, il se laissa persuader de mettre au net son abjuration, et de la signer de nouveau : puis appréhendant d'être brûlé, malgré ce qu'il avoit fait, il écrivit secrètement une confession sincère de sa croyance, et la porta avec lui lorsqu'on le mena au supplice.*

MISS DOROTHÉE.

Il faut avouer que ce Crammer étoit une ame bien basse, un homme qui se faisoit un jeu du serment, de la religion, et de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. Mais convenons en même temps que Burnet est un effronté et un mal-adroit menteur avec ses éloges. En bonne justice, il auroit fallu l'obliger de

faire amende honorable, la corde au col, à Saint-Cyrille et à Saint-Athanase, pour avoir osé leur comparer un tel coquin.

MADEM. BONNE.

Et ce qu'il y a de plus essentiel à remarquer, Mesdames, c'est que, selon M. Burnet lui-même, Dieu vous a choisi d'étranges réformateurs : un duc de Sommerset, qui, renversant les lois les plus sacrées, fait périr son propre frère sans lui permettre de se défendre; un Crammer, qui renie sa foi pendant un grand nombre d'années, qui sacrifie à sa sûreté son amie, sa bienfaitrice, qui abandonne une jeune princesse innocente, qui se fait le ministre des passions de son roi, jusqu'à le marier, et le démarier deux fois au gré de son caprice. C'étoit donc à de pareilles gens que Dieu avoit réservé les lumières qu'il refusoit depuis tant de siècles à son Eglise! Mais non : M. Burnet vous en impose, quand il vous présente ces hommes comme réformateurs de l'Église. Tout ce qu'ils avoient fait fut renversé, et l'Eglise anglicane n'a pris une forme constante que sous Elisabeth. Par l'ordre de cette princesse tout fut changé.

LE RABBIN.

Des changemens en matière de foi, cela fait horreur. Dieu seroit donc, comme les hommes, sujet à la mutation ? les objets de notre foi seroient muables comme lui ? Cela révolte.

MADEM. BONNE.

Vous avez raison, Monsieur, je le répéterai sans cesse. Une seule variation dans les matières de la foi est la marque de l'homme. Il est bien temps, Mesdames, de tenir la parole que je vous ai donnée, de réfuter les calomnies dont on nous accable : j'ai voulu le faire plusieurs fois; la conversation nous a emportées sur des sujets non moins importans, et qu'il falloit approfondir. S'il vous reste quelque chose à désirer sur ce que nous avons traité, vous serez toujours maîtresses de me proposer vos difficultés. S'il ne vous en reste aucune, nous confondrons la première fois la calomnie qui nous accuse d'être idolâtres dans le culte que nous rendons aux Saints, et dans le respect que nous portons aux images. Il faut vous prouver que toutes ces pratiques viennent des apôtres, et vous en montrer l'innocence.

TROISIÈME JOURNÉE.

LADY LOUISE.

JE serai pour vous, aujourd'hui, ma Bonne, une redoutable adversaire. Je viens armée d'un grand nombre d'objections; et pour ne rien oublier, je les ai mises par écrit.

Je commencerai par vous objecter le premier précepte du décalogue. Dieu défend expressément de faire aucune image qui tende à le représenter. Cependant les papistes, au mépris de cette défense, multiplient les images et les adorent.

MADEM. BONNE.

Avant d'entrer en matière, Madame, permettez-moi de vous faire une question. Dieu peut-il se contredire lui-même, c'est-à-dire, peut-il commander une chose, et la défendre dans le même temps?

LADY LOUISE.

Je crois, ma Bonne, qu'il faut faire une distinction. Il y a des choses essentiellement bonnes ou mauvaises par leur

nature. Celles-là sont commandées ou défendues pour toujours; car Dieu étant la souveraine justice, ne peut cesser d'aimer et de commander ce qui est bon, de haïr et de défendre ce qui est mauvais. Il y a des choses qui ne sont pas mauvaises de leur nature, mais qui le deviennent par rapport à de certaines circonstances. Ainsi quand Dieu défendit aux juifs d'épouser des femmes étrangères, ce n'est pas que la chose fût mauvaise de sa nature; mais elle le devenoit, eu égard au caractère des Israélites, qui étoient fort enclins à l'idolâtrie: il falloit donc leur ôter les occasions prochaines d'y tomber, et une femme idolâtre étoit une de ces occasions. Enfin, il y a des choses que Dieu nous commande ou nous défend, sans que nous puissions en découvrir d'autres motifs que celui d'éprouver notre obéissance; mais dès-là qu'il le fait, il faut croire fermement que cela est bon, juste et raisonnable. L'idée de sa souveraine perfection produit celle-là.

MADEM. BONNE.

Et si vous voyiez que Dieu eût défendu une chose dans un temps, et qu'il la

commandât dans un autre, que penseriez-vous de cette chose?

LADY LOUISE.

Qu'elle ne peut être mise dans la classe de celles qui sont mauvaises par leur nature; mais que Dieu a eu de bonnes raisons pour la défendre dans un temps, et la condamner ou la permettre dans un autre.

MADEM. BONNE.

D'après ces principes que la droite raison vous a dictés, je conclus que la défense de faire des images n'est pas de droit divin, c'est-à-dire que les images ne sont pas mauvaises de leur nature; sans quoi Dieu n'auroit pas pu commander à Moïse de faire placer deux chérubins sur l'arche, et d'élever le serpent d'airain dans le désert. Cette défense de faire des images étoit motivée, comme celle d'épouser des femmes étrangères, par la passion effrénée des juifs pour l'idolâtrie: Dieu vouloit leur ôter les occasions, même les plus éloignées, d'y tomber. Si quelqu'un s'avisoit de faire des images qui représentassent la divinité, ce seroit une extravagance,

puisque ce qui n'a point de forme ne peut être représenté; mais on peut, par des signes extérieurs et ajustés à nos idées, nous rappeler quelques attributs de la divinité. Ainsi on voit, dans quelques-unes de nos Eglises, un triangle, c'est-à-dire une figure géométrique composée de trois parties parfaitement égales entre elles, parce que cela nous rappelle l'idée de la parfaite égalité qui se trouve entre les personnes divines, qui font l'adorable Trinité. De même, pour rappeler l'idée de l'éternité de Dieu, on peint un vieillard. Le danger de l'idolâtrie est passé; nous n'avons pas, à cet égard, le même penchant que les juifs; et par conséquent le motif de la défense ayant cessé, la défense cesse aussi. En effet, dès les premiers siècles de l'Eglise, nous voyons les images et les abus que quelques-uns en faisoient.

LE CALVINISTE.

Je voudrois bien savoir où vous nous trouverez des images dans les premiers siècles. Ne nous alléguerez-vous point le portrait de Marie fait par saint Luc, sans qu'il soit dit dans aucun endroit

qu'il ait été peintre? ou bien une histoire que personne ne croit plus, quoiqu'elle ait été crue par les anciens, d'une certaine image donnée par Jésus-Christ lui-même à un prince d'Edesse?

MADEM. BONNE.

Il y a bien des choses que presque personne ne croit aujourd'hui, du moins parmi celles qui se piquent d'esprit et de philosophie, et qui n'en restent pas moins vraies pour être niées. Notre siècle a le privilége de mieux savoir les choses qui se sont passées, il y a dix-sept cents ans, que ceux qui étoient contemporains, ou qui vécurent peu de temps après. Oh! nous avons bien de l'esprit nous autres. Quoi qu'il en soit de ce portrait de la Sainte Vierge, qu'on a cru peint par saint Luc dans les premiers siècles, et que nous devinons être apocryphe dans le nôtre, ce n'est pas de lui dont je voulois parler, mais de l'image du bon pasteur, qui étoit sur les calices. Les catholiques ont toujours cru, comme aujourd'hui, qu'il n'y a point de péché irrémissible dans cette vie: Tertullien, devenu montaniste, disoit,

en leur reprochant cette foi : *c'est en vain qu'ils ont gravé sur les vases sacrés la figure du bon pasteur.* Tertullien vivoit au commencement du troisième siècle; il s'étoit séparé des catholiques, et n'eût pas cherché à leur épargner le reproche, ou d'idolâtrie ou d'innovation, s'ils l'eussent mérité. Il n'en dit pas un mot, et ne leur reproche que la foi qu'ils ont dans le bon pasteur qui court après la brebis égarée : figure dont Jésus s'est servi lui-même pour exciter la confiance du pécheur, quelque énormes que fussent ses crimes.

LADY LOUISE.

Monsieur le Calviniste, voilà un passage qui me frappe. Si les images sont une erreur, elle est bien ancienne dans l'Eglise.

LE CALVINISTE.

C'étoit si bien un abus, Madame, qu'un des pères, dont j'ai oublié le nom, déchira un rideau qui étoit dans une Eglise, parce qu'on avoit peint sur ce rideau une figure de Jésus-Christ ou de quelque saint : je ne me rappelle pas les circonstances du fait, qui est réel.

MADEM. BONNE.

Je ne vous le dispute pas, Monsieur, et je vous dirai que pareille chose arrive de nos jours. Je connois un curé très-catholique qui a obtenu de son évêque la permission d'ôter une image de la Sainte Vierge, à laquelle on rendoit un culte superstitieux. On abuse de tout, et Jésus nous apprend qu'il ne faut pas arracher l'ivraie, de crainte d'emporter en même-temps le bon grain. Mais il y a une injustice criante à mettre sur le compte de l'Eglise des abus qu'elle déteste, qu'elle condamne, et contre lesquels elle s'élève avec force.

LADY LOUISE.

Mais, ma Bonne, puisqu'on voit que le peuple abuse des images, pourquoi les leur laisser? Pourquoi ne pas jeter dehors cette pierre de scandale? Je conçois que les personnes éclairées n'adorent pas les images; mais les ignorans peuvent fort bien tomber dans cet abus: ils y mettent leur confiance, et ne peuvent deviner qu'il faut s'élever aux objets que les images représentent, et que l'honneur qu'on leur rend est relatif.

Je parle des images de Jésus-Christ; car pour celles de Marie et des Saints, comme nous ne leur devons aucun culte, à plus forte raison n'en devons-nous point aux images qui les représentent.

MADEM. BONNE.

Les personnes les plus ignorantes; celles même qui ne savent pas lire, les gens de la campagne, ne sont point reçues à la première communion sans savoir leur catéchisme : or voici ce qu'il leur apprend à cet égard.

Doit-on adorer les images? Non. Nous ne reconnoissons en elles aucune divinité ni aucune vertu, et l'honneur que nous leur rendons se rapporte aux objets qu'elles représentent. Vous voyez, Madame, que ce n'est pas la faute de l'Eglise, si on abuse des images; mais en abuse-t-on autant que vous vous le persuadez? Nullement.

LADY LOUISE.

Quand il n'y auroit qu'une seule personne qui abusât des images, il faudroit les retrancher. A quoi servent-elles?

MADEM. BONNE.

Elles servent à exciter notre piété et

à réveiller et appliquer nos sens, en nous rappelant le souvenir des mystères, ou des vertus des saints qu'elles représentent. Les images sont les livres des stupides et des ignorans. Le marquis de Bouillé, Breton, après avoir été le modèle des officiers chrétiens pendant quarante ans, se retira en Basse-Bretagne, résolu de consacrer le reste de sa vie à l'instruction de ses compatriotes, gens qui n'out, pour ainsi dire, que la figure humaine, et dont la stupidité est au-dessus de toute expression. Après s'être employé pendant plusieurs années, très-inutilement, à leur faire comprendre les vérités de la religion, il fut convaincu de leur incapacité à être instruits par les oreilles, et son zèle lui suggéra un moyen de les instruire par les yeux. Il fit graver tous les événemens de la vie de Jésus, et parvint à faire passer dans leurs ames, au moyen de ces estampes, les instructions dont ils avoient besoin.

LADY LOUISE.

Permettez-moi de vous dire, ma Bonne, que le bien qu'on peut tirer des

images n'est pas comparable au mal qui résulte de leur abus.

MADEM. BONNE.

On abuse de l'Ecriture sainte, Madame, puisque ce sont les mauvaises interprétations qu'on lui donne, qui ont produit toutes les hérésies : faut-il pour cela retrancher la lecture de l'Evangile? On abuse de la sainte communion : Jésus savoit que Judas, en la prenant, mangeoit sa condamnation et son jugement. Pourquoi la lui donnoit-il? Pourquoi permet-il qu'on la donne aux méchans? L'Eglise prend les plus grandes précautions pour empêcher les communions indignes; après cela elle n'est point responsable de l'abus qu'on fait d'un sacrement institué pour donner la vie, et qui donne souvent la mort : elle se garde bien de priver les fidèles du bien inestimable que Jésus leur a laissé, parce qu'il existe un grand nombre de mauvais chrétiens qui en abusent. J'en dis autant des images (proportion gardée) : elles sont utiles à un grand nombre, et on ne peut les priver de ce secours, à cause du petit nombre qui en abuse. Tout ce qu'elle

peut faire et qu'elle fait en effet, est de bien instruire ses enfans à ce sujet, pour empêcher qu'ils ne tournent en poison un remède qui peut fixer la légèreté de leur esprit dans la prière, et exciter leur piété et leur dévotion.

LE CALVINISTE.

Vous n'êtes pas sincère, Mademoiselle, quand vous cherchez à réduire à un petit nombre ceux des papistes qui adorent les images. N'est-ce pas une pratique générale chez vous, d'adorer la Croix le jour du vendredi saint?

MADEM. BONNE.

Nous adorons la Croix comme Abraham adora les anges. Je m'en tiens pour le présent à cet exemple, et je pourrois vous prouver par vingt endroits de l'Ecriture sainte, qu'elle atteste qu'on adore les rois. Que signifie cette expression, Monsieur? Dites-le sur votre conscience, ou plutôt demandez-le à Monsieur le Rabbin.

LE RABBIN.

Adorer, dans le langage sacré, signifie *saluer*, *faire la révérence*. On la faisoit souvent chez les hébreux, en se met-

tant à genoux, en se prosternant. Chez les Japonnais, on la fait en poussant ses pantoufles en-dehors; en Europe, en pliant le corps et les genoux : en un mot, chaque peuple a sa formule pour saluer.

MADEM. BONNE.

Remarquez, Mesdames, que les gestes et les paroles n'ont d'autres significations que celles dont on est convenu. Je vous en donnerai un exemple très-frappant. On ne se met communément à genoux qu'en priant. Aussi nous reprochez-vous de prendre cette posture devant les images, comme si c'étoit un acte, un signe d'idolâtrie, et vous dites que cette posture étant le signe attribué à l'adoration, nous la rendons au bois et au plâtre. Si cette posture ne pouvoit être prise que comme un acte d'idolâtrie, on est donc idolâtre, en Angleterre et en Espagne, lorsque les rois et les reines mangent en public? Vous savez, comme moi, qu'on les sert à genoux, sans que jamais personne se soit avisé de se scandaliser de cet usage.

LADY MÉRY.

On sait bien que c'est une cérémonie

qui ne signifie point du tout qu'on les adore : les plus ignorans sont instruits de cela.

MADEM. BONNE.

J'adopte votre réponse ; elle est juste, ma chère : les gestes et les paroles n'ont de significations que celles dont on est convenu dans les sociétés. Or, dans l'Eglise romaine, tout le monde sait que se mettre à genoux devant une image, n'est pas un signe d'adoration, mais de respect : on y sait et on y enseigne aussi les différentes significations du mot *adorer*.

LE CALVINISTE.

Mais on ne met pas les rois d'Angleterre et d'Espagne sur l'autel, comme on y met le pape après son exaltation ; vous ne pouvez nier, Mademoiselle, que les cardinaux vont alors l'adorer les uns après les autres : peut-on concevoir une plus grande impiété?

MADEM. BONNE.

Vous ignorez, Monsieur, qu'après le couronnement ou l'élection de l'Empereur (je ne sais lequel) on commet cette impiété prétendue. On le met sur

l'autel, et c'est là que les électeurs et les autres viennent lui rendre hommage. Qui jamais a eu la pensée de regarder cette cérémonie, comme un acte d'idolâtrie, non plus que celle qui se fait à l'exaltation du pape? Permettez-moi de vous le dire, Monsieur, et de vous le dire sans fiel. Ce n'est pas là le seul exemple de la prévention et de la haîne de ceux qui cherchent à prévenir les simples contre la religion catholique: j'en pourrois citer cent preuves. Madame Chamier, dont le nom est célèbre dans la réforme, me fit présent d'un chapelet, et d'une croix de nacre de perle, que son fils avoit apportés de Rome. Le ministre Deschamps, son gendre, qui est le plus honnête homme du monde, mais aussi le plus opposé à la religion catholique, Monsieur Deschamps, dis-je, lui fit un scrupule de ce présent, en lui disant qu'elle seroit coupable de tous les péchés d'idolâtrie que je commettrois en adorant cette croix. Je le priai de me dire en conscience s'il étoit persuadé que je rendrois le culte divin à ce signe de notre salut. Il avoua qu'il ne me croyoit pas

capable de cet excès dans lequel une ignorante tomberoit. C'étoit pourtant moi qu'il en accusoit, et non pas une ignorante : Pourquoi? C'est que nourri dès son enfance dans l'idée de l'idolâtrie dont on nous accuse, le préjugé le subjuguoit malgré sa raison et ses lumières.

LADY LOUISE.

Mais quels sont les motifs de cette cérémonie singulière de mettre le pape et l'empereur sur l'autel? Cet usage est-il ancien?

MADEM. BONNE.

Dès les premiers temps, Madame, quand on faisoit la cérémonie d'installer ou de sacrer un évêque, c'étoit sur le tombeau de son prédécesseur, et ordinairement on inhumoit les évêques sous l'autel. Voilà l'origine de cette cérémonie. L'autel, en cette occasion, étoi regardé, non comme autel, mais comme sépulcre. J'ignore pourquoi on y met l'empereur.

LADY MÉRY.

Je lisois, il y a quelque temps, dans un de nos livres, qu'il y avoit eu des catholiques assez impies pour enseigner

qu'il falloit adorer le soleil, la mer, etc. Je m'arrêtai toute surprise, n'ayant jamais entendu une telle impiété ; et si j'en étois restée là, j'aurois admis cette calomnie ; car on a peine à se persuader qu'il y ait des gens qui poussent l'impudence jusqu'à alléguer comme vrais des faits dont on peut démontrer la fausseté. Heureusement je continuai ma lecture, et je trouvai cette application : *Les papistes croient se justifier, en disant que c'est Dieu qu'ils adorent dans les œuvres admirables de sa toute-puissance.*

MISS DOROTHÉE.

Vous ne pouvez nier, ma Bonne, que vous ne m'ayez élevée dans cette idolâtrie, si c'en est une ; car vous m'avez dit qu'il falloit se servir de la vue des objets sensibles, pour s'élever au Créateur et l'adorer dans ses œuvres. Peut-on faire une telle querelle aux gens, et n'est-il pas naturel de penser que, quand on en est réduit là, c'est avouer tacitement qu'on n'a rien de réel à reprocher ?

MADEM. BONNE.

Vous connoissez miss Elin, Mesda-

mes : elle avoit dix-sept ans, et avoit été très-bien instruite, puisque son père tient une grande école à Kingston, et que son grand-père étoit ministre et confesseur (comme on parle chez les protestans). Etant chez moi, elle trouva par hasard, dans un coffre, un Catéchisme catholique, et elle eut la curiosité de le lire. Elle vint me trouver ensuite, et me témoigna sa surprise d'y avoir lu tous les préceptes du Décalogue, parce que, depuis qu'elle étoit au monde, elle avoit entendu dire que les catholiques avoient retranché le second commandement.

LADY LOUISE.

J'aurois été tout aussi étonnée qu'elle, ma Bonne ; ce retranchement passe pour une vérité constante parmi nous. Tout ce que je connois de ministres me l'ont attesté : je l'ai entendu prêcher ; seroit-il possible que ce fût un bruit sans fondement ?

MADEM. BONNE.

Que cela soit faux, ma chère, mille ouvrages de piété où le Décalogue est imprimé en entier, en font foi ; mais

comme les préceptes du Décalogue sont longs, et qu'il y a des gens si stupides qu'on a peine à les leur faire retenir, on les a mis dans une sorte de vers fort courts pour ceux qui manquent de mémoire; et dans presque tous les catéchismes ils sont couchés d'abord en entier, et puis en abrégé. D'ailleurs vous avez coupé en deux le premier précepte du Décalogue; et comme de ce premier vous en faites deux, cela vous fait onze commandemens, pendant que nous n'en comptons que dix, parce que nous avons laissé pour un le premier dans toute sa longueur.

LADY LOUISE.

Dites-moi, je vous prie, ma Bonne, comment vous rendez en vers le premier article du Décalogue.

MADEM. BONNE.

Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement. Il est bien sensible que si on ne doit adorer que Dieu seul, on ne doit pas adorer les saints et les images : l'homme le plus borné comprend cela, et il faudroit que les ministres fussent bien stupides pour ne

le pas entendre : aussi je ne les accuse pas de cette ineptie ; mais je ne puis les sauver du reproche de mauvaise foi. Ils savent bien à quoi s'en tenir sur cet article ; mais ils savent en même temps que ceux auxquels ils débitent cette calomnie les en croient sur leur parole sans chercher à vérifier le fait. Une telle accusation est bien propre à donner horreur de la catholicité, et c'est tout ce qu'ils prétendent.

M. De BONNEFOI.

Permettez-moi d'égayer la conversation par un trait comique. Une fille de vingt-huit ans, mais qui n'avoit demeuré à la ville que quelques mois, voulut entrer comme domestique chez une dame catholique : aussitôt toutes ses parentes et amies s'efforcèrent de l'en dissuader, par la crainte, disoient-elles, qu'elle ne fût forcée d'adorer les idoles de sa maîtresse. Cette fille leur promit de quitter sa condition, si on la vouloit obliger à faire quelque chose contre sa conscience ; et comme sa maîtresse ne lui demanda rien qui fût contraire à la loi de Dieu, elle y resta

tranquillement, non sans gémir en secret du grand nombre d'idoles qu'elle voyoit dans cette maison : elles y étoient fort négligées, et cela la surprenoit ; car, quoiqu'elle fût attentive à tous les mouvemens de sa maîtresse, elle ne s'aperçut jamais qu'elle leur rendît aucun culte. Il faut vous apprendre ce qu'elle prenoit pour des idoles : c'étoit de fort belles pagodes de la Chine, que le frère de la dame lui avoit apportées de cette contrée, et qui étoient placées sur les cheminées, les cabinets et les armoires. Un jour que la dame étoit sortie, cette servante, en balayant, donna un grand coup de son balai contre une armoire ; aussitôt la pagode branla la tête, et levant une de ses mains, fit un geste menaçant ; ce qui épouvanta tellement cette pauvre fille, qu'elle se sauva dans la rue en criant que l'idole de Madame l'avoit menacée. A ces cris, la canaille s'assembla, et délibéroit d'enfoncer la porte, lorsque la maîtresse de la maison parut. Elle fut long-temps sans comprendre le motif des injures qu'on lui prodiguoit ; et lorsqu'elle sut de quoi il étoit question, la frayeur qu'elle avoit

eue ne put l'empêcher de rire. Elle demanda la permission aux plus apparens de cette troupe de rentrer dans sa maison, car sa porte étoit assiégée, promettant de leur donner satisfaction dans la minute. Effectivement, elle parut à sa fenêtre avec la pagode qui, ayant été poussée, recommença ses mouvemens. Comme ces sortes de figures sont communes à Londres, on fit de grandes huées contre la pauvre servante, qui rentra toute capote dans la maison. Cet événement comique en produisit un fort heureux : cette fille avoua à sa maîtresse qu'elle la croyoit idolâtre aussi bien que tous les papistes; on la désabusa, et indignée des mensonges calomnieux dont on l'avoit bercée sur cet article, elle se douta qu'on n'avoit pas été plus sincère sur le reste : elle demanda à être instruite, et finit par être catholique. C'est d'elle-même que je tiens ce fait; car, après la mort de sa maîtresse, elle vint en France, et entra chez mon père, où elle est encore.

MADEM. BONNE.

Cette histoire ne me surprend pas,

Monsieur. Je sais, à n'en pouvoir douter, que les ministres nous donnent pour idolâtres.

LE CALVINISTE.

Et vous l'êtes en effet. N'a-t-on pas défini dans le second concile de Nicée, qu'on devoit adorer les images du même culte qu'on rend à la consubstantielle Trinité? Le fait est si notoire, qu'il ne peut être révoqué en doute. Le concile assemblé à Francfort, du temps de Charlemagne, ne voulut jamais recevoir ce concile à cause de cette impiété. Le pape même, quoique intéressé à soutenir ce qui s'étoit fait à Nicée, ne fit rien pour obliger les pères assemblés à Francfort, d'y souscrire. Cependant, malgré cette impiété manifeste, vous tenez l'assemblée faite à Nicée comme un concile œcuménique : le nierez-vous?

MADEM. BONNE.

Je n'ai garde, Monsieur; car je ferois un mensonge. Je fais gloire d'adopter les sentimens de mon Eglise par rapport à ce concile, et je suis charmée que vous ayez allégué contre moi ce trait d'histoire: cela fera voir à ces dames avec quelles précautions il faut examiner toutes les

accusations que vous formez contre nous, quelque apparentes qu'elles soient.

LE CALVINISTE.

Quoi! Vous oseriez dire que le concile de Francfort ne rejeta pas l'assemblée de Nicée à raison du blasphême que j'ai cité ?

MADEM. BONNE.

J'en conviens avec vous, Monsieur. La question est de savoir ce que l'on définit à Nicée, et d'en juger par les actes mêmes de ce concile. Vous verrez, en les lisant (remarquez que je ne dis pas en les examinant; car la chose est si claire qu'elle n'a pas besoin d'examen), vous verrez, dis-je, que ce saint concile a décidé précisément le contraire de ce qu'on lui attribua à Francfort par l'ineptie d'un copiste. Mais je dois auparavant instruire ces dames de ce qu'étoient les Iconoclastes.

L'an 686 deux juifs promirent à Yezid calife des Sarrasins, qu'il régneroit heureusement pendant quarante ans, pourvu qu'il forçât tous les chrétiens qui vivoient sous sa domination, à briser toutes les images de Jésus-Christ, de la sainte

Vierge et des Saints. Le crédule calife excita à cette occasion une persécution, qui auroit sans doute coûté la vie à un grand nombre de fidèles ; mais il mourut la même année, en dépit de la prophétie. Le fils de ce prince, qui régna après lui, voulut faire périr les deux imposteurs : ils s'échappèrent, et vinrent dans l'Asie mineure, où ils prédirent à un jeune mercier, nommé Conon, qu'il deviendroit empereur, et ils le prièrent, quand leur prédiction seroit accomplie, de promettre de leur accorder une grâce qu'ils lui demanderoient alors, et sur laquelle ils ne voulurent pas s'expliquer.

LADY LOUISE.

Seroit-il possible qu'un événement qui avoit si peu de vraisemblance, ait eu son accomplissement ?

MADEM. BONNE.

N'êtes-vous pas convenue, en lisant l'histoire de Tarquinius et de Servius-Tullius, que ces sortes de prédictions engagent ceux auxquels elles sont faites, à prendre les moyens nécessaires pour les faire réussir ? Ce qui arriva à ces deux rois des Romains, arriva aussi

à Conon. Il abandonna son commerce, changea son nom en celui de Léon, et se fit soldat; et pour hâter la fortune qui lui étoit promise, il fit de si belles actions, qu'il s'éleva aux plus grandes places, et parvint enfin au trône impérial.

BELESPRIT.

On regarderoit d'abord cette histoire comme un roman, tant elle paroît éloignée de la vraisemblance; mais si on examine bien les circonstances du temps dans lequel elle est arrivée, élle n'a plus rien d'incroyable. Il n'y avoit alors aucune loi fixe pour la succession de l'empire. Le choix de l'empereur, qui se choisissoit un collègue, avoit mis plusieurs fois sur le trône des hommes dont la naissance étoit obscure: d'autres n'y étoient parvenus que par des révoltes, sans aucun droit réel, et même sans prétextes. Ils enlevoient la couronne impériale à un homme, qui, comme eux, n'avoit eu d'autre titre que la loi du plus fort pour dépouiller leur prédécesseur. Léon pouvoit donc, sans folie, espérer de réaliser la prédiction des deux imposteurs. Il étoit courageux, et

pensa que ses belles actions pourroient diminuer la distance que sa naissance obscure mettoit entre le trône et lui.

MADEM. BONNE.

Ces réflexions sont judicieuses, Monsieur; mais Léon ne les fit pas, et se crut en quelque sorte redevable de sa couronne aux deux imposteurs qui lui avoient donné le premier espoir d'y parvenir : ils le sommèrent de sa parole, et ce fut pour y satisfaire, qu'il déclara la guerre aux saintes images. Le peuple de Constantinople donna dans cette occasion des preuves d'un zèle qui n'étoit pas selon la science : quelques femmes voyant un homme monter à une échelle pour outrager une image de Jésus-Christ, placée par l'ordre de l'empereur Constantin, tirèrent l'échelle, assommèrent cet impie, et cette révolte fut imitée en plusieurs endroits.

LADY MERY.

Mais, ma Bonne, s'il y avoit du mal à outrager et à abattre les images, c'étoit une bonne action de l'empêcher.

MADEM. BONNE.

Reconnoissez, Mesdames, un des plus

beaux caractères de la religion chrétienne, dans ce que je vais vous rappeler, quoique je vous l'aie déjà dit plusieurs fois. Il n'est jamais permis de se révolter contre les puissances, sous quelque prétexte que ce soit. Léon, qu'on a surnommé l'*Isaurien*, faisoit abattre les images; tant pis pour ceux qui lui obéissoient, et pour lui aussi: ils faisoient mal aux yeux de ceux qui regardoient l'honneur qu'on rend aux images, comme légitime; mais les fidèles n'étant pas les juges de l'empereur, et de ceux qui lui obéissoient, ils ne devoient pas s'ingérer de les en punir, et il ne leur étoit permis et recommandé que de ne pas les imiter. Se révolter étoit contre la loi de Dieu, qui commande expressément aux chrétiens d'être soumis aux puissances, selon l'exemple que Jésus leur a donné à ce sujet.

LADY LOUISE.

Oui, aux puissances légitimes; mais Léon étoit un usurpateur: cela ne dispensoit-il pas de l'obéissance qu'il exigeoit?

MADEM. BONNE.

Eh! qui se fera juge des droits du

prince, Madame? ce ne sera pas un chrétien instruit dans l'école de Jésus-Christ et des apôtres. Quel droit Tibère avoit-il à l'empire romain? N'étoit-ce pas une république, qu'Octave n'avoit asservie qu'en versant des torrens de sang? Ce premier empereur romain ne pouvoit transmettre à son successeur un droit qu'il n'avoit pas lui-même: cependant Jésus non-seulement n'a jamais dit une seule parole capable d'exciter à la révolte contre lui; mais encore il lui a payé le tribut.

Quand saint Pierre et saint Paul nous ordonnent d'être soumis aux puissances; c'étoit du temps de Néron le plus méchant de tous les hommes, et qui avoit usurpé l'empire sur Britannicus.

LE CALVINISTE.

Les papes, qui se disent successeurs de Pierre, n'ont pas été de ce sentiment, ils ont prétendu avoir droit de disposer des couronnes.

MADEM. BONNE.

Ils avoient tort, Monsieur, et cela montre qu'ils n'étoient pas impeccables: cependant leur tort n'étoit pas aussi grand

que vous pouvez vous l'imaginer. C'étoit la faute des princes qui leur avoient donné ce droit dans des temps où ils croyoient que cela convenoit à leurs intérêts présens. Mais cela n'appartient point à notre sujet, dont nous ne devons point nous écarter.

Léon l'Isaurien fut plus irrité qu'intimidé de la résistance du peuple : il appela à son palais les personnes les plus considérables, et voulut les forcer à lui promettre qu'elles renonceroient à honorer les images. Sur leur refus, il les fit tourmenter de la manière la plus cruelle : on leur arrachoit les yeux, on coupa les mains à quelques-uns, et on fustigea les autres. Il y en eut qu'on envoya en exil, d'autres qu'on priva de leurs biens.

Il y avoit à Constantinople un célèbre collége, où l'on avoit rassemblé une nombreuse bibliothèque ; car on y comptoit plus de trois cent mille volumes. Il y avoit dans ce collége des professeurs d'un mérite distingué, et celui qui étoit à leur tête étoit un homme aussi saint et pieux que savant. Léon essaya de les gagner ; et quoique cet empereur fût d'une ignorance crasse,

il entreprit de convaincre ces hommes savans dans la dispute, en alléguant à tort et à travers quelques passages de l'Ecriture qu'on lui avoit appris par cœur. Ces docteurs lui prouvèrent que le culte des images, de la manière dont il étoit pratiqué dans l'Eglise, ne pouvoit être contraire à ce que nous devons à Dieu, et qu'il avoit été toujours en honneur parmi les fidèles. Voyant qu'il ne pouvoit ni les gagner, ni leur répondre, ce barbare les fit enfermer dans leur collége, où l'on mit le feu par son ordre. Ainsi ils furent brûlés avec cette superbe bibliothèque, ce qui fut une perte irréparable pour les lettres.

LADY MÉRY.

O le vilain homme! je ne désapprouve pas qu'il ait voulu ôter les images, car je ne sais pas encore s'il avoit tort ou raison de le faire; mais que lui avoient fait ces pauvres livres, pour les brûler ainsi impitoyablement?

MADEM. BONNE.

L'amour que lady Méry porte aux livres lui fait compter pour rien la mort de treize hommes illustres, et je suis

tentée de croire qu'elle eût pardonné leur supplice à Léon, s'il avoit épargné la bibliothèque.

LADY LOUISE.

Pourriez-vous nous dire quelles étoient les raisons que ces docteurs opposoient à Léon en faveur de leur doctrine?

MADEM. BONNE.

Je réserve à vous en parler quand je serai arrivée au temps du septième concile : il faut finir ce que j'ai commencé.

Léon trouvant dans saint Germain, patriarche de Constantinople, un obstacle à son impiété, le fit maltraiter, et ensuite l'exila : peu de temps après, les fauteurs de Léon l'étranglèrent dans le lieu de son exil. Cependant tout l'Occident frémit en apprenant les excès de Léon; et le pape ayant assemblé un concile, y confirma la tradition de l'Eglise par rapport aux images. Il fit plusieurs remontrances à l'empereur, qui, loin d'y déférer, continua de faire des martyrs. Après sa mort, son fils Constantin, surnommé Copronyme, enchérit sur l'impiété et les cruautés de son père. Ce prince avoit une forte dose de dérégle-

ment dans l'esprit.: vous en jugerez par ce seul trait. Un de ses plaisirs étoit de se frotter tout le corps de fiente de cheval, et il obligeoit ses favoris d'en faire autant; ce qui fit ajouter à son premier surnom celui de Chevalin. Son père s'étoit contenté de faire la guerre aux images; celui-ci attaqua le culte des Saints et de Marie, dont il défendit de célébrer les fêtes. Il fit aussi prendre les reliques des Saints, qu'il fit jeter à terre, et l'on cracha dessus.

LE RABBIN.

Avouez, Mesdames, que ceux qui ont imité ce prince dans son horreur pour les reliques, ont eu un sale réformateur.

MADEM. BONNE.

N'insultons personne, s'il vous plaît, Monsieur; contentons-nous de vérifier les faits, et laissons aux gens sensés le soin d'en tirer les conséquences. Constantin voulant affermir ses erreurs, assembla un conciliabule où il présida. On en faisoit les décrets au palais impérial, et l'on abolit le culte des images.

LE CALVINISTE.

Qu'il me soit permis de faire quelques

remarques à mon tour, Mesdames ; il plaît à Mademoiselle d'appeler ce septième concile un conciliabule ; sur quoi est-elle fondée pour lui donner cette odieuse dénomination ? doit-elle en être crue sur sa parole ?

MADEM. BONNE.

Non, Monsieur, cela ne seroit pas juste : d'abord il ne peut être appelé *œcuménique*, puisqu'on n'y vit que des évêques d'Orient, qui assurément ne faisoient pas le plus grand nombre. En second lieu, tout ce qu'on y avoit fait fut reconnu pour abusif dans un concile véritablement œcuménique ; mais quand ces deux raisons ne parleroient pas en ma faveur, il y auroit une autre chose qui prouveroit invinciblement ce que j'avance. Jamais cette assemblée ne peut être regardée comme légitime, puisqu'elle attaqua l'autorité des premiers conciles, que vous recevez comme nous. Or, l'église romaine n'a jamais varié dans son attachement à la doctrine des conciles généraux ; et la première chose qu'elle a faite dans ceux qui ont suivi, est de protester qu'elle s'en tient à ce que les pères et les conciles ont cru et enseigné.

LE CALVINISTE.

L'on fit la même protestation dans ce concile de Constantinople, et l'on adopta la foi de ceux qui l'avoient précédé.

MADEM. BONNE.

Cette protestation eût été impie, si les images eussent été une idolâtrie, comme on le décida sous les yeux et par l'ordre de l'empereur. Dites-moi, Monsieur, ces conciles n'avoient-ils pas été assemblés dans des Eglises où il y avoit des images? Le Grand Constantin n'en avoit-il pas mis plusieurs dans sa ville impériale? Si elles eussent été des idoles, les Pères de ces premiers conciles auroient prévariqué en les laissant subsister, et auroient engagé l'empereur à ôter ces pierres de scandale. Je pourrois vous faire chanter la palinodie, s'il en étoit besoin, au sujet de cette assemblée que vous tenez maintenant comme un concile où présidoit l'Esprit Saint.

LADY LOUISE.

Et pourquoi ce ménagement, ma Bonne? Ne sommes-nous pas ici pour dire tout ce qui pourra servir à nous éclairer?

MADEM. BONNE.

Ne vous en prenez pas à moi, Monsieur, si je vous fais tomber en contradiction avec vous-même. Souvenez-vous que cette assemblée a dit anathême à tous ceux qui rejettent l'intercession de la sainte Vierge et des Saints. Si vous prétendez que le Saint-Esprit y présidoit, avouez donc que vous vous êtes élevés contre le Saint-Esprit, lorsque vous avez rejeté ce qu'il a décidé lui-même.

La persécution contre les images continua jusqu'au concile légitime assemblé par l'ordre de l'impératrice Irène, qui fut tenu à Nicée, et on commença par y traiter de la cause des évêques qui avoient souscrit au conciliabule. Ensuite on examina les passages de l'Ecriture, que les iconoclastes citoient pour appuyer leurs sentimens, et qui sont les mêmes que les protestans allèguent aujourd'hui, en confondant le culte avec l'image. Le concile, avant de former son décret, prouva par l'autorité des Pères, l'ancienneté de l'honneur que l'on rend aux images dans l'Eglise, et démontra que les passages

allégués, loin de détruire ce culte, l'autorisoient, comme je vais vous l'expliquer dans un moment.

LE CALVINISTE.

Vous seriez bien habile, Mademoiselle. Mais pourquoi remettre cette preuve à un autre temps?

MADEM. BONNE.

Le crédit que je vous demande n'est que pour quelques minutes : je ne veux que vous rapporter un passage d'un des Pères de l'Eglise grecque ; c'est de saint Jean Damascène, illustre par sa naissance, par la faveur de son souverain, par sa science profonde, et surtout par sa sainteté. Il fut lui-même martyr de la cause qu'il défendoit; car le calife son maître lui fit couper une main, qu'il recouvra miraculeusement. Mais quelque jour je vous raconterai son histoire : voici comment il s'explique :

Il y a de deux sortes d'adorations : celle que nous rendons à Dieu, qui seul est adorable par sa nature, et qui s'appelle Latrie. *Il y en a une autre que nous rendons, à cause de*

Dieu, à ses amis et à ses serviteurs, comme quand Josué et David adorèrent les anges; ou aux princes que Dieu a établis, comme quand Jacob adora son frère Esaü, et quand Joseph fut adoré par ses frères. Enfin il y a une adoration qui n'est qu'un honneur rendu réciproquement, comme entre Abraham et les enfans d'Hémor.

Joignez à ce passage celui dans lequel l'Ecriture nous dit qu'Abraham adora les anges, et vous serez parfaitement convaincues, Mesdames, que le mot *adorer* a plusieurs significations, selon les personnes dont il est question.

LE CALVINISTE.

Pour ce qui est du passage que vous avez cité en dernier lieu, si vous aviez lu Abbadie, vous verriez que ce protestant si savant, si estimé, et qui mérite tant de l'être, soutient que ce ne furent pas des anges qui apparurent à Abraham, mais Dieu même.

MADEM. BONNE.

J'ai lu l'ouvrage que vous citez, Monsieur : et en le lisant, quoique je fusse très-jeune, je n'ai pu m'empêcher

d'admirer la force du préjugé. Abbadie par-tout profond logicien, déraisonne pitoyablement dans cet endroit. Pourquoi tordre l'Ecriture pour la tirer à son sens? Prenons-là comme le Saint-Esprit l'a dictée. Elle nous dit expressément que ce fut des anges que Dieu envoya au patriarche, et qu'il les adora ; au lieu qu'en parlant de quelques autres circonstances de sa vie, elle nous donne à entendre que Dieu se communiqua à lui sans milieu, pour ainsi dire.

LE RABBIN.

Messieurs les protestans ne parlent que du respect qu'on doit avoir pour la Sainte-Ecriture ; cependant ils s'écartent de son sens naturel toutes les fois que cela leur est commode. Nous n'avons jamais parmi nous entendu ces passages autrement que les catholiques.

MADEM. BONNE.

Je vais à présent vous rapporter le décret du concile, et je vous prie, Mesdames, d'en peser toutes les syllabes.

On explique ainsi le mot adoration. *Adorer, saluer, sont le même en grec.* προςκυνειν *signifie* baiser *ou* saluer

avec grande affection : car le mot κυνειν *signifie* baiser, *et la proposition* προς *marque le degré du sentiment qui accompagne l'action. Nous trouvons la même expression dans la Sainte-Ecriture : il est dit que David se prosterna trois fois sur le visage, et adora trois fois Jonathas, et le baisa. Saint Paul dit que Jacob adora le haut du bâton de Joseph. Ainsi, saint Grégoire le théologien dit :* Honorez Bethléem, et adorez la crêche. *Ainsi, quand nous saluons la croix, et que nous chantons :* Nous adorons la croix, Seigneur, nous adorons la lance qui a percé votre côté; *ce n'est manifestement qu'un salut, un baiser, puisque nous les touchons de nos lèvres. Que si on trouve souvent dans l'Ecriture et les Pères le mot d'*adoration *pour le culte de* Latrie *et en esprit, c'est que ce mot a plusieurs significations : car il y a une adoration mêlée d'honneur, d'amour et de crainte, comme quand nous adorons votre Majesté. Il y en a une de crainte seule, comme quand Jacob adora Esaü. Il y en a une d'actions de grâce, comme quand Abraham adora*

les enfans de Heth à l'occasion de la sépulture de Sara. C'est pourquoi l'Ecriture voulant nous instruire, dit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne SERVIRAS que lui seul. *Elle met le mot d'adoration indéfiniment comme un terme équivoque, qui peut convenir à d'autres ; mais elle restreint à lui seul le service que nous ne rendons qu'à lui seul.*

MISS DOROTHÉE.

Après toutes ces explications, convenez, Mesdames, qu'il y a bien de la mauvaise foi à accuser les catholiques d'être idolâtres.

MADEM. BONNE.

Pour en être encore plus convaincues, écoutez le reste de ce qui fut décidé dans le concile, qu'on accuse d'avoir enseigné l'idolâtrie.

Nous déclarons par notre décret ; que, comme on expose par-tout la figure de la croix, on doit aussi exposer dans les églises, sur les vases, sur les ornemens sacrés, sur les murailles, dans les tableaux, dans les maisons et dans les rues, les saintes et vénérables images,

soit en peinture, soit à la mosaïque, ou celles qui sont faites de quelque autre manière convenable. Nous déclarons aussi que nous prétendons comprendre sous ce nom d'images tant celles de Jésus-Christ notre Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur, que celles de notre dame, la sainte et immaculée mère de Dieu, des vénérables anges et de tous les saints; car plus on les voit souvent dans leurs images, plus ceux qui les regardent et les contemplent sont excités au souvenir des originaux, et sont touchés d'un plus ardent désir de s'unir à eux et de témoigner la vénération qu'ils ont pour eux en baisant leurs images, et en les révérant par une adoration d'honneur et de respect; en telle sorte, néanmoins, qu'on ne leur rende nullement LE CULTE DE LATRIE *que demande notre foi, et qui ne convient qu'à la nature divine; mais qu'aussi bien qu'à la figure de la croix, aux livres sacrés des saints évangiles, et aux autres saints monumens, on leur puisse offrir de l'encens, et des lumières, pour les honorer selon* L'ANCIENNE *et dévote coutume*

de l'Eglise ; car l'honneur qu'on rend à l'image passe à l'original, et celui qui l'adore, adore en elle la personne qui est peinte.

LE RABBIN.

Voilà un décret bien clair et bien net, et qui distingue clairement deux choses importantes. La première ; que nulle créature ne peut partager avec Dieu l'honneur que nous lui devons, le culte et l'adoration qu'on appelle de *Latrie,* pour me servir du mot consacré à cet usage ; la seconde, que l'honneur qu'on rend aux images est relatif aux objets qu'elles représentent.

LE CALVINISTE.

Je vous ai déjà dit, Mesdames, que les décrets de ce prétendu concile firent horreur aux évêques de France assemblés à Francfort, qui refusèrent absolument d'y souscrire, et que le pape Adrien ne leur fit pas un crime de cette réjection. Enfin, Calvin nous a fait voir que les évêques d'Espagne pensoient à ce sujet comme ceux de France, puisque dans le concile d'Eliberis il fut défendu de faire peindre des images

sur les murailles des églises. Que répondrez-vous à cela, Mademoiselle?

MADEM. BONNE.

Que le concile de Nicée, celui de Francfort, celui d'Eliberis et le pape Adrien ont été du même sentiment sur les images; je puis le prouver sans faire de grands efforts. Il n'eût tenu qu'à vous, Monsieur, de vous procurer les mêmes lumières; mais quand on veut rester dans un sentiment devenu cher, on néglige d'approfondir les choses qui pourroient le détruire. Commençons par le concile de Francfort.

Il faut remarquer auparavant, Mesdames, que les images, en elles-mêmes, ne sont ni bonnes ni mauvaises: tout dépend de l'intention de celui qui les regarde, et des dispositions dans lesquelles il se trouve. Un amant qui regarde le portrait de sa maîtresse, le voit avec des transports que n'éprouve point un indifférent; il lui parle comme s'il pouvoit l'entendre; il le baise, il voudroit l'avoir toujours présent. Jamais personne ne s'est avisé de penser que ces marques d'affection s'adressent au mé-

lange des couleurs répandues sur la toile : on sait, sans qu'on le dise, qu'elles ont pour objet la personne représentée. Si, par hazard, cette personne étoit ou mariée, ou consacrée à Dieu, assurément l'application à regarder ce portrait seroit criminelle ; elle seroit une chose ni bonne ni mauvaise pour un indifférent, une consolation permise pour une épouse, un enfant, qui regarderoient le portrait d'un mari ou d'un père. J'en dis autant des saintes images : elles sont utiles pour ceux qui en font un usage légitime ; mais on peut en abuser, comme on abuse aussi de toutes les choses saintes. Venons à ce qui regarde le concile de Francfort.

Si quelqu'un venoit nous dire qu'on doit rendre aux images le même culte que l'on rend à la sainte Trinité, nous lui dirions de tout notre cœur, anathême. Eh bien ! voilà ce que firent les Pères à Francfort. Cette impiété avoit-elle été dite à Nicée ? Non, sans doute ; mais ceux qui étoient assemblés à Francfort le crurent ; et leur méprise, à cet égard, étoit excusable, parce

qu'elle étoit fondée sur celle du copiste des actes de Nicée.

Les actes de Nicée étoient écrits en grec ; et comme le plus grand nombre des pères de Francfort n'entendoit pas cette langue, il fallut les traduire : celui auquel on en donna le soin, fit une grande bévue.

Constantin, évêque de Constance en Chypre, en parlant des lettres de Taraise aux patriarches d'Orient, dit : *Je souscris à cette doctrine, et suis du même sentiment, en embrassant avec honneur les saintes et vénérables images ; et je défère l'adoration de latrie à la seule supersubstantielle et vivifiante Trinité, et j'excommunie ceux qui ont un autre sentiment.*

Voici la tradition de cette signature, telle qu'on la présenta au concile de Francfort :

Je reçois et embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, selon le service d'adoration que je rends à la consubstantielle et vivifiante Trinité. Vous sentez bien, mesdames, que les pères de Francfort durent avoir ce blasphême en horreur.

LADY LOUISE.

Mais étoit-il juste qu'ils condamnassent tout le concile, à cause qu'un des membres qui le composoient, étoit dans l'erreur ?

MADEM. BONNE.

Non, Madame: aussi ne rejetèrent-ils pas ce concile précisément à cause du sentiment qu'on prêtoit à l'évêque de Chypre, mais parce qu'ils ne trouvèrent point dans les actes qu'aucuns des pères se fussent élevés contre cette impiété : d'où ils conclurent que malgré le décret qui y avoit été porté, ces pères avoient au moins toléré l'idolâtrie, puisqu'on n'avoit rien dit contre le blasphême prononcé par un de ses membres; et en conséquence, que le Saint-Esprit n'avoit point présidé dans cette assemblée. Les pères de Francfort, en refusant d'y souscrire, étoient véritablement d'accord avec les pères de Nicée, puisqu'ils défendirent de rendre aux images l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu.

LADY LOUISE.

Je suis satisfaite sur cet article; mais vous avez encore à nous dire pourquoi

on défendit les peintures dans les églises, au concile d'Eliberis.

MADEM. BONNE.

Si on vous avoit tout dit, Madame, vous ne me feriez pas cette question. Il est vrai qu'on défendit, à Eliberis, de ne rien peindre sur les murailles des églises; mais ce décret expliquoit les motifs de cette défense, et la bonne foi ne permettoit pas de vous les taire.

Nous défendons, dirent les pères de ce concile, de ne rien peindre sur les murailles des églises, parce que l'humidité venant à les gâter, il seroit indécent qu'ainsi défigurées elles fussent l'objet de la vénération des fidèles.

BELESPRIT.

Je ne m'attendois pas à celui-là. Comment donc? Ce concile, qu'on nous cite comme contraire aux images, nous prouve au contraire que les Espagnols, comme tout le reste de l'église, recevoient ce culte, et décidoit qu'il falloit honorer ces images, quand elles étoient entières.

MADEM. BONNE.

Voilà, Monsieur, comme on abuse

de la crédulité de ceux qui négligent de vérifier les accusations qu'on fait contre nous. On a fait grand bruit d'un passage de saint Grégoire, qui, écrivant à un évêque de Marseille, dit : Qu'il ne faut pas briser les images, ni les adorer, comme on adore la Sainte-Trinité. Nous en disons autant ; le concile de Francfort en dit autant ; et il ajoute, qu'on ne contraint personne à révérer les images : nous disons aussi la même chose ; nulle variation dans la doctrine de l'Eglise.

LADY LOUISE.

Sans doute qu'il a été question de l'honneur qu'on rend aux images, dans le concile de Trente. Comment s'exprime-t-il à cet égard ?

MADEM. BONNE.

« Le saint concile enjoint aux évêques
» de veiller à ce que les pasteurs ensei-
» gnent au peuple qu'on doit retenir
» les images, et leur rendre l'honneur
» qui leur appartient ; non pas qu'on
» croye qu'il y ait en elles aucune divi-
» nité ni aucune vertu, ni qu'on doive
» leur rien demander ou mettre en
» elles sa confiance ; mais parce que

» l'honneur que nous leur rendons se
» rapporte aux objets qu'elles repré-
» sentent; en sorte, *ajoute le concile*,
» que par les images que nous baisons,
» et devant lesquelles nous nous pros-
» ternons, nous adorions Jésus-Christ
» et nous révérions les Saints. De plus,
» il faut que les évêques prennent grand
» soin d'enseigner que par les histoires
» des sacrés mystères de notre Rédemp-
» tion, exprimées par des peintures ou
» par d'autres images, le peuple est
» instruit et confirmé dans les articles
» de la foi, pour les répéter souvent,
» et pour en rappeler le souvenir; et
» qu'on recueille un grand fruit des
» saintes images, non-seulement parce
» que le peuple est averti par là des
» dons de Dieu, et des bienfaits qu'il a
» reçus de Jésus-Christ, mais aussi
» d'autant que les miracles qu'il a plu
» à Dieu de faire par les saints et leurs
» salutaires exemples, sont proposés
» aux yeux des fidèles, afin qu'ils
» en rendent grâces à Dieu, qu'ils imi-
» tent leur vie, et qu'ils soient animés
» à aimer et servir Dieu, à l'adorer et
» à pratiquer les exercices de piété; et

» si quelqu'un enseigne ou tient quelque
» opinion contraire à ces décrets, qu'il
» soit anathême. »

LE RABBIN.

Et remarquez, s'il vous plaît, que cet anathême tombe sur ceux qui abusent des images, comme sur ceux qui les brisent et les rejètent.

MADEM. BONNE.

Voici ce que le saint concile ajoute conformément à ce que vous venez de dire :

« Au reste, si quelques abus se glis-
» soient parmi ces saintes et salutaires
» observations, le saint concile désire
» extrêmement qu'on les abolisse entiè-
» rement, de sorte qu'on n'expose
» aucune image qui puisse donner aux
» ignorans quelqu'occasion d'erreur ;
» que quand, pour l'utilité du simple peu-
» ple, on peindra les histoires qui sont
» racontées dans la sainte Ecriture, on
» ne manque pas de lui faire enten-
» dre qu'on ne prétend pas pour cela
» figurer la divinité comme si elle pou-
» voit être vue des yeux du corps, ou
» qu'on la pût exprimer par des cou-

» leurs ou par des images : davantage ;
» que toutes superstitions soient ôtées
» dans la vénération des Saints, des
» reliques, et de l'usage des images ;
» que l'on rejète bien loin tout gain
» déshonnête, sur-tout qu'on évite tout
» ce qui pourroit être lascif, en sorte
» qu'on ne peigne point, ou qu'on ne
» pare point les images d'une manière
» déshonnête, en leur donnant une
» beauté peu modeste : qu'on n'abuse
» point des solemnités des Saints, ni
» des visites de leurs reliques, pour
» faire des festins ou des débauches ;
» comme si les fêtes en l'honneur des
» Saints se célébroient par ces sortes
» de dissolutions. Enfin, que les évê-
» ques veillent là-dessus avec tant de
» soins, qu'on ne voye rien de mes-
» séant, de déréglé, de profane ou
» de déshonnête, puisque la sainteté
» doit être le propre de la maison de
» Dieu. »

LADY VIOLENTE.

Avouez, Messieurs, qu'on ne peut pousser, plus loin que ne l'a fait le concile, les précautions pour empêcher qu'on n'abuse des pratiques qu'il recom-

mande, et qui, dans le fond, peuvent être utiles. Je vous assure que je ne puis voir un crucifix sans m'attendrir.

MADEM. BONNE.

Ce n'est pas tout, Madame. Écoutez encore les pères de Trente: « Et afin » que toutes ces choses s'observent plus » fidèlement, le saint concile déclare » qu'il n'est permis à aucune per- » sonne de mettre ou de faire exposer » en aucun lieu ni dans aucune Eglise, » quelque exemptes qu'elles puissent » être, aucune image nouvelle, qui ne » soit approuvée de l'évêque, ni d'ad- » mettre de nouveaux miracles ou rece- » voir de nouvelles reliques, sans l'ap- » probation de l'évêque, lequel ayant » pris à cet égard l'avis des théologiens » et d'autres personnes pieuses, fera ce » qu'il jugera être conforme à la vérité » et propre à nourrir la vraie piété des » fidèles; et quand il s'agira d'extirper » quelque abus, ou douteux, ou diffi- » cile, ou qu'il faudra résoudre quelque » importante question sur toutes ces » choses, que l'évêque ne détermine » rien de lui-même, mais qu'il attende » sur ce point la sentence du métropo-

» litain et des évêques comprovinciaux
» dans un synode provincial, en sorte
» néanmoins qu'on n'ordonne rien de
» nouveau ou d'inusité jusqu'alors dans
» l'Eglise, sans avoir consulté le pape. »

Voilà, Mesdames, ce qu'a décidé le saint concile de Trente au sujet des images. Jugez vous-mêmes s'il a, de quelque manière que ce soit, enseigné l'idolâtrie, ou même s'il l'a tolérée. J'en appelle à votre raison sur ce sujet.

LE RABBIN.

J'ai entendu avec un singulier plaisir les pièces justificatives de la doctrine de l'église romaine au sujet des images; et de tout ce qui a été dit, je conclus, 1°. que la vénération des images est une tradition apostolique, puisqu'on la trouve établie au temps de Tertullien, c'est-à-dire plus de cent ans avant Constantin, puisque cet empereur, si docile aux instructions des évêques, en mit un grand nombre à Constantinople, soit dans les rues, soit dans les Eglises; et que dans celle où se tinrent les premiers conciles, il y avoit des images : ce que les Pères n'auroient point souffert, si c'eût été une impiété ou même une nouveauté. Je

trouve aussi que la doctrine de l'Eglise n'a pas varié à ce sujet, et qu'au lieu d'être contredite par les conciles de Francfort et d'Eliberis, ils l'ont confirmée : le passage de saint Grégoire confirme aussi la pratique de l'Eglise à ce sujet. Enfin, l'église romaine est parfaitement justifiée dans mon esprit, de l'idolâtrie qu'on lui attribue, et rien de plus injuste que de l'accuser des abus qu'elle déteste, et contre lesquels elle a pris toutes les précautions que la sagesse la plus éclairée peut dicter.

LADY LOUISE.

J'en reviendrai toujours à ce que j'ai dit au commencement. J'accorde que l'honneur que l'on rend aux images dans l'église romaine, n'est point idolâtre dans son institution, que cette Eglise a pris les précautions les plus sages pour retenir ce culte dans de justes bornes; mais on les a franchies, ces bornes : le peuple, faute de lumières, a outré l'honneur qu'on leur rend; enfin cela nous scandalise. Pourquoi ne pas ôter cette pierre de scandale ? Le concile de Francfort n'a-t-il pas décidé qu'on ne doit forcer personne à honorer les images?

N'est-ce pas convenir que l'honneur qu'on leur rend n'est pas essentiel, et qu'on peut être sauvé et être même très-bon catholique, sans avoir jamais honoré aucune image?

MADEM. BONNE.

J'avoue que l'honneur qu'on rend aux images n'est point essentiel, et qu'on peut être sauvé sans cela; mais on ne peut être sauvé hors de l'église de Jésus-Christ, et il est essentiel de croire que, selon la parole de son divin chef, elle ne peut tomber dans l'erreur. Or, ceux qui refusent d'honorer les images, parce qu'ils regardent comme idolâtre l'honneur qu'on leur rend, accusent donc l'Eglise d'enseigner et de permettre uue impiété; ils nient son infaillibilité : donc ils doutent des promesses de Jésus, et on ne peut être sauvé sans croire que le ciel et la terre passeront, mais que les paroles de ce divin sauveur ne passeront point. Vous dites que l'Eglise auroit dû d'elle-même abolir des usages qui ne sont pas essentiels, et qu'il falloit les sacrifier au bien de la paix. Vous ignorez, Mesdames, qu'elle se fait gloire de ne rien innover,

sûre qu'elle a reçu de Dieu même, par la bouche des Apôtres, tout ce qu'elle croit; elle se croiroit coupable de toucher aux bornes qui ont été posées, parce que ce seroit s'élever contre le Saint-Esprit. Mais, dites-vous, on abuse des images: il faut retrancher les abus et laisser la chose; c'est ce que Jésus-Christ a recommandé expressément, lorsqu'il dit qu'il ne faut pas essayer d'arracher l'ivraie, crainte de nuire au bon grain.

M. DE BONNEFOI.

Il y a encore une bonne raison de ne point s'écarter de cet usage qui vient des Apôtres, comme on l'a prouvé.

LE CALVINISTE.

Je vous arrête là, Monsieur : c'est une supposition gratuite de votre part, et je la nie.

M. DE BONNEFOI.

Fort mal à propos, Monsieur : Tertullien vous a fait voir qu'on mettoit sur les calices l'image du bon pasteur dès le temps de la persécution : c'étoit le seul lieu où l'on pût les mettre alors, puisque les chrétiens n'avoient point de temple; mais aussitôt qu'ils en eurent, vous y

voyez des images, sans qu'aucuns des Pères aient crié à l'impiété, eux qui étoient si attentifs à relever les moindres innovations, et qui auroient eu alors une bonne raison de s'élever contre les images, dans un temps si voisin de l'idolâtrie, et où les païens étoient en danger de se méprendre sur le culte qu'on rendoit aux images. Je reviens à ce que je voulois dire.

Où en serions-nous, s'il ne tenoit qu'aux particuliers de s'élever, tantôt contre un article, et tantôt contre un autre? On verroit chez nous ce que Mélancthon déplore chez les protestans, des variations perpétuelles.

MADEM. BONNE.

C'est ce que le pape disoit aux premiers iconoclastes, qui demandoient un concile pour finir les troubles qui s'étoient élevés à cet égard. *Qui cause ces troubles? C'est vous qui avez innové. L'Eglise étoit en paix, depuis son origine, sur cet article; pourquoi avez-vous remué les bornes posées par nos Pères? Demeurez en paix, et le trouble finira.*

J'en dis autant à tous les novateurs :

laissez au Saint-Esprit le soin de gouverner l'église de Jésus-Christ. Votre lot est de vous soumettre et de croire, d'après les paroles de votre maître, qu'elle est infaillible. Je le dirois à un évêque qui voudroit remuer les anciennes bornes; à plus forte raison à des particuliers sans mission, tels qu'étoient Luther, Calvin, et les autres réformateurs. L'Eglise subsistoit le mois, la semaine, la journée avant qu'ils eussent conçu et publié leurs dogmes; elle étoit tranquille; ils n'avoient qu'à se taire, tout restoit en paix : ils n'avoient pas plus de droit de rompre le silence, que ne l'avoient eu avant eux Arius et tant d'autres.

LE CALVINISTE.

Vous partez toujours d'un principe que nous nions, qui est qu'il est sûr que l'église romaine est celle de Jésus-Christ.

MADEM. BONNE.

Vos réformateurs ne l'ont pas toujours nié; et à propos de cela, je me souviens de cette confession de foi de Luther que je vous ai promise. Je l'ai retrouvée : Luther la donna dix-sept ans après le

commencement des querelles, et quatre ans après la confession d'Augsbourg : on la trouve dans son *Traité de la Messe privée*. Il dit, en parlant de l'église romaine, contre laquelle il étoit si outré, qu'il disoit qu'elle étoit le siége de l'Antechrist : *qu'elle étoit la véritable Eglise, le soutien, la colonne de la vérité, et le lieu très-saint. En cette Eglise*, continue-t-il, *Dieu conserve miraculeusement le baptême, le texte de l'Evangile dans toutes les langues, la rémission des péchés et l'absolution, tant dans la confession qu'en public ; le sacrement de l'autel vers Pâques, et trois ou quatre fois dans l'année, quoiqu'on en ait arraché une espèce au peuple ; la vocation et l'ordination des pasteurs, la consolation dans l'agonie, l'image du crucifix, et en même temps le ressouvenir de la mort et passion de Jésus-Christ ; le Pseautier, l'Oraison dominicale, le Symbole des Apôtres, le Décalogue, plusieurs cantiques pieux en latin et en allemand.* Et un peu après, il dit : *Où l'on trouve les reliques des Saints, là sans doute a été et* EST ENCORE *la vraie église de Jésus-*

Christ ; là, sont demeurés les Saints, car les institutions et les sacremens de Jésus-Christ y sont, excepté une des espèces arrachée par force. C'est pourquoi il est certain que Jésus-Christ y a été présent, et que le Saint-Esprit y conserve la vraie foi et sa vraie connoissance dans ses élus.

LADY LOUISE.

Pour la seconde fois, ma Bonne, je vous prie de ne pas vous fâcher : je ne prétends, en aucune manière, douter de votre bonne foi ; mais vous n'entendez pas l'allemand, et vous pouvez avoir été trompée par une fausse traduction. Je conclus hardiment, ou que Luther n'a point écrit ce que vous venez de rapporter, ou qu'il ne doit pas rester un seul luthérien. Au reste, ce que j'en dis est sans intérêt, vous le savez. Nous n'avons rien de commun avec Luther.

MADEM. BONNE.

J'ai cité l'ouvrage où Luther parle ainsi, Madame, vous pouvez le faire traduire. Monsieur le Luthérien, ai-je cité faux ?

LE LUTHÉRIEN.

Non, Mademoiselle. Lady Louise ne fait pas réflexion aux dernières paroles. Ce n'est que dans les élus que Dieu conserve la vraie foi. Après tout, quand Luther auroit mal parlé, il n'y auroit rien de surprenant : il étoit homme, et tout homme peut errer.

LADY LOUISE.

Pitoyable réponse, Monsieur! C'est dans l'Église romaine que Luther dit positivement que Jésus a été et est encore. Vous dites qu'il étoit sujet à l'erreur : hé bien ! nous en convenons, et nous ajoutons que dès-là il n'étoit point un homme inspiré de Dieu. Il n'avoit point de mission ; ceux auxquels Dieu en a donné une particulière, parlent par l'inspiration du Saint-Esprit. Qui se trompe sur un point si important, peut se tromper dans un autre.

MADEM. BONNE.

Vous disiez, il n'y a qu'un moment, Madame, que si Luther avoit prononcé cette confession de foi, il ne devroit pas y avoir un seul Luthérien. Mais, ma

chère, croyez-vous que les Luthériens ayent plus de soin de s'instruire que les anglicans? En bonne conscience, connoissiez-vous votre religion avant nos entretiens? Savez-vous combien les articles de votre foi ont varié depuis le commencement de votre réforme? Monsieur Burnet, dans son Histoire de la Réformation, gémit de ce que les choses qui concernoient la religion étoient abandonnées à des séculiers. Il nous apprend que les évêques demandoient qu'au moins ils fussent consultés avant qu'on décidât les articles qu'on devoit proposer à croire et à faire croire au peuple, et qu'ils furent déboutés d'une demande si juste. Savez-vous qu'Elisabeth ordonna qu'on réglât la foi, non selon l'Ecriture, les Pères et les Conciles, mais de manière qu'ils fussent propres à ne point effaroucher les catholiques sans mécontenter ceux des autres communions, et que c'est de là que naissent les époques qu'on y trouve? Savez-vous que pendant bien des années le chef de la religion anglicane n'étoit pas de cette communion, et qu'il étoit luthérien? Vous ignorez toutes ces choses et

mille autres : pourquoi voulez-vous que les autres en sachent plus que vous ?

MISS DOROTHÉE.

Un jour que je citois cette confession de Luther à madame la baronne de Munhhausen, elle m'assura que très-certainement il n'avoit point écrit cela, et qu'il n'avoit jamais anathématisé ceux qui nioient la présence réelle. Vous le savez, cette Dame est allemande, et je crus d'abord qu'elle avoit lu les ouvrages en original, et qu'ils avoient été mal traduits : quelle fut ma surprise, lorsqu'elle me dit non-seulement qu'elle n'avoit pas vu l'original, mais encore qu'elle ne vouloit pas le lire, parce qu'elle savoit qu'il étoit impossible qu'il eût parlé ainsi !

LE RABBIN.

Véritablement la chose me paroît incompréhensible. Sans ces mots, par lesquels il reproche deux fois le retranchement de la coupe, j'aurois cru qu'un catholique auroit écrit les paroles citées.

MADEM. BONNE.

J'y aurois été trompée comme vous. Revenons à notre sujet. Tout catholique dira toujours : Jésus a promis que son

Eglise n'enseignoit jamais l'erreur: elle enseigne qu'on doit honorer les images; donc le culte des images est permis.

M. DE BONNEFOI.

Parlons maintenant en protestans, et demandons-nous à nous-mêmes, mais de bonne foi, l'impression que font sur nous les images. Je vous défie de regarder attentivement un crucifix bien travaillé, sans être attendries, Mesdames. Le degré de votre attendrissement sera celui de votre piété. Quelles seront les suites de ce mouvement qu'on peut appeler involontaire? Votre cœur s'élevera vers Jésus mourant; peut-être, si votre piété est vive, verserez-vous des larmes. Or, si je vous disois: Pourquoi pleurez-vous sur ce bois, sur ces couleurs? Vous me répondriez avec indignation: Je pense bien à ce bois et à ces couleurs! c'est le souvenir de ce que Jésus a souffert pour moi qui me fait verser des larmes. Si je vous soutenois que vous avez fait un acte d'idolâtrie en pleurant, vous ne daigneriez pas même vous justifier, tant l'accusation vous paroîtroit absurde après la réponse que vous m'auriez faite.

Mais si vous me voyiez baiser les pieds de ce crucifix, m'agenouiller, vous seriez scandalisées. N'aurois-je pas droit de me servir de votre réponse, et de vous dire : Je ne pense ni à ce bois, ni à ces couleurs, mais à Jésus qui est mort pour moi. Et ne m'alléguez pas le danger de l'abus où cette pratique expose. Demandez au paysan le plus stupide : Mon ami, croyez-vous que c'est ce morceau de bois qui est venu au monde et qui est mort pour vous? Il n'y en a pas un seul qui se trompe en répondant.

LADY LOUISE.

Je l'accorde pour les images de Jésus ; je crois bien que le sentiment de son cœur le porte au Sauveur et non au bois ; mais je crois aussi pouvoir dire que le sentiment de son cœur sera le même pour les images de Marie et des Saints, que pour celle de Jésus ; et vous m'avouerez que ce sera une vraie idolâtrie.

MADEM. BONNE.

Sans doute que l'honneur qu'il rendra à l'image sera relatif au sentiment de son cœur, c'est-à-dire qu'il sera proportionné au degré d'estime, d'amour, de

respect et de gratitude, qu'il a pour l'original. Remarquez, Madame, que je vous parle du sentiment du cœur, et non pas de l'expression. Le paysan stupide peut se tromper sur la signification des mots, mais non sur le sentiment.

LADY LOUISE.

Comment donc voulez-vous qu'il comprenne la différence du culte qu'il doit à Dieu, et de celui qu'il peut rendre à Marie et aux Saints ?

MADEM. BONNE.

C'est dans le cœur que se forme l'idolâtrie, comme je viens de vous le dire. C'est aussi dans le cœur que se fait l'adoration. Les différentes postures du corps, les diverses paroles, n'ont de valeur réelle, que suivant le sentiment qui les occasionne : il y en a qui sont proprement de style. Vous dites, et vous écrivez à une dame, je suis votre servante. Vous sentez bien, et elle aussi, que ce n'est qu'une formule, qui n'entraîne nullement les devoirs de la servitude ; un paysan, quelque grossier qu'on le suppose, ne seroit pas la dupe de cette expression, et vous diroit franchement : je suis votre

Eglise, qui ne peut se tromper, l'a pratiqué ainsi depuis son établissement. Après cette réponse je vous ferai une question. Pourquoi recommandez-vous, dans vos chaires, les malades, et les chrétiens qui sont dans quelque peine, aux prières des fidèles? Pourquoi m'avez-vous dit cent fois: ma Bonne, priez Dieu pour moi? Est-ce qu'il ne faudroit pas tout d'un coup s'adresser à Jésus-Christ seul? N'est-ce pas ruiner sa médiation et lui donner des compagnons? N'est-ce pas nous créer des bienfaiteurs auprès de Dieu, pendant que nous en avons un Tout-puissant?

LADY MÉRY.

En vérité, ma Bonne, me voilà bien attrapée: je n'ai jamais fait cette réflexion, qui pourtant me paroît naturelle; car si nos prières, qui, dans le fond, ne valent pas grand'chose, peuvent engager Dieu à accorder quelques grâces à nos frères les chrétiens, à plus forte raison les prières de la sainte Vierge et des Saints, qui valent beaucoup plus que les nôtres, lui seront-elles beaucoup plus agréables, et auront plus d'efficace.

Jésus ne peut pas être plus offensé de l'un que de l'autre.

LE CALVINISTE.

Oui, supposé qu'ils les entendent. Mais sur quoi fonder cette supposition, puisque l'Ecriture ne le dit en nul endroit?

LADY LOUISE.

Pour moi, je ne crois pas qu'on sache dans le ciel ce qui se passe sur la terre: la félicité des Saints en seroit troublée. Comment une mère, qui verroit ses enfans dans le crime et le chemin de l'enfer, pourroit-elle être heureuse?

MADEM. BONNE.

Voilà deux objections qu'il faut résoudre. Vous dites, Monsieur, que nous ne voyons pas par l'Ecriture qu'on sache dans le ciel ce qui se passe sur la terre. Vous avez sans doute oublié que Jésus-Christ nous assure qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'en ont pas besoin. On ne se réjouit point d'une chose qu'on ignore; donc on connoît dans le ciel la conversion des pécheurs

et la persévérance des justes ; cela est clair. J'avoue que les Saints n'ont pas cette connoissance par leur nature : ils la tiennent de Dieu, de quelque manière que ce soit ; mais enfin ils l'ont, puisqu'ils se réjouissent de la conversion du pécheur.

LADY LOUISE.

Je n'en puis douter, après les paroles de Jésus, et je ne puis comprendre qu'ils puissent être heureux avec cette connoissance.

MADEM. BONNE.

C'est que vous jugez de leurs dispositions par celles dans lesquelles vous êtes aujourd'hui. En nous dépouillant de cette robe de chair, nous serons aussi dépouillés de tous les sentimens, de toutes les liaisons de la chair. Nous aurons pourtant des amis, des parens dans le ciel, et ce seront ceux qui, comme nous, jouiront de la béatitude. L'ame bienheureuse, dépouillée de tout intérêt propre, ne verra plus rien qu'en Dieu, n'aimera plus rien qu'en lui, n'aura plus d'autre intérêt, d'autres sentimens que les siens : ses persécu-

teurs, ses bourreaux même, rentrés dans la grâce de Dieu, seront ses frères, ses amis : ceux qui portoient ces qualités sur la terre, s'ils sont dans la disgrâce de Dieu, seront dans la sienne : en un mot, tout autre intérêt que celui de la gloire de Dieu cessera. C'est sur cette sainte passion que je crois aux bienheureux pour la gloire du Créateur, que je serois persuadée que les Saints, dans le ciel, sont occupés à prier pour nous, quand même l'Eglise ne me l'auroit pas enseigné.

LADY LOUISE.

Cela me paroît naturel ; quand j'aime parfaitement une personne, je suis plus occupée de ses intérêts que des miens. Tout ce qui peut lui procurer quelque plaisir ou quelqu'avantage, fait l'objet de mes désirs ; en un mot, je m'oublie pour elle.

MADEM. BONNE.

Les Saints, dans le ciel, aimant Dieu incomparablement plus que vous ne faites vos amis, l'aimant de toute la capacité de leur ame, oublient leur propre existence, pour ne s'occuper que de l'ob-

jet de leur amour : ils le louent sans cesse pour les biens qu'ils en ont reçus, et pour tous ceux que sa bonté répand sans cesse sur les créatures : ils souhaitent ardemment sa gloire ; et, participant, selon leur capacité, à ses divines perfections, ils aiment les hommes qui sont sur la terre comme Dieu les aime : ils lui demandent, sans interruption, miséricorde pour les pécheurs, et persévérance pour les justes. Leurs prières sont infiniment agréables à Dieu, parce qu'ils les offrent au nom de Jésus, parce qu'elles ont la charité pour principe, parce qu'elles sont faites par des personnes qui lui sont infiniment agréables; et ces prières sont d'autant plus précieuses à ses yeux, que le degré de la charité qui les produit est plus parfait. Voilà, je le répète, ce que je croirois, quand l'Eglise ne m'auroit rien appris sur cet article, parce que la droite raison me l'enseigne.

Miss DOROTHÉE.

Cela est si vrai, que nous nous sentons poussées machinalement à prier les personnes que nous croyons pieuses à

nous recommander à Dieu, sans nous aviser de craindre qu'il soit offensé de la confiance que nous avons en elles.

MADAME BONNE.

Il n'y en a aucune de vous, Mesdames, qui n'ait senti cette confiance aux prières des bonnes ames. C'est donc une grande injustice, dans les protestans, de nous faire un crime de notre confiance dans la mère de Dieu, et dans les Saints qui sont ses amis, pendant qu'ils ont eux-mêmes confiance aux prières des fidèles qui vivent sur la terre, quoique ces prières soient faites dans un état d'imperfection bien éloigné de celui des Saints.

LE CALVINISTE.

Mais nous ne prions pas les fidèles de nous accorder les grâces dont nous avons besoin. D'ailleurs, j'admire comment il vous plaît de nous donner pour réelles vos imaginations sur ce que les Saints font dans le ciel.

MISS DOROTHÉE.

Vous nous donnez bien les vôtres sur cet article et sur mille autres. Voulez-

vous reconnoître un tribunal ? Alors on ne raisonnera plus sur les choses qu'il aura décidées, et on mettra une bride à son imagination : mais si vous prétendez qu'il n'y a point d'autorité capable de déterminer le sens de l'Ecriture, vous n'avez pas droit de brider l'imagination d'un autre, quelque singulières que soient les opinions qu'il lui plaise d'enfanter : esprit propre pour esprit propre, est-ce que celui de ma Bonne ne vaut pas bien le vôtre ? Quelle raison aurois-je de lui préférer celui de Luther, de Calvin, et même de tous les hommes ensemble ? Je me moque de leurs décisions, de leurs interprétations : ils se sont faits chefs de sectes ; je marcherai sur leurs traces, et je saurai bien leur répondre s'ils le trouvent mauvais.

LE CALVINISTE.

Je n'ai jamais vu un tel orgueil dans une petite fille de cet âge. Quelle présomption !

MISS DOROTHÉE.

Je ne présume point trop de ma capacité. Est-ce donc une chose si difficile de se faire chef de secte ? Le premier

ministre de France, à Meaux, ne fut-il pas un cardeur de laine? Que faut-il faire pour être en droit de dogmatiser chez vous? Chercher les matériaux dans la Sainte-Ecriture, et il y a de l'étoffe. Pourvu que j'appuie mes opinions, quelque extravagantes qu'elles soient, d'une douzaine de passages isolés, séparés de leur tout, tordus, mal entendus, j'aurai des sectateurs.

MADEM. BONNE.

Ce que dit miss Dorothée, Mesdames, vous fait rire et vous paroît outré; cependant il n'est malheureusement que trop possible. N'avons-nous pas vu, dans ce siècle, une madame Guyon réussir dans le projet extravagant que Miss vous propose? Voilà l'état où les réformateurs ont mis la religion, en enlevant les bornes posées par nos Pères; l'Ecriture est au pillage, chacun y voit ce qu'il veut.

BELESPRIT.

Il y a plus, et je remarque une contradiction bien singulière dans la conduite de ces Messieurs. Ils ont commencé par établir que chaque homme peut entendre l'Ecriture, et qu'en vou-

lant en ôter l'interprétation à chaque individu ; le pape et les évêques exercent une tyrannie insupportable qu'ils ont dû anéantir. On croiroit après cela, que chacun chez eux pourroit marcher sur les traces de leurs réformateurs, croire et enseigner à sa mode ; point du tout : ils chassent et dépouillent ceux qui entendent l'Ecriture autrement qu'eux. C'est un despotisme bien plus dur que celui qu'ils reprochent à l'Eglise romaine ; car ils usent d'un droit qu'ils soutiennent ne pouvoir appartenir à personne.

MADEM. BONNE.

Ce que vous dites est vrai, Monsieur, et je défie qu'on y fasse une bonne réponse. J'ai en horreur les impiétés de Jean-Jacques et de Petit-Pierre ; ils ont attaqué les fondemens de la religion, et on devoit sévir contre eux en pays catholiques ; mais dans tous les pays protestans on n'avoit pas droit de les punir. Leur doctrine n'est pas plus pernicieuse que celle de Luther et de Calvin, qui, par leurs dogmes sur la justification, me montrent en Dieu un tyran barbare, qui force les hommes au péché pour acqué-

rir le droit de les punir. Erreur pour erreur, j'aime mieux celle de Petit-Pierre, qui ne pèche que parce qu'il outre les idées qu'il a de la bonté de Dieu, sans réfléchir sur les idées que le Créateur nous donne lui-même de sa justice. Voilà ce que je répondrai toujours à un protestant, toutes les fois qu'il trouvera à redire à ce qu'il appellera mes imaginations. Mais s'il falloit rendre raison de ce que j'ai dit sur la félicité des Saints, à un homme qui reconnoît un tribunal, je tiendrois un autre langage; et je lui dirois : toute l'Ecriture est pleine de passages qui prouvent ce que j'ai avancé; l'Eglise qui me l'enseigne, ne peut errer, et j'ai la satisfaction de voir que ce qu'elle a décidé à cet égard est parfaitement conforme à l'Ecriture et aux idées que ma raison m'avoit données. Cependant je le crois plus sur le témoignage de l'Eglise que sur celui de ma raison.

LE CALVINISTE.

Voilà une sortie par laquelle vous évitez de répondre à ma question. Vous demandez des grâces aux Saints : Dieu seul peut en accorder.

MADEM. BONNE.

Que répondre à des calomnies qui se détruisent par la seule inspection des livres qui contiennent nos offices et nos prières approuvées par l'Eglise? Il y a par-tout, en parlant aux Saints, *priez pour nous*. Toutes ces prières se terminent par ces paroles, *au nom de Jésus, par Jésus*. L'Eglise publie que Dieu seul est le dispensateur des grâces; que les mérites de Jésus-Christ sont surabondans pour les mériter; et lorsque nous nous adressons aux Saints, ce n'est que pour les prier d'offrir à Dieu, pour nous, ces divins mérites, afin que le don étant agréable par lui-même, la personne qui l'offre le soit aussi.

LE RABBIN.

Et il n'y a pas de pratique plus autorisée dans la Sainte-Ecriture, comme on l'a prouvé. Combien de fois n'a-t-il pas pardonné à mes pères à la prière de Moïse? Ce législateur des juifs, inspiré de Dieu pour leur donner des lois, le prioit jusqu'à l'importunité, ce semble. Avons-nous dans le Nouveau

Testament des exemples qui s'accordent à autoriser cette doctrine?

MADEM. BONNE.

Oui, Monsieur, Jésus avança l'heure de son premier miracle, à la prière de Marie, sa sainte mère.

LE CALVINISTE.

Voilà qui est singulier. J'allois vous citer cet exemple et quelques autres passages, pour vous prouver la fausseté de votre opinion. Jésus alors parla à Marie d'une manière extrêmement dure, et qui prouvoit bien qu'il n'approuvoit pas la liberté qu'elle prenoit. *Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi,* lui dit-il? *Mon heure n'est pas venue.*

MADEM. BONNE.

Voilà comment on trouve dans la sainte Ecriture tout ce qu'on veut y voir. Arrêtons-nous à ce passage.

LADY MÉRY.

Si j'osois, je dirois qu'il me scandalise. Car enfin, Jésus qui étoit Dieu, étoit aussi homme; et, selon mes petites lumières, qu'il me soit permis de dire qu'en cette qualité il avoit des devoirs à remplir, des vertus à pratiquer,

LADY LOUISE.

Vous oubliez qu'il étoit Dieu, ma chère. Peut-on dire, sans impiété, que Dieu avoit des devoirs à remplir?

LADY MÉRY.

Vous voilà devenue Nestorienne ou Eutychienne, et je ne sais lequel; vous confondez les deux natures en Jésus-Christ: sans doute qu'il avoit des devoirs comme homme; il devoit à Dieu, en cette qualité, l'adoration, le respect, l'amour. Il devoit aussi, en qualité d'homme, conserver son être, et satisfaire aux besoins de la nature. Il devoit l'obéissance aux puissances établies, le support aux foibles, l'instruction aux ignorans. Il devoit le sacrifice de sa vie à la justice de Dieu. Il est vrai que c'étoit volontairement qu'il s'étoit offert pour être notre victime; mais cette acceptation de la mort, il l'avoit faite par obéissance autant que par amour pour nous. *Jésus*, dit l'apôtre, *s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix.*

LADY LOUISE.

Cela est singulier. Rien de plus juste

que ce que vous avez annoncé, ma chère; cependant, du premier coup-d'œil, cela me paroissoit un blasphême, parce que je considérois Jésus seulement comme Dieu, sans penser qu'il étoit homme.

MADEM. BONNE.

Voilà une bévue qu'on a souvent faite, ma chère Lady : elle a fait naître un grand nombre d'hérésies, sur-tout l'arianisme, parce qu'on attribuoit à Jésus tout entier des choses qui ne lui convenoient que selon l'humanité. Il faut donc distinguer soigneusement les opérations des deux natures en Jésus-Christ, ce qu'il fait, ce qu'il dit comme Dieu, d'avec ce qu'il fait, ce qu'il dit comme homme. C'est faute d'avoir fait cette distinction, que M. le Calviniste trouve que Jésus désapprouva la prière de Marie. C'est par le même défaut que lady Méry a été tentée d'être scandalisée de cette parole. Mais, ma chère, expliquez-nous pourquoi vous en avez été choquée?

LADY MÉRY.

C'est que je n'aurois pas voulu répondre à ma mère sur ce ton; c'est qu'il

me semble que Jésus, comme homme, étoit comptable à Marie de tous les sentimens que nous devons à nos parens, et même au-delà. N'est-il pas vrai que nos devoirs, à l'égard de nos pères et mères, sont de droit divin, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune puissance qui puisse nous dispenser de les remplir? Ce commandement, *honores ton père et ta mère*, a été donné à tous les hommes sans exception. Jésus-Christ s'est montré rigide observateur des cérémonies légales qu'il venoit abolir : à plus forte raison nous a-t-il donné l'exemple de l'observation des commandemens qu'il venoit confirmer. Il a donc rempli parfaitement les devoirs de fils, et jamais ne dut plus à sa mère, parce qu'il n'y en eut jamais qui eût une si grande dette d'amour à payer. Marie aimoit parfaitement, uniquement, son adorable fils : elle ne partageoit point avec un père mortel l'amour qu'elle lui devoit. Elle l'aimoit d'un amour naturel, parce qu'elle l'avoit porté dans ses entrailles, qu'elle l'avoit nourri de son lait : il étoit sa chair d'une manière plus particulière, que nous ne sommes la chair de nos mères;

car il tiroit son humanité d'elle seule. Elle l'aimoit d'un amour de justice; car il étoit le plus beau et le plus parfait des enfans des hommes, et ces qualités humaines forcent à l'amour. En effet, Jésus fut aimé de tous ceux dans lesquels l'envie ne dénatura point les sentimens naturels. Elle l'aimoit d'un amour de reconnoissance; ce n'étoit point un hasard aveugle qui l'avoit rendue sa mère; il l'avoit choisie entre toutes les créatures; il l'avoit comblée de ses plus rares faveurs. Concevez, si vous le pouvez, l'amour d'une telle mère pour un tel fils; elle, dont les passions réglées n'occasionnoient aucune distraction, en sorte que toute sa capacité d'aimer étoit employée à aimer son fils. D'après l'amour de Marie pour Jésus, faites-vous une idée du retour de Jésus pour sa mère; lui qui avoit le cœur le plus juste et le plus tendre, lui qui ne trouva jamais rien dans sa mère qui fût capable d'altérer sa tendresse. Il l'aimoit donc infiniment comme homme. Je dis plus : en cette qualité il la respectoit, il l'honoroit, il lui obéissoit. Cette réponse, qui, d'abord, m'a paru choquante, avoit donc un

sens que j'ignore; car elle ne peut jamais avoir été prononcée dans celui qui m'avoit blessée.

MADEM. BONNE.

Votre conclusion est très-naturelle, ma chère: mais comment donc? Vous avez parlé comme un docteur.

LADY MÉRY.

J'ai dit, ce me semble, ce que la raison dictera toujours, quand on réfléchira sans préjugé. Je n'en conclus pas pourtant qu'il faille prier Marie; j'attends de vous des raisons suffisantes pour me déterminer à cet égard.

MADEM. BONNE.

Dites-moi, ma chère, croyez-vous qu'une chose qu'on a faite sous les yeux de Jésus, et qu'il n'a pas trouvée mauvaise, qu'il n'a pas défendue, puisse être condamnée et trouvée mauvaise par les hommes? Croyez-vous que Jésus-Christ ait négligé de nous instruire?

LADY MÉRY.

Je regarderois cette pensée comme injurieuse à Jésus. D'ailleurs, nous voyons

par l'évangile, qu'il reprenoit les apôtres, et même le peuple, toutes les fois qu'ils agissoient mal, comme il les justifioit quand on les accusoit mal-à-propos.

MADEM. BONNE.

Concluez-en, ma chère Lady, qu'il n'y a point d'homme en droit de dire que c'est un crime de s'adresser à Marie, puisqu'on l'a fait en sa présence sans qu'il l'ait trouvé mauvais. Les protestans nous disent tous les jours : pourquoi vous adressez-vous à la sainte Vierge et aux Saints pour les prier de demander à Jésus, pour vous, des choses que vous pouvez lui demander à lui-même ? Ils savent apparemment mieux que notre divin législateur les choses qui sont convenables ou non. Jésus étoit présent aux noces de Cana, on pouvoit s'adresser à lui ; on ne le fait pas, on s'adresse à sa mère. S'il se fût trouvé là un protestant, il auroit dit à ceux qui se plaignirent de manquer de vin : vous avez tort de vous adresser à Marie ; pourquoi n'allez-vous pas tout de suite à Jésus ? Ce qu'il auroit trouvé mauvais, Jésus l'approuve.

LE CALVINISTE.

Il l'approuva si peu, qu'il fit à Marie la réponse que lady Méry a trouvée dure.

MADEM. BONNE.

Parce que ni vous, ni elle, ne l'avez pas approfondie. Le seul moyen de nous instruire à cet égard, eût été de refuser nettement ce que Marie lui demandoit, et il fait tout le contraire, puisqu'il avance son premier miracle en faveur de son intercession. Cela est positif. Mon heure n'est pas encore venue, lui dit-il; et cependant il fait le miracle.

LADY LOUISE.

Vous me faites faire une réflexion qui ne m'étoit jamais venue dans l'esprit. On voit par la conduite de Marie, qu'elle comprit le sens de la réponse de Jésus, et qu'elle connut qu'il avoit exaucé sa demande.

MADEM. BONNE.

Cela est clair; elle ne dit point à ceux qui avoient demandé son intercession : J'ai été refusée; mais, *faites ce qu'il vous dira.* Pourquoi Jésus accompagne-

t-il la grâce qu'il lui accorde, de ces paroles: *Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi?* C'étoit pour notre instruction, Mesdames. Il vouloit nous faire comprendre que ce n'étoit point comme homme qu'il alloit commander à la nature; c'étoit comme s'il eût dit à Marie: Ce n'est pas en qualité de votre fils que je vais changer les élémens; si je n'avois que la nature que j'ai prise dans votre sein, ils ne m'obéiroient pas : c'est comme Dieu, par le pouvoir de ma divinité; et sous ce point de vue nous n'avons rien de commun ensemble. Marie n'ignoroit pas cette importante vérité; mais il étoit à propos que nous en fussions instruits. Voilà pourquoi Jésus employe le nom de femme, et qu'il le substitue à celui de mère. Or, comme dans cette occasion il a la bonté de distinguer à nos yeux ce qu'il fait comme Dieu, de ce qu'il fait comme homme, il n'eût pas manqué, je le répète, à nous apprendre qu'il trouvoit mauvais qu'on employât la médiation de sa mère, et nous eût commandé de nous pourvoir immédiatement auprès de lui. Il ne l'a pas fait; donc il n'en étoit pas offensé.

LADY MÉRY.

Mais pourquoi cette explication, qui me paroît si naturelle, ne m'est-elle jamais venue dans l'esprit?

MADEM. BONNE.

C'est qu'on y avoit mis autre chose; pleine de la fausse idée qu'il étoit injurieux à Jésus qu'on s'adressât à sa mère, vous cherchiez, dans les paroles du Sauveur, une preuve du mécontentement qui ne pouvoit pas y être, puisqu'il exauça sa prière.

LADY LOUISE.

Il y a encore deux autres endroits dans l'Evangile qui me paroissent durs à l'égard de Marie. Une femme, élevant sa voix au milieu du peuple, s'écria: *Heureuses les mamelles qui vous ont allaité!* Il répondit à cette femme: *Dites plutôt: Heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la pratiquent!* Et une autre fois, lorsqu'on lui dit que sa mère et ses frères étoient dehors qui le demandoient, il dit: « Qui sont ma mère et qui sont mes » frères? » Et étendant la main sur ses

disciples, il ajouta : « Voici ma mère, » voici mes frères; car quiconque fait » la volonté de mon père qui est dans » le ciel, celui-là est ma mère, mon » frère et ma sœur. » Sans doute qu'il y a un sens caché à ces paroles. Le connoissez-vous ?

MADEM. BONNE.

Ce sens n'est point caché, Madame; au contraire, il est très-clair lorsqu'on l'examine. La réponse que Jésus fit à cette femme est la plus grande louange qu'il pût donner à sa mère. Qui a jamais mieux fait la volonté de Dieu que Marie? Qui a jamais mieux connu et pratiqué ce qui étoit enseigné par la divine parole ? Or, Marie est plus heureuse d'avoir écouté et pratiqué la parole de Jésus, que d'être sa mère selon la chair. Remarquez, Mesdames, que Jésus aimoit trop sa mère pour lui donner des louanges et des applaudissemens : la justice, il est vrai, l'engageoit à la louer, mais il le fait d'une manière cachée. Il nous apprend par là le prix de l'obéissance aux volontés de son père céleste, puisque le mérite de cette obéissance

élève plus Marie que sa maternité divine.

M. DE BONNEFOI.

Je crois que la seconde parole ou réponse de Jésus, renferme encore une utile leçon aux personnes consacrées au saint mystère. Elles ne doivent plus avoir d'autres parens que les peuples qu'elles sont chargées d'instruire. Le père, la mère, les frères, les sœurs d'un bon curé, sont ses paroissiens. Or, s'il faut que l'homme évangélique renonce à sa propre famille, pour laquelle il doit être censé mort, lorsqu'il est question de son ministère, combien est-il contraire à l'esprit de son état de se charger d'une femme et d'une troupe nombreuse d'enfans, dont l'éducation et la fortune prendront le temps consacré à ses devoirs?

MADEM. BONNE.

Nous parlerons de cet article en son lieu, Monsieur. Il faut présentement finir ce que nous avons commencé.

LADY LOUISE.

Je vous prie de me dire, ma Bonne,

si la dévotion à la sainte Vierge est bien ancienne dans l'Eglise.

MADEM. BONNE.

Je défie à aucun protestant d'en trouver l'époque. Saint Ambroise, parlant d'une martyre, dit : *Cette fille vierge demanda le secours d'une Vierge pour obtenir la patience dans les tourmens.* Ressouvenez-vous, Mesdames, je le répète pour la vingtième fois, de ce qui est arrivé toutes les fois qu'on a voulu innover en matière de religion ; il s'est élevé un cri, et l'on disoit : Nos pères n'ont point cru cela. Si la dévotion à Marie n'avoit pas été établie du temps des apôtres, on se seroit soulevé contre le premier qui auroit voulu l'introduire, comme on le fit contre celui qui voulut lui disputer le titre de Mère de Dieu. Dès le temps de Constantin on voit des églises consacrées à Dieu, sous l'invocation de la sainte Vierge.

LE RABBIN.

Je suis absolument neuf sur cette matière, ainsi je vous prie de m'apprendre quel culte l'Eglise rend à Marie et aux Saints.

MADEM. BONNE.

Un culte absolument relatif à la Divinité. Comme Marie a eu les plus grands rapports avec Dieu, qu'une pure créature puisse avoir, les honneurs qu'elle lui rend sont de beaucoup supérieurs à ceux qu'elle rend aux autres Saints, qui n'ont pas eu des rapports si immédiats avec la Divinité. L'Eglise honore en elle le temple vivant de la Divinité : pendant neuf mois elle a eu avec Jésus l'union la plus étroite qu'il soit possible d'imaginer dans la nature. Pleine de grâce avant l'incarnation, qui pourroit exprimer l'océan de grâces dont elle a été comme submergée pendant les neuf mois que son Dieu habitoit en elle? L'arche d'alliance étoit une chose si sainte, qu'Oza, pour avoir eu la hardiesse d'y porter la main, mourut sur-le-champ. Cependant l'arche n'étoit qu'une figure, et Marie possédoit entièrement son Dieu. Tous nos respects et notre vénération pour elle sont fondés sur ces titres ; c'est Jésus qui en est le principe. Quand j'honore Marie, la créature disparoît : je ne vois en elle

que la fille du Père par excellence, la mère du Fils du Saint-Esprit ; je lui sais gré d'avoir nourri mon Sauveur, de l'avoir élevé avec des soins inexprimables ; d'avoir consenti à être sa mère, et enfin de l'avoir immolé au salut des hommes, sur la croix.

LADY LOUISE.

Ah ! ma Bonne, vous en dites trop. Dieu n'a pas demandé le consentement de Marie pour la mort de son adorable fils ; il n'avoit pas besoin de son aveu, et l'Ecriture ne dit rien qui le fasse supposer, comme vous l'assurez.

MADEM. BONNE.

Non, Madame, quand on la lit sans attention. Il attendit son consentement pour accomplir en elle le grand mystère de l'Incarnation, et lui envoya un ange pour le lui demander. Ce ne fut qu'au moment où elle donna ce consentement, que le Saint-Esprit descendit en elle, pour y former le corps sacré où la divinité s'unit dès le premier moment de sa formation. *Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole*, dit-elle à l'ambassadeur céleste.

LADY LOUISE.

Qu'a de commun ce consentement qu'elle donna alors, avec celui que vous supposez? Ils sont indépendans l'un de l'autre.

MISS DOROTHÉE.

Je pense que Marie avoit lu l'Ecriture, et connoissoit le sort de celui dont elle alloit être mère.

MADEM. BONNE.

Et vous pensez juste, ma chère. L'ange salua Marie pleine de grâce. Où il y a plénitude il n'y a pas de vide; elle avoit donc toutes les grâces, tous les dons et toutes les faveurs réunies en sa personne, celles des patriarches et des prophètes: comment n'auroit-elle pas compris le sens de l'Ecriture? Elle avoit lu dans Isaïe, que l'homme adorable dont on lui proposoit d'être la mère, devoit être chargé de nos iniquités, qu'il paroîtroit défiguré, semblable à un lépreux sur l'arbre de la croix; c'est de ce Dieu, souffrant et mourant, qu'elle veut bien devenir la mère; son sacrifice commença au mo-

ment de l'Incarnation ; ses bras furent le premier autel où Jésus nous donna les prémices de son sang adorable dans la circoncision. Elle renouvela ce sacrifice d'une manière particulière, le jour de la présentation au temple. Glorieux Siméon, vous transperçâtes dès-lors son tendre cœur du glaive de la douleur la plus amère. Vous lui rendez son fils, mais c'est pour le préparer à la mort : elle ne remporte la victime, que pour la mettre en état d'être sacrifiée. Pleine de la prédiction du saint vieillard, elle voit les gouttes de lait, qu'elle lui fait sucer, se changer en autant de gouttes de sang qui couleront un jour à ses yeux sur l'arbre de la croix...... Vous pleurez, lady Louise !

LADY LOUISE.

Une pensée qui m'a saisie fait couler mes larmes. Quelle seroit ma désolation, si on m'assuroit que mon fils, que j'aime avec tant de tendresse, périroit un jour sur un échafaud ! on auroit beau me représenter la gloire de donner son sang pour le salut de la patrie (car je suppose que tout son crime seroit sa fidélité)

je serois inconsolable. Cette pensée empoisonneroit tous les momens de ma vie, et je ne pourrois jeter les yeux sur mon enfant, sans jeter des larmes amères. Ah ! que Marie a payé chèrement l'honneur inestimable d'être la mère d'un Dieu !

MADEM. BONNE.

Mourir sur un échafaud, est une chose amère à la nature ; mais de combien de terribles circonstances la mort de Jésus a-t-elle été accompagnée ? Marie les prévoyoit bien ces circonstances ; car quand on lui disputeroit la grâce des prophètes, on ne pourroit supposer qu'elle n'eût pas l'intelligence de l'Écriture, où toutes ces circonstances étoient prédites. En falloit-il tant pour former en elle une source inépuisable des plus vives douleurs ? Ainsi, au milieu des grâces et des faveurs les plus relevées, la vie de Marie fut une vie de croix et de tourmens ; mais elle fut cette femme forte que les vents de l'adversité ne pouvoient ébranler. Elle fut présente au sacrifice sanglant que fit Jésus sur l'arbre de la croix. Elle y étoit debout, dit l'Ecriture. Quel courage ! Que faisoit-

elle au pied de la croix? N'en doutons point, Mesdames; elle offroit son fils au Père éternel, comme une victime parfaite, pour réparer sa gloire et sauver les pécheurs. Oh! que les hommes lui devinrent chers en voyant combien ils l'étoient à son fils, et en comptant, pour ainsi dire, chacune des douleurs qu'il souffroit pour les racheter! Ce qu'elle fit alors au pied de la croix, elle le fait sans cesse dans le ciel; elle prie son divin Fils pour le salut de ces hommes qui lui ont tant coûté. Croyez qu'elle est souvent exaucée, puisque Dieu nous est représenté, dans l'Ecriture, comme toujours prêt à se laisser toucher par les prières et les mérites de ses serviteurs.

LE CALVINISTE.

Dites, par les prières et non par les mérites; ce mot choquera toujours ceux qui savent que, quand nous avons fait tout ce qui dépendoit de nous, nous devons nous regarder comme des serviteurs inutiles.

MADEM. BONNE.

Je m'en tiens à l'Ecriture sainte,

Monsieur; c'est notre convention. Quand Dieu promit à Abraham la grâce des cinq villes condamnées à périr par le feu, s'il pouvoit s'y trouver seulement dix justes, ce n'étoit pas par les prières de ces justes qu'il auroit été fléchi, puisqu'ils ignoroient le décret porté et la condition sous laquelle Dieu vouloit bien le révoquer ; c'étoit uniquement en considération de leur justice, qui auroit mérité la grâce des autres. Reprenons notre sujet.

Rien de plus ridicule que d'annoncer que Jésus se tient offensé des prières qu'on fait à Marie, puisqu'on ne l'honore que par rapport à lui : on ne pourroit dire sans folie qu'un roi s'offense des honneurs qu'on rend à un ambassadeur qui le représente ; plus on honore le représentant, plus on marque de respect et d'égards à celui qui est représenté.

MISS DOROTHÉE.

Le plus grand nombre des seigneurs connoissent à peine leurs domestiques, et ne s'en soucient guères ; cependant si on osoit en insulter un, couvert de leurs livrées, ils se tiendroient offensés,

et tiennent compte des honneurs qu'on leur rend.

LADY LOUISE.

Il y a une comparaison bien plus naturelle : Vous m'aimez ; une personne que vous ne connoissez ni d'Eve ni d'Adam, vient vous rendre visite, et s'annonce comme un parent ou un ami ; l'amitié que vous me portez vous engage à le bien recevoir, à le bien traiter, à lui rendre service. N'aurois-je pas bonne grâce à me fâcher de cette bonne réception, dont je serois le motif ?

MADEM. BONNE.

Il y auroit de l'extravagance à vous en fâcher. Par la même raison, je suis sûre que Dieu ne peut être offensé des honneurs que je rends à sa mère et aux saints, puisque je ne les honore qu'à cause de lui, et que mes respects et ma confiance dans leurs prières est en proportion de l'amour qu'il leur porte, sans qu'il y ait rien qui ne lui soit rapporté.

LE RABBIN.

Je suis persuadé qu'il n'y a aucun protestant raisonnable qui ne fût satisfait des explications que vous venez de

donner sur ce point, comme sur bien des autres : je crois remarquer, depuis nos conférences, qu'on ne dispute que faute de s'entendre, et que, dans le fond, vous êtes d'accord. Les protestans ne crient pas plus haut contre les abus que l'Eglise romaine.

MADEM. BONNE.

Cela est extrêmement vrai, Monsieur; ils ne haïssent l'Eglise et ses membres, qu'à raison des sentimens qu'ils n'eurent jamais.

L'ANGLICAN.

L'expression est trop forte, Mademoiselle. Nous ne haïssons point les catholiques; et j'aurois très-mauvaise opinion d'une communion qui voudroit inspirer de la haîne pour quelqu'homme que ce fût.

MADEM. BONNE.

C'est des dogmes qu'on nous attribue, Monsieur, et non de nos personnes, que vous avez horreur; mais le pas est glissant : et parmi chez nous, comme chez vous, le peuple et l'ignorant passent les justes bornes. La religion oblige à détester les erreurs et à aimer les errans : ce sont des frères malades et morts, mais

qui peuvent ressusciter et guérir. Le contraire de ce commandement, fait par la religion, n'arrive que trop souvent; la haîne contre l'hérésie tombe sur l'hérétique.

LE RABBIN.

Et ceux qui, pour nourrir cette haîne dans les peuples, attribuent à leurs adversaires des sentimens qu'ils n'eurent jamais et qu'ils détestent, sont responsables de tous les péchés que commettent à cette occasion les ignorans et les simples.

MADEM. BONNE.

Les hérésiarques, dans tous les temps, ont été dans l'usage d'empoisonner les pratiques de l'Eglise, pour justifier leur désertion et leur schisme. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ceux qui les ont suivis les en ont crus aveuglément sur leur parole, eux qui nous accusent d'une foi aveugle pour nos pasteurs.

LE CALVINISTE.

Ne nous en faites pas un crime, Mademoiselle. Nous vivons au milieu des catholiques: qu'avons-nous à faire de chercher les dogmes de votre Eglise,

pendant que vos usages les désignent ? Avouez que la confession, telle qu'elle se pratique communément, enhardit le pécheur à commettre le crime, par la facilité d'en obtenir le pardon.

BELESPRIT.

Qu'appelez-vous facilité, Monsieur ? On voit bien que vous ne vous êtes jamais confessé : ne diroit-on pas que chez les protestans il faut faire les choses les plus pénibles pour espérer le pardon de ses péchés? On les confesse à Dieu, et on en fait autant chez les catholiques : c'est par là qu'il faut commencer ; mais après ce commencement il y a une fin qui n'est point du tout agréable à la nature, c'est qu'il faut les confesser au prêtre. Cette prétendue facilité disparoît alors : j'en sais quelque chose, moi qui vous parle. Je viens de faire une confession générale dont j'avois grand besoin, et je vous assure que j'ai sué en plus d'un endroit. Il est bien pénible d'aller se montrer à nu, d'avouer qu'en plusieurs occasions où l'on affectoit d'être homme de bien, où l'on faisoit sonner bien haut les mots d'*honneur* et

de *probité*, on n'étoit qu'un franc coquin et un misérable. Il faut s'être bien confessé pour savoir si ce moyen de rentrer en grâce avec Dieu est une source de relâchement. Pour moi, je publierai, à la louange de ce sacrement, qu'il m'a ôté comme un poids dont j'étois suffoqué, qu'il m'a donné la connoissance de moi-même, et l'amour propre n'y a rien gagné; enfin, qu'il m'a donné une facilité de me corriger que je n'eusse jamais cru possible; mes mauvaises habitudes, quelque invétérées qu'elles fussent, ont cédé presque du premier coup. Cependant je n'ai point encore reçu l'absolution: on me la fait attendre, comme cela est juste, et j'en espère les plus heureux effets. Quand je pourrois renoncer à croire tout ce que l'Eglise catholique enseigne, je ne pourrois jamais douter que la pénitence ne soit un sacrement: la grâce que j'ai reçue est trop sensible.

LE CALVINISTE.

Nous passerions volontiers l'article de la confession, quoiqu'on puisse dire que sur cent hommes il n'y en a pas deux qui aient l'idée des dispositions dont on

a parlé, et qui la rendroient salutaire. Mais combien, se fiant aux indulgences, croient qu'il suffit de marmotter quelques prières, pour devenir tout-à-coup blanc comme la neige ? Combien qui se nourrissent orgueilleusement d'une confiance hardie, et croient que Dieu est obligé de leur donner le ciel à cause de leurs œuvres, tandis que le salut nous est donné gratuitement par l'application que la foi nous fait des mérites de Jésus-Christ ? Combien, enfin, parmi les catholiques, qui adorent Marie et les Saints, comme ils font l'adorable Trinité ? Dites donc que tout ces gens-là ne sont pas catholiques, ou que les dogmes de l'Eglise romaine, s'ils ne sont pas erronés, conduisent à l'erreur.

MADEM. BONNE.

Non, Monsieur, je ne dirai pas cela et je vous répondrai : 1°. Que l'abus d'une bonne chose ne doit point en faire abolir l'usage : il faut travailler à détruire les abus, et laisser la chose ; 2°. Que l'ignorance parmi les catholiques n'est pas portée au point que vous vous le persuadez ; j'en ai fait l'expérience. Il y a

un grand nombre de gens qui ne savent pas s'exprimer, quoiqu'ils pensent juste, et leurs réponses peuvent avoir donné lieu aux fausses idées des protestans; mais parmi ces personnes il en est peu dont le sentiment soit d'accord avec l'expression sur quantité de sujets.

Adorez-vous la sainte Vierge, demandois-je, il y a quelque temps, à un animal portant face humaine? Oui, Madame, me répondit-il d'un air niais. Cela est fort bien, lui dis-je, pour ne pas le troubler. Mais qui aimez-vous le mieux, du bon Dieu ou de la sainte Vierge? Oh! c'est le bon Dieu, me répondit-il. Et qu'est-ce qui vous a créé et mis au monde? Le bon Dieu. Puisque c'est le bon Dieu qui vous donne tout, que demandez-vous à la sainte Vierge? Qu'elle m'obtienne de Dieu la grâce d'être bon et de gagner ma vie. J'ajoutai: il ne faut donc pas dire que vous adorez la sainte Vierge, mais que vous la priez de prier pour vous, et de vous obtenir de Dieu les grâces dont vous avez besoin, car Marie est la plus sainte de toutes les créatures; mais enfin, c'est une créature comme vous, et il ne faut pas adorer la

créature, mais Dieu seul. On entend bien cela, me dit-il : elle n'est pas comme le bon Dieu, mais je crois qu'il l'aime beaucoup, parce qu'elle est sa mère ; et moi, je l'aime aussi à cause de cela.

Si vous aviez interrogé cet homme le lendemain, il vous eût peut-être répondu encore qu'il adoroit Marie, il s'étoit habitué à ce mot ; mais il distinguoit très-bien, malgré sa grossièreté, ce qu'il devoit au créateur, d'avec ce qu'il devoit à la créature. Vous avez vu combien le saint concile de Trente recommande aux évêques de veiller sur l'instruction ; et malgré les préjugés à cet égard, le plus grand nombre des curés s'acquitte dignement de leur emploi. Cessez donc d'accuser l'Eglise romaine des abus qui sont inévitables, tant que les choses les plus saintes auront à être pratiquées par des hommes.

LE RABBIN.

Il y avoit des abus dans l'observation de l'ancienne loi, comme il y en a dans celle de la nouvelle. Le sabbat étoit saint: cependant on abusoit de la défense d'y faire des œuvres serviles, et on faisoit un crime à Jésus de faire des miracles

en ce jour. Dieu avoit certainement prévu qu'on abuseroit du serpent d'airain : cependant il ordonna à Moïse de l'élever. Les juifs abusoient du vœu et du serment, lorsqu'ils s'engagèrent à tuer saint Paul, Jephté à sacrifier sa fille, Herode à faire couper la tête à saint Jean-Baptiste ; falloit-il pour cela retrancher le vœu et le serment ?

MADEM. BONNE.

A ces exemples on peut en ajouter mille autres. Mais il est temps de nous séparer, Mesdames. Nous parlerons la première fois du grand point qui nous sépare, je veux dire de la présence réelle. Demandons bien, d'ici à ce temps, les lumières du Saint-Esprit, non seulement pour connoître la vérité, mais encore pour avoir le courage de la suivre.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

LES AMÉRICAINES.

LES AMÉRICAINES

OU

LA PREUVE

DE LA RÉLIGION CHRÉTIENNE

PAR LES LUMIÈRES NATURELLES;

Par Mme. LEPRINCE DE BEAUMONT.

Tome Sixième.

NOUVELLE ÉDITION.

A PARIS,

Chez { L. SAINTMICHEL, Libraire, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, nº. 14.
BRUNOT - LABBE, Libraire de l'Université Impériale, quai des Augustins, nº. 33.

1811.

Noms des Personnages qui paroîtront dans ce Volume.

Un CALVINISTE, Rigoriste et Ministre.
Un Ministre ARIEN.
Un Ministre LUTHÉRIEN.
Un Ministre ANGLICAN.
Un Ministre TOLÉRANT.
Lady S.
Un RABBIN.
Un ARMINIEN.
Les Interlocutrices ordinaires.

Se vend à Metz, chez DEVILLY,
Libraire, rue du Petit-Paris.

LES AMÉRICAINES,

OU

LA PREUVE

DE LA RELIGION CHRÉTIENNE

PAR LES LUMIÈRES NATURELLES.

SIXIÈME PARTIE.

PREMIÈRE JOURNÉE.

MADEM. BONNE.

Nous devons aujourd'hui, Mesdames, parler des sacremens qui sont reconnus comme tels dans l'Eglise catholique. J'ai à vous prouver qu'elle n'a rien innové à cet égard, et qu'on voit ces sacremens reçus et pratiqués dans l'Eglise dès son origine. Rappelez-nous, lady Méry, la signification du mot *Sacrement*.

LADY MÉRY.

C'est en général un signe sensible, par lequel une chose invisible est signifiée ; et comme les sacremens de la loi nouvelle donnent la grâce, il faut nécessairement qu'ils aient été institués par notre Seigneur Jésus-Christ, qui seul peut la donner.

LE CALVINISTE.

Selon cette définition, qui est très-juste, que vont devenir les sept sacremens de l'Eglise romaine? car il est notoire par l'évangile, que Jésus n'en a établi que deux, qui sont le baptême et la sainte cène. L'évangile, qui nous marque expressément l'institution de ces deux sacremens, nous auroit parlé des autres s'ils eussent existé.

LE RABBIN.

Je ne sais pas s'il est vrai que l'évangile ne dise rien des cinq autres sacremens; mais je sais que saint Jean nous avertit très-expressément que tout ce que Jésus a dit et a fait n'a point été écrit. Nous l'avons déjà remarqué, Monsieur ; ainsi, quand même il seroit vrai que l'évangile ne dît rien de ces sacremens, il n'en

faudroit pas conclure qu'ils n'eussent pas été institués par Jésus-Christ. Votre Eglise reconnoît que la foi des quatre premiers siècles a été pure. Tout ce qu'on devoit croire et faire dans ce temps, avoit donc été établi par Jésus-Christ, et nous avoit été transmis par les apôtres, soit qu'il eût été écrit ou non. Mademoiselle Bonne s'est engagée de vous prouver que l'Eglise n'a jamais varié, et qu'elle croit constamment ce qu'on croyoit dans ces premiers siècles; c'est là seulement de quoi il est question aujourd'hui : il ne vous reste qu'à nous prouver, ou qu'elle cite les faits d'une manière infidelle, ou que l'église dans son origine étoit gâtée, souillée, corrompue, et que par conséquent les promesses que Jésus lui avoit faites étoient fausses et illusoires. Dans le premier cas, il faut nécessairement vous faire catholique. Dans le second, vous devez vous faire juif et abjurer le christianisme. Au reste, je vous le répète, cette discussion n'est pas pour moi; l'Eglise catholique m'apprend qu'il y a sept sacremens, je le crois sans hésiter.

MADEM. BONNE.

Je loue la simplicité de votre foi, Monsieur, et par la grâce de Dieu, la mienne est aussi aveugle et aussi forte ; mais cela ne m'empêchera pas d'entrer dans la discussion que j'ai promise, parce qu'il faut à ces dames quelque chose de plus qu'à nous, jusqu'au moment où elles reconnoîtront l'autorité de l'Eglise, comme nous avons le bonheur de le faire.

MISS DOROTHÉE.

Grand merci, ma Bonne! Vous nous prenez donc pour des personnes dépourvues de sens; car la parole de Jésus sur l'infaillibilité de l'Eglise est formelle ?

MADEM. BONNE.

Je l'avoue, ma chère ; mais comme ces dames, et ceux qui par la suite liront nos conférences, auront à combattre les préjugés enracinés par l'éducation, la charité chrétienne nous fait une loi de pousser nos preuves jusqu'à la démonstration.

BELESPRIT.

Ajoutez qu'il est bien satisfaisant,

après avoir plié son esprit par la foi à croire des vérités qu'on croyoit seulement sur la parole de Jésus, de trouver que la raison, éclairée par la connoissance de la divinité, nous engageroit à croire ces vérités, quand nous n'aurions pas le secours de la révélation. Je rends mal ce que j'ai dans l'esprit; aidez-moi, Mademoiselle.

MADEM. BONNE.

Ce que vous dites me paroît clair. Par exemple, dès que je suis une fois convaincue que Jésus veut sincèrement le salut de tous les hommes, il s'ensuit deux choses : qu'il a connu les moyens les plus efficaces de nous assurer les mérites de son sang, de nous aider à lever les obstacles qui nous empêcheroient de profiter de ces moyens. N'est-il pas tout naturel à ma raison de penser qu'aucun des moyens de salut ne manque aux hommes? Ce que ma raison me dicte, l'Eglise me l'enseigne: elle l'a cru pendant près de dix-huit siècles, elle l'a toujours enseigné; elle s'est élevée avec force contre ceux qui vouloient attaquer ces précieux dogmes, sources de notre consolation. Qu'il m'est aisé, après cela,

de me soumettre à cette Eglise et de croire des vérités si satisfaisantes! Que font les hérétiques en voulant m'ôter ces moyens de salut? Ils veulent m'appauvrir, me dénuer de mes vraies richesses. Quand il n'y auroit que cette raison, en faudroit-il davantage pour dire qu'ils sont les ennemis du genre humain?

LE CALVINISTE.

Oui, si on vous ôtoit des biens réels; mais si ces sacremens sont d'institution humaine, vous avouez qu'ils ne peuvent donner la grâce: en vous les ôtant, loin de vous causer un vrai préjudice, on vous fait un très-grand bien, puisque c'est vous ôter les fondemens d'une confiance fausse et illusoire.

MADEM. BONNE.

C'est ce que l'examen va confirmer ou détruire. Commençons par le sacrement de la Confirmation.

Il est notoire, par la sainte Ecriture, que les apôtres, après avoir baptisé les nouveaux chrétiens, leur imposoient les mains, et qu'ils recevoient le Saint-Esprit. Simon le magicien étoit bien

persuadé de l'existence de ce sacrement, lui qui offrit à saint Pierre une somme d'argent pour obtenir le pouvoir de donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Cette histoire seule suffiroit pour prouver que la confirmation est un sacrement. On y voit une chose visible, qui est l'imposition des mains, et une invisible, qui est la réception du Saint-Esprit.

BELESPRIT.

J'y remarque encore une troisième chose : c'est que toutes sortes de personnes n'avoient pas le pouvoir de donner le St. Esprit par l'imposition des mains; il falloit pour cela un caractère particulier; et c'étoit ce caractère que Simon vouloit acquérir avec de l'argent.

MADEM. BONNE.

Vous avez raison, Monsieur : ce caractère ne pouvoit être donné que par les apôtres; mais j'ai remis cette remarque au temps où nous parlerons du sixième des sacremens, qui est celui de l'Ordination des pasteurs légitimes.

LE CALVINISTE.

Cette imposition des mains que fai-

soient les apôtres, étoit-elle accompagnée du chrême et des ridicules cérémonies dont on se sert dans l'Eglise romaine? D'ailleurs, examinez quelle étoit la suite de cette imposition des mains : le don des langues, celui de prophétie, celui des miracles. Pouvez-vous dire que la chose soit la même aujourd'hui, puisqu'elle ne produit pas les mêmes effets?

MADEM. BONNE.

Eh! qui vous a dit, Monsieur, que les chrétiens ne recevoient pas alors l'huile sacrée, qu'on nomme chrême? Ne la voyons-nous pas établie dès les premiers siècles de l'Eglise? Prétendons-nous mieux savoir ce que les fidèles ont fait, ont reçu, ce que les apôtres ont donné, que ceux qui étoient, pour ainsi dire, leurs contemporains, et qui avoient vécu avec leurs disciples? Or, ces évêques de la primitive Eglise se servoient du saint chrême; c'est un fait reconnu de vos auteurs comme des nôtres.

LE CALVINISTE.

Vous confondez, Mademoiselle; j'avoue bien que dès-lors on avoit in-

troduit la cérémonie de marquer avec le chrême ceux qu'on baptisoit ; mais c'étoit si peu ce que vous appelez le sacrement de Confirmation, que les simples prêtres pouvoient la donner ; au lieu que selon votre Eglise il n'y a que les seuls évêques qui puissent donner la confirmation.

MADEM. BONNE.

Je ne saurois croire que ce soit sérieusement que vous fassiez cette objection : lisez, Monsieur, l'Histoire Ecclésiastique, celle des Conciles, les écrits des Pères, considérés seulement comme historiens ; vous y verrez, en cent endroits, que les canons ordonnent que celui qui a été baptisé soit présenté à l'évêque pour recevoir l'onction. Dans la question du baptême des hérétiques, il est dit expressément que ceux qui ont été baptisés au nom de la Sainte-Trinité doivent se présenter à l'évêque pour obtenir de lui l'onction. L'esprit de l'Eglise, dans cette seconde onction, n'étoit pas équivoque ; et un des Pères, dont j'ai oublié le nom, attribue la chûte de Tertullien à ce qu'il ne l'avoit pas reçue ; parce que la grâce de ce sacre-

ment est de nous confirmer dans la foi par la réception du Saint-Esprit. Quant à votre seconde objection, voici ma réponse : vous prétendez que la confirmation n'a aucun rapport avec l'imposition des mains, donnée, ou plutôt faite par les apôtres, parce qu'elle n'est pas suivie des mêmes effets. Il n'est point prouvé par la sainte Ecriture que la réception du Saint - Esprit fût toujours accompagnée de ces dons extérieurs et miraculeux. Secondement, ces dons n'étoient point pour ceux qui les recevoient, mais pour conduire à Jésus-Christ les peuples auxquels ils devoient annoncer l'Evangile, qui, pour croire, avoient besoin de ces marques frappantes de la toute - puissance de Dieu. Enfin, je ne doute pas que, de nos jours, Dieu ne renouvelle de temps en temps ces merveilles chez ceux auxquels l'Evangile est annoncé pour la première fois.

LE CALVINISTE.

N'allez-vous pas nous citer les miracles de vos missionnaires dans le Nouveau-Monde et dans les Indes? Mais

je vous avertis que nous tenons pour faux tout ce qui nous vient par ce canal. Qui ne connoît les motifs de ces sortes de gens, qui ne vont dans ces régions inconnues que par ambition, et que pour acquérir des richesses ?

MISS DOROTHÉE.

Ne jugez pas et vous ne serez pas jugé. Voilà bien le cas, Monsieur, d'appliquer ce précepte de Jésus-Christ, dont vous avez eu la bonté de nous faire souvenir. Les actions de ces gens-là sont bonnes en elles-mêmes ; laissez à Dieu le jugement de leurs motifs.

MADEM. BONNE.

Ne nous écartons point de notre sujet, je vous prie. Le Saint-Esprit n'avoit pas été promis aux seuls fidèles de la primitive Eglise, mais à tous les chrétiens en général ; et nous voyons, par la pratique constante de tous les siècles, que les fidèles ont cru, depuis les apôtres, que cette faveur leur étoit accordée par l'imposition des mains de l'évêque : cette imposition étant le signe sensible de ce sacrement, ces Messieurs n'ont à nous opposer que des conjectures dé-

nuées de vraisemblance contre des faits; et en dispute réglée, même pour les affaires temporelles, une affirmation l'emporte sur dix négations.

LADY LOUISE.

Je ne comprends pas du tout ce que vous venez de dire, ma Bonne; ayez la bonté de nous l'expliquer.

MADEM. BONNE.

Un homme d'honneur et de bon sens vous assure qu'il vient d'être témoin d'un événement singulier. Dix personnes qui viennent du même endroit vous assurent qu'elles n'en ont point entendu parler. La chose, pour cela, n'en sera pas moins crue de ceux qui connoissent le premier témoin, parce qu'il est plus aisé de penser que certaines circonstances ont dérobé la connoissance de ce fait aux personnes qui l'ignorent, que d'imaginer qu'une personne telle que je l'ai dite, voulût se déshonorer par un mensonge. Les livres sacrés m'apprennent que du temps des apôtres le Saint-Esprit descendoit sur ceux auxquels on imposoit les mains; je vois les évêques de la primitive Eglise imposer

les mains à la même fin : cette pratique s'est perpétuée jusqu'à nous. Voilà, ce me semble, des affirmations trop positives pour qu'elles puissent être infirmées par les négations de ces Messieurs.

MISS DOROTHÉE.

Outre que les dons extérieurs, comme celui des miracles, etc......., étoient en quelque sorte nécessaires dans le temps de la primitive Eglise, je crois voir encore une autre cause de la cessation de ces effets miraculeux qui suivoient la réception du Saint-Esprit, dans la confirmation. Les premiers chrétiens le recevoient au sortir des eaux du baptême ; leur innocence et leur ferveur n'opposoient aucun obstacle aux dons du Saint-Esprit qu'ils recevoient avec plénitude. Les dispositions avec lesquelles on le reçoit aujourd'hui étant de beaucoup inférieures à celles qu'on y apportoit alors, il ne faut pas s'étonner si les effets en sont différens.

L'ANGLICAN.

On ne vous nie pas l'ancienneté de cette pratique ; elle est salutaire, c'est

le renouvellement des promesses du baptême : aussi nous l'avons conservée, mais nous n'accordons point qu'elle soit un sacrement.

MADEM. BONNE.

Comme le refus que vous faites de la recevoir pour telle n'est point fondé, que je vous défie de me prouver que la promesse de recevoir le Saint-Esprit ait été bornée aux premiers fidèles, je suis autorisée à rejeter votre négation.

LE RABBIN.

Et la raison vous en fait une loi, indépendamment de l'autorité de l'Eglise. Je vois une pratique qui vient des apôtres, et conséquemment de Jésus; j'y trouve, comme dans le baptême, un signe sensible, une grâce invisible; je suis donc autorisé à la regarder comme un sacrement, puisqu'elle a les caractères qui le constituent : cela est clair.

MADEM. BONNE.

Je ne vous parlerai point du sacrement de pénitence dont nous avons traité amplement. Voyons celui de l'extrême-onction.

LE CALVINISTE.

N'allez-vous pas nous rappeler à l'épître de saint Jacques, que nous ne recevons pas comme ayant été écrite par lui ?

MADEM. BONNE.

Nous avons déjà prouvé bien des fois, Monsieur, qu'il y a beaucoup de choses que vous ne recevez pas, et qui n'en sont pas moins recevables. Saint Augustin, dans son *Traité de la Foi et des OEuvres*, reconnoît cette épître. Le pape saint Innocent, Rufin, Sozomène, auteurs très-contemporains, par comparaison à Luther et à Calvin, nous assurent que cette épître étoit regardée, long-temps avant eux, comme venant de saint Jacques : leur témoignage vaut bien le vôtre. *L'esprit,* disent vos synodes, *nous a fait distinguer que cet ouvrage et plusieurs autres ne sont pas écrits par inspiration, qu'ils ne sont pas écrits par ceux auxquels on les attribue.* Mais le même esprit a décidé, à Dordrecht, que les plus grands crimes ne pouvoient faire perdre la grâce aux prédestinés, et qu'il leur en

ôtoit seulement le sentiment. Or, je vous le demande, étoit-ce le Saint-Esprit qui a porté cette belle décision?

LE RABBIN.

Je suis de bonne composition. Supposons, pour un moment, que cette épître n'a pas été écrite par saint Jacques: toujours faudroit-il dire qu'elle seroit d'un auteur contemporain des apôtres, puisqu'on la lui a attribuée, que l'usage de l'extrême-onction a été établi en conséquence de cet écrit. Voilà la supposition la plus favorable à votre sentiment.

LE CALVINISTE.

Il n'y auroit plus de dispute, si l'Eglise romaine le donnoit comme tel, sans en faire un sacrement.

LE RABBIN.

Cette pratique, Monsieur, selon l'expression de l'épître, donne la grâce. Or, tout ce qui donne la grâce est d'institution divine, Jésus seul pouvant la donner. Cette grâce est donnée par un signe extérieur et sensible; elle est donc un sacrement, selon la définition de vos catéchismes. Or, seroit-il possible qu'au-

cun des apôtres, qu'aucun des Pères, qu'aucun des conciles ne se fût inscrit contre une cérémonie qu'on présentoit comme un sacrement, quoiqu'elle ne fût que d'institution humaine? Voyez avec quel soin les apôtres, les Pères et les conciles s'élevoient contre toutes les nouveautés dans des choses bien moins importantes que celle-là. Ont-ils laissé établir et pratiquer cette cérémonie sans désabuser les fidèles? ils ont trahi leur ministère, et l'Eglise des premiers temps n'a point été pure, c'est-à-dire, pour parler comme il faut et conséquemment, qu'il n'y a jamais eu d'Eglise.

LADY LOUISE.

Pour couronner ces preuves historiques par une qui soit plus encore à notre usage, expliquez-nous, ma Bonne, quelle est la fin de l'extrême-onction, et des autres choses que vous nommez sacrement? Si cette fin est digne de Dieu, c'est un grand préjugé pour ces cérémonies.

MADEM. BONNE.

Rien de plus digne de la bonté infinie de Dieu et de son amour pour l'Eglise,

que l'institution des sept sacremens : vous en allez juger vous-même. Le baptême sanctifie notre entrée dans la vie chrétienne, en nous faisant enfans de Dieu, et en nous enrichissant des dons spirituels. La confirmation nous revêt des armes du salut pour combattre nos ennemis invisibles. La sainte eucharistie nous apporte le germe de l'immortalité, nourrit notre ame tout le temps de notre vie, et nous offre un moyen admirable de commencer à jouir de Dieu dans le temps, comme nous espérons de le faire dans l'éternité bienheureuse. Le mariage sanctifie l'état le plus commun dans le christianisme ; il nous fournit les grâces nécessaires pour adoucir la pésanteur des chaînes de cet état, pour élever chrétiennement des enfans à l'Eglise et des citoyens au ciel. L'ordre nous donne des pasteurs pour nous conduire dans les pâturages qui seuls donnent la vie éternelle, et nous indiquer le lieu où nous devons chercher le dépôt de la foi, que Jésus a mis en sûreté entre leurs mains : c'est à la succession légitime de ces pasteurs que nous reconnoissons ceux qui le sont légitimement ;

c'est elle qui nous apprend à les distinguer d'avec les mercenaires. Le seul moment de la mort, moment le plus important puisqu'il décide de notre éternité, n'auroit-il pas des secours particuliers et qui lui fussent propres ? La sagesse et la bonté infinie, la richesse sans bornes, se devoient le plan le plus grand et le plus magnifique dans l'établissement de son Eglise : or, ce dernier des sacremens devoit entrer dans ce plan. L'onction qui s'applique sur nos sens est le signe extérieur et sensible du sang de Jésus-Christ, qui nous est donné pour achever de purifier notre ame des souillures qu'elle a contractées par les sens dans le cours de son pélerinage. Quoi de plus digne de la bonté de Dieu que cette fin ? Quoi de plus propre à exciter en nous la douleur de nos péchés, notre reconnoissance envers ce Dieu libéral et miséricordieux ? Cette cérémonie ne paroît lugubre qu'à ceux dont la foi n'est pas bien vive ; et rien ne peut être plus consolant pour les vrais chrétiens. Un pauvre malade voit, pour ainsi dire, les cataractes de la miséricorde de Dieu s'ouvrir en sa faveur :

si l'enfer conjuré n'oublie rien en ce moment pour le perdre, les secours se multiplient en sa faveur, et lui fournissent, par l'application des mérites et du sang de Jésus-Christ, une force suffisante pour sortir victorieux de ce combat. Ah! ce sacrement est digne de Dieu; et dès-là, lorsque l'Eglise me le présente comme lui ayant été donné par Jésus, mon esprit se plie sans peine à croire qu'il l'a institué.

LE CALVINISTE.

Comme s'il avoit besoin de cette momerie et de cette onction faite avec de l'huile, pour nous appliquer les mérites du sang de Jésus-Christ!

MADEM. BONNE.

Comme s'il avoit besoin d'eau dans le baptême, de pain et de vin dans l'eucharistie, pour réaliser les grâces qu'il vouloit nous faire! Les hommes ne se déshabitueront-ils point de vouloir contrôler les œuvres de Dieu, et de fixer la manière dont il nous distribue ses grâces, selon leur imagination petite et étroite?

LADY LOUISE.

Si la religion catholique n'est pas la

meilleure, avouez du moins, Monsieur, qu'elle est la plus consolante. Que d'abondans secours ceux de cette communion n'ont-ils pas qui nous manquent! Ajoutez à tous ceux dont ma Bonne vient de nous faire le détail, ceux que nous procure le sacrement de Pénitence, qu'elle a oublié, et qui me paroît le plus consolant de tous. Qui peut se flatter d'avoir la contrition parfaite, c'est-à-dire cette horreur du péché, qui n'a que l'amour divin pour principe? Un catholique qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour s'exciter à la douleur, est obligé de croire que la grâce du sacrement supplée à ce qui lui manque. Que cela est satisfaisant! Mais que dire de ceux qui sont persuadés qu'ils reçoivent réellement Jésus-Christ dans l'eucharistie; qui croyent que sans cesse, sur nos autels, il s'offre à son père, et qu'ils peuvent à chaque instant se prosterner à ses pieds, comme la Madeleine? Il faut le répéter, la réforme nous a bien appauvries.

MISS DOROTHÉE.

Ecoutez, ma chère. Tous ces Messieurs conviennent qu'un catholique

peut se sauver; quand ils pousseroient la mauvaise humeur jusqu'à le nier, comme ils le devroient raisonnablement, tant qu'ils accuseront l'Église romaine d'avoir altéré la doctrine de Jésus-Christ, comme elle a, disent-ils, corrompu sa morale; quand, dis-je, ils le nieroient, ils n'ont rien avancé jusqu'à ce moment qui puisse jeter le moindre nuage sur la justification que ma Bonne a faite de la doctrine de son Eglise. Ainsi nous ne risquons rien à prendre le parti d'entrer dans une communion où l'on trouve le salut et des secours si abondans.

LE RABBIN.

Ajoutez un autre motif à celui-là; c'est que vous rentrerez dans une communion qui a été celle de vos aïeux; dans une communion où Jésus lui-même s'est rendu responsable de votre foi, et dans laquelle vous entrerez sur sa parole. Continuez, Mademoiselle, à nous faire voir que l'Eglise romaine ne croit aujourd'hui, sur les sacremens, que ce qu'elle a cru depuis les apôtres. Il doit être sur-tout question du point le

plus contesté, c'est-à-dire de la présence réelle dans la Sainte Eucharistie.

MADEM. BONNE.

Avant d'entrer en matière, voyons ce qu'on pense à cet égard chez les autres. Les luthériens croient que le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ sont véritablement dans l'Eucharistie avec l'espèce du pain et du vin. Les calvinistes disent qu'il n'y est que spirituellement et en figure ; et les catholiques, que le pain et le vin disparoissant au moment de la consécration, il n'en reste plus que les apparences sous lesquelles le vrai corps et le vrai sang de Jésus sont cachés. Ils le croient d'abord, parce que l'Eglise qui leur commande de le croire, ne peut enseigner l'erreur. Ils ont cette foi, en second lieu, parce que la sainte Ecriture s'explique clairement sur cet article. Ils le croient enfin, parce que ce mystère est tellement digne de Dieu, qu'ils auroient peine à concevoir qu'il n'eût pas opéré ces prodiges en faveur de son Eglise ; et si leur raison ne peut leur servir pour comprendre la manière ineffable dont Jésus se rend présent dans

l'Eucharistie, les motifs de cette présence leur paroissent très-raisonnables.

BEL ESPRIT.

Vous n'y pensez pas, Mademoiselle : que l'on croie la présence réelle par la foi, à la bonne heure ; mais que la raison puisse parvenir à nous adoucir ce que cette foi a de pénible, cela est impossible ; la raison humaine ne pourroit qu'affoiblir cette foi.

MADEM. BONNE.

Si vous m'aviez bien entendu, vous ne feriez pas cette objection. Il faut, Monsieur, distinguer deux choses dans le mystère de l'Eucharistie : la manière dont il existe, les causes pour lesquelles il existe. Je viens de vous dire que la manière dont Jésus se rend présent dans l'Eucharistie, passe ma raison, est contredite par mes sens, et est contraire à toutes les idées reçues par les savans, lorsqu'il est question des sciences. Il faudroit renverser toutes mes idées, et renoncer à toutes mes notions, pour croire cette présence réelle, me disoit un ministre, qui n'a d'autre défaut que son erreur. Non, il ne faut pas renoncer à

nos lumières, pour croire que Dieu est tout-puissant. N'a-t-il pas dit : que la lumière soit faite. Et elle fut faite. Sa parole est acte, il peut faire ce qu'il veut. Il n'est pas question d'examiner s'il a pu faire tous les miracles qui s'opèrent sur nos autels ; mais s'il l'a voulu.

LE CALVINISTE.

A quoi vous amusez-vous, Mademoiselle ? Tout le monde ici confesse la toute-puissance de Dieu ; il n'est question que de savoir s'il a voulu renverser toutes les lois de la nature, pour instituer le sacrement de la cène, comme les catholiques le croient.

MADEM. BONNE.

J'allois dire, lorsque vous m'avez interrompu, que la seule chose que nous ayons à approfondir, est de savoir ce qu'il a voulu nous donner en instituant l'Eucharistie. Nous cherchons à connoître ce qu'il a voulu faire alors, par les décisions de l'Eglise ; vous rejetez cette autorité pour vous en tenir à l'Ecriture sainte : je n'ai garde de rejeter cette preuve, elle m'est trop avantageuse. J'y ajoute encore la foi de tous les

pères et de tous les chrétiens, depuis les apôtres jusqu'à nous; le plus grand nombre a toujours cru, comme l'église romaine, la présence réelle dans l'Eucharistie. Commençons à la prouver par l'Ecriture sainte.

LE CALVINISTE.

J'y consens, mais que ce soit par l'Ecriture Sainte toute entière, c'est-à-dire qu'en réunissant plusieurs passages ils aient le même sens; car un passage isolé peut aisément être mal entendu, comme ce dont il s'agit en fait preuve.

MADEM. BONNE.

Les paroles ont un sens fixe, Monsieur, qu'on ne peut chercher à détourner sans témérité. Si celui qui me parle a dans son esprit un sens contraire à celui que m'offre son expression, il faut ou qu'il ne connoisse pas le sens des mots dont il se sert, ou qu'il ait un dessein formel de me tromper. On ne peut rien supposer de pareil dans notre divin Sauveur. Donc les paroles dont il s'est servi dans l'institution de la sainte Eucharistie, doivent être entendues, comme il les a dites, dans leur

sens naturel. Jésus a dit : *Prenez et mangez*, CECI *est mon corps*. Il n'y a pas l'ombre d'équivoque dans ces paroles. Le mot *ceci* est un pronom démonstratif, qui signifie la chose qu'on offre, qu'on donne. Si je vous donne un papier plié, en vous disant : ceci est un billet de cent louis, que je vous ai fait ; vous auriez droit de m'accuser de mauvaise foi, si ce papier ne contenoit pas effectivement ce billet. Jésus dit ; *ceci* ; ce que je vous présente, *est mon corps*. Ou il parloit contre la vérité, ou c'étoit véritablement son corps. Il ne lui eût pas été plus difficile de dire : cela est la figure de mon corps, si effectivement il n'y eût eu que cela.

LE CALVINISTE.

Que n'achevez-vous tout le passage, Mademoiselle ? Jésus n'ajoute-t-il pas : *Toutes les fois que vous ferez ces choses, faites-les en mémoire de moi*. Ces dernières paroles expriment clairement que la communion n'est que le souvenir de la mort et passion de Jésus.

LE RABBIN.

J'ai beau tourner et retourner ces

paroles, il ne m'est pas possible de comprendre comment elles peuvent autoriser les protestans à nier la présence réelle, car elles ne peuvent l'infirmer ni de près, ni de loin. Rendons ce que je dis sensible par un exemple.

Je suis prêt à partir pour un grand voyage ; j'assemble mes amis, et je leur donne un souper. A la fin du repas je mets une bourse pleine d'or sur la table, et je les prie de s'assembler une fois chaque semaine pour faire un pareil souper, dont je veux que les frais soient payés avec l'or qui est dans cette bourse. Croyez-vous que ma volonté fût bien expliquée ?

LADY VIOLENTE.

Je ne crois pas qu'elle pût l'être plus formellement et plus clairement.

LE RABBIN.

Mais si j'ajoutois : toutes les fois que vous ferez cela, souvenez-vous de moi ; croyez-vous que ces dernières paroles pussent changer le sens des premières ; que mes amis en pussent conclure que je n'ai donné cette somme que pour qu'ils se rassemblassent afin de penser

au dernier souper que nous aurions fait ensemble, sans en faire un réel?

LADY VIOLENTE.

Cela seroit ridicule. Vous les avez priés de faire un souper tel que celui que vous leur avez donné : qu'ils pensent à vous en le prenant, ou qu'ils n'y pensent pas, le souper n'en sera pas moins réel, seulement ils seront des ingrats s'ils vous oublient.

MISS DOROTHÉE.

L'existence d'une action ne dépend pas de ce qu'on pense en la faisant. Lady Louise, vous me donnâtes, il y a trois ans, un joli bonnet; et je me rappelle très-bien que vous partiez pour un voyage qui devoit durer un an. Vous me dites en me le donnant : toutes les fois que vous le mettrez, cela vous fera souvenir de moi. Ces dernières paroles signifioient-elles que vous n'aviez pas dessein que je ne misse pas ce même bonnet, et que vous entendiez que je le fisse dessiner pour me coiffer avec sa figure?

LADY LOUISE.

J'aurois été ridicule. Je me rappelle que vous le mîtes sur-le-champ, et que

je vous dis : toutes les fois que vous vous coifferez avec ce bonnet, vous penserez à moi.

MISS DOROTHÉE.

Je conçois que vous vouliez deux choses : la première étoit l'action de mettre ce bonnet; la seconde, que je me souvinsse de vous en le mettant. J'ai pu faire, et j'ai fait effectivement ces deux actes indépendamment l'un de l'autre ; car je dois vous confesser que je me suis plusieurs fois parée de votre présent sans penser à vous, sans que le défaut de ma mémoire ait anéanti l'acte que je faisois en me coiffant. Je ne me coiffois pas moins réellement quand je pensois à vous.

LADY LOUISE.

Cet exemple trivial me fait comprendre qu'il n'y a pas de sens commun à entendre par ces paroles, *en mémoire de moi*, que l'action commandée ne fût qu'une représentation, une figure. Jésus faisoit une action, c'étoit de donner à ses disciples une chose qu'il appeloit son corps : donc c'étoit son corps; car le mensonge n'a jamais souillé sa bouche Il ajouta : *Faites ceci*, l'ac-

tion que je fais. Si on lui eût demandé quelle action? Il ne pouvoit répondre, qu'en mettant le nom à la place du pronom; mais quelque simples que fussent les apôtres, ils ne firent pas une question si extravagante; l'esprit le plus borné pouvoit entendre cela du premier coup.

LE CALVINISTE.

Jésus a dit : Je suis la porte, je suis le chemin, je suis la vigne. Faut-il prendre ces paroles à la lettre ou au sens figuré? Si ce sont des façons de parler qui étoient alors d'usage, pourquoi Jésus n'auroit-il pas employé la figure dans l'institution de la Sainte Eucharistie, et donné au signe le nom de la chose, comme il l'a fait en d'autres occasions?

MADEM. BONNE.

Cette objection est au moins plus plausible que la première; cependant il est aisé de la résoudre. Saint-Jean nous dit positivement qu'avant le souper dans lequel il institua la Sainte Eucharistie, il dit à ses disciples : *Jusqu'à présent je vous ai parlé en paraboles; mais maintenant je vais vous parler clai-*

rement et sans parabole... Remarquez qu'il étoit question alors d'un sacrement, et que les figures n'eussent pas été convenables alors. Jésus eût appliqué ses propres paroles, si elles eussent été figurées, comme il le fit à Nicodême, qui avoit pris à la lettre ces mots : qu'il falloit renaître une seconde fois pour entrer dans le royaume de Dieu. *Est-ce que je pourrois rentrer dans le sein de ma mère*, dit-il ? Jésus ajouta tout de suite pour le tirer de peine : *Quiconque ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit ne peut entrer dans le royaume de Dieu* ; et par là lui fait entendre qu'il avoit parlé d'une manière allégorique.

LADY LOUISE.

Cela étoit bien digne de Jésus. Il eut pitié de Nicodême : il l'instruisit. Il me semble que la même bonté l'eût engagé à expliquer à ses apôtres le sens des paroles citées, s'il eût voulu parler en figure.

LE CALVINISTE.

C'est que vous supposez que les apôtres prirent ces paroles à la lettre ; au lieu qu'ils connurent très-bien que c'étoit

une allégorie, sans quoi ils n'eussent pas manqué de faire leurs objections, et de dire comme Nicodême : *Comment cela se fera-t-il?* Ils ne le firent pas, comme cela étoit naturel. Pourquoi? C'est qu'ils ne trouvèrent dans ces paroles que le sens que nous avons saisi, et qui n'avoit rien qui dût les surprendre. S'ils les avoient comprises dans le sens que les catholiques les entendent, ils n'auroient pas manqué de faire des objections, que Jésus auroit eu la charité de résoudre, comme lady Louise l'a fort bien remarqué.

MISS DOROTHÉE.

En ce cas les apôtres auront enseigné la Sainte Eucharistie à la calviniste ; ainsi il ne sera pas possible à ma Bonne de trouver dans les premiers siècles de l'Église aucuns vestiges de la présence réelle.

LADY VIOLENTE.

Monsieur le Calviniste, voilà ce que j'ai entendu dire de plus satisfaisant jusqu'à présent, contre la présence réelle dans le Sacrement ; en effet, puisque les apôtres ne se récrièrent pas contre

l'étonnante proposition de manger le corps de leur maître, il est hors de doute qu'ils comprirent parfaitement que ce n'étoit qu'une figure; sans quoi leur esprit se seroit révolté, et ils auroient accablé Jésus d'un grand nombre d'objections, eux qui lui en faisoient sur les choses les plus simples et les plus claires.

LADY LOUISE.

Ah! ma Bonne, comment vous tirerez-vous de ce mauvais pas? J'ai peine à comprendre que vous puissiez le faire à votre avantage. Il est certain qu'il n'y a rien de plus révoltant que de penser qu'en prenant un morceau de pain on mange le corps d'une personne vivante. Je l'ai entendu dire plusieurs fois, sans que mes oreilles pussent s'y accoutumer, et cela est toujours nouveau pour moi, cela révolte mes sens et ma raison. Je suis de l'avis de lady Violente: les apôtres ne prirent point à la lettre les paroles de Jésus; et puisqu'ils les écoutèrent tranquillement, ils sentirent l'allégorie.

LE RABBIN.

Oh! pour cette fois, Mesdames, vous

cessez d'être logiciennes. Vous dites que la présence réelle soulève les sens et la raison : je conviens du premier, et je nie le second. Mes sens me disent bien qu'il n'y a que du pain dans l'Eucharistie ; mais ma raison me dit qu'il seroit ridicule de m'en rapporter à leur témoignage, lorsque Jésus a parlé : elle ajoute ce que mademoiselle Bonne disoit, il n'y a qu'un moment, qu'il ne faut jamais s'arrêter à la difficulté d'une chose, quand il s'agit des œuvres du Tout-Puissant. N'est-il pas vrai que nos corps, détruits par la mort, ne sont pas anéantis, et qu'ils ne font que changer de forme, de mode, c'est-à-dire de manière d'exister. Quelle métamorphose n'a pas subie le corps d'Adam depuis sa mort? Sa cendre dissoute au plus tard au temps du déluge, aura peut-être produit depuis ce temps des corps dans les trois familles ; elles auront été poussière, pierre, sel, herbe, bestiaux, minéraux. Une petite partie de cette substance aura passé successivement dans des corps d'hommes, qui, détruits à leur tour, auront produit d'autres corps. L'esprit se perd en pensant à l'infinité de ces

métamorphoses; cependant nous croyons tous qu'à un seul acte de la volonté de Dieu ces parties ainsi divisées se rassembleront pour former le corps d'Adam une seconde fois, et que ce corps sera aussi parfait, aussi intègre, qu'il étoit au sortir des mains du Créateur. Les sens se révoltent contre cette foi, que la raison admet au moment où elle s'est convaincue de la toute-puissance de Dieu. C'est en conséquence de cette conviction, que je n'examine point le *comment* de la Sainte Eucharistie, de l'Incarnation, de la Rédemption, et des autres mystères. Lorsque Dieu parle, ma raison se tait, ou plutôt elle me dit qu'il est raisonnable d'en croire à la parole de celui qui ne peut ni se tromper, ni me tromper, et qui est, qui a été, et qui sera toujours en état de faire ce qu'il promet, sans qu'il lui en coûte autre chose que de le vouloir. Il n'y a, j'espère, aucune personne ici qui ne convienne de ce que je viens de dire. Il ne peut donc être question entre nous, que de bien entendre les paroles de Jésus, et d'expliquer ce qu'il a voulu dire. Je bénis Dieu de ce que ma soumission

à l'Eglise me dispense de cet examen; mais ceux qui n'ont pas le bonheur de la reconnoître pour infaillible, peuvent examiner, pourvu que ce ne soit que sur l'intention de Jésus, et non sur la possibilité de la chose; car il seroit ridicule que cet examen eût pour but de savoir si la chose, à raison de sa difficulté, est possible à Dieu.

LE CALVINISTE.

Mademoiselle Bonne a bien de l'obligation à M. le Rabbin. Tout ce beau raisonnement ramène à la foi aveugle des papistes, et la dispense de répondre à l'objection que je lui ai faite, et à laquelle je lui défie de répondre rien de satisfaisant. Est-il possible qu'un homme d'esprit comme vous, Monsieur, puissiez croire l'infaillibilité d'une Eglise qui se trompe dans un tel point?

LE RABBIN.

Ce n'est pas mon affaire, Monsieur, j'ose dire que c'est celle de Jésus; et, permettez-moi cette expression, je lui défie de me condamner pour lui avoir obéi.

MADEM. BONNE.

M. le Calviniste, vous vous trompez dans les deux points que vous venez d'avancer. Il n'est pas vrai que je cherche à éluder la réponse à votre objection; il n'est pas vrai que cette réponse soit impossible : j'ajoute, il n'est pas vrai même qu'elle soit difficile. Mettons votre objection dans toute sa force.

La proposition de manger un corps humain, quand on ne voit qu'un morceau de pain, est si révoltante, que les apôtres ont dû se récrier quand ils l'ont entendue : ils ne l'ont pas fait dans la Cène; vous en concluez qu'ils n'ont pas cru recevoir réellement le corps de leur maître, mais seulement la figure de ce corps. Je vais vous prouver quils ne durent point être surpris le soir de la cène, parce que Jésus n'avoit pas attendu jusqu'alors pour leur apprendre qu'il leur donneroit cette preuve de l'excès de son amour. La première fois qu'ils entendirent parler de l'eucharistie, ils imitèrent Nicodême, et dirent : *Comment nous donnera-t-il sa chair à manger ?* Il faut vous rapporter cet Evangile : examinez, Monsieur, si je le fais bien.

Jésus dit, je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel : si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement : et le pain que je donnerai est, ma chair pour la vie du monde.

Les Juifs donc disputoient entr'eux en disant, comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger?

LADY VIOLENTE.

J'avoue bonnement mon défaut de mémoire, ou plutôt d'attention. J'ai lu deux cents fois cet endroit de l'Evangile sans y avoir réfléchi. C'est dans ce temps que les apôtres, ainsi que les Juifs, entendirent parler pour la première fois de ce mystère, qu'ils proférèrent ces paroles qui marquoient leur surprise et leur incrédulité; ils en furent même si scandalisés, autant que je me le rappelle, que plusieurs des disciples abandonnèrent Jésus à cette occasion.

MADEM. BONNE.

Vous ne vous trompez pas, Madame; sur quoi je vous prie de faire quelques réflexions. Rien n'étoit caché à Jésus : il connut que ces paroles dégoûteroient plusieurs de ses disciples, et cependant

il les dit. N'étoit-il pas venu sur la terre pour sauver les hommes? A-t-il rien épargné pour les attirer à lui? Nicodême, comme nous le disions tout-à-l'heure, ne put comprendre les paroles de Jésus, et en fut scandalisé. Voilà précisément le cas des disciples dans cette occasion; ils disent le *comment* de Nicodême. N'est-il pas naturel de penser que notre divin Sauveur aura la même condescendance pour eux qu'il eut pour ce sénateur? Ils en étoient plus dignes, ce semble; car ils avoient le courage de suivre publiquement Jésus, au lieu que Nicodême rougissoit de lui, et n'étoit son disciple qu'en secret. Ne devoit-il pas leur dire, ce n'est pas ma chair réelle que je vous donnerai, mais la figure de ma chair? Ce seul mot les auroit fixés dans leur vocation, et auroit empêché leur perte. Qu'en pensez-vous, lady Louise?

LADY LOUISE.

Je n'ai pas cet endroit de l'Evangile présent à ma mémoire; mais si j'écoute l'idée que j'ai conçue de la charité du Sauveur, je ne doute nullement qu'il ne se soit expliqué en cette occasion

de la manière la plus claire et la plus précise, puisqu'il étoit question du salut de ces pauvres gens. Ils n'étoient pas coupables de se révolter contre une réalité qui ne devoit pas exister. Ainsi, ma Bonne, ce sera sur la conduite que Jésus tint avec eux que je vais régler ma foi par rapport à l'Eucharistie.

MADEM. BONNE.

Vous demandez la réponse de Jésus dans cette occasion, Madame; elle ne peut être plus précise et plus forte.

En vérité, en vérité je vous le dis; si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Voyez s'il y a là un seul mot qui sente la figure.

MISS DOROTHÉE.

Comment donc, ma Bonne! Jésus atteste sa présence réelle par deux sermens. Je n'avois jamais pesé ces paroles.

MADEM. BONNE.

Et pour lever toute tentation de doute, il s'explique de six manières différentes, plus fortes les unes que les autres. Ecoutez-le parler, Mesdames: *Celui qui*

mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Ma chair est VÉRITABLEMENT *viande, et mon sang est* VÉRITABLEMENT *breuvage.*

LADY VIOLENTE.

Je me rends, ma Bonne; *véritablement* est le contraire du mot *figure* : l'un fait disparoître l'autre, et M. le Rabbin a bien eu raison de dire que si la présence réelle étoit une erreur, Jésus ne pourroit la lui imputer, puisqu'elle seroit une suite nécessaire de ces paroles *véritablement*. Elles excluent absolument le sens figuré.

MADEM. BONNE.

Quelque fortes que soient ces paroles, il semble que Jésus n'en soit pas content, tant il a soin d'ôter tout sujet de les interpréter mal; c'est pourquoi il ajoute, *celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et je demeure en lui.*

LADY LOUISE.

Je le dis, comme miss Dorothée, je n'ai jamais pesé sur la force de ces paroles; elles écrasent l'incrédulité.

MADEM. BONNE.

Ce n'est pas tout, Madame. Jésus ajoute : *Comme mon père, qui est vivant, m'a envoyé, et que je vis par mon père, de même celui qui me mange vivra aussi par moi.*

LADY LOUISE.

Ainsi il ne faut non plus douter de la présence réelle que de la mission de Jésus. Pouvoit-il s'exprimer d'une manière plus forte? Ah! sans doute il avoit en vue ceux qui de nos jours ont nié sa présence : c'étoit pour nous, Mesdames, qu'il a déclaré ce grand mystère d'une manière si expresse : quel excès de bonté!

LE CALVINISTE.

Ne voyez-vous pas que Jésus parle en parabole en cette occasion? Par sa chair il entend la participation de ses mérites.

MADEM. BONNE.

Mais auroit-il été besoin de tant d'attestations pour nous dire qu'il nous appliqueroit dans l'Eucharistie les mérites de sa mort et passion? Cela ne souffroit aucune difficulté; l'esprit n'auroit pas de peine à le croire, les sens

n'en sont pas révoltés; nous croyons bien que dans le baptême les mérites de Jésus-Christ nous sont donnés.

M. DE BONNEFOI.

Calvin a si bien senti qu'il y a dans l'Eucharistie quelque chose de plus que dans le baptême et les autres moyens dont Dieu se sert pour nous appliquer les mérites de Jésus-Christ, qu'il se récrie sans cesse sur le don ineffable que Dieu nous a fait en nous donnant ce sacrement. C'est, selon lui, un miracle, un don inestimable : il ne sait quels termes employer pour nous faire sentir cette grande libéralité, cette magnificence de Dieu.

MADEM. BONNE.

Les Suisses, avec leur bon sens, n'ont pu digérer ce qu'il dit à cette occasion, et ne veulent pas admettre l'ombre d'un miracle dans l'Eucharistie: on nous donne du pain, disoient-ils, nous recevons du pain, il n'y a rien là que de naturel. Il est vrai que dans le moment où nous recevons ce pain, Jésus nous rend participans de son divin corps d'une manière spirituelle; mais il en fait autant dans le baptême, dans la prière; et tout ce qu'ils

ont accordé, c'est que l'Eucharistie est le souvenir de la passion de Jésus-Christ. Cela ne renferme aucun miracle.

MISS DOROTHÉE.

L'Evangile que vous nous avez cité n'est pas fini, autant qu'il peut m'en souvenir.

MADEM. BONNE.

Non, ma chère; et je vais continuer à vous rapporter les paroles de Jésus. *Le pain que je vous donnerai est ma chair, qui est immolée pour vous. Le vin que vous boirez est mon sang, qui est répandu pour vous.* Remarquez, Monsieur, que je rapporte des passages mot pour mot, comme ils sont dans vos traductions: dans les nôtres, il y a, *qui sera immolé, répandu pour nous.* Mais comme cela revient au même, j'ai voulu suivre votre traduction pour éviter toute dispute.

MISS DOROTHÉE.

Pourquoi, ma Bonne, a-t-on mis au présent un événement qui n'étoit pas encore arrivé?

MADEM. BONNE.

Devant Dieu, Mesdames, tout est pré-

sent, et il n'y a pas de succession de temps. C'est pour s'accommoder à nos idées, que le Saint-Esprit marque quelquefois les temps; cela même n'est pas toujours, comme nous pouvons le voir en plusieurs endroits. Saint Jean, en parlant de Jésus, le nomme l'agneau qui a été immolé dès le commencement du monde.

MISS DOROTHÉE.

Les paroles que vous avez citées m'ont fait naître une pensée assez bizarre. On dit qu'il y a des hérétiques qui ont soutenu que Jésus n'avoit pas été réellement crucifié, et que les Juifs avoient exercé leur fureur sur un corps fantastique : je trouvois leur idée extravagante, actuellement je change d'avis, et je dis : ils ont raison. Jésus n'a pas été vraiment crucifié.

LADY LOUISE.

Eh! d'où vous vient, je vous prie, une idée aussi extravagante?

MISS DOROTHÉE.

Faut-il le demander, Madame? Sur la Sainte-Ecriture d'une part, et sur la foi de votre Eglise de l'autre. Jésus n'a-t-il

pas dit : *Le pain que je vous donnerai est mon corps, ma chair, qui sera crucifiée pour vous. Le vin que vous boirez est mon sang, qui est, ou qui sera répandu* ? Si l'un et l'autre ne sont dans l'Eucharistie qu'en figure, il est clair que son corps n'a été crucifié, et son sang répandu, qu'en figure ; car Jésus nous assure bien positivement que nous ne recevrons que ce qui a été crucifié, et que ce qui sera crucifié sera reçu. Avez-vous quelque chose à répondre à cela, Madame ?

BELESPRIT.

A ce que je vois, les protestans sont d'une date beaucoup plus ancienne que je ne me l'étois imaginé ; car je lisois hier dans les épîtres de saint Ignace, qu'il précautionnoit les fidèles contre les hérétiques, qui disoient que Jésus-Christ n'avoit été crucifié qu'en figure. Or saint Ignace fut martyrisé dans le second siècle de l'Eglise ; et à propos de saint Ignace, qui avoit vécu avec saint Polycarpe, disciple de saint Jean, j'ai écrit plusieurs endroits de ses épîtres, propres à nous instruire de ce qu'on pensoit alors sur l'Eucharistie, la tradition, et plusieurs autres points contestés aujourd'hui.

MADEM. BONNE.

Vous nous les lirez quand nous aurons fini l'article où nous en sommes. La présence réelle qui scandalise les protestans, scandalisa aussi les disciples du Seigneur. Plusieurs l'abandonnèrent à cette occasion ; et Jésus, loin de leur donner alors les explications que Calvin a fait paroître de nos jours, les laissa s'éloigner de lui et se perdre.

LE CALVINISTE.

Ce fut leur faute assurément ; il n'y avoit pas lieu de se méprendre au sens des paroles de Jésus, puisqu'il les expliqua aussitôt, en disant : *La chair ne sert de rien, c'est l'esprit qui vivifie. Les paroles que je vous ai dites sont spirituelles et donnent la vie.* Il est clair que ces paroles donnent la vie à ceux qui les entendent d'une manière spirituelle et dans un sens figuré ; elles ne sont dures que pour les papistes, qui n'ont garde de peser sur ces dernières paroles, que la plupart même ne savent pas non plus que vous, Mesdames.

MISS DOROTHÉE.

Et comment voudriez-vous que les

papistes et les autres les eussent devinées, puisqu'assurément elles ne sont pas dans l'évangile comme vous les avez citées? Il n'y eut jamais : *Ces paroles sont spirituelles ;* mais, *ces paroles sont esprit et vie :* cela change absolument le sens.

LE CALVINISTE.

C'est ce que je nie. Et que dire du commencement de ce passage? *La chair ne sert de rien, c'est l'esprit qui vivifie.*

MISS DOROTHÉE.

Que la chair y est, puisqu'elle ne sert de rien sans l'esprit, cela est clair. Je vous fais présent d'un instrument dont vous avez entendu jouer avec plaisir ; et comme je sais que vous ne connoissez pas cet instrument, qui est un violon, si vous voulez, et que celui que je vous donne n'est pas monté, je vous avertis qu'en l'état où il est il ne peut produire ces sons enchanteurs qui vous ont ravi, et je vous dis : Ce violon ne vous servira de rien en cet état ; il faut des cordes, un archet, et une main habile pour le toucher. Seroit-on bien venu à dire que

ces paroles signifieroient que je ne donne pas le violon ?

LADY VIOLENTE.

Non sans doute. Une preuve que vous le donnez réellement, c'est que vous avertissez qu'il ne servira de rien si on n'y ajoute autre chose. Il seroit ridicule de dire : ce violon ne vous servira de rien, si je ne vous le donne pas. Ainsi ces paroles de Jésus, loin de présenter à mon esprit un sens figuré, y portent la plus forte idée de la réalité ; et pour me servir aussi d'un exemple : Je vous donne une bourse pleine de billets de banque pour acheter une maison ; comme la bourse est belle, et que vous la regardez uniquement sans penser à ce qu'elle contient, je vous dis : Prenez-y garde, cette bourse ne vous servira de rien pour votre achat, ce sont les choses qu'elle contient. Quelque tems après, vous voudriez nier en justice d'avoir reçu cette bourse ; et pour appuyer votre négation, vous allégueriez les paroles que je vous ai dites en vous la donnant, et vous diriez aux juges : elle

ne m'a pas donné la bourse, car elle m'a dit, en me la présentant : cette bourse ne vous servira de rien. Les juges admettroient-ils cette belle preuve?

LE CALVINISTE.

Les comparaisons sont rarement bonnes, et les vôtres, Mesdames, sont injurieuses à Jésus-Christ. Oseriez-vous dire que sa chair adorable ne serviroit de rien, si elle étoit réellement dans l'Eucharistie?

LADY LOUISE.

Eh! pourquoi pas, Monsieur? saint Paul nous le dit bien, puisqu'il assure que ceux qui la reçoivent indignement boivent et mangent leur jugement et leur condamnation; c'est bien pire que de dire les paroles citées. Sans doute la sainte eucharistie ne donne pas la vie à ceux qui la reçoivent comme un pain ordinaire, à ceux qui, ne s'arrêtant qu'au témoignage de leurs sens, n'y veulent voir que ce qu'ils aperçoivent. Pour que la sainte eucharistie donne la vie, il faut la recevoir avec l'esprit en même temps qu'on la reçoit, qu'on la touche par les sens. C'est dans l'esprit que se forme la foi de la présence réelle,

et il faut l'avoir pour être vivifié; voilà, ce me semble, le seul sens naturel qu'on puisse donner aux paroles de Jésus.

L'ANGLICAN.

S'il étoit vrai que ce sens fût le naturel, vous l'auriez aperçu d'abord, Madame, au lieu que jusqu'à ce jour vous n'y aviez vu que la figure.

LADY LOUISE.

C'est que jusqu'à ce jour je n'avois vu que par les yeux d'autrui, et que j'avois formé ma foi sur ce qu'on me disoit, et non sur ce qui étoit écrit.

MADE. BONNE.

Pour achever de vous convaincre, Mesdames, nous allons finir le discours de Jésus dans cette occasion ; examinez-en soigneusement toutes les circonstances. Nous avons vu que les Juifs disoient avec étonnement : comment nous donnera-t-il sa chair à manger ? A cette question Jésus, dont la mission étoit d'enseigner les juifs, confirme la vérité qui les étonne de la manière la plus affirmative ; il l'appuye par deux sermens consécutifs; il choisit les termes

les plus forts et les moins susceptibles d'équivoque. *Ma chaire est véritablement viande*. Ce mot, *véritablement*, exclut absolument la figure, et il faut renverser toutes les idées qui sont attachées à ce mot *véritablement*, pour y soupçonner *figurément*. Ces deux mots sont aussi contraires l'un à l'autre que le *oui* et le *non*, *blanc* et *noir*. Les disciples le comprirent bien, puisqu'ils répondirent : *Ces paroles sont dures, et qui pourra les écouter ?* S'il eût été question d'une union spirituelle, en figure, leur réponse eût été ridicule : cette sorte d'union ne souffroit aucune difficulté. Quand Jésus avoit dit : je suis la vigne, la porte, le chemin, les disciples n'avoient pas répondu, *ces paroles sont dures*. Pourquoi ? C'est qu'ils comprenoient fort bien que les unes étoient une figure, et les autres une réalité qui avoit besoin des plus grands miracles pour être opérée. C'est de la possibilité de ces miracles qu'ils doutoient.

LE CALVINISTE.

Voilà encore une de vos imaginations; et sur quoi la fondez-vous, s'il vous plaît ?

MADEM. BONNE.

Sur la réponse de Jésus, Monsieur; elle est positive : *Cela vous scandalise : que sera-ce si vous voyez le fils de l'homme monter au ciel, où il étoit auparavant ?*

LADY LOUISE.

Vous aviez bien raison de dire que les paroles de Jésus étoient décisives pour la présence réelle. C'étoit un miracle que Jésus promettoit; et pour en montrer la possibilité, il allègue un autre miracle et prédit son ascension. Tournez ces paroles comme vous le voudrez, je vous défie d'y trouver un autre sens raisonnable que celui-ci. Il vous paroît contre l'ordre de la nature qu'un corps puisse être multiplié, resserré, mangé. Est-il moins surprenant de voir un corps, qui, de sa nature, est pesant, s'élever en l'air par lui-même? Toutes les règles de la pesanteur ne sont-elles pas violées en cette occasion? Vous verrez l'un, croyez l'autre. Il eût été ridicule d'alléguer un miracle pour prouver la possibilité d'une union spirituelle et en figure; dans cette seconde union il n'y avoit rien d'incroyable.

BELESPRIT.

Vous faites, ce me semble, trop d'honneur aux disciples, d'attribuer leur incrédulité sur l'eucharistie à un raisonnement produit par la connoissance des lois naturelles : en avoient-ils la plus petite idée ? Pauvres ignorans ! ils n'étoient choqués que de l'idée de manger un corps humain.

Miss DOROTHÉE.

Comme si les lois de la nature n'étoient pas connues des ignorans comme des savans ! Le plus stupide paysan conçoit fort bien qu'il faut un miracle aussi grand pour qu'une pierre se soutienne toute seule en l'air, que pour qu'une personne soit en même temps dans deux endroits différens. On n'a pas besoin d'avoir étudié pour cela.

Le CALVINISTE.

Supposons pour un moment qu'un paysan grossier puisse comprendre qu'une pierre ne peut se tenir en l'air toute seule, vous avouerez que les paroles de Jésus étoient bien moins claires. Si je n'y aperçois pas le sens que Made-

moiselle y veut trouver, ils devoient l'y voir moins que moi : ils étoient moins instruits, et si j'ose le dire d'après le témoignage qu'ils se sont rendu eux-mêmes, ils étoient trop idiots, trop stupides.

LE RABBIN.

D'où je conclus que Jésus leur auroit expliqué très-clairement qu'il ne seroit mangé qu'en figure, s'il avoit eu dessein de ne se donner qu'ainsi, puisque les paroles que vous citez n'étoient pas, selon vous, capables d'effacer les idées de réalité que le discours précédent avoit fait naître chez eux ; car assurément ils prirent les paroles de Jésus à la lettre. *Comment nous donnera-t-il sa chair à manger?* En voici une autre preuve. Les apôtres n'entendoient pas Jésus plus que le peuple, lorsqu'il leur dit certaines paraboles; mais ils avoient grand soin de lui en demander la signification en particulier. Pourquoi donc ne lui dirent-ils pas? Maître, que veut dire cette parabole, que vous nous donnerez votre chair à manger? La raison en est claire, c'est qu'ils comprirent très-bien que ce n'étoit ni une parabole, ni une figure, mais une réalité.

LE CALVINISTE.

Voyons-nous dans l'Evangile qu'ils aient demandé à Jésus ce que signifioient ces mots, je suis la porte, je suis la vigne? Non sans doute; quelque stupides qu'ils fussent, ils sentoient la figure.

LE RABBIN.

Je le crois comme vous, Monsieur. mais ici ils ne la sentoient pas; leurs paroles en font foi, et encore plus la désertion de plusieurs d'entr'eux. Ceux qui restèrent disoient comme les autres : *Ces paroles sont dures.* Donc, encore une fois, ils sentoient la réalité.

M. DE BONNEFOI.

Il est certain qu'ils eurent alors cette idée dans l'esprit; si elle eût été fausse, il étoit naturel que Jésus eût rectifié cette idée, au moment de l'institution du sacrement, par quelques paroles bien positives. Ce qu'il dit en leur donnant le sacrement, est tel, qu'il faut absolument qu'il en résulte de trois choses l'une : ou que Jésus cherchoit à les tromper, ou qu'il vouloit ménager aux hommes le moyen d'anéantir l'Evangile, en tournant

en allégorie ses paroles les plus positives : ou enfin, qu'il eût intention de leur donner son corps et son sang véritablement, réellement, et pourtant d'une manière miraculeusement accommodée à leur foiblesse. Dites-moi, M. le Calviniste, disputez-vous à Jésus sa toute-puissance, et supposez-vous au moins que s'il eût voulu se donner à nous corporellement dans la sainte Eucharistie, il l'ait pu? Oseriez-vous dire que cela lui étoit impossible?

LE CALVINISTE.

Je dirois presque oui, Monsieur, puisque l'absurde, le contradictoire ne peuvent jamais arriver à l'existence. Dieu étant la souveraine raison, ne peut vouloir en même temps deux contraires. Or il est absurde qu'un même corps soit multiplié à l'infini, qu'il soit mangé vivant sans être brisé, que les lois de la nature soient violées en cent manières différentes, comme il faut supposer qu'elles le sont en croyant la réalité. D'ailleurs, de quelle utilité seroient de pareils miracles? La mort et passion de Jésus-Christ a satisfait pleinement pour toutes nos fautes, et nous a mérité tous les secours

possibles pour le salut. Ce seroit donc à crédit, et inutilement, qu'il renverseroit toute la nature.

MADEM. BONNE.

Vous taillez en un moment tant de besogne, qu'il faut la diviser pour ne la pas embrouiller. Que pensez-vous de ces objections, Messieurs?

BELESPRIT.

D'abord, Monsieur, vous prenez pour règle du possible ou de l'absurde vos propres lumières, sans réfléchir aux bornes étroites que Dieu leur a données. Tout, ou presque tout, est énigme dans l'univers: les génies les plus transcendans passent leur vie à bâtir des systêmes pour expliquer les causes des effets qu'ils voient, qu'ils touchent; et le fruit le plus réel de leurs études est l'aveu, ou plutôt la preuve de leur ignorance. Certainement nous sommes formés, et nous prenons notre accroissement dans le sein de nos mères; saurions-nous sans la foi le pourquoi de notre existence? En pouvons-nous dire le comment? Les disputes des savans font foi de l'incertitude de leurs connoissances à cet égard. Pour-

rions nous assigner sûrement les causes de l'électricité, dont nous savons les effets,qui sont miraculeux en apparence; après tous les examens possibles, ne faut-il pas en revenir à dire : c'est peut-être ceci, c'est peut-être cela. Comment l'aimant attire-t-il le fer? Depuis tant de siècles que nous connoissons ses effets, avons-nous pu concevoir comment un corps très-pesant de sa nature, déroge aux lois communes, pour s'élever en l'air? Si on eût supposé, la veille de la découverte de l'aimant, qu'une telle chose fût possible, vous vous seriez écrié à l'absurde. Après ces preuves de notre ignorance, oserions-nous décider de ce qui est véritablement absurde, ou de ce qui ne l'est que par rapport à nous? Cela seroit bien téméraire.

LE RABBIN.

Je dirois volontiers à ceux qui veulent ainsi mesurer la puissance de Dieu : Apprends-moi, pauvre petit grain de poussière, où tu étois quand il t'a tiré du néant, ainsi que ce vaste univers? Créer de rien, est le prodige le plus incompréhensible. Voulez-vous nier la sainte Eucharistie? Niez aussi le mystère de la

sainte Trinité, et tous les autres: ils sont aussi incompréhensibles que celui-là.

MISS DOROTHÉE.

Ma Bonne, cela me fait souvenir de ce qui vous arriva dans un carrosse public; racontez-le à ces Dames.

MADEM. BONNE.

Je fus fort surprise de trouver dans cette voiture une demoiselle qui me salua en français par mon nom, et qui me dit qu'elle étoit charmée de faire le voyage avec moi, qu'elle m'estimoit depuis long-temps; mais qu'elle étoit surprise qu'une personne d'esprit comme moi pût être papiste. J'ouvrois la bouche pour lui répondre, lorsque je fus prévenue par un homme de fort bonne mine, qui lui dit: Eh! Croyez-vous, Mademoiselle, que les Chrysostôme, les Augustin, les Ambroise, et pour parler des temps moins éloignés, les Gerson, les Thomas Morus* et tant d'autres, ayent été des stupides et des ignorans? Je laissai cette fille aux prises avec cet homme, dont je n'ai jamais su le nom, et je n'eus pas un mot à ajouter à tout ce qu'il lui dit en faveur de la

religion catholique. Vous croyez sans doute qu'il étoit dans notre communion, comme j'en fus persuadée alors. Point du tout. Je ne sais par quel hasard je lui fis une question conséquente à l'opinion que j'avois de lui. Quelle fut ma surprise! lorsqu'il me répondit: Je suis *chercheur*, Madame: c'est-à-dire que je n'ai point encore fixé mon choix en matière de religion, quoique je les aie assez examinées pour les connoître à fond. Mon choix seroit bientôt fait, si mon cœur ne contrarioit point mon esprit; car les catholiques me paroissent les seuls raisonnables. Luther et Calvin devoient faire main basse sur tous les mystères, ou les admettre tous. Y a-t-il rien de plus ridicule que de vouloir m'obliger à croire le mystère de la Trinité, celui de l'Incarnation, et les autres, pendant qu'on en nie un, qui n'a rien de plus incompréhensible, sous prétexte qu'on ne peut le comprendre!

LADY VIOLENTE.

Je ne sais pourquoi mon esprit a plus de peine à se plier à croire le mystère de l'eucharistie que tous les autres, qui sont pourtant tout aussi contraires à mes

notions. Un Dieu en trois personnes parfaitement égales et distinctes, qui ne sont pourtant qu'un seul Dieu; un Dieu que le ciel et la terre ne peuvent contenir, et qui, au moment de l'incarnation, se renferme dans un corps; un Dieu souffrant, mourant; tout cela est aussi incompréhensible qu'un Dieu caché sous l'apparence du pain; cependant ce dernier mystère ne me trouve pas une foi aveugle comme les autres.

MADEM. BONNE.

En voulez-vous savoir la raison, Madame? C'est que vous avez cru longtemps les autres par préjugé, et parce que personne ne vous en disputoit la réalité. Si votre foi avoit eu pour fondement l'autorité de la parole de Dieu, vous croiriez l'eucharistie aussi facilement que les autres mystères; car, dans le fond, il n'est pas plus incompréhensible.

MISS DOROTHÉE.

Nous n'avons raisonnablement qu'un seul parti à prendre, accablées, comme nous le sommes, sous le poids des prodiges de la toute-puissance de Dieu;

c'est de nous prosterner dans la poussière de notre ignorance, pour faire hommage à sa sagesse et à son souverain pouvoir. Ne levons point un œil profane jusqu'à son sanctuaire pour examiner ce qu'il nous assure; car nous en serions aveuglés, beaucoup plus qu'en voulant fixer le soleil.

LE CALVINISTE.

Eh bien! Mesdames, je vous accorde qu'il a pu instituer l'eucharistie comme l'entendent les papistes : qu'en conclurez-vous ?

MADEM. BONNE.

Je vous demanderai, dans cette supposition, de quels termes il se seroit servi pour nous annoncer le prodige d'amour qu'il eût voulu opérer en notre faveur. En auroit-il pu trouver de plus forts ?

LE CALVINISTE.

Il nous eût avertis positivement que ce qu'il alloit dire n'étoit point en parabole, en figure; il l'eût dit de la manière la plus forte, et n'eût point ajouté: *faites ceci en mémoire de moi.* Ces paroles marquent clairement que l'eucha-

ristie n'est que l'application des mérites de Jésus-Christ, qui nous est faite par le souvenir et la mémoire que nous en faisons.

MADEM. BONNE.

Jésus a pris les deux premières précautions que vous exigez pour prendre ces paroles au sens littéral. Il avertit ses apôtres, avant la cène, que désormais il va leur parler clairement et sans parabole. Secondement, il emploie le mot *véritablement*, lorsqu'il parle de l'eucharistie; et au moment de l'institution, il se sert des paroles les plus simples et les moins sujettes à explication: « Prenez et mangez, ceci est mon » corps. Puis prenant le calice, et ren» dant grâces, il le leur donna, et ils » en burent tous, et il leur dit: ceci » est mon sang, le sang de la nouvelle » alliance, qui est répandu pour plu» sieurs, pour la rémission des péchés. »

BELESPRIT.

En vérité, ces paroles me frappent comme si je ne les avois jamais entendues, et il n'y a pas moyen d'y résister. Qui est ce sang que les apôtres burent? Quel est ce corps qu'ils mangèrent? Celui

qui devoit être immolé, répandu pour nous. Miss Dorothée a raison : si ce corps et ce sang n'ont été donnés qu'en figure, le corps de Jésus n'a été immolé et son sang répandu qu'en figure et non point réellement. L'objection que vous tirez de ces paroles, *faites ceci en mémoire de moi*, est pitoyable. Qui a jamais pensé que le souvenir d'une personne, en faisant une action, pût anéantir l'existence de cette action? Elle se peut faire avec ce souvenir ; elle se peut faire sans ce souvenir. Il est vrai que alors elle se feroit mal ; mais elle n'en seroit pas moins faite.

MADEM. BONNE.

Il seroit impossible de trouver des paroles plus claires. Aussi les chrétiens des premiers siècles les ont-ils entendues comme nous les entendons. Aussi les Grecs, malgré leur hérésie et leur schisme, n'ont point varié sur la foi de la présence réelle. Ils n'ont jamais cru recevoir la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, mais son vrai corps et son vrai sang, comme je vous le prouverai par les écrits des Pères qui vivoient dans les premiers siècles de

l'Eglise. A leurs témoignages je joindrai celui d'un homme qui ne peut être suspect, et qui vivoit dans le seizième siècle : c'est celui de Luther.

LADY VIOLENTE.

Le témoignage de Luther n'est bon que pour des luthériennes ; vous savez, ma Bonne, que nous ne le sommes pas.

MADEM. BONNE.

Luther a toujours été regardé par Calvin comme un homme inspiré de Dieu, et suscité pour rétablir l'Eglise. Vous ne pouvez nier qu'il n'ait été ennemi de la nôtre, et, en conséquence, il n'a pas cherché à nous flatter. Le témoignage avantageux d'un ennemi est d'un grand poids, Madame ; et celui de Luther a d'autant plus de force, qu'il avoue lui-même qu'il eût été ravi qu'on lui eût fourni le moyen de nier la réalité ; mais il ajoute qu'il est écrasé sous le poids de ces paroles, *ceci est mon corps* ; et quelqu'examen qu'il ait pu faire, il n'a jamais compris qu'on pût les interprêter d'une manière figurative. Son témoignage sera la preuve de la présence réelle de Jésus-Christ dans

l'eucharistie jusqu'à la consommation des siècles.

LADY LOUISE.

Je vous demande pardon, ma Bonne, mais j'ai oublié la différence qu'il y a entre le catholique et le luthérien sur cet article.

MADEM. BONNE.

Luther a enseigné qu'après la consécration le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement avec le pain dans l'eucharistie, pour être la nourriture de nos ames : mais par une inconséquence que les calvinistes lui ont reprochée, il a aboli la messe en conséquence d'une conférence qu'il eut avec le diable, dans laquelle cet esprit de ténèbres lui fournit les motifs qui devoient l'exciter à ce retranchement.

LADY LOUISE.

Quelle extravagance ! Voilà une de ces choses que je ne puis souffrir : les catholiques ont tant de chose qu'ils peuvent raisonnablement reprocher à Luther ! Pourquoi adopter une fable aussi dépourvue de vraisemblance ?

MADEM. BONNE.

Que ce soit une fable ou une réalité, je m'en lave les mains, Madame. C'est Luther lui-même qui nous assure de ce fait dans un de ses ouvrages ; s'il ment, ce n'est pas à moi qu'il faut vous en prendre.

MISS DOROTHÉE.

Puisque nous parlons de la messe, apprenez-moi, je vous prie, ce que c'est. C'est l'horreur de tous protestans: sur quoi est-elle fondée?

MADEM. BONNE.

Je n'ai jamais rien lu à ce sujet, ma chère ; mais nous avons dans nos livres des communes prières toutes celles qui se font à la messe ; ainsi je vous expliquerai tout uniment ce que le prêtre fait à l'autel, et l'intention de l'Eglise dans ce sacrifice.

LE CALVINISTE.

Vous entendez donc le latin, Mademoiselle Bonne; car les prières de votre messe et toutes les autres se font en latin? Dans votre Eglise on a la manie de prier Dieu dans une langue que le

plus grand nombre des chrétiens n'entend pas.

LE RABBIN.

Vous oubliez, Monsieur, que Mademoiselle vous a déjà dit que tous les livres de prières se trouvent expliqués, traduits en français pour ceux qui n'entendent pas le latin. Mais telle est la force de la prévention : vous revenez toujours sur ce qui a été dit contre les catholiques, malgré les preuves qu'on vous a données du contraire.

MADEM. BONNE.

Rappelez-vous, Mesdames, les sacrifices que Dieu avoit ordonnés aux juifs dans la loi ancienne. Ils se rapportoient tous à ces quatre fins : adorer Dieu, lui demander pardon des péchés, le remercier des grâces reçues, et lui demander celles dont on avoit besoin. Ces quatre sacrifices se nommoient : le premier, holocauste ; le second, propitiatoire ; le troisième, eucharistique ; et le quatrième, impétratoire. Dieu avoit promis, par ses prophètes, un nouveau sabbat, de nouvelles fêtes, de nouveaux sacrifices : celui qui s'offre chaque jour

sur nos autels les comprend tous. Ce sacrifice non-sanglant est le même que celui que Jésus a offert une fois sur l'arbre de la croix, et ce divin Sauveur y est en même temps le prêtre et la victime. Il vient s'acquitter pour nous de tous les devoirs que nous devons à Dieu, et que nous ne pourrions lui rendre, sans lui, que d'une manière très-imparfaite.

D'abord le prêtre invoque la Ste. Trinité à laquelle ce sacrifice va être offert; puis il répète un pseaume avec son répondant. Ensuite, il se confesse à Dieu, aux habitans du ciel et de la terre; et, en s'avouant pécheur, il les conjure de s'unir à lui pour obtenir pour lui la miséricorde du Seigneur. Le prêtre, étant monté à l'autel, demande à Dieu qu'il ait pitié de nous; et il répète six fois la même prière. Puis il récite le cantique des anges : *Gloire soit à Dieu dans le ciel*, etc..., et plusieurs prières pour demander le secours de Dieu, le remercier des grâces qu'il a faites à ses serviteurs, et toutes ces prières finissent toujours par ces paroles : *Par les mérites de Jésus-Christ*. Ensuite, on lit une leçon tirée de l'Ancien Testament

ou des épîtres des apôtres. Puis, le prêtre, avant de lire l'Evangile, prie le Seigneur de purifier son cœur et ses lèvres, comme il fit celle du prophète Isaïe avec un charbon de feu. Après l'Evangile, on lit le symbole de Nicée; puis le prêtre offre le pain, et prie Dieu de bénir ces dons qui lui sont offerts en témoignage de notre servitude et de notre dépendance, pour être changés au corps et au sang de Jésus-Christ. En mêlant l'eau avec le vin dans le calice, il prie Dieu que, par le mystère de ce vin et de cette eau, nous obtenions la grâce d'avoir part un jour à la divinité de Jésus-Christ, qui a daigné se faire participant de notre humanité. Il invoque le Saint-Esprit pour qu'il bénisse ce sacrifice préparé pour la gloire de la divinité. Il lave ses doigts en récitant un pseaume, fait une nouvelle offrande à la sainte Trinité, et invite le peuple à s'unir à lui pour offrir à Dieu ce sacrifice pour sa gloire, l'utilité des assistans, et le bien de toute l'Eglise.

Après cela, il invite les fidèles à élever leurs cœurs à Dieu, à lui rendre grâce, et à s'anéantir devant Dieu, comme les

esprits célestes qui chantent : *Saint, Saint, Saint, est le Dieu des armées.* Jusqu'à la consécration, il dit plusieurs prières pour recommander à Dieu les besoins des fidèles, le remercier des grâces qu'il a faites aux saints, unir leurs mérites à ceux de Jésus par lesquels ils ont triomphé. Après avoir prononcé les paroles de l'institution de l'eucharistie, il élève le corps et le sang de Jésus pour le faire adorer au peuple, s'avoue pécheur, et demande miséricorde ; puis il répète à haute voix la prière du seigneur, dit trois fois : *Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.* Après quelques prières, pour se préparer à la communion, il répète trois fois les paroles du centenier, et prie Dieu que le corps et le sang de Jésus gardent son ame pour la vie éternelle. Le reste de la messe est employé en actions de grâces, et elle finit par le commencement du saint Evangile de saint Jean. Examinez présentement, Mesdames, s'il y a là quelque chose qui ne soit pas propre à élever à Dieu.

LADY LOUISE.

Au contraire, ma Bonne, il me semble

que tout cela porte à Dieu. Que trouvez-vous donc à redire à la messe, Messieurs?

LE CALVINISTE.

C'est qu'elle est une invention de l'Eglise romaine, directement opposée à l'Ecriture sainte. Saint Paul nous avertit que Jésus, en s'immolant, a abrogé tous les autres sacrifices, parce que le sien a parfaitement rempli toutes les fins pour lesquelles le sacrifice a été établi. Prétendre avoir besoin aujourd'hui d'un nouveau sacrifice, c'est accuser d'insuffisance celui que Jésus a offert sur la croix.

MADEM. BONNE.

A Dieu ne plaise, Monsieur, que nous croyions avoir besoin d'un nouveau sacrifice! Celui qui s'offre sur nos autels, est le même que celui de la croix. Même prêtre, même victime, mêmes fins; il n'y a de différence entr'eux, sinon qu'il a commencé à être offert d'une manière sanglante, et qu'il se perpétue d'une manière non sanglante. Notre pontife est éternellement prêtre selon l'ordre de Melchisedech, dit l'Ecriture; il ne cessera jamais d'offrir à Dieu ce que

nous lui devons, et ce que nous sommes incapables de lui rendre comme il faut, s'il n'étoit notre prêtre et notre offrande.

LE RABBIN.

J'ai lu cette épître de saint Paul, dont Monsieur parle, et il faut considérer qu'elle est adressée à nos pères, qui étoient extrêmement attachés aux sacrifices de la loi ancienne, et qui avoient peine à comprendre que l'immolation de Jésus-Christ pût les suppléer.

MADEM. BONNE.

Ce que nous pensons à cet égard, a toujours été cru dans la primitive Eglise, et bientôt je vous ferai voir que l'Eglise n'a rien innové à cet égard. Les anciens pères se servoient, comme nous, du mot *sacrifice*, et l'offroient pour les vivans et pour les morts.

LE RABBIN.

J'eus hier une conversation avec le bibliothécaire des frères Moraviens, qui est bon Luthérien, et qui pourtant ne peut souscrire au retranchement que Luther a fait de la messe. Une religion sans sacrifice, disoit-il, est un corps sans ame. Les chrétiens manqueroient de ce

qu'ont eu les patriarches dans la loi de nature, et les juifs dans la loi écrite; c'est-à-dire, de rendre à Dieu, tous les jours, le culte qu'ils lui doivent journellement.

MADEM. BONNE.

Je le répète, Monsieur; la grande preuve de l'esprit dans lequel saint Paul a dit les paroles que vous avez alléguées, c'est la pratique constante de l'Eglise. Or il ne tombe pas sous les sens, que des hommes venus dans le seizième siècle aient mieux su ce qui se pratiquoit du temps des apôtres, que ceux qui avoient vécu avec leurs disciples. Les apôtres ont fondé le christianisme dans tout le monde, ou par eux-mêmes, ou par leurs disciples qu'ils y ont envoyés; et quoique l'église ait droit de changer ce qui n'est que de pure discipline, elle ne le fait, que par des raisons extrêmement importantes, en sorte que nous voyons les mêmes pratiques observées religieusement de l'un à l'autre hémisphère. Quant aux choses qui regardent la foi, on apperçoit une unité de sentimens d'autant plus frappante, que les différens peuples avoient des mœurs tout-à-fait opposées.

Dans toutes les Eglises, en quelque endroit qu'elles fussent, nous trouvons que les fidèles s'assembloient pour recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ; que cette communion étoit précédée, comme celle que nous faisons aujourd'hui, de l'offrande des dons qui devoient être changés. Nous trouvons les mêmes prières quant au sens, que celles qui se faisoient il y a quatorze cents ans. Les pères appeloient cette offrande, ces prières et cette communion, Sacrifice. Comment des nouveaux venus, des gens sans mission et sans titre, viendront-ils nous disputer des biens que nous possédons depuis tant de siècles?

TOLÉRANT.

Il y auroit un moyen d'abréger ces disputes, qui, dans le fond, sont ennuyeuses, si Mademoiselle vouloit parler sincèrement, là comme si elle étoit prête à mourir, et prête à paroître devant Dieu : je crois bien qu'elle est de bonne foi, qu'elle s'efforce de croire; mais croit-elle, dans le fond, la présence réelle? Non, je ne puis me le persuader : les sens, et encore plus la raison s'opposent à cette foi, quoi qu'en dise M. le Rabbin. Com-

bien de catholiques sont dans le même cas !

MADEM. BONNE.

Vous m'interrogez de la manière la plus propre à me forcer à dire la vérité, quand même j'aurois quelque intérêt à vous la déguiser, ce qui n'est pas. Ma fortune eût été rapide, si j'eusse pu me résoudre à trahir mes lumières : je vais donc vous déclarer mes vrais sentimens. J'en atteste ce Dieu vengeur du parjure. Après cela, si vous refusez de me croire, je n'ai rien à ajouter.

Je me suis, dès mon enfance, accoutumée à cultiver ma raison, c'est-à-dire que j'ai été philosophe, avant de connoître la signification de ce mot. Dans les choses les moins importantes, il falloit me convaincre pour me déterminer : inaccessible à la crainte, on n'eût pas tiré de moi l'aveu d'une chose que je ne croyois pas, quand on eût dû me mettre en pièces. J'ai compté pour rien tout ce qu'on m'a dit de la religion jusqu'à ce que je l'eusse examinée : tout ce que je vous ai dit depuis le commencement de nos conversations, est le fruit de mon examen ; notez que je l'avois fait avant

quatorze ans, et qu'il avoit été tel, que j'aurois douté de mon existence plutôt que de la vérité de la religion chrétienne et catholique. Mais de toutes les vérités qu'elle m'offre à croire, il n'y en a point eu dont j'aie été plus intimement convaincue, que de celle de la présence réelle : elle étoit si vive en moi, que je différai ma première communion longtemps au-delà de celui qui est fixé. Je n'avois acquis cette conviction que dans l'évangile, et ce n'est que depuis que nous nous assemblons, que j'ai cherché dans l'histoire les preuves de la foi des premiers chrétiens sur l'Eucharistie ; c'étoit uniquement par rapport à vous, Mesdames : ma foi n'avoit pas besoin de confirmation. Elle est telle, que je pourrois imiter saint Louis. Oui, Messieurs, si on me disoit que Jésus paroît visiblement sur nos autels, je vous inviterois à courir admirer ce prodige, sans être tentée de vous suivre. Le miracle n'ajouteroit rien à ma foi.

BELESPRIT.

Il me semble pourtant qu'elle devroit acquérir un nouveau degré de vivacité par le témoignage des sens.

MADEM. BONNE.

Tenez, Monsieur, votre proposition me paroît égale à celle d'un homme qui me proposeroit d'allumer une chandelle pour aider à la lumière du soleil. Mes sens m'ont si souvent trompée, que je n'ai pas la sottise de les mettre en parallèle avec la parole de Dieu, qui m'est présentée par l'Eglise qu'il en a faite dépositaire.

LADY LOUISE.

Vous êtes bien heureuse d'avoir cette foi! Que ne puis-je devenir assez philosophe pour l'acquérir!

MADEM. BONNE.

Doucement, s'il vous plaît, Madame. Je n'ai pas dit que je devois ma foi à la philosophie : Dieu me garde de proférer un tel blasphême. La foi est un don de Dieu, et je reconnois que je lui dois la mienne; toutes mes études et celles de tous les hommes ensemble ne pourroient conduire jusque-là. Voici ce que fait la philosophie : elle écarte les obstacles de la foi, qui sont la sottise, le préjugé, une crédulité sans motifs, une obstination d'esprit et de cœur, qui fait qu'on

refuse de s'instruire crainte d'être éclairé. L'ame purgée, guérie de ces maladies, en devient plus propre à faire profiter le bienfait de la loi infuse que nous avons reçue dans le baptême, et à l'augmenter avec le secours des grâces journalières que Dieu nous donne à cet effet.

BELESPRIT.

Savez-vous, Mademoiselle, qu'il me faudroit une foi bien vive pour croire à ces heureux effets de la philosophie? Ce n'est pas celle de nos jours, au moins, qui les produit; le plus grand nombre des philosophes ont peu de religion : j'ai été assez initié parmi eux pour en parler avec certitude. Sous le beau prétexte de s'en tenir à la religion naturelle, ils anéantissent toute religion.

MADEM. BONNE.

Je ne pourrois vous répondre sur cela sans sortir de notre sujet; nous en raisonnerons quelque jour. Tout ce que je puis vous dire à présent, c'est qu'on avilit le nom de philosophe en le donnant à des personnes qui assurément en mériteroient un autre. Le premier effet

de la bonne philosophie est de nous faire connoître combien il est raisonnable de soumettre nos ténèbres aux clartés de la révélation. La mienne m'a enseignée qu'on ne peut sans folie se refuser aux preuves de la divinité de cette révélation; et c'est d'elle que me vient la fermeté de ma foi sur tous les mystères, mais sur-tout sur celui de l'eucharistie.

LADY LOUISE.

Avez-vous des raisons particulières de croire ce mystère plus fermement que les autres?

MADEM. BONNE.

C'est que j'en connois les raisons. Rappelez-vous, Mesdames, tout ce que nous avons dit en parlant du mystère de l'Incarnation : nous sommes convenues qu'il étoit si digne de Dieu, si propre à remplir les fins que le Créateur a eues en tirant l'univers du néant, que nous avons osé en conclure que Jésus-Christ se seroit incarné, indépendamment du péché d'Adam, seulement pour sanctifier les hommages des hommes, et rendre à Dieu un culte digne de lui,

Tout ce que nous avons dit à l'égard de ce mystère, peut s'appliquer à celui de l'eucharistie. La terre eût été bien dénuée, si elle eût été privée de ce moyen d'adorer, d'aimer, de remercier parfaitement son auteur. Quoi de plus digne du zèle que Jésus a pour la gloire de son père, que l'institution de ce sacrifice perpétuel ! Quoi de plus digne de l'amour qu'il porte aux hommes ! Il leur offre à chaque instant un moyen facile de s'appliquer les mérites de son sacrifice sur la croix, en offrant à son père ce sacrifice non sanglant. Il n'est point de moment, ni le jour, ni la nuit, où Jésus ne soit offert à son père pour solliciter sa miséricorde et apaiser sa justice.

LE RABBIN.

J'ai pris la hardiesse d'entrer dans une chapelle catholique et d'y assister à la messe. Au moment où le prêtre leva l'hostie pour l'offrir à nos adorations, je fus saisi d'un sentiment qui me remplit de consolation. Je voyois, par les yeux de ma foi, notre médiateur suspendu entre le ciel et la terre pour arrêter la foudre prête à tomber sur

nos têtes criminelles. Ah ! sans lui, nos crimes avanceroient le moment de la destruction de cet univers.

M. De BONNEFOI.

Que cette idée est belle ! qu'elle est consolante ! et que nous sommes heureux qu'elle soit confirmée par la foi ! L'oseroit-on dire ! Il manqueroit quelque chose à l'œuvre magnifique de Dieu, par rapport aux hommes, si son amour ne lui avoit pas fait opérer ce dernier prodige. Que je plains ceux qui refusent de croire une vérité si consolante !

Madem. BONNE.

Ajoutez, Monsieur, et qui refusent de participer aux trésors inestimables qui nous sont communiqués dans la sainte eucharistie. Il y a deux choses, dans la religion catholique, que je crois comme saint Thomas crut la résurrection du Sauveur : il n'eût pu en douter quand il l'eût voulu, puisqu'il avoit touché son divin corps. Ces deux choses sont : que le sang de Jésus-Christ nous est appliqué au moment de l'absolution du prêtre, et que la grâce du sacrement de pénitence aide au ferme propos. La

seconde est la présence réelle de Jésus, et l'abondance des grâces qu'il communique dans la sainte communion. L'effet de ces deux sacremens est plus sensible sur mon ame, qu'un bon repas ne l'est sur mon corps quand j'ai bien faim. J'avoue, Mesdames, que cette dernière preuve n'est que pour moi : je ne la mets sous vos yeux que comme un aiguillon pour exciter votre curiosité. Essayez de faire une bonne communion, précédée d'une bonne confession, pour voir si je vous trompe.

LADY LOUISE.

Je le voudrois de tout mon cœur, et je demande tous les jours à Dieu avec larmes de me donner son Saint-Esprit pour faire un bon choix. Nous verrons ce qu'il m'inspirera à la fin de nos conférences. En attendant, je vous prie de me dire, ma Bonne, si le prêtre et les assistans communient à toutes les messes et tous les jours, et si vous gardez le pain consacré.

MADEM. BONNE.

Les chrétiens de la primitive Eglise communioient chaque fois qu'ils assis-

toient à la messe, et il seroit à souhaiter que nos mœurs fussent assez pures pour les imiter ; mais il y a bien peu de personnes qui le fassent si souvent. Nous ne gardons point le pain consacré, car il n'y a point de pain après la consécration ; mais nous gardons le sacré corps, sous les apparences du pain. Voilà une différence qui se trouve entre les luthériens et nous. Ils ne croyent la présence réelle qu'au moment de la communion, sans pouvoir nous donner une raison satisfaisante de cette façon de penser. Nous ne conservons l'eucharistie que sous l'espèce du pain.

LE CALVINISTE.

Et on ne vous la donne non plus que sous cette seule espèce, contre le précepte formel de Jésus-Christ et la pratique de tous les temps ; comme s'il étoit permis, sous quelque prétexte que ce soit, de changer quelque chose dans ce qui est d'institution divine.

MADEM. BONNE.

La synagogue avoit bien changé quelque chose dans la manière de manger l'agneau pascal ; quoique Dieu eût or-

donné lui-même, par la bouche de Moïse, qu'on devoit prendre ce repas mystérieux debout, un bâton à la main, nous voyons que les juifs le mangeoient assis, et même couchés sur des lits, à la manière des Asiatiques.

LADY VIOLENTE.

En vérité, ma Bonne, je pense que les juifs faisoient en cela une grande faute, puisqu'ils désobéissoient à Dieu.

MADEM. BONNE.

Non, Madame : On ne pourroit le dire sans blasphême, puisqu'il est certain que Jésus le mangea ainsi, sans quoi saint Jean n'auroit pu reposer sur son sein.

LADY LOUISE.

Je n'avois jamais fait cette remarque, non plus que lady Violente. Ah! çà, ma Bonne, nous voilà suffisamment instruites des sentimens de l'Eglise romaine par rapport à l'Eucharistie : il faut nous prouver à présent qu'on croyoit ce qu'elle croit dans les premiers siècles.

MISS DOROTHÉE.

Je puis commencer cette preuve à ma

manière. J'ai lu dans l'histoire des persécutions, qu'on accusoit les chrétiens d'un crime étrange. On disoit donc que dans leurs assemblées ils prenoient un petit enfant qu'ils couvroient de farine et qu'ensuite ils le coupoient par morceaux pour le manger. Quelle pouvoit être l'origine d'une pareille accusation, sinon la sainte Eucharistie dont apparemment les païens avoient entendu parler ?

MADEM. BONNE.

L'Eglise, dans les premiers siècles, gardoit un profond secret sur l'Eucharistie, pour des raisons qui ne sont pas venues à ma connoissance. Les catéchumènes sortoient du lieu où l'on célébroit avant qu'on eût commencé les saints mystères, et ce n'étoit qu'au sortir des eaux du baptême qu'ils assistoient à la messe, où ils recevoient la sainte communion pour la première fois.

TOLÉRANT.

Ce que vous dites est-il bien prouvé, Mademoiselle ? Voilà la première fois de ma vie que j'en entends parler.

MADEM. BONNE.

Cela est bien naturel, Monsieur.

Quand on est persuadé qu'on peut être sauvé indépendamment de ce qu'on croit, ce n'est guères la peine de s'instruire. Je vous donnerai des témoins des premiers siècles; d'ailleurs, ces Messieurs savent que je dis vrai.

Quelque grand que fût le secret qu'on gardoit sur la sainte Eucharistie, il y a lieu de présumer que les fidèles se permettoient d'en parler entr'eux, sans prendre les précautions suffisantes pour empêcher leurs esclaves païens d'entendre leurs conversations. Ces esclaves étoient donc autorisés dans l'accusation qu'ils portoient contre leurs maîtres, et c'est une preuve certaine de la foi qu'avoit alors l'Eglise par rapport à la sainte Eucharistie.

LADY MÉRY.

Mais, pourquoi continuoit-on à faire un mystère d'une chose qui scandalisoit les païens et autorisoit la persécution?

LE RABBIN.

On ne le garda pas long-temps, Madame. Saint Justin, philosophe et martyr, dès l'an 150, composa une apologie des chrétiens, qui fut présentée aux

empereurs, et dans laquelle il parle clairement des sacremens. Rien de plus notoire et de plus public qu'un discours de cette nature. Voici comment il s'explique :

« Nous expliquerons maintenant de » quelle manière nous sommes consacrés à Dieu, et renouvelés en Jésus-» Christ, de peur que l'on ne croie que » nous le dissimulons par malice. Ceux » qui sont persuadés de la vérité de notre » doctrine, et qui promettent de mener » une vie qui y soit conforme, nous les » obligeons à jeûner, à prier, à deman-» der à Dieu la rémission de leurs péchés » passés, et nous prions et jeûnons avec » eux. Ensuite nous les amenons au lieu » où est l'eau, et ils sont régénérés en » la manière que nous l'avons été : car » ils sont lavés dans l'eau au nom du » Seigneur Dieu, père de toutes choses, » et de notre Seigneur Jésus-Christ cru-» cifié sous Ponce-Pilate, et du Saint-» Esprit qui a prédit par les prophètes » tout ce qui regardoit Jésus-Christ. » Nous appelons cette ablution, *illumi-» nation*, parce que les ames y sont » éclairées. »

LADY LOUISE.

Il me semble qu'en ce temps on plongeoit celui qui devoit être baptisé, trois fois dans l'eau. M. l'Anglican, pourquoi avons-nous quitté cet usage qui étoit établi par Jésus-Christ même et par les apôtres?

L'ANGLICAN.

L'essence du baptême est que celui qui est baptisé soit touché avec l'eau dans le temps qu'on prononce les paroles, et il est indifférent qu'il soit plongé ou aspergé.

LADY LOUISE.

Ainsi vous reconnoissez, Monsieur, que l'Église a l'autorité de changer les usages les plus anciens, quand ils ne sont pas de l'essence de la chose. Ma Bonne nous l'avoit dit; mais j'ai été bien aise de l'entendre de votre bouche. Continuez, s'il vous plaît, ma Bonne, le discours de ce saint philosophe.

MADEM. BONNE.

« Après cette ablution, nous amenons » le nouveau fidèle; et admis, comme » nous disons, au nombre des frères, » nous l'amenons, dis-je, au lieu où ils

» sont assemblés pour prier en commun,
» et avec attention, tant pour eux que
» pour l'illuminé et pour les autres,
» quelque part qu'ils soient, afin qu'ayant
» connu la vérité, nous puissions par les
» ŒUVRES, et par l'observation des
» commandemens, arriver au salut
» éternel. »

BELESPRIT.

Sur mon honneur, Messieurs, vous devriez récuser ce témoin. Ce saint Justin, malgré sa philosophie, étoit un franc papiste. Il ignoroit absolument les dogmes de Calvin par rapport à *la régénération* du baptême; car il ne dit point qu'il ait été le signe de la régénération, mais qu'il le produisoit. Vous voyez aussi combien les chrétiens de son temps avoient la manie de jeûner, manie que je croyois une nouveauté scandaleuse, quand j'ai vu avec quel soin les réformés l'ont exclue; mais ce qu'on ne peut lui passer, c'est son sentiment sur les œuvres. Comment donc! il leur attribue le salut. Je le répète, cet homme étoit papiste.

LE RABBIN.

Je vois avec une satisfaction incroyable

que dès l'an 150 l'Eglise croyoit, sur le baptême, la foi et les œuvres, ce qu'elle croit encore aujourd'hui. Continuez, s'il vous plaît, à la justifier contre les calomnies dont on l'accable en l'accusant d'enseigner une doctrine nouvelle. Des nouveautés qui ont plus de seize siècles de notoriété, ne peuvent venir que des apôtres, puisque ceux qui les publioient avoient vécu avec les disciples des apôtres, et que la doctrine exposée dans cette apologie ne fut pas contredite.

MADEM. BONNE.

« Les prières finies, nous nous saluons
» par le saint baiser (remarquez, Mes-
» dames, que les hommes étoient à
» l'église dans des lieux séparés), puis
» on présente à celui qui préside aux
» frères, du pain et une coupe de vin
» et d'eau. Les ayant pris, il donne
» louange et gloire au père par le nom
» du fils et du Saint-Esprit, et lui fait
» une longue action de grâces pour ces
» dons dont il nous a gratifiés. Après
» qu'il a achevé les prières et l'action de
» grâces, tout le peuple assistant dit
» *Amen*, c'est-à-dire en hébreu *Ainsi*
» *soit-il*. »

M. DE BONNEFOI.

Vous ignorez, sans doute, Mesdames, combien Luther étoit cabré contre cette partie de la messe qu'on appelle *offertoire*, dans laquelle on offre à Dieu avec action de grâces les dons qui vont être consacrés. Qu'il s'en prenne à l'église des premiers siècles, où cette pratique étoit établie. La messe est de la plus haute antiquité; car on ne peut la méconnoître dans l'apologie de saint Justin.

LE CALVINISTE.

Quelle imagination ! Cela ressemble-t-il à cet amas de ridicules cérémonies dont les papistes ont chargé leur messe ?

M. DE BONNEFOI.

Quand l'église romaine auroit changé quelques-unes des cérémonies qui étoient en usage de ce temps-là, ne m'avez-vous pas dit qu'elle avoit le droit de le faire, quand elles n'étoient pas essentielles? Ne l'imitez-vous pas dans les changemens qu'elle a faits à la manière d'administrer le baptême? Donc vous ne croyez pas ce changement criminel. Je vois dans la description de saint Justin, l'offrande

des dons qui doivent être consacrés, de longues prières qui accompagnent cette offrande, le concours du prêtre et du peuple dans cette action, le baiser de paix : et je retrouve toutes ces choses dans la messe que l'on dit aujourd'hui.

LE RABBIN.

Je vais vous communiquer une réflexion qui vous échappe. Saint Justin parle à un païen, et ne cherche ni à lui prouver la vérité des choses dont il parle, ni à lui en faire connoître tout le détail. Il ne cherche qu'à lui prouver que les assemblées des chrétiens n'ont rien de criminel; et pour cela, il lui expose de gros en gros, pour ainsi dire, ce qui s'y passe; c'est tout ce qui convenoit à son dessein.

MADEM. BONNE.

Votre réflexion en produit une autre. Dans les témoignages que je vais vous donner de la perpétuité de la foi sur la présence réelle, vous ne trouverez pas un seul mot de controverse, comme sur la divinité de Jésus-Christ, sur la maternité divine, ou sur les autres points disputés par les hérétiques. Ce n'est que

par occasion, et en instruisant les fidèles, que les pères en parlent.

MISS DOROTHÉE.

Et j'en conclus que ce point n'avoit point encore été contesté. On ne s'efforce point de prouver une chose dont tout le monde est d'accord, une chose claire ; mais on éclaircit celle qui est douteuse, et on donne des raisons pour affirmer celle qui est contestée.

LADY LOUISE.

Cette raison est très-bonne, ma chère : nous ne disputons point avec les catholiques sur la vérité de l'Incarnation, on ne trouveroit dans nos auteurs aucune controverse sur ce point : pourquoi ? C'est qu'on en est d'accord dans toutes les communions. Le silence sur un article de foi est donc une preuve généralement reçue; et quand on en parle, ce n'est que pour exciter la piété des fidèles, et nullement pour faire naître une foi qu'ils ont déjà. Continuez, s'il vous plaît, ma Bonne.

MADEM. BONNE.

« Ensuite ceux que nous appelons » *diacres*, distribuent à chacun des

» assistans le pain et le vin et l'eau
» consacrés par l'action de grâces, et
» ils en portent aux absens. »

LE CALVINISTE.

Peut-on dire plus positivement que le pain et le vin étoient, après la consécration, ce qu'ils étoient auparavant?

MADEM. BONNE.

Doucement, Monsieur, saint Justin n'a pas fini. Votre remarque prouve seulement combien il est aisé d'en imposer aux ignorans, en ne citant que quelques lambeaux des passages des anciens. Ces Dames en conviendront après avoir entendu le discours entier.

« Nous appelons cette nourriture
» *Eucharistie*, et il n'est permis à per-
» sonne d'y participer, s'il ne croit la
» vérité de notre doctrine, s'il n'a été
» lavé par la rémission des péchés et la
» nouvelle vie, et s'il ne vit conformé-
» ment aux préceptes de Jésus-Christ.
» Car nous ne les prenons pas comme
» un pain commun et comme un breu-
» vage ordinaire. Mais comme par la
» parole de Dieu Jésus-Christ s'est fait
» chair, et a pris la chair et le sang pour

» notre salut ; ainsi la nourriture sanc-
» tifiée par la prière de son Verbe, de-
» vient la chair et le sang du même Jésus-
» Christ incarné ; elle qui deviendroit
» notre chair et notre sang par le chan-
» gement qui arrive à la nourriture.
» Ensuite, nous nous rappelons ces
» choses en mémoire les uns aux autres.»

LE RABBIN.

Si vous n'êtes pas satisfait de ce témoignage, je ne sais ce qu'on pourroit dire de plus fort et de plus positif. Saint Justin, pour préparer les esprits aux miracles de l'Eucharistie, cite celui de l'Incarnation ; il nous assure que de même que le Verbe s'est fait chair par la parole de Dieu, de même aussi le pain et le vin consacrés deviennent la chair et le sang de Jésus-Christ. On ne peut donc nier la réalité dans l'Eucharistie, sans nier aussi l'union du Verbe avec la nature humaine.

LE LUTHÉRIEN.

Et comme le Verbe, en s'unissant à la chair, n'a pas détruit la chair, de même Jésus, en s'unissant au pain, le laisse subsister.

MADEM. BONNE.

Saint Justin semble avoir prévu l'abus que vous faites de ces paroles ; et pour le prévenir il ajoute, en parlant des choses consacrées : Elles qui *deviendroient* notre chair et notre sang, par le changement qui arrive à la nourriture. Personne n'ignore la signification du futur conditionnel *deviendroit* : le futur positif est *deviendra*. Vous mangez un morceau de pain ; je dis positivement : ce pain deviendra votre nourriture. Vous n'avez pas de pain, ou vous ne voulez pas en manger ; je ne puis plus employer le futur absolu, et dire : le pain que vous n'avez pas *deviendra* votre nourriture ; il faudroit dire : le pain, si vous en aviez, *deviendroit* votre nourriture. Ce mot, *deviendroit*, marque l'absence du pain.

MISS DOROTHÉE.

Et comme si saint Justin avoit voulu répondre à toutes les objections des hérétiques de notre temps, il ajoute : *nous nous rappelons ces choses en mémoire les uns aux autres*. Voilà deux actions bien distinctes. La réception du corps et du sang de Jésus-Christ, et *ensuite*,

pesez ce mot *ensuite*, le souvenir que le Sauveur a exigé des fidèles en communiant.

BELESPRIT.

Je vous ai promis de vous communiquer ce que j'ai traduit des lettres de saint Ignace, qui fut martyrisé l'an de Jésus 107. Ces épîtres ont été reconnues de toute l'église en tous les temps, et vous les regardez comme réelles aussi bien que nous. Voici comment il s'exprime dans la lettre qu'il écrivit aux Philadelphiens peu de temps avant son martyre.

« Ne vous trompez pas, mes frères :
» si quelqu'un suit l'auteur d'un schisme,
» il n'aura point de part au royaume de
» Dieu; si quelqu'un suit une doctrine
» étrangère, il ne s'accorde pas avec
» la passion de Jésus-Christ. Prenez donc
» garde d'user d'une seule Eucharistie;
» car il n'y a qu'une seule chair de Jésus-
» Christ. » Lorsqu'il est question de ce sacrement, vous voyez que le mot de *chair* de Jésus revient tout naturellement, sans qu'il arrive jamais qu'on emploie celui de figure.

MADEM. BONNE.

On trouve dans ces épîtres la confirmation de presque tous les points de doctrine que nous croyons aujourd'hui, mais il ne faut pas nous écarter du point sur lequel nous sommes. Saint Irénée, qui vivoit dans le second siècle, avoit dans sa jeunesse été instruit par saint Polycarpe, disciple de saint Jean. Il fit un ouvrage contre les hérésies à l'occasion des hérétiques de son temps, il y fait une mention particulière de leurs erreurs. Si la foi de la présence réelle avoit été attaquée alors, il n'auroit pas manqué de nommer par qui elle l'eût été. Si, au contraire, cette doctrine n'eût pas été universellement reçue, il eût compté saint Justin parmi ceux qui vouloient introduire une opinion nouvelle. Ce n'est donc que par occasion que saint Irénée parle de l'Eucharistie, et voici ce qu'il en dit en parlant des hérétiques :

« Comment pourront-ils être assurés » que le pain de l'Eucharistie est le corps » de leur Seigneur, et le calice son sang, » s'ils ne le connoissent pas pour le fils » du Créateur? Et comment disent-ils » que la chair, qui est nourrie du

» corps et du sang du Seigneur, est » sujette à la corruption et ne reçoit pas » la vie? » Il dit encore: « Comme le » pain qui vient de terre, recevant l'in- » vocation divine, n'est plus un pain » commun, mais l'Eucharistie compo- » sée de deux choses, l'une terrestre et » l'autre céleste; de même nos corps, » en recevant l'Eucharistie, ne sont plus » corruptibles, mais ont l'espérance de » l'immortalité. »

LE LUTHÉRIEN.

Vous l'entendez de vos oreilles. Il y a deux choses dans l'Eucharistie, l'une terrestre, qui est le pain; l'autre céleste, qui est le corps de Jésus-Christ. Luther, en le disant, n'avoit fait qu'adopter le sentiment de saint Irénée, ou plutôt de l'Eglise.

MADEM. BONNE.

Il falloit donc dire que l'Eucharistie contenoit trois choses, dont deux étoient terrestres, et l'autre céleste; car le corps de Jésus-Christ, quoiqu'il fût le corps d'un Dieu, n'étoit pas moins une chose terrestre, une chose qui venoit de la terre. Ceux qui veulent qu'avec le corps

de Jésus-Christ et sa divinité le pain reste encore, doivent y ajouter cette troisième chose dont saint Irénée ne parle pas.

MISS DOROTHÉE.

Monsieur le Luthérien, je ne suis pas une savante, au contraire on peut, sans me faire tôrt, dire que je ne suis qu'un enfant; mais malgré ma jeunesse et mon ignorance j'ai une ame à sauver comme les vieillards et les savans. Je trouve dans l'Evangile que celui qui n'aura pas la foi ne sera pas sauvé; donc pour sauver mon ame je dois avoir la foi. Si j'en crois chaque homme en particulier, il me dira que la foi est dans la religion qu'il professe: or ma petite raison me dit que si un de ces hommes dit vrai, les autres mentent. Que voulez-vous qu'une fille de mon âge fasse en pareil cas?

LE LUTHÉRIEN.

Qu'elle lise l'Ecriture sans s'embarrasser de ce que disent les hommes, et qu'elle forme sa foi sur les paroles de Jésus.

MISS DOROTHÉE.

Vous êtes un homme de bon conseil,

Monsieur, et je veux le suivre ; c'étoit pour avoir l'occasion de le prendre, que j'ai fait cet écart. Je m'en tiens donc à l'évangile ; et comme Jésus ne dit pas, ce pain est la figure de mon corps, ou ce pain est mon corps ; je ne crois non plus le pain dans l'Eucharistie après la consécration, que la figure. Je croirois cette vérité quand tous les autres hommes la nieroient, et quand on ne trouveroit pas un seul passage chez les anciens pour l'appuyer, parce que le témoignage de Jésus me suffit : jugez avec quel plaisir je vois mon sentiment appuyé par l'autorité de l'église qui l'a toujours cru ainsi. Elle canonise mes sentimens qui sont ceux de tous les pères, à ce que ma Bonne a promis de nous prouver ; elle nous a déjà tenu sa parole : car rien de plus positif que les passages allégués.

LE CALVINISTE.

Comme si saint Justin et les autres étoient infaillibles ! d'ailleurs, c'est une vision que de croire trouver la messe dans les paroles de ce martyr.

MADEM. BONNE.

Ne confondons rien, s'il vous plaît,

Monsieur; Mademoiselle ne vous a pas promis de vous prouver l'infaillibilité des Pères des premiers siècles, mais bien de vous faire voir par leur témoignage que l'église dans tous les temps a cru sur la réalité ce qu'elle croit aujourd'hui. D'ailleurs, si j'en crois les idées que ma Bonne m'a données de la messe, son essence consiste dans l'offrande des dons qui doivent être consacrés, dans cette consécration, et dans la consommation de la victime offerte. Or, je trouve ces trois choses dans le discours de saint Justin; donc j'y trouve la messe.

LADY VIOLENTE.

Et ce qui rend le témoignage de ce martyr beaucoup plus fort, c'est la circonstance dans laquelle il le rend. N'est-il pas vrai qu'il cherche à prouver à l'empereur que les chrétiens sont innocens des crimes dont on les accuse et qu'ils ne méritent pas les supplices qu'on leur faisoit souffrir? Un des crimes dont on accusoit les chrétiens, étoit de se nourrir de chair humaine: si saint Justin n'eût écouté que la fausse prudence du siècle, il eût caché avec soin la foi de l'église par rapport à la sainte Eucharistie; car

cette foi rappeloit l'idée des repas odieux dont on les accusoit; à plus forte raison se seroit-il donné de garde d'attribuer à l'église des sentimens qu'elle n'auroit pas eus, et qui pouvoient lui porter un grand préjudice.

MADEM. BONNE.

Le même saint Justin fit une seconde apologie dont j'avois oublié de vous parler, et où il dit que la sainte Eucharistie est ce sacrifice pur qui devoit être offert à Dieu du levant au couchant parmi les gentils, suivant la prédiction de Malachie.

Saint Irénée rapporte aussi cette prédiction de Malachie. Voici ses paroles :

« Jésus-Christ conseilla à ses apôtres
» d'offrir à Dieu les prémices de ses
» créatures, non comme s'il en avoit
» besoin, mais afin qu'ils eussent l'avan-
» tage de la reconnoissance. Il prit du
» pain qui est l'ouvrage du Créateur, et
» rendant grâces, il dit : *ceci est mon*
» *corps*; et de même, prenant le calice,
» qui est selon nous l'ouvrage du Créa-
» teur, il déclara que c'étoit son sang,
» et enseigna la *nouvelle* oblation du
» nouveau testament, et que l'église,
» ayant reçu des apôtres, offre à Dieu

» par tout le monde, suivant ce qui est
» dit dans Malachie : *Du levant au cou-
» chant mon nom est glorifié entre les
» nations et en tous les lieux où l'on
» offre en mon nom la victime et le
» sacrifice pur.*

LE RABBIN.

L'esprit de l'église est parfaitement connu et exposé dans ce passage. C'est une oblation *nouvelle*. Elle est donc autre que celle qui fut offerte par Melchisedech : celle-là étoit de pain et de vin ; si celle de l'église étoit la même, on ne l'appelleroit pas nouvelle. Saint Irénée remarque que le prophète parle de *victime*, de *sacrifice pur*. Or, ce mot de *victime* ne pourroit s'appliquer au pain et au vin, sans renverser les idées attachées aux mots. Par victime, chez toutes les nations, on a toujours entendu le sacrifice d'une créature vivante, qui dans l'holocauste étoit entièrement détruite, et dans les autres sacrifices servoit à la nourriture du prêtre et des assistans.

LE CALVINISTE.

Et que deviennent les paroles de saint Paul, qui assure que Jésus-Christ ne s'est immolé qu'une fois ?

LE RABBIN.

Et que deviendroient les paroles de Malachie, s'il falloit entendre, comme vous le faites, celles de saint Paul? Pouvez-vous dire que vous êtes ce peuple qui offre ce sacrifice perpétuel du levant au couchant? Votre nom étoit à peine connu lorsque des milliers de prêtres accomplissoient au Japon la prédiction de Malachie. Vous offrez le pain et le vin une fois chaque mois; cela ressemble-t-il à un sacrifice perpétuel? Rappelez-vous ce que je vous ai dit sur les paroles de saint Paul: elles doivent être expliquées à ceux auxquels il les adressoit, et qui vouloient associer les sacrifices de l'ancienne loi avec l'unique sacrifice de la nouvelle.

MISS DOROTHÉE.

Pourquoi saint Irénée, en parlant du calice, dit-il qu'il est, *selon nous*, l'ouvrage du Seigneur?

MADEM. BONNE.

A cause des hérétiques manichéens ou de ceux dont ces hérétiques ont tiré leur origine: car je ne me souviens pas si on

les nommoit ainsi en ce temps. Ces gens-là admettoient deux principes dans le monde. Ils tenoient l'un pour l'auteur et le Créateur du bien, et l'autre du mal; et ils disoient que le vin étoit l'ouvrage du mauvais principe.

MISS DOROTHÉE.

Je remarque avec quelle exactitude saint Irénée relève cette erreur, et j'en conclus qu'il n'auroit pas oublié celle de la présence réelle, si c'en eût été une; mais je crois qu'on a déjà fait cette remarque, aussi bien que la suivante, que je vais exposer dans un nouveau jour. On étoit si éloigné, dans la primitive Eglise, de multiplier les objets de la foi, qu'on étoit obligé d'en voiler une partie pour ne pas rebuter les païens. Les catéchumènes même n'étoient admis à la parfaite connoissance de l'Eucharistie qu'après leur baptême, et on employoit un temps considérable à les convaincre de la toute-puissance de Dieu et de l'infaillibilité des promesses de Jésus-Christ, avant de leur découvrir ce prodige de son amour pour les hommes. Si l'Eucharistie n'avoit été qu'une figure, à

quoi bon ce mystère, toutes ces précautions ?

LADY LOUISE.

Ne pourroit-on pas dire que les auteurs que vous avez cités n'ont point été contredits, parce qu'il y avoit alors peu d'écrivains, et que ce peu étoit assez occupé à combattre les hérétiques... mais non. La présence réelle, si elle eût été une erreur, eût attiré leur attention tout comme les autres. Hélas ! ma Bonne, me voici réduite à chercher des objections.

MADEM. BONNE.

Et quand on en est là, Madame, c'est qu'il n'y en a point de réelles. L'Eglise avoit alors de grands hommes ; Pantenus, qui étoit à la tête de l'école d'Alexandrie ; saint Clément, à qui l'on a donné le surnom d'*Alexandrin*, et qui succéda à Pantenus, dont il avoit été le disciple. A Rome, Rodon écrivit plusieurs livres contre l'hérétique Marcion, Candède, Apion, Héraclite, Maxime et Tertullien. Nous allons parler des auteurs du troisième siècle.

Nous trouvons d'abord Origène, qui

nous apprend que la prédication étoit suivie de la célébration de l'Eucharistie. Voici ses paroles : « Personne ne doit » ouïr la parole de Dieu, qu'il ne soit » sanctifié de corps et d'esprit ; car il » doit entrer peu après au festin nup» » tial, il doit manger la chair de » l'agneau et boire la coupe de son » sang. » Il dit ailleurs :

« Vous qui avez accoutumé d'assister » aux saints Mystères, vous savez avec » quelles précautions et quel respect » vous recevez le corps du Seigneur, » de peur qu'il n'en tombe la moindre » partie : car vous vous croiriez cou» » pable, et avec raison, si par votre » négligence il s'en perdoit quelque » chose. »

LADY LOUISE.

A peine ai-je formé une objection, qu'elle est détruite de la manière la plus victorieuse : ce passage me paroît décisif en faveur de la présence réelle. Si on ne recevoit Jésus que spirituellement, à quoi bon tant de précautions pour empêcher qu'il ne se perde quelque partie du pain ? Car enfin, ce pain, pour être le symbole du corps de Jésus-

Christ, n'en seroit pas moins un pain ordinaire. Est-on coupable pour laisser tomber à terre quelques miettes de pain? Il me semble même que ces paroles font entendre que le corps de Jésus est non seulement sous le pain en entier, mais dans la plus petite parcelle. Le croyoit-on ainsi alors? Le croit-on encore aujourd'hui?

MADEM. BONNE.

Oui, Madame. Mais nous ne croyons pas que Jésus soit sous le pain : il a disparu, il n'en reste que les apparences.

LADY LOUISE.

Je l'entends ainsi, ma Bonne; mais l'habitude du langage et des sens entraîne dans le discours, et fait qu'on emploie des expressions qui ne répondent pas exactement à la pensée; ce qui ne peut tirer à conséquence, quand on est convenu des choses dont on parle. Je suis persuadée que c'est la terre qui tourne et non pas le soleil; cependant il m'arrive tous les jours de dire, le soleil marche bien vîte, et choses semblables. On dit le terme qui correspond à ce qui

paroît aux yeux, et non à ce qu'on a dans l'esprit.

MISS DOROTHÉE.

Il paroîtroit naturel qu'Origène et les autres eussent employé cette expression *avec le pain*, qui nous vient si naturellement. Il falloit que la foi de la présence réelle fût bien fortement établie et bien vive, puisqu'en dépit du témoignage de leurs sens ils ne faisoient pas la même méprise que lady Louise. Ce n'est pas que la chose eût nui à la cause que ma Bonne défend; car, comme lady le remarque fort bien, quand la chose a été bien exprimée la première fois, on peut employer le signe sans que cela tire à conséquence.

LADY VIOLENTE.

Je vous demande pardon, ma chère; j'étois à moitié distraite, et n'ai pas trop bien compris ce que vous venez de dire.

MISS DOROTHÉE.

Je dis que quand une fois on est convenu que c'est la terre qui tourne et non pas le soleil, on peut, sans nuire à la vérité qu'on a établie, dire

Voici de nouvelles preuves de la foi de la présence réelle, dans l'histoire de saint Athanase. Il étoit accusé, comme vous le savez, d'avoir fait briser un calice par un de ses prêtres : voici ce qui fut dit par les évêques égyptiens qui le justifioient :

« Puisqu'il n'y avoit point d'église dans
» le lieu où l'on dit que cet excès s'est
» commis, ni de prêtre pour sacrifier,
» que le jour ne le demandoit pas, n'étant
» pas un dimanche, comment donc y
» auroit-on brisé une coupe mystique ?
» Elle ne se trouve que chez les prêtres
» légitimes ; ils ont droit de la présenter
» aux peuples, eux qui l'ont reçue selon
» la règle de l'église. Que si celui qui
» brise un calice est un impie, celui-là
» l'est bien davantage, qui profane le
» corps de Jésus-Christ. »

M. DE BONNEFOI.

Toujours le corps, et jamais la figure ; jamais cette expression ne s'échappe des lèvres des Pères, parce que jamais l'idée de la figure ne leur étoit venue dans l'esprit, et qu'au contraire celle de la réalité y avoit fait de profondes traces.

LE RABBIN.

Et le moyen que cela fût autrement, après la manière dont la sainte Ecriture s'exprime à cet égard! Je lis actuellement les épîtres de saint Paul, et cette lecture auroit suffi pour me convaincre de la réalité, quand même je n'aurois jamais lu que cela. Dites-moi, M. le Calviniste, que reçoit-on dans l'Eucharistie suivant votre opinion? Comment le reçoit-on?

LE CALVINISTE.

On reçoit spirituellement le corps et le sang de Jésus-Christ; cette union spirituelle produit tous les effets que produiroit une réception corporelle; elle nous fait participer d'une manière ineffable aux mérites de la mort et passion de notre Seigneur, qui nous sont appliqués dans l'Eucharistie; et cette réception spirituelle, cette application, se fait par la foi.

LE RABBIN.

Ainsi ceux qui n'ont pas cette foi qui produit cette réception spirituelle, cette application, ne reçoivent rien du tout.

LE CALVINISTE.

Ils reçoivent leur jugement, ils boivent et mangent leur condamnation, selon l'apôtre saint Paul.

LE RABBIN.

Je comprends très-bien les paroles de saint Paul dans le sens des catholiques, et dans ce sens, les paroles de Jésus, quand il dit : *La chair ne sert de rien, c'est l'esprit qui vivifie.* Mais il m'est impossible d'y rien entendre dans le sens que vous y donnez, Monsieur. Si la foi rend présens les dons absens, ceux qui manquent de la foi ne reçoivent rien, n'abusent de rien, puisqu'il n'y a rien en effet. Comprenez-vous cela, Mesdames ?

LADY LOUISE.

Assurément, Monsieur ; est-ce que les catholiques croient que Jésus est réellement reçu par les indignes, par ceux qui n'ont pas la foi ?

MADEM. BONNE.

Non seulement les catholiques le croyent, mais les protestans le croyent aussi, c'est-à-dire qu'ils unissent deux choses contradictoires, l'abus des grâces

du sacrement, de la réception spirituelle, et la non réception de ces grâces. Or, comme Monsieur vous l'a fait remarquer, il n'y a rien de réel selon eux dans le sacrement; la foi seule y rend comme présentes les choses absentes: or, sans la foi il n'y a rien de présent qu'un morceau de pain; on n'abuse donc que d'un morceau de pain: or cet abus mérite-t-il les terribles paroles de saint Paul, qui non seulement disent que ceux qui mangent le corps du Seigneur sans s'être éprouvés eux-mêmes, boivent et mangent leur condamnation; mais qui attribuent à ce sacrilége les maladies et les morts subites? Encore une fois, dans l'opinion protestante, ils ne peuvent se rendre coupables du corps du Seigneur, qui n'y est pas.

LADY VIOLENTE.

Cela est clair; mais si Jésus est réellement sous les espèces et apparences du pain et du vin, ceux qui le reçoivent indignement méritent tous les anathêmes prononcés par saint Paul. D'ailleurs, M. le Calviniste, permettez-moi de vous faire une réflexion. Ne pouvons-nous pas participer aux mérites de la

mort et passion de Jésus par la foi dans tous les temps ? A quoi sert donc le saint sacrement de l'Eucharistie, s'il ne nous donne rien de plus particulier ? Je ne conçois pas son utilité.

M. DE BONNEFOI.

Votre bon sens vous a fait une objection que nous faisons tous les jours aux protestans. Lisez les écrits des Pères, vous y verrez qu'ils ne parlent jamais de la sainte Eucharistie qu'avec des transports d'étonnement, d'admiration, de reconnoissance et d'amour : c'est, selon eux, le miracle des miracles, la plus grande preuve que Dieu pût nous donner de son amour. Calvin les a copiés dans leurs expressions, comme on vous l'a déjà dit. Or tous ces sentimens ne peuvent s'expliquer naturellement que par la présence réelle. Dans le reste il n'y a point de miracle ; il n'y a rien que Dieu ne nous ait donné en plusieurs autres manières différentes.

LE RABBIN.

Que de raisons pour appuyer la foi de la réalité, dont les preuves, depuis saint Paul, se sont perpétuées par la foi

de l'église jusqu'à nous ! Tertullien écrivant contre les hérétiques qui nioient que Jésus, en s'incarnant, eût pris une chair réelle, en donne pour preuve ces paroles: *Le pain que je vous donnerai est ma chair*: il n'avoit garde d'entendre la figure de la chair, ç'auroit été donner gain de cause aux hérétiques qu'il attaquoit, dont l'hérésie consistoit à dire que Jésus n'avoit pris que la figure de la chair.

M. DE BONNEFOI.

Dans son traité de la chair contre les Valentiniens, il relève la dignité de la chair par les sacremens, et dit :

« On lave la chair pour purifier l'ame ; » on oint la chair pour consacrer l'ame ; » on fait sur la chair le signe de la croix » pour fortifier l'ame ; on met la chair à » l'ombre par l'imposition des mains afin » que l'ame soit éclairée par l'esprit. La » chair mange le corps et le sang de » Jésus-Christ, afin que l'ame soit engraissée de Dieu même. »

LE RABBIN.

Voilà donc comme l'on pensoit l'an 203, sur les trois sacremens de Baptême, de Confirmation et d'Eucharistie ! car on ne

peut méconnoître la Confirmation dans cette expression, *On met la chair à l'ombre par l'imposition des mains* ; Voilà le signe sensible. *Afin que l'ame soit éclairée par l'esprit.* Cette illumination est la grâce invisible.

L'ANGLICAN.

Permettez-moi, M. le Calviniste, de vous faire remarquer, en passant, combien vous avez tort de nous faire un crime de l'usage du signe de la croix dans le Baptême : vous voyez qu'il étoit en usage dès le temps de Tertullien, et c'est une injustice d'autant plus grande de nous le reprocher, que nous l'avons purgé de toutes les superstitions du papisme.

M. DE BONNEFOI.

Qu'appelez-vous les superstitions du papisme ? Savez-vous bien que les premiers chrétiens employoient ce signe plus souvent que les catholiques d'aujourd'hui et dans les mêmes intentions? Ils faisoient le signe de la croix sur leur nourriture et sur eux-mêmes avant de prendre leur repas, comme nous le faisons aujourd'hui ; ils le faisoient dans

les tentations, persuadés que ce signe de notre salut étoit tout propre à faire fuir le diable, que Jésus avoit terrassé par sa croix : ils s'en servoient pour opérer des miracles. De quel droit, s'il vous plaît, Messieurs, cherchez-vous à anéantir des pratiques aussi anciennes que l'église? Les calvinistes le rejettent absolument, les anglicans l'ont relégué dans l'administration du Baptême. Il faudra donc abolir ou conserver les pratiques anciennes selon votre gré.

LADY LOUISE.

Eh! de quelles superstitions peut-on accompagner une pratique aussi simple? Dans quel esprit faites-vous le signe de la croix, ma Bonne?

MADEM. BONNE.

Monsieur vous l'a dit. Nous faisons par cette action une profession publique et solemnelle d'être les disciples d'un Dieu crucifié. Nous accompagnons ce signe de ces paroles : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* : En un mot, nous tenons cette pratique des premiers chrétiens. Julien l'Apostat ayant usé d'artifice pour joindre quel-

ques cérémonies païennes à une libéralité qu'il faisoit aux soldats, les plus éclairés la refusèrent ; d'autres la reçurent sans y faire attention. L'heure du dîner étant venue, ces derniers, selon la coutume, firent le signe de la croix. Vous n'avez plus droit de faire ce signe, leur dirent ceux qui avoient refusé la gratification, vous n'êtes plus chrétiens, vous avez renoncé à Jésus-Christ. Ces pauvres gens, qui n'avoient pas eu cette intention, rapportèrent l'argent au prince avec une grande abondance de larmes, et en demandant la mort, qu'il leur refusa.

Je pourrois à cet exemple en joindre cent autres ; mais nous devons continuer à parcourir les premiers siècles de l'Eglise pour vous prouver qu'elle ne s'est jamais écartée de la foi qu'elle professoit en ce temps-là.

Et puisque nous en sommes à Tertullien, je vous ferai remarquer qu'étant devenu montaniste, il écrivit un traité sur le jeûne, pour justifier les jeûnes excessifs que pratiquoient ceux de cette secte, et reproche aux catholiques qu'ils ne reconnoissent

d'autres jeûnes d'obligation, que ceux qui précédoient la Pâque, et que l'on a depuis appelés Carême. Ce jeûne duroit jusqu'au soir, et on ne mangeoit qu'après le coucher du soleil; au lieu que dans les jeûnes de dévotion on mangeoit un peu plutôt. Il remarque qu'il y en avoit qui pendant ce jeûne s'abstenoient non seulement de la chair et du vin, mais des fruits vineux et succulens; d'autres qui jeûnoient au pain et à l'eau, quoique ces deux dernières abstinences ne fussent pas de précepte. Voilà ce que Tertullien appelle le relâchement des chrétiens, et auquel il vouloit ajouter. Jugez de ce qu'il auroit pensé, s'il eût vu les réformateurs s'élever contre le jeûne et l'abstinence, comme si cette pratique eût été ignorée dans les premiers siècles de l'Eglise.

LADY LOUISE.

Je ne reviens point de voir un homme tel que Tertullien abandonner une foi qu'il avoit soutenue avec tant de force.

MADEM. BONNE.

Il tomba dans un écueil opposé à

celui des réformateurs de notre temps : ceux-ci ont retranché de la religion tout ce qui étoit pénible à la nature, le jeûne, le célibat des prêtres, les vœux de religion, en un mot toutes les pratiques gênantes. Celui-là faisoit du joug de l'Evangile un esclavage insupportable, et, comme je vous l'ai dit, croyoit qu'il y avoit des péchés irrémissibles après le baptême, contre la parole expresse de Jésus-Christ.

LADY LOUISE.

C'étoit sans doute des péchés énormes dont il entendoit parler ?

MADEM. BONNE.

Non, ma chère. Il comprenoit jusqu'aux impatiences journalières. Malgré l'hérésie de Tertullien, l'Eglise conserve ses ouvrages où il rend compte de ce qui étoit généralement reçu de son temps.

LADY LOUISE.

Permettez-moi une objection. Tertullien s'est assurément trompé lorsqu'il a cru qu'il y avoit dans cette vie des péchés irrémissibles ; ne pourroit-on pas dire qu'il s'est également trompé dans

tout le reste? Peut-on compter sur le témoignage d'un tel homme?

MADEM. BONNE.

Beaucoup plus que sur celui d'un autre, Madame, puisqu'il ne peut être accusé de vouloir flatter l'Eglise, dont il abandonnoit la doctrine sur la rémission des péchés : d'ailleurs, de quoi est-il question dans tous les passages que je vous ai cités? Est-ce des sentimens des Pères dont je parle? Nullement; ce sont des témoignages historiques que je tire de leurs écrits pour vous prouver quelle étoit alors la doctrine de l'Eglise.

M. DE BONNEFOI.

Voici un autre passage de Tertullien, où il nous donne son propre sentiment : mais ce sentiment étoit fondé sur des faits connus et reçus comme vrais. Les soldats qui recevoient des couronnes de laurier pour aller prendre des gratifications les mettoient sur leur tête; un d'eux la tint à sa main : et comme le Préfet lui en demanda la raison, il dit qu'en qualité de chrétien il ne pouvoit la porter. Aussi il fut mis en prison

après avoir été dégradé. Quelques-uns le blâmoient de s'être découvert et exposé sans raison, et disoient que ces couronnes étoient indifférentes par elles-mêmes, et que c'étoit exciter la persécution à propos de rien.

LADY LOUISE.

Je serois volontiers du sentiment de ceux-là. Quel mal y avoit-il à porter cette couronne ? Cela ne signifioit rien.

M. DE BONNEFOI.

Eh ! que signifioit de jeter quelques grains d'encens dans le feu ? Quoi *qu'il* en soit du cas de ce soldat, Tertullien approuva son action ; et comme on lui demandoit en quel endroit de l'Écriture ces couronnes étoient défendues, il prouve que la tradition suffit, et rapporte les exemples d'un grand nombre de pratiques fondées sur la tradition. Voici ses paroles.....

MADEM. BONNE.

Un moment, s'il vous plaît, Monsieur. Si Tertullien nous donnoit son sentiment isolé, il seroit dans le rang des auteurs de système, qu'on exa-

mine ; et qu'on condamne selon qu'on le trouve à propos. Mais quand il appuie son sentiment des pratiques de l'Eglise, alors il n'est plus à lui, il appartient à l'Eglise, et dès-là il mérite ma foi. Continuez, s'il vous plaît, Monsieur, à nous dire les paroles de Tertullien.

M. DE BONNEFOI.

« Pour commencer par le baptême, » là même, et encore quelque temps » auparavant dans l'Eglise, et sous la » main du Prélat, nous protestons que » nous renonçons au démon, à ses » pompes et à ses œuvres. Ensuite » nous sommes plongés trois fois, ré- » pondant quelque chose au-delà de ce » que le Seigneur a déterminé dans » l'Evangile. Etant levés des fonts, » nous goûtons du lait et du miel ; et » depuis ce jour nous nous abstenons » du bain ordinaire pendant toute la » semaine. Le sacrement de l'Eucha- » ristie, que le Seigneur a ordonné à » tous, et dans le temps du repas, » nous le prenons même aux assem- » blées d'avant le jour, et ne le re- » cevons que de la main de celui qui

» y préside. Nous faisons tous les ans
» des oblations pour les défunts et
» pour les fêtes des martyrs. Nous ne
» nous croyons pas permis de jeûner le
» dimanche, ni de prier à genoux.
» Nous jouissons du même privilége
» depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte.
» Nous souffrons avec peine que l'on
» fasse tomber à terre quelque chose
» de notre pain ou de notre coupe.

» A toutes nos démarches, nos mou-
» vemens, nos entrées, nos sorties, en
» nous chauffant, nous baignant, nous
» mettant à table ou au lit, prenant un
» cierge, allumant une lampe, et fai-
» sant telle autre action que ce soit,
» nous marquons notre front du signe
» de la croix. Si vous demandez une loi
» de l'Ecriture pour ces pratiques et
» autres semblables, vous n'en trou-
» verez point : on vous dira que la
» tradition les a autorisées, la coutume
» les a confirmées, la foi les observe. »

MADEM. BONNE.

Origène rapporte en même temps ces mêmes principes, disant que tous les observent, quoique tous n'en sachent pas la raison. Elles étoient donc géné-

rales dans toute l'Eglise, dans ces premiers temps; car ces deux hommes vivoient en des lieux bien éloignés l'un de l'autre.

LADY LOUISE.

Je vous ai entendu dire, Monsieur l'Anglican, que la pratique d'offrir pour les défunts étoit une invention de l'Eglise moderne; et elle paroît ancienne dès l'an 202. Dans ce temps, l'autorité de la tradition étoit si bien établie, que personne ne la contestoit. De combien de fables et de calomnies nous a-t-on bercées? O mon Dieu! Continuez, s'il vous plaît, ma Bonne.

MADEM. BONNE.

La persécution s'étant allumée en Afrique, saint Cyprien craignant de laisser son troupeau sans secours dans ces temps de tentation, suspendit le désir qu'il avoit du martyre, et d'une retraite qu'il s'étoit choisie, veilloit continuellement aux besoins des fidèles. Voici ce qu'on trouve dans une de ses lettres, et qui revient à notre sujet: « Que
» les prêtres qui offrent le sacrifice dans
» les prisons, y aillent tour-à-tour avec

» un diacre, parce que le changement
» des personnes les rendra moins
» odieuses. » Dans une autre lettre,
saint Cyprien dit encore : « Notre frère
» Tertullus, suivant son zèle ordi-
» naire, m'écrit les jours auxquels nos
» frères prisonniers passent à l'immor-
» talité, et nous célébrons ici pour
» leur mémoire des sacrifices que
» nous offrirons bientôt avec vous. »
Vous voyez qu'en tout temps et en
toute occasion on employoit le mot
de *Sacrifice* dans la primitive Eglise.
Elle connoissoit sans doute l'Epître
aux hébreux, aussi bien que les ré-
formateurs; mais elle l'entendoit alors
comme elle l'entend aujourd'hui.

LADY MERY.

Il y a une chose qui me passe. C'est
qu'il y ait eu des hommes assez osés,
pour traiter toutes ces pratiques de
nouveautés criminelles, pendant qu'ils
accordent que l'Eglise des quatre pre-
miers siècles étoit pure. Ne savoient-ils
pas qu'on pouvoit leur en donner un
démenti formel; en leur citant tous ces
passages? Ces ouvrages sont sans doute
communs.

MADEM. BONNE.

On les trouve dans toutes les bonnes bibliothèques, Mesdames; mais, je le répète, ceux qui nous calomnient savent bien que peu de personnes les lisent : quand nos conversations seront publiques, peut-être m'accusera-t-on d'avoir mal traduit; et à peine l'aura-t-on dit quatre à cinq fois d'un ton décisif, qu'on aimera mieux le croire que d'y aller voir.

LADY MÉRY.

Vous nous citez souvent saint Cyprien, ma Bonne; vous nous aviez promis de nous dire sa querelle avec le pape. Monsieur le Calviniste vous a reproché que vous l'honoriez comme un saint, quoiqu'il soit mort rebelle à l'Eglise.

MADEM. BONNE.

La seconde de ces deux choses est fausse, ma chère. Pour être rebelle à l'Eglise, il faut se révolter contre ses décisions; et la question du baptême des hérétiques ne fut décidée qu'après la mort de saint Cyprien. Cette dispute étoit d'abord fondée en quelque raison.

Il est certain que toutes les fois qu'on baptisera une personne *au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit*, elle sera bien et dûment baptisée; mais il y avoit des hérétiques, sur-tout dans la Palestine, qui dénaturoient la forme du baptême, et qui ne l'administroient pas au nom des trois personnes de la sainte Trinité; il est clair que ce baptême étoit nul, et qu'il falloit rebaptiser ceux qui l'avoient reçu : aussi le faisoit-on dans les lieux où il y avoit lieu de craindre qu'il n'eût été donné par ces hérétiques. L'ancienneté de cette coutume trompa saint Cyprien, et l'horreur qu'il avoit pour l'hérésie lui persuada qu'il ne pouvoit rien sortir de bon de son sein; il se trompoit à cet égard. L'indignité du ministre d'un sacrement n'en anéantit point l'effet, pourvu qu'il ait le caractère requis : or, tout le monde, en cas de besoin, peut administrer le baptême, et il seroit bon, quand même il seroit donné par un infidèle, pourvu qu'il voulût le donner, et qu'il lui donnât la même forme que l'on donne dans l'Eglise. Je suis persuadé que saint Cy-

prien se seroit soumis, si cette question avoit été décidée de son vivant, comme elle le fut après sa mort.

LE RABBIN.

Vous me rappelez un trait que j'ai lu dans une lettre de saint Denis d'Alexandrie; car depuis un mois je lis les ouvrages des Pères avec une grande attention, et je fais des notes sur les endroits qui me frappent. Voici donc ce qu'il écrivoit au pape:

« J'ai besoin de conseil, et je demande
» votre avis sur une affaire qui m'est
» arrivée, craignant de me tromper. Un
» de nos frères, ancien fidèle, s'étant
» trouvé présent depuis peu à quelques
» Baptêmes, est venu me trouver, fon-
» dant en larmes, et, se jetant à mes
» pieds, il m'a juré qu'ayant ouï les in-
» terrogations et les réponses, il connoît
» que le Baptême qu'il a reçu chez les
» hérétiques n'est point tel, et n'a rien
» de commun avec celui-ci, et qu'il est
» plein d'impiétés et de blasphêmes. Il
» sentoit, disoit-il, en son ame, de grands
» remords, et n'osoit lever les yeux à
» Dieu, tant il étoit frappé de l'impiété

» de ces actions et de ces paroles : c'est
» pourquoi il me prioit qu'il pût recevoir
» cette ablution pure, et être admis à
» l'église et à la grâce. Je n'ai pas osé le
» faire, disant que le long temps qu'il a
» passé dans la communion de l'église
» doit lui suffire. Car après qu'il a ouï la
» consécration de l'Eucharistie, et a ré-
» pondu *Amen* avec les autres ; après
» qu'il s'est présenté debout à la table ;
» qu'il a étendu les mains pour recevoir
» la sainte nourriture ; et qu'il a parti-
» cipé au corps et au sang de notre
» Seigneur Jésus-Christ, je n'oserois
» recommencer à l'initier tout de nou-
» veau. » Cette lettre de saint Denis, est un témoignage de la foi de la *présence* réelle, et nous donne la clef de la dispute de saint Cyprien avec saint Etienne. Il ne falloit que quelques faits semblables à celui que je viens de citer, pour avoir prévenu l'évêque de Carthage contre le Baptême donné par les héré-tiques, en général, et il autorisa son sentiment de l'exemple des anciens, qui pourtant n'avoient jamais cru que le Baptême administré comme il faut, fût nul, mais qui le donnoient de nou-

veau à ceux qui venoient de chez les hérétiques, qui, ne croyant point à la Sainte-Trinité, ne baptisoient point au nom des trois personnes. Continuez à parcourir l'histoire, pour y trouver les preuves de la foi de l'église sur la Sainte-Eucharistie.

MADEM. BONNE.

Le dix-huitième canon du concile de Nicée regarde l'abus qui régnoit en quelques lieux, où les diacres donnoient l'Eucharistie aux prêtres. Voici comme les Pères du concile s'exprimèrent : *Les canons ne permettent, non plus que la coutume, que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir donnent le corps de Jésus-Christ à ceux qui l'offrent.*

LADY MÉRY.

Nous recevons le concile de Nicée, Messieurs; par conséquent nous devons croire qu'en communiant nous recevons le corps de Jésus-Christ : l'église l'a décidé ainsi dans l'assemblée la plus solemnelle, et les Pères n'auroient pas laissé passer cette expression, si elle n'eût pas été exacte.

MADEM. BONNE.

L'historien Eusèbe décrivant les cérémonies de la dédicace d'une église, à Jérusalem (c'étoit celle du St. Sépulcre), dit ces paroles :

« Pendant la fête les évêques occupoient le peuple de divers exercices » de piété. Les uns offroient des sacrifices non sanglans et des prières, etc... » On tenoit donc alors la messe pour un sacrifice ; ainsi l'an 335 on n'entendoit pas bien, selon vous, les paroles de saint Paul. Dans les reproches qu'on fait à ceux qui avoient informé coutre saint Athanase à l'occasion du calice brisé, le pape Jule écrivit : « On a fait ces informations devant un juge séculier, » des catéchumènes présens, et ce qui » est pire, des païens, et des juifs ennemis du christianisme ; on a informé » touchant *le corps et le sang de Jésus-Christ.* »

M. DE BONNEFOI.

La foi de la présence réelle étoit tellement établie dans ce siècle, que les hérétiques même n'en doutoient pas.

L'an 380, il s'éleva en Espagne une nouvelle secte, qu'on nomma des *Priscillianistes* : le fond de leur doctrine étoit tiré de celle des manichéens et de plusieurs autres: or les manichéens s'abstenoient de manger de la chair, parce qu'ils la regardoient comme impure, et ils ne croyoient pas qu'elle fût l'ouvrage de Dieu, mais du mauvais principe. En conséquence de cette erreur, ils recevoient dans l'église la Sainte-Eucharistie, comme les autres, qui la prenoient dans la main, mais ils ne la mangeoient pas ensuite.

MADEM. BONNE.

Voici comme parle saint Ambroise, qui vivoit dans le même temps, à l'occasion de la communion qu'on donnoit aux nouveaux baptisés : « Vous direz » peut-être : je vois autre chose ; comment m'assurerez-vous que je reçois » le corps de Jésus-Christ ? Prouvons » que ce n'est pas ce que la nature a » formé, mais ce que la bénédiction a » consacré, et que la bénédiction a plus » de force que la nature, puisqu'elle » change la nature elle-même. » Il ajoute l'exemple de la verge de Moïse, changée

en serpent, et de plusieurs autres miracles, et dit ensuite :

« Si la bénédiction des hommes a eu
» le pouvoir de changer la nature, que
» dirons-nous de la consécration divine,
» où les paroles mêmes du Sauveur opè-
» rent? La parole de Jésus-Christ qui a
» pu faire de rien ce qui n'étoit pas, ne
» peut-elle pas changer ce qui est en ce
» qui n'étoit point? » Souvenez-vous, Mesdames, que ce Saint vivoit dans un temps où les protestans conviennent que l'église étoit sans tache.

LE CALVINISTE.

Saint Ambroise dormoit quelquefois : dans le fond, c'étoit un pauvre homme, témoin son respect pour certaines reliques, qu'il crut avoir découvertes. Il étoit d'une crédulité puérile par rapport aux miracles, aussi bien que saint Augustin son disciple.

M. DE BONNEFOI.

Savez-vous bien, Mesdames, quel étoit celui dont Monsieur parle avec si peu de respect?

LADY LOUISE.

J'ai toujours ouï prononcer son nom

avec éloge ; mais je ne le connois pas, non plus que saint Augustin, excepté que ce dernier n'a pas toujours été saint. Ma Bonne voudra bien nous faire un extrait de leur vie.

MADEM. BONNE.

Volontiers, Mesdames, et nous terminerons par là notre conversation.

Saint Ambroise sortoît d'une famille distinguée, son père ayant été préfet du prétoire des Gaules : il fut élevé à Rome ; son éloquence et sa capacité le firent paroître avec éclat dans l'audience de Probus, préfet d'Italie, qui le mit au rang de ses conseillers, et l'envoya ensuite au gouvernement de Milan, en lui disant : *Allez, agissez non en juge, mais en évêque*. Les Milanois s'étant divisés au sujet de l'élection d'un évêque ; car les catholiques et les ariens en vouloient chacun un de leur communion ; Ambroise vint promptement à l'Eglise pour empêcher la sédition, et fit un long discours pour porter le peuple à la paix. Alors tout le peuple élevant la voix, le demanda lui-même pour évêque ; et ce qu'il y eut de merveilleux, c'est que les deux partis s'accor-

dèrent pour faire ce choix, quoiqu'il ne fût encore que catéchumène.

Ambroise surpris se sauva de l'Eglise, et étant monté sur son tribunal, fit donner, contre sa coutume, la question à quelques criminels, pour dégoûter le peuple par cet acte de sévérité : il fit venir ensuite chez lui des femmes débauchées, pour donner mauvaise opinion de ses mœurs; mais voyant que le peuple n'étoit point la dupe de son artifice, il s'enfuit. Ayant été ramené, on l'envoya à l'Empereur qui confirma le choix du peuple. Ambroise s'enfuit une seconde fois, se réfugia chez un de ses amis, qui le dénonça ensuite, ensorte qu'il craignit de résister à Dieu, s'il refusoit plus long-temps une charge dont il ne se trouvoit pas digne. Il fut donc baptisé, et ordonné peu après.

LE CALVINISTE.

En sorte qu'il entra dans l'épiscopat en violant une des règles de l'apôtre, qui défend d'ordonner un néophyte.

MADEM. BONNE.

Achevez ce que dit l'apôtre, Monsieur : *De peur qu'il ne s'enfle d'or-*

gueil. Mais on n'avoit pas cela à craindre d'un homme qui fuyoit une grande prélature avec plus de soin que les autres ne la poursuivent. Aussi son élévation fut-elle généralement approuvée de tous les évêques d'Orient et d'Occident. Il avoit alors trente-quatre ans.

Sa première action fut de se dépouiller de son mobilier en faveur des pauvres; il donna ses biens-fonds à l'Eglise, en réservant l'usufruit à une de ses sœurs, qui avoit renoncé au mariage; et pour ne se plus mêler des affaires temporelles, il chargea son frère du gouvernement de sa maison. Il s'appliqua ensuite tout entier à l'étude, et y passoit une partie des nuits, pour ne rien dérober de son temps à son troupeau. Ses progrès dans la science furent tels, que trois ans après son ordination il étoit regardé comme un des plus savans évêques, et cela dans un temps où il y avoit de grands hommes. Il écrivit sur la divinité de Jésus-Christ, à la prière de l'empereur Gratien, et traita de plusieurs vertus chrétiennes, sur-tout des devoirs des vierges et des veuves.

Mais de toutes les vertus de saint Ambroise, il n'y en a pas qui parussent avec plus d'éclat, que sa charité et sa fermeté. La première l'engagea à vendre jusqu'aux vases qui étoient destinés à l'autel, et à distribuer aux pauvres toute la succession de son frère, qui en mourant le fit son héritier. La seconde parut avec éclat, dans la conduite qu'il tint avec l'empereur Théodose.

Ce prince, auquel on donna avec justice le surnom de Grand, avoit ordonné dans sa colère le massacre des habitans de Thessalonique, qui l'avoient offensé; saint Ambroise qui l'aimoit autant qu'il le respectoit, eut le courage de lui refuser l'entrée de l'Eglise jusqu'à ce qu'il eût réparé sa faute. L'Empereur non seulement se soumit à la pénitence publique, mais connoissant combien cet acte de sévérité avoit coûté à saint Ambroise, il l'en estima et l'en aima davantage.

Voilà, Mesdames, quel étoit celui dont on s'efforce de donner une petite idée, comme d'un esprit borné. Il faudroit un volume pour vous raconter les grandes actions qu'il fit pendant un long

épiscopat : ce que je vous en ai dit doit suffire. Quand nous parlerons de l'honneur que l'Eglise rend aux reliques des saints, je vous ferai voir qu'Ambroise n'innova rien, et s'en tint à ce qui avoit été pratiqué depuis les apôtres sans aucune interruption.

SECONDE JOURNÉE.

MADEM. BONNE.

Nous allons continuer, Mesdames, à vous prouver que la foi de la présence réelle n'a jamais varié dans l'Eglise depuis son établissement. Saint Cyrille, si célèbre pour s'être élevé contre Nestorius, s'étoit expliqué à ce sujet avec autant de force que saint Ambroise. Voici ses paroles :

« Lui-même (Jésus-Christ), donc, » ayant dit, *Ceci est mon corps*, qui » osera en douter? Lui-même ayant » dit, *Ceci est mon sang*, qui pourra » jamais dire que ce n'est pas son sang? » Il changea autrefois l'eau en vin aux » noces de Cana, en Galilée, par sa » seule volonté, et on refusera de croire

» qu'il a changé le vin en son sang ?
» Recevons-le donc avec une entière
» certitude, comme le corps et le sang
» de Jésus-Christ. Car sous la figure du
» pain le corps vous est donné, et le
» sang sous la figure du vin, afin que,
» participant au corps et au sang de
» Jésus-Christ, vous deveniez un
» même corps et un même sang avec
» lui. » Il dit ensuite : « Ne t'arrête
» pas au sens. N'en juge pas par le
» goût, mais par la foi, et sois indu-
» bitablement persuadé que tu as l'hon-
» neur de recevoir le corps et le sang
» de Jésus-Christ. Sois persuadé que ce
» qui paroît du pain n'est pas du pain,
» quoiqu'il semble au goût, mais le
» corps de Jésus-Christ ; et que ce qui
» paroît du vin n'est pas du vin, quoique
» le goût le veuille ainsi, mais le sang
» de Jésus-Christ. »

Voilà, Mesdames, comme on croyoit l'an 387. Jugez à présent de la bonne foi de ceux qui vous disent que le dogme de la transsubstantiation est une opinion monstrueuse, une abomination inventée dans les derniers temps par l'Eglise romaine.

LADY MÉRY.

Peut-être ai-je été distraite ; mais je n'ai compris qu'une chose dans ce discours : savoir, que le corps et le sang de Jésus-Christ étoient réellement dans l'Eucharistie. Je ne vois pas comment cela prouve ce que vous appelez la *transsubstantiation*.

MADEM. BONNE.

C'est que vous n'avez pas remarqué les paroles de saint Cyrille : *Sois persuadé que ce qui paroît du pain n'est pas du pain, mais la figure du pain.* Il y a donc eu un changement entier ; la substance du corps de Jésus-Christ a pris la place de la substance du pain, il ne reste plus que la figure, les apparences du pain : voilà ce que nous appelons la *transsubstantiation*. Ce mot, comme celui de *consubstantiel*, explique parfaitement le changement de substance, comme celui de *consubstantiel* levoit toute équivoque par rapport à la divinité. Les protestans nous reprochent que ce mot est nouveau, et disent que la foi qu'il exprime est de même date, ou du moins qu'elle n'a pas son origine

dans la foi des apôtres. J'ai démontré la fausseté de cette allégation par les témoignages des Pères des premiers siècles ; c'est à vous de juger entre nous : et remarquez que ce n'est pas dans un discours oratoire que saint Cyrille parle ainsi, mais dans un catéchisme, une instruction aux nouveaux fidèles, où tout devoit être exact.

LADY VIOLENTE.

J'allois vous dire que saint Cyrille parloit à des gens qui ne paroissoient pas persuadés de la présence réelle ; mais je vois qu'il parloit à de nouveaux chrétiens, qui entendoient parler de ce mystère pour la première fois.

LE RABBIN.

Rappelez-vous combien saint Cyrille essuya de contradictions, lorsqu'il écrivit contre Nestorius ; s'il n'eût pas expliqué exactement la doctrine de l'église, au sujet de la présence réelle, croyez-vous qu'on n'eût pas relevé ce qu'il auroit avancé de nouveau? Le silence qu'on garda à cet égard prouve qu'il étoit orthodoxe, et qu'il n'y avoit encore aucun hérétique qui disputât cette vérité.

LE CALVINISTE.

M. le Luthérien pourroit vous objecter que du temps de saint Cyrille même il y avoit un grand nombre de solitaires qui ne croyoient pas la réalité comme les papistes ; donc cette foi n'étoit pas sans contradicteurs, comme vous le dites.

MADEM. BONNE.

Ces moines, comme parle saint Cyrille, étoient en petit nombre. Ils croyoient que Dieu étoit corporel et borné, parce que, selon l'Ecriture, l'homme est fait à l'image de Dieu. Jugez du poids qu'il faut donner au témoignage de gens qui expliquoient si bien l'Ecriture. Voici ce qu'en dit saint Cyrille : « J'apprends » qu'ils disent que l'Eulogie mystique, » c'est-à-dire l'Eucharistie, ne sert de » rien pour la justification, quand on » la garde du jour au lendemain : mais » c'est une extravagance ; Jésus-Christ » n'est pas altéré, ni son saint corps » changé. » Voilà la réponse à votre objection, Monsieur.

LADY LOUISE.

Il est temps de me décider. Je vous

déclare donc, Messieurs et Mesdames, que je crois la présence réelle, comme on l'a crue de tout temps dans l'église, et selon l'exposition de cette foi que saint Cyrille faisoit aux nouveaux baptisés. Je n'ai pas besoin d'un plus grand nombre de témoignages. On m'avoit donné les indulgences, la pénitence, la primauté du pape, la visibilité de l'église, la transsubstantiation, comme des opinions nouvelles; on m'avoit trompée: Jésus-Christ ne m'imputera point cette erreur, j'y ai renoncé aussitôt que je l'ai connue. Continuez, s'il vous plaît, à nous prouver l'ancienneté de la foi sur les autres points contestés.

MADEM. BONNE.

Nous commencerons par le sacrement de la Confirmation; et puisque nous en sommes à saint Cyrille, je vous rapporterai ses paroles, tirées de la même instruction qu'il donnoit aux nouveaux baptisés.

LE RABBIN.

Permettez-moi de joindre un passage du même Saint à ceux que nous avons cités. Dans l'homélie de la cène mystique, il parle ainsi contre les Nestoriens:

« Qu'ils nous disent quel corps est la
» pâture des troupeaux de l'église, et
» quel breuvage les rafraîchit ? Si c'est
» le corps d'un Dieu, Jésus-Christ est
» donc vrai Dieu, et non pas un pur
» homme. Si c'est le sang d'un Dieu, le
» fils de Dieu n'est donc pas seulement
» Dieu, mais Verbe incarné. Que si
» c'est la chair de Jésus-Christ qui est
» nourriture, et son sang breuvage,
» c'est-à-dire, selon eux, un homme
» pur, comment enseigne-t-on qu'il sert
» à la vie éternelle ? Comment est-il
» distribué ici et par-tout, sans être di-
» minué? Un simple corps n'est point
» source de vie à ceux qui le prennent. »
Et dans le commentaire sur saint Jean, il dit : « Par la réception de la Sainte-
» Eucharistie, notre chair est unie à
» celle de Jésus-Christ, comme deux
» morceaux de cire fondus ensemble,
» afin que cette union nous unisse à la per-
» sonne divine qui a pris chair, et que la
» personne du Verbe nous unisse au Père,
» auquel il est consubstantiel, etc. »

LADY LOUISE.

Pourquoi nous taisiez-vous ce passage, qui est si beau et si sublime ?

MADEM. BONNE.

Saint Cyrille prononça cette homélie dans le cinquième siècle, Madame, temps dans lequel les protestans disent que l'église romaine commença d'altérer la doctrine; ainsi je ne vous rapporte que ce qui a été dit avant ce temps. Ils n'ont pu nier que saint Léon, qui occupoit le siége de Rome dans ce siècle, n'ait été digne du titre de Saint qu'on lui donne; et par une contrariété étonnante, ils disent qu'il étoit un Ante-Christ commencé. Accordez ces deux titres ensemble, si vous le pouvez ?

LADY LOUISE.

Ne soyez pas si scrupuleuse, ma Bonne, et quand il y aura quelque passage instructif et édifiant, avancé dans ce cinquième siècle, si nous y trouvons une doctrine nouvelle, nous lui trouverons sans doute des contradicteurs. Mais dites-moi, je vous prie, qu'est-ce qui a mis les protestans de si mauvaise humeur contre saint Léon ?

MADEM. BONNE.

Comme il se trouva dans ce siècle des

hommes ambitieux qui attaquèrent les prérogatives de son siége, il crut pouvoir les défendre, quoiqu'on ne puisse lui disputer d'avoir été très-humble quand il se regardoit comme homme privé. Reprenons ce que saint Cyrille a dit sur la Confirmation : « Jésus-Christ ayant sanctifié les eaux du Jourdain par son » baptême, en sortit, et le Saint-Esprit » reposa sur lui sensiblement : ainsi étant » sortis du bain sacré, vous avez reçu » l'onction, image de celle de Jésus-» Christ. » Saint Ambroise avoit aussi fait mention de ce sacrement, et remarque qu'au sortir des fonts on faisoit aux baptisés l'onction sur la tête, puis on leur lavoit les pieds, et on les revêtoit d'habits blancs. Voilà les cérémonies du baptême consommées comme vous le voyez. Voici celles de la confirmation, comme ce Saint nous les rapporte : « Ensuite ils recevoient le sceau du Saint-» Esprit avec l'expression des sept dons. »

LE CALVINISTE.

Ces témoignages sont d'un temps bien avancé. On ne connoissoit pas cette onction auparavant.

MADEM. BONNE.

Pouvez-vous le dire, Monsieur, après ce que je vous ai déjà fait remarquer à ce sujet? Ne croyez pas que je parle ainsi par disette de preuves plus anciennes : je vais vous en donner d'un temps beaucoup plus reculé. Voici un des canons du concile d'Elvire, tenu environ l'an 305: « En voyage, sur mer, ou si l'église n'est » pas proche, un chrétien qui a conservé » l'intégrité de son baptême, et qui n'est » point bigame, pourra baptiser un » catéchumène en nécessité de maladie; » à la charge s'il survit, de le mener à » l'évêque, pour le perfectionner par » l'imposition des mains. »

Dans le concile général qui fut tenu à Constantinople l'an 381, on régla les différentes manières de recevoir les hérétiques; et voici ce qui fut résolu par rapport à ceux dont le baptême étoit valide : « On leur donne premièrement » le sceau ou l'onction; en faisant cette » onction, on dit : le sceau du Saint-» Esprit. » On trouve encore chez les Grecs les mêmes onctions et les mêmes paroles pour le sacrement de la Confirmation.

Nous avons un décret du pape Libère de l'an 385, où il dit, en parlant des Ariens : « Ils seront reçus, comme les » autres hérétiques, par la seule invo- » cation du Saint-Esprit et l'imposition » des mains de l'évêque. »

Vous voyez clairement par tous ces passages, que le sacrement de Confirmation est aussi ancien que l'église, et qu'en l'administrant aujourd'hui elle ne fait que ce que son divin chef lui a ordonné par ses apôtres.

LADY VIOLENTE.

Avant de parler des autres sacremens, permettez-moi de vous rappeler une des plus fortes objections que nous ayons à faire contre vous, et à laquelle il me semble que vous n'avez pas assez répondu, en parlant de l'Eucharistie.

N'est-il pas vrai que Jésus-Chrit a ordonné ce sacrement sous les deux espèces? N'est-il pas vrai que la pratique constante de la primitive église étoit de donner la coupe aux fidèles ? Elle la croyoit donc nécessaire? De quel droit l'église romaine a-t-elle retranché cette coupe? Se croit-elle plus sage que Jésus-Christ et que les apôtres? A-t-elle le pou-

voir de changer ce qui fait l'essence des sacremens ?

MADEM. BONNE.

Non assurément, Madame; aussi ne l'a-t-elle pas fait. La question est d'examiner si la réception de la coupe est nécessaire à l'intégrité du sacrement; secondement, s'il est vrai que dans la primitive église on ne communiât jamais que sous les deux espèces : enfin, si l'église a le pouvoir de changer les cérémonies qui ne sont pas essentielles aux sacremens. Je ne doute pas que de grands hommes, de célèbres théologiens, n'aient répondu à ces objections; je ne les ai jamais lues, et ce sera par mes seules lumières que je vais vous répondre. Si ce que j'aurai l'honneur de vous dire ne vous satisfait pas, j'aurai recours aux sources.

LE CALVINISTE.

Vous convenez que l'église romaine emploie un fatras de cérémonies qui ne sont pas essentielles aux sacremens : pourquoi les a-t-elle instituées? Si elles ont été bonnes dans un temps, pourquoi les changer dans un autre? N'avouerez-

vous pas que parmi ces cérémonies il y en a plusieurs qui viennent des Juifs, et même des païens, comme la fête des lumières, l'eau lustrale que vous avez remplacée par votre eau bénite, et mille autres?

MADEM. BONNE.

Vous me demandez à quoi servent les cérémonies? A occuper l'esprit des créatures qui ont une ame et des sens. C'est par les sens que nous viennent toutes les distractions dans la prière, et il n'y a que les ames privilégiées, celles qui ont fait les plus grands progrès dans la vertu, qui soient assez dégagées des objets extérieurs, pour se livrer à la contemplation d'un être sur lequel les sens n'ont aucune prise. Les cérémonies visibles fixent les sens, les remplissent des effets du mystère, qu'elles rendent en quelque façon sensibles: en un mot, elles sont des livres pour les ignorans.

M. DE BONNEFOI.

L'église, en instituant les cérémonies qui accompagnent les sacremens, ne fait qu'entrer dans l'esprit de son divin chef. Il pouvoit se communiquer à

nous sans signe sensible : cependant vous voyez que ses sacremens en sont accompagnés.

LE RABBIN.

Dieu étoit descendu lui-même dans le détail le plus minutieux par rapport aux cérémonies : sa loi en étoit chargée ; et plus un peuple est grossier, ignorant, et conduit par les sens, plus les cérémonies deviennent nécessaires.

MADEM. BONNE.

Aussi l'église a-t-elle multiplié ces secours à mesure que les chrétiens se *sont* plus éloignés de la première ferveur. Les premiers chrétiens renonçoient au plus grand nombre des emplois publics, ou pour ne s'occuper que de la seule chose nécessaire, comme Madeleine, ou par la crainte de se souiller par des cérémonies païennes. Une partie vendoit son bien pour imiter la pauvreté de Jésus-Christ, et tous étoient dans la disposition de donner leur sang pour la foi qu'ils embrassoient. Vous avouerez que de pareils chrétiens devoient vivre dans une grande union avec Dieu, et

étoient bien plus en état que nous de se passer des cérémonies ; cependant nous les trouvons établies et pratiquées comme anciennes dans le troisième siècle ; n'est-il pas vrai qu'il est tout naturel de penser qu'elles venoient des apôtres, qui, attentifs à tout ce qui pouvoit servir à nourrir la piété des fidèles, n'avoient eu garde d'oublier ce moyen efficace de l'augmenter ?

LE CALVINISTE.

Non, Mademoiselle, les cérémonies ne nourrissent point la piété, au contraire on ne s'occupe que des choses qui frappent les sens, sans remonter à celles qu'elles signifient, et cela ruine le culte en esprit et en vérité, qui est le seul digne de Dieu.

LADY LOUISE.

Oh ! pour cela, Monsieur, je ne puis être de votre avis ; je suis de ces chrétiennes imparfaites dont la piété a besoin d'être excitée. Je me suis trouvée une fois à un baptême chez les catholiques ; le prêtre m'avoit donné un livre où toutes les prières qu'il faisoit étoient traduites en français, et où toutes les cérémonies

qu'il fit étoient expliquées; savez-vous bien que je fus remuée jusqu'au fond de l'ame? Mes larmes couloient malgré moi; et l'impression de piété que cette vue produisit sur moi dura plusieurs jours. Je n'ai jamais éprouvé rien de semblable lorsque j'ai vu administrer le baptême parmi nous.

LE CALVINISTE.

Pourquoi changer des cérémonies, qui une fois ont été utiles? Pourquoi en adopter de païennes?

MADEM. BONNÉ.

Je vous l'ai déjà dit, Monsieur, la plupart de nos cérémonies, sur-tout dans l'administration des sacremens, sont aussi anciennes que l'Eglise: par rapport à celles dans lesquelles on a fait quelque changement, c'est que les mœurs ont changé, c'est que les raisons qu'on a eues d'établir certaines cérémonies ont cessé. Au commencement de la tranquillité que la conversion de Constantin apporta dans l'Eglise, on détruisoit les temples des faux dieux jusques aux fondemens: il eût été dangereux de laisser subsister alors ces

objets de l'ancien culte des païens, c'étoit une tentation qu'il falloit leur ôter. Lorsque la foi fut bien établie, et que le paganisme fut relégué, pour ainsi dire, dans les confins de l'Empire, on changea de conduite; au lieu de détruire les temples, on se contenta de les purifier. Ainsi, le Panthéon à Rome, qui étoit consacré à tous les Dieux, fut consacré à Dieu sous le nom et l'invocation de Marie et de tous les saints; et comme sa figure étoit ronde, on l'appela Notre-Dame de la Rotonde. On peut donc peser les circonstances du temps pour changer les usages.

M. DE BONNEFOI.

Dans le temps de la primitive Eglise, où le nombre des fidèles n'étoit pas grand, où l'on avoit besoin de faire passer les catéchumènes par de longues épreuves, où ils devoient recevoir des instructions qui demandoient un temps considérable, il étoit sage que l'évêque se réservât la fonction du baptême, et qu'il fût administré à un temps fixé. Les raisons de cet usage ayant cessé lorsque le christianisme fut bien établi, on cessa

aussi de l'observer et on baptisa en tout temps.

MADEM. BONNE.

Vous demandez, Monsieur, pourquoi nous avons reçu dans l'Eglise des cérémonies imitées de celles des païens et des juifs. C'étoit pour imiter l'exemple de l'apôtre qui disoit de lui-même : *Je me suis fait tout à tous, pour les gagner à Jésus-Christ.* Il n'ignoroit pas que les cérémonies judaïques avoient été abrogées, et ne laissa pas de faire circoncire un de ses disciples. Je crois que c'est Timothée. Pour ne pas éloigner et scandaliser les juifs, il observa les cérémonies judaïques dans un vœu qu'il avoit fait. Parmi les nouveaux chrétiens, il y en avoit de foibles qui regrettoient certaines fêtes indifférentes par elles-mêmes, et qui n'avoient d'autre venin que l'intention dans laquelle on les faisoit; il arriva même, lorsque la ferveur qu'on avoit eue pendant la persécution fut ralentie, que plusieurs chrétiens se laissoient entraîner à ces fêtes païennes, entr'autres à celle qu'on appeloit la fête des lumières : l'Eglise, pour empêcher ce mal, usa d'une sage

condescendance, et occupa ses enfans d'une fête spirituelle dans laquelle tout étoit illuminé. Après avoir sanctifié les temples des païens, on pouvoit bien sanctifier leurs usages.

Miss DOROTHÉE.

Puisque vous condamnez tout changement dans la discipline, pourquoi mangez-vous des bêtes avec leur sang? et que ne vous servez-vous à la boucherie de la synagogue? Car l'ordonnance en avoit été portée dans un concile tenu par les apôtres mêmes. Pourquoi baptisez-vous les enfans en tout temps? Pourquoi ne passez-vous pas les veilles des grandes fêtes dans les Eglises, comme on le faisoit alors? Pourquoi vous donnez-vous réciproquement des étrennes au premier jour de l'an? Pourquoi ne jeûnez-vous pas le carême, à la manière des premiers chrétiens, qui ne mangeoient qu'après le coucher du soleil?

LE CALVINISTE.

J'avoue qu'il y a des usages et des cérémonies qui n'ont rien d'essentiel, et qu'on peut changer; mais il n'en

est pas ainsi de celles qui sont d'institution divine, auxquelles on ne peut toucher sans crime. Tel est le retranchement de la coupe, on n'a pu l'ôter aux fidèles, sans aller contre l'ordre exprès de Jésus-Christ, *Buvez-en tous*. C'est attaquer l'intégrité du sacrement de n'en donner qu'une partie; aussi voyons-nous l'usage de la coupe généralement établi dans la primitive Eglise: vous ne pouvez le nier.

MADEM. BONNE.

Pas si généralement que vous le croyez, Monsieur. Les fidèles, dans le temps de la persécution, emportoient chez eux la sainte Eucharistie; les solitaires en Egypte en faisoient autant. C'étoit la coutume de la porter pendue à son col dans les voyages, comme nous le voyons dans la vie de saint Satire, frère de saint Ambroise. Or, il n'est pas à présumer qu'on emportât la sainte Eucharistie sous l'espèce du vin; cela auroit été sujet à trop d'inconvéniens; et d'ailleurs le sacrement est tout entier sous chaque espèce.

LADY LOUISE.

Comment peut-on prouver, je vous

prie, que Jésus-Christ est tout entier sous chacune des deux espèces ?

MADEM. BONNE.

Il ne faut pour cela, Madame, que se rappeler le moment de l'institution de l'Eucharistie. *Prenez et mangez*, dit Jésus-Christ ; *ceci est mon corps*, un corps vivant, tel que je l'ai actuellement. Ce fut un corps vivant que Jésus donna à ses apôtres : or, un corps vivant n'est point séparé de son sang, non plus que le sang n'est point séparé du corps.

LE RABBIN.

Je ne puis m'empêcher de penser que nous prenons ici une peine inutile. Lady Louise, permettez-moi de vous faire une question : après toutes les preuves qui ont été alléguées, n'êtes-vous pas convaincue que Jésus-Christ a promis d'être toujours avec son Eglise, de présider à ses décisions et de ne pas permettre que les portes de l'enfer prévalussent jamais contre elle ?

LADY LOUISE.

Je fais plus, Monsieur, c'est que je suis convaincue que l'Eglise catholique

est celle à laquelle Jésus-Christ a fait des promesses; ce n'est point en doutant que je fais des questions, mais pour m'édifier : souffrez donc que je les continue.

MADEM. BONNE.

Je me souviens d'avoir lu dans l'Histoire Ecclésiastique, qu'on rendit aux fidèles la communion sous les deux espèces à l'occasion des manichéens: vous vous souvenez qu'ils avoient horreur du vin : or, un de leurs *principes* étoit, qu'on pouvoit se parjurer quand il étoit question de rendre raison de sa foi. On ne pouvoit donc les distinguer des catholiques qu'à la *réception de la coupe*, et on employa ce *moyen* pour les connoître. Donc la coupe avoit été retranchée aux fidèles, et on la retrancha de nouveau, lorsque la raison pour laquelle on la leur avoit rendue ne subsista plus, c'est-à-dire, lorsque la secte des manichéens fut anéantie.

MISS DOROTHÉE.

Chez les protestans, où l'on croit qu'en prenant la coupe on ne reçoit que du vin, il n'y a pas d'inconvénient

que cette coupe soit renversée, qu'il en tombe quelque goutte ; mais chez les catholiques, où l'on est persuadé qu'il n'y a plus de vin, mais qu'il a été transmué, changé au précieux sang de Jésus-Christ, il y auroit un grand inconvénient d'en laisser perdre une seule goutte ; ce qui est presque inévitable, quand le nombre des communians est considérable.

LE CALVINISTE.

Le même inconvénient devoit arriver au temps de la primitive Eglise, où les chrétiens s'assembloient en un seul lieu.

MADEM. BONNE.

Le nombre n'en étoit pas considérable, Monsieur. Vous voyez par les passages que nous avons allégués, qu'on conservoit une partie de la sainte Eucharistie pour les absens ; ainsi tous n'y assistoient pas. Il est tel jour où l'on communie des milliers de personnes : quel vase pourroit contenir une assez grande quantité de vin pour tant de personnes ? Au reste, je vous ai déjà dit que je n'ai jamais rien lu sur cet

article ; ainsi je ne puis vous dire en quel temps ni à quelle occasion s'est fait le retranchement de la coupe ; mais comme la foi de tous les temps m'apprend que Jésus est tout entier non seulement sous chacune des deux espèces, mais encore dans chaque partie du pain et du vin consacrés, cela me suffit pour être tranquille sur ma communion, quand même je ne recevrois qu'une petite partie de l'hostie.

LE RABBIN.

On vous a fait remarquer que la synagogue avoit eu le droit de changer l'ordonnance d'un sacrifice ordonné par Dieu même ; que ce changement avoit été approuvé de Jésus-Christ, puisqu'il s'y étoit conformé. L'essence du sacrement de nos pères étoit de manger l'agneau : cette chose essentielle, Jésus l'observe sans blâmer les juifs qui s'étoient éloignés de l'ordonnance primitive pour des raisons dont l'Ecriture n'a pas jugé à propos de nous rendre compte, mais qui sans doute étoient bonnes, puisque Jésus les a approuvées. L'essence du sacrement de l'Eucharistie est, que le pain et le vin soit changé au

corps et au sang de Jésus-Christ pour devenir la nourriture des fidèles. Cette fin de l'institution du sacrement se trouve également remplie, soit que l'on communie sous une seule ou sous deux espèces : l'Eglise, pour des raisons qui ne sont pas venues à ma connoissance, ne donne ce sacrement aux fidèles que sous l'espèce du pain ; mais Jésus-Christ y est contenu tout entier, puisqu'un corps vivant n'est point sans son sang comme on vient de vous le dire : elle n'a pas touché à l'essence du sacrement, et peut, comme la synagogue, régler la manière de faire ce banquet sacré, dont l'agneau pascal étoit la figure.

LE LUTHÉRIEN.

Voilà ce qu'on ne me persuadera jamais. Nulle créature n'a droit de changer ce que Jésus a ordonné.

Miss DOROTHÉE.

Rappelez-vous, Monsieur, les paroles de Luther qu'on vous a citées. Il croyoit si peu que la communion sous les deux espèces fût une chose essentielle, qu'il protestoit que si l'Eglise romaine l'eût adoptée, il l'auroit rejetée pour s'en

tenir à une seule espèce. Vous me direz que Luther ne savoit ce qu'il disoit quand il parloit ainsi; mais comme vous n'êtes pas plus infaillible que votre maître, il y en aura qui prendront, par rapport à vous, la liberté que vous prenez par rapport à lui, c'est-à-dire, qui penseront que vous ne pensez pas juste, lorsque vous soutenez la nécessité de la communion sous les deux espèces.

MADEM. BONNE.

Je n'ai qu'un mot à vous dire, Mesdames, par rapport au sacrement de l'Extrême-Onction : on la trouve expressément marquée dans l'épître de *saint* Jacques; mais l'Esprit a dit à ces Messieurs que cette épître est apocryphe : c'est la décision de *Dordrecht* : que si vous me demandez ce que c'est-que cet Esprit qui a si bien instruit ces Messieurs, je vous répondrai que c'est le même qui a dicté que les fidèles prédestinés ne pouvoient perdre la grâce, quelque grands que fussent les péchés qu'ils commissent; mais que ces crimes ne leur en ôteroient que le sentiment. Jugez, par cette décision, de la foi qu'il faut avoir pour la première.

LADY LOUISE.

Ne trouve-t-on dans l'antiquité aucun vestige de ce sacrement, outre l'épître de saint Jacques? Vous rappelez-vous ce que dit cet apôtre ?

MADEM. BONNE.

Voici comment il s'explique : « Quelqu'un est-il malade? Qu'il appelle les » prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur » lui, en l'oignant d'huile, au nom du » Seigneur, et la prière de la foi sauvera » le malade; le Seigneur le soulagera, » et s'il a commis des péchés, ils lui » seront pardonnés. » Je ne trouve rien dans les quatre premiers siècles au sujet de ce sacrement qui n'avoit jamais été attaqué; mais voici ce que dit le pape saint Innocent dans une décrétale qu'il envoya à un évêque. Je la rapporterai presque toute entière, parce qu'elle éclaircit bien des points contestés.

Il se plaint d'abord du mépris des traditions que l'église a reçues de l'apôtre saint Pierre. « Vu principalement, dit-il, » qu'il est *manifeste* que personne n'a » institué des églises dans l'Italie, les » Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la

» Sicile et les îles adjacentes, sinon ceux
» que l'apôtre saint Pierre ou ses suc-
» cesseurs ont établis évêques. » Et interpellant celui auquel il adresse sa lettre, il lui dit :

« Vous êtes sans doute souvent venu
» à Rome ; vous avez assisté aux assem-
» blées de votre église ; vous avez vu
» quel usage elle observe, soit dans la
» consécration des mystères, soit dans
» les autres actions secrètes : ce qui suf-
» firoit pour votre instruction. »

LE CALVINISTE.

Vous nous alléguez là une belle autorité avec votre décrétale ! ignorez-vous que ces sortes de pièces sont absolument décriées, même parmi les catholiques éclairés ? c'est le principal canal dont les papes se sont servis pour répandre les traditions humaines qu'ils ont substituées petit à petit à l'Écriture sainte.

MADEM. BONNE.

Je nie d'abord que les décrétales soient décriées parmi les catholiques ; car je n'appelle pas de ce nom tous ceux qui restent extérieurement dans l'église. Je nie, en second lieu, que les traditions

reçues dans l'église soient contradictoires avec aucun des passages de l'Écriture, et je vous défie de m'en faire voir un seul qui en soit attaqué; mais ce n'est pas là de quoi il est question.

LE RABBIN.

En effet, Monsieur, ne considérons point cette décrétale comme ayant été écrite par le pape: voyons-la comme l'ouvrage d'un historien de l'an 416, temps assez voisin des apôtres. Le pape n'y ordonne rien. Il ne dit point, je trouve à propos que l'on change tel ou tel usage; mais je me plains qu'on n'observe pas ceux qui viennent de l'apôtre saint Pierre. Il se sert même de paroles remarquables. *Il est manifeste*, dit-il: c'est-à-dire, c'est une chose publique, connue. Il ne vient point annoncer des traditions obscures et dont personne n'avoit entendu parler: nommez-nous des évêques qui aient contredit à ce qu'il avance dans cette décrétale?

LE CALVINISTE.

Oh! dès ce temps-là on avoit contredit plusieurs des dogmes crus dans l'église

romaine, et ce sont les mêmes que nous rejetons aujourd'hui.

M. DE BONNEFOI.

Voulez-vous adopter pour vos pères et vos apôtres ceux qui publioient une doctrine contraire aux dogmes reçus alors dans l'église? Direz-vous avec Pelage, qu'il n'y a point de péché originel; avec les Manichéens, qu'il y a deux principes? Car tous ceux qui ont nié la prière pour les morts, l'invocation des Saints, etc., attaquoient outre cela quelques-uns des dogmes fondamentaux. C'est précisément parce que de pareilles gens ont attaqué les dogmes que vous rejetez aujourd'hui, que nous connoissons qu'ils venoient du temps des apôtres. On n'attaque point ce qui ne subsiste pas. Comme ces hérétiques rejetoient des dogmes que vous croyez aussi bien que les catholiques, vous ne pouvez croire qu'ils aient été animés du Saint-Esprit; car ceux qu'il éclaire d'une manière spéciale ne peuvent chercher à ruiner la religion chrétienne, comme ont fait ceux-là. La résistance qu'ils ont trouvée dans l'église, tant sur les uns que sur les autres points, vous est une assurance

de l'infaillibilité des promesses de Jésus à son égard. Continuez, je vous prie, Mademoiselle, à nous répéter ce qui vient à notre sujet dans la décrétale du pape saint Innocent.

MADEM. BONNE.

Après avoir récapitulé plusieurs points de discipline sur le jeûne, la célébration du sacrifice des autels, etc., il dit : « Il » n'y a que l'évêque qui puisse donner » aux enfans le sacré sceau ; nous l'ap- » prenons non seulement par la cou- » tume des Eglises, mais encore par » l'Ecriture Sainte, dans les Actes, en » la personne de saint Pierre et de » saint Jean. Les prêtres peuvent bien » faire aux baptisés l'onction du chrême, » pourvu qu'il soit consacré par l'évêque; » mais ils n'en peuvent marquer le » front, cela n'est permis qu'aux évê- » ques, quand ils donnent le Saint- » Esprit. L'onction des malades peut » être faite par les prêtres suivant l'épître » de l'apôtre saint Jacques, et la raison » en est, que les autres occupations des » évêques ne leur permettent pas d'aller » à tous les malades : mais l'huile de

» cette onction doit être consacrée par
» eux. On ne la donne point aux péni-
» tens, parce que c'est un sacrement.
» Quand vous viendrez ici, je vous dirai
» le reste, qu'il n'est pas permis d'écrire.
» Je ne puis dire les paroles, de peur
» que je ne semble plutôt trahir les
» mystères, que répondre à une con-
» sultation. »

LADY LOUISE.

Il y a bein des choses remarquables dans cette lettre écrite l'an 416. D'abord, on croyoit dans ce temps, que l'épître que ma Bonne a citée étoit de l'apôtre saint Jacques. Ensuite le pape *parle de* ces deux sacremens comme de choses reçues non seulement d'après la sainte Ecriture, mais encore d'après une ancienne coutume. Or, le mot d'*ancienne*, en 416, ne peut s'entendre que du temps des apôtres.

LE RABBIN.

Je fais une réflexion qui me paroît fort importante. Ces lettres des papes, et même celles que les évêques s'écrivoient réciproquement lorsqu'il étoit question de doctrine, se lisoient publiquement à tous les fidèles.

LE LUTHÉRIEN.

C'est de quoi nous n'avons nulle preuve ; elles ne se lisoient qu'au clergé.

MISS DOROTHÉE.

Vous n'avez donc pas écouté la lecture que ma Bonne vient de nous faire? Ceux qui étoient prêtres savoient assurément les paroles de la consécration et les autres, qu'on employoit dans l'administration des sacremens : si le pape n'eût eu qu'eux en vue, il n'auroit pas dit qu'il ne lui étoit pas permis de trahir les mystères ; cette lettre étoit donc pour tout le peuple qui les ignoroit.

LE RABBIN.

Vous avouez, Monsieur, que l'Eglise des premiers siècles étoit pure, qu'elle étoit l'organe du Saint-Esprit : par conséquent, tout ce qu'elle faisoit étoit louable, juste et bon. Or, ce secret qu'on gardoit sur les saints mystères, nous en ignorons les raisons. Vous n'êtes pas assez téméraire, je pense, pour condamner cette conduite de l'Eglise, quoique vous en ignoriez les motifs ; ayez la même réserve par rapport à ce

qu'elle a fait à l'égard de plusieurs points de discipline, quoique vous ne connoissiez pas la raison de sa conduite.

MISS DOROTHÉE.

Je crois qu'il est permis de deviner, ma Bonne; et voici quelles sont mes conjectures à cet égard. La charité chrétienne obligeoit les apôtres à user de ménagemens envers les païens; et la prudence leur imposoit la loi de ne point leur parler des prodiges d'amour que Jésus opère continuellement en faveur des hommes, par le moyen des sacremens, avant qu'ils fussent bien convaincus de la divinité de celui qui opéroit ces prodiges. Ce n'étoit qu'au sortir des eaux du baptême qu'on les en instruisoit, parce que dans ce sacrement ils avoient reçu la foi infuse qui les faisoit croire.

LE CALVINISTE.

Mauvais raisonnement. Le secret se gardoit même envers les chrétiens, comme vous venez de le dire vous-même; mais il faut que miss Dorothée parle et raisonne de tout à propos ou hors de propos.

MISS DOROTHÉE.

Passons sur l'apostrophe, que je ne releverai pas. Ayez la bonté, Monsieur, de distinguer deux choses, ou deux sortes de secrets. Les païens même catéchumènes n'avoient aucune connoissance de nos mystères, qu'ils apprenoient au moment de la régénération. L'instruction qu'on leur faisoit au sortir des fonts baptismaux étoit proprement un catéchisme, comme nous l'avons remarqué. Ils apprenoient alors ce qui regardoit les deux sacremens qu'ils alloient recevoir ; car ils avoient été instruits long-temps sur le baptême et sur la morale. Je ne sais si ma mémoire me trompe ; mais je crois avoir lu que saint Paul, dans une de ses épîtres, dit aux fidèles auxquels il écrivoit, qu'il les avoit d'abord traités comme des enfans, en ne leur donnant que du lait ; mais qu'étant devenus des hommes faits, il leur donnoit une nourriture plus solide, des instructions plus relevées.

LADY LOUISE.

Mais, ma chère, que servent toutes

ces remarques à la doctrine dont il est question entre nous ?

MISS DOROTHÉE.

Elles n'y sont point étrangères, Madame, comme vous l'allez voir. Outre ce premier secret qui étoit pour les païens, il y en avoit un autre qui étoit pour les chrétiens mêmes, et c'étoit les paroles dont on se servoit pour les sacremens, et qui en faisoient la forme. Il n'étoit point rare de voir des infidèles retourner à leur vomissement, c'est-à-dire au culte des idoles. Porphyre, un des plus grands ennemis de la religion chrétienne, avoit été lui-même chrétien : or, il étoit à craindre que ces mauvais chrétiens, retournés au paganisme, ne profanassent les saints mystères, et les paroles par lesquelles ils étoient opérés. Voilà pourquoi on les leur cachoit.

LADY LOUISE.

Cette raison me paroît fort bonne, et je ne sais comment elle ne m'est pas venue dans l'esprit.

MISS DOROTHÉE.

C'est l'histoire de saint Genès qui me l'a fait trouver. J'ai appris, en la lisant,

que les païens prenoient souvent les chrétiens pour sujet de leur comédie, et qu'ils y tournoient en ridicule ce qu'ils savoient de nos mystères. Un jour donc que saint Genès, qui étoit comédien, devoit jouer un pareil rôle, il cria qu'il étoit bien malade et qu'il demandoit le baptême; un autre comédien le lui administra, et ensuite on le pressa de renoncer à la foi qu'il avoit embrassée, copiant en tout la conduite des magistrats quand ils interrogeoient les chrétiens. Saint Genès, qui parloit d'après nature, fut trouvé un acteur merveilleux, tant qu'il se défendit d'apostasier; mais étant venu à cet endroit de son rôle où il devoit céder aux magistrats, il déclara qu'il étoit sincèrement chrétien, et qu'un moment avant qu'on l'eût arrosé de l'eau, une lumière surnaturelle l'ayant éclairé, il avoit souhaité d'être réellement régénéré; que Dieu ayant exaucé sa prière, il étoit prêt à donner sa vie pour la foi qu'il avoit reçue: effectivement, après avoir renouvelé cette protestation en présence même de l'empereur, il reçut la couronne du martyre.

BELESPRIT.

Je regarde cette conjecture comme très-vraisemblable, et rien n'étoit plus sage que la réserve de l'Eglise dans ces temps de persécution. Voilà sans doute une des raisons pour lesquelles les Pères écrivirent si peu sur ces matières, en sorte qu'on n'a aucun traité complet sur les sacremens; tout ce que vous nous en avez dit n'a été écrit que par occasion.

LE RABBIN.

Et dans toutes ces occasions, les Pères en ont toujours parlé comme de dogmes anciens, et reçus sans contradiction parmi les fidèles. A présent, Mademoiselle, il ne vous reste plus qu'à nous parler des sacremens de l'Ordre et du Mariage.

MADEM. BONNE.

Par rapport au sacrement de l'Ordre, il faudroit un volume pour vous rapporter tout ce qu'ont dit les Pères par rapport à ce sacrement.

LE CALVINISTE.

Je vous défie de me montrer en aucun endroit qu'on se soit servi du mot *Sa-*

crement, en parlant de l'ordination des pasteurs.

Miss DOROTHÉE.

Et qu'y fait le mot, Monsieur, quand la chose est claire ? Le baptême en est-il moins un sacrement, parce que Jésus-Christ n'employa pas ce mot en disant à ces apôtres : *Allez et baptisez ?* Il suffit d'y remarquer les trois choses qui constituent le sacrement : l'institution de Jésus-Christ, un signe visible qui signifie une grâce invisible. Or ces trois choses se trouvent dans l'Ordre. Jésus-Christ l'institua le jour de la cène, en donnant à ses apôtres le pouvoir de changer le pain et le vin en son corps et en son sang. Les apôtres, par son ordre, consacrèrent des évêques à qui appartenoit l'administration de l'Ordre et de la Confirmation. Donnez-moi pour de l'argent, disoit Simon le Magicien, le pouvoir d'imposer les mains, afin que le Saint-Esprit soit donné à ceux auxquels je les imposerai. Il falloit donc un pouvoir pour imposer les mains : voilà le sacrement de l'Ordre. Ceux qui avoient ce pouvoir donnoient le Saint-

Esprit : voilà le sacrement de Confirmation. Il ne faut être ni théologien ni docteur pour apercevoir ces deux sacremens ; il ne faut que savoir lire : il n'y a rien de si clair.

MADEM. BONNE.

Par rapport aux degrés de la hiérarchie, sans parler de ce qui en est dit dans la sainte Ecriture, il n'y a rien de plus marqué dans l'antiquité la plus reculée. Saint-Ignace, évêque d'Antioche, fut martyrisé l'an 106, sept ans après la mort de saint Jean l'évangéliste ; on le conduisit à Rome pour y être dévoré par les bêtes, et sur sa route il écrivit plusieurs épîtres ou lettres qui sont parvenues jusqu'à nous, et dont on n'a jamais révoqué l'authenticité. Voici comment il s'explique sur la hiérarchie :

« Vous devez concourir à la volonté » de l'évêque ; car vos dignes prêtres » sont d'accord avec l'évêque, comme » les cordes d'une lyre. » Dans l'épître aux magnésiens, il dit : « Puis donc que » j'ai eu l'avantage de vous voir par » Damas, votre évêque, digne de Dieu, » et les dignes prêtres Bassus et Apol-

» lonius, et mon confrère le diacre
» Sotion. Puissé-je jouir de lui, car il
» est soumis aux évêques comme à la
» grâce de Dieu et aux prêtres, comme
» à la loi de Jésus-Christ! » Vous voyez, par ces paroles, trois degrés dans la hiérarchie.

LE CALVINISTE.

Ce mot d'*Evêque* n'avoit pas alors la même signification qu'aujourd'hui, on le donnoit aux plus anciens comme une marque d'honneur : et, en ce sens, nous avons retenu les évêques : ce sont les anciens qui règlent bien des choses chez nous.

MADEM. BONNE.

La suite fait voir que ce n'étoit point un titre d'honneur accordé à l'âge; car saint Ignace nous avertit qu'il étoit jeune. Saint Timothée l'étoit aussi, puisque saint Paul lui dit : *Prenez garde que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse.*

L'ANGLICAN.

Nous pensons, à cet égard, comme les catholiques ; il y a, dans la même épître, un passage aussi fort que celui

que vous venez de citer : « Je vous
» exhorte de faire tout en la concordance
» divine, l'évêque présidant en la place
» de Dieu, et les prêtres en la place du
» sénat des apôtres, et les diacres, qui
» me sont si chers, comme ceux à qui
» est confié le mystère de Jésus-Christ. »

LADY LOUISE.

Ah! Monsieur, faites bien attention à ces dernières paroles. On dit que c'étoient les diacres qui distribuoient la sainte Eucharistie : or saint Ignace l'appelle un *mystère*. Là! je vous le demande en conscience : la sainte Eucharistie peut-elle être appelée un *mystère*, de la manière dont nous l'entendons? Au reste, je suis consolée de voir que nous sommes moins éloignées de la catholicité que les calvinistes, puisqu'au moins nous avons conservé la hiérarchie telle que les apôtres l'ont établie.

MADEM. BONNE.

Plût à Dieu, Madame! Mais vos évêques ne ressemblent en rien à ceux que les apôtres ont établis, je ne dis pas quant aux mœurs, car il y a de très-honnêtes gens parmi eux, mais quant

à l'autorité spirituelle. Je vous renvoie à M. Burnet pour savoir à quoi l'épiscopat est réduit en Angleterre : ses plaintes à ce sujet ne finissent point.

M. DE BONNEFOI.

Et il y auroit beaucoup à dire sur la légitimité de leur ordination ; peut-être Mademoiselle n'a point entendu parler de cette matière ?

MADEM. BONNE.

Je n'ignore point la dispute qui s'est élevée à ce sujet, et peut-être en avons-nous dit quelque chose dans nos premiers entretiens, sans que je me le rappelle ; mais en supposant que je ne l'aie pas fait, je n'en dirai rien : je ne cherche pas à blesser, je veux guérir ; et à qui est persuadé de tout ce dont nous sommes convenues jusqu'à présent, une dissertation à cet égard seroit inutile. En accordant au père Corayer que l'origine de l'ordination anglaise est légitime, cela n'avanceroit rien ; puisqu'ils enseignent dehors, et que ce sont des pierres détachées du bâtiment.

Par rapport au sacrement de Mariage ; voici ce qu'en dit saint Paul : *Ce sacre-*

ment est grand en Jésus-Christ. Il est vrai que les protestans donnent un autre sens à ce passage que celui que nous y attachons; et j'avoue que l'on pourroit dire avec quelqu'apparence que saint Paul parle d'une manière allégorique; mais la manière dont on l'entendoit dans la primitive Eglise suffiroit pour me ramener au sens littéral, quand même l'Eglise ne m'ordonneroit pas de regarder le mariage comme un sacrement; car les chrétiens du second et du troisième siècle étant près de la source, doivent y avoir puisé le vrai sens dans lequel on avoit entendu les écrits *dictés* par le Saint-Esprit aux apôtres. Tertullien, au chap. 40 des *Prescriptions*, prouve que le démon a tâché d'imiter nos sacremens dans les mystères de l'idolâtrie; et ailleurs, il met le mariage au nombre des sacremens, preuve certaine qu'il étoit dès-lors regardé comme tel. « Les nations, dit saint Augustin, » font consister tout le bien du mariage » dans la fécondité; mais les chrétiens » la font consister dans la sainteté du » sacrement. » D'ailleurs il me paroît raisonnable de croire que Jésus n'a pas

laissé sans secours l'état le plus commun, et celui dans lequel on a le plus besoin de grâces particulières. Une tradition, dont je défie ces Messieurs de me montrer le commencement, m'apprend que ce secours n'a pas manqué aux chrétiens, et céla me suffit.

LE CALVINISTE.

N'étions-nous pas convenus qu'il ne seroit jamais parlé de la tradition? Vous savez que nous la rejetons absolument.

MADEM. BONNE.

Non, Monsieur, nous n'avons point fait cette convention; je n'ai garde d'être plus délicate que les Pères des premiers siècles, qui l'ont reçue; et quand l'Eglise ne me commanderoit pas de la croire, je trouverois qu'il est contre la raison de la nier, pour les raisons que nous avons déjà dites. Je vais ajouter quelques passages à ceux que j'ai déjà cités.

Saint Paul écrivant aux Thessaloniciens, leur dit : *Tenez les traditions que vous avez apprises, soit de vive voix, soit par ma lettre.* Il reprend les fidèles de Corinthe de quelques abus, et ajoute : *Je réglerai le reste quand je serai venu.*

LE RABBIN.

Ces choses que l'apôtre a réglées de vive voix ne sont point écrites dans les saintes Ecritures ; oserions-nous dire qu'il ne faut pas les observer ? Comment les observerions-nous, si nous les ignorions ? Et avons-nous d'autres moyens que la tradition, pour en être instruits ?

MADEM. BONNE.

Saint Jean, dans l'épître qui s'adresse à Electre, et dans celle qu'il écrivit à Caïus, dit expressément : *J'aurois bien des choses à vous écrire ; mais je n'ai pas voulu les écrire avec la plume et l'encre ; j'espère vous voir bientôt, et nous nous en entretiendrons de vive voix*. Après ces témoignages, il seroit inutile de vous prouver qu'on ne peut rejeter la tradition sans une témérité insupportable, et que l'Eglise romaine est autorisée à conserver celle qu'elle a reçue de siècle en siècle, depuis les apôtres jusqu'à nous, comme je vous l'ai prouvé à l'égard de tous les articles contestés dont nous avons parlé.

LE CALVINISTE.

Et avec cette tradition ancienne, l'Eglise romaine nous fera passer tout ce qu'elle jugera à propos. Le célibat des prêtres, par exemple, direz-vous qu'il est de tradition apostolique ; que son usage même soit bien ancien ? Je pourrois vous prouver, moi ; que saint Paul n'a jamais prétendu y assujettir les ecclésiastiques, lui qui recommande que les évêques n'aient qu'une femme et vivent chastement avec elle.

MADEM. BONNE.

Comme si les autres chrétiens avoient permission d'avoir deux femmes, et fussent dispensés de vivre chastement ! Au reste, je ne prétends point vous dire que le célibat des prêtres soit de droit divin ; l'Eglise pourroit les en dispenser : mais j'admire sa sagesse dans le refus constant qu'elle a fait de rompre une pratique si ancienne et si salutaire.

LADY LOUISE.

Vous êtes bien méchante et bien sévère, ma Bonne ; ne vaudroit-il pas mieux permettre aux prêtres d'avoir une

femme, que de les mettre en danger de vivre dans le libertinage? On a peut-être exagéré les désordres du clergé romain; mais du moins est-il vrai qu'il leur faudroit une vertu bien supérieure pour résister aux occasions du péché dans un certain âge: d'ailleurs, c'est une chose terrible qu'un engagement quel qu'il soit. Tel homme auroit vécu sans penser s'il y a des femmes au monde, qui aussitôt qu'il s'est ôté la liberté d'en prendre une, se trouve malheureux. C'est la loi qui produit le péché, dit saint Paul.

BELESPRIT.

Nous en savons un peu plus long que vous, lady Louise; croyez-moi, parmi ceux qui ont tant de peine à se passer des femmes, il y en a plusieurs qui trouvent bien dur de s'en tenir à celles qu'ils ont épousées: je pourrois en citer plus d'une anecdote; mais déjà mademoiselle Bonne roule ses yeux de manière à m'imposer silence. Si pourtant...

MADEM. BONNE.

Point de si, point de *pourtant*, Monsieur. Si parmi douze apôtres il y eut

un Judas, nous ne devons pas être surpris que parmi le grand nombre de ceux qui annoncent l'Evangile il ne se trouve des gens qui déshonorent leur ministère. Croyez-moi, lady Louise, s'il falloit compter de chaque côté les hommes scandaleux, proportion gardée, on n'auroit rien à se reprocher.

LADY MÉRY.

Pour moi, je ne vois pas quel seroit l'inconvénient de donner aux prêtres la permission de se marier.

BELESPRIT.

Il y en a mille contre un, Madame ; sur-tout parmi les catholiques. Vous devez considérer que les prêtres, dans l'Eglise romaine, sont, pour ainsi dire, surchargés d'ouvrages, quoiqu'ils soient en plus grand nombre que parmi vous. Ils ont un office très-long, qu'ils doivent réciter chaque jour : ils doivent dire leur messe ; il faut confesser, prêcher, catéchiser, visiter les malades. Un ecclésiastique qui veut faire son devoir, a peine à trouver une heure pour donner à une récréation honnête : où prendroit-il le temps nécessaire pour vaquer aux

affaires qui suivent de l'obligation d'élever et d'établir des enfans ?

LADY MÉRY.

Ce seroit une récréation honnête, et qui les tireroit du monde. Saint Paul recommande à l'évêque d'avoir soin de sa famille et de ses enfans ; preuve certaine qu'il ne régardoit pas ce soin comme une distraction....... Vous riez, M. Belesprit ?

BELESPRIT.

Pardon, Madame ; mais je n'ai pu m'en empêcher en voyant votre bonhomie. Vous êtes très-charitable de supposer que messieurs les ministres prendront l'éducation de leurs enfans comme une récréation ; assurément ils la regardent comme un travail ; car, pour s'en délasser, on les voit dans les assemblées, les jeux, les divertissemens. Un jeune ministre, qui pense à se marier, doit fréquenter les compagnies, faire sa cour aux dames, supplanter ses rivaux. Est-il marié ? la complaisance pour une jeune femme l'engage à ne rien changer à sa manière de vivre. Dans un âge plus avancé,

une troupe d'enfans, qu'il faut établir, l'oblige de cultiver des amis, des bienfaiteurs; il faudroit être un ange pour que ces soins ne prissent pas sur les devoirs de son état.

M. DE BONNEFOI.

Lady Méry ne fait point attention que dans la primitive Eglise il falloit nécessairement prendre les évêques et les prêtres parmi les personnes mariées : à mesure que le nombre des chrétiens augmenta, à mérite égal on préféroit celui qui n'avoit point été marié pour l'élever aux ordres sacrés, et on exigeoit de ceux qui l'étoient de garder la continence. Cette pratique à la vérité, n'étoit pas générale. Dès l'an 314 nous trouvons un canon sur cette matière, parmi ceux qui furent faits au concile d'Ancyre. Le voici :

Les diacres qui, à leur ordination, ont protesté qu'ils prétendoient se marier, s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le ministère, puisque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination, et se marient ensuite, ils seront privés du ministère.

Le concile de Néocésarée, qui fut tenu dans le même temps, fit aussi un canon qui paroît encore plus strict. Le voici : *Si un prêtre se marie il sera déposé.* Celui-ci ne fait mention d'aucune restriction préliminaire aux ordres.

LE CALVINISTE.

Le concile de Nicée n'approuva point du tout ces canons ; et un vieillard, nommé Paphnuce, qui n'avoit jamais été marié lui-même, s'opposa au désir qu'avoient quelques-uns d'obliger les prêtres au célibat.

MADEM. BONNE.

Ne vous ai-je pas dit, Monsieur, que le célibat des prêtres étoit une affaire de discipline qui pouvoit changer ? Plusieurs évêques, même parmi ceux qui avoient vieilli dans un célibat sans reproche, opinèrent comme St. Paphnuce dans le concile de Trente ; mais le plus grand nombre, sans comparaison, surtout les jeunes, demeurèrent constamment attachés à l'ancienne discipline, les inconvéniens du mariage des prêtres l'emportant de beaucoup sur ceux du célibat.

LADY LOUISE.

S'il n'y a d'autres inconvéniens que ceux que nous a fait remarquer M. Belesprit, je ne les trouve pas considérables.

MADEM. BONNE.

Il y en a un, Madame, qui saute aux yeux en Angleterre, où les rues sont pavées, pour ainsi dire, de filles de ministres qui ne savent où donner de la tête. Remontez à l'intention de ceux qui ont fondé les bénéfices, Madame, Ils ont mis en dépôt, entre les mains des personnes consacrées à Dieu, les aumônes qu'ils destinoient aux pauvres ; ils n'en sont pas les propriétaires, mais des économes qui ont droit de prendre sur ces bénéfices un nécessaire honnête ; le superflu est le patrimoine du pauvre, de l'orphelin, de la veuve, et on ne peut l'employer à d'autres usages sans faire un vol sacrilége.

LE CALVINISTE.

A ce compte, Mademoiselle, vos évêques et vos bénéficiers sont de grands voleurs ; trouvez-en un qui fasse un tel usage de ses biens.

MADEM. BONNE.

Il ne me seroit pas difficile d'en trouver plusieurs milliers; mais en supposant qu'il y en eût moins, il seroit toujours vrai que ce seroit un désordre qui ne pourroit annuller l'intention des fondateurs. Dans notre communion, tout bénéficier qui n'entre point dans leurs vues, est inexcusable; l'église lui fournit tous les moyens de remplir ses devoirs à cet égard, en le déchargeant du soin de fournir aux besoins et au luxe d'une femme et d'un grand nombre d'enfans; car ce n'est point pour cela que les *bénéfices* ont été fondés, et que les personnes charitables ont enrichi les églises. On ne pourroit permettre *le* mariage aux prêtres, sans anéantir l'intention des fondateurs. Mais, direz-vous, un grand nombre de bénéficiers l'anéantissent par le mauvais usage qu'ils font de leurs revenus. L'Église n'est point responsable d'un abus qu'elle réprime de toutes ses forces, et elle le seroit, si elle consentoit à voir passer ces revenus entre les mains de la famille du bénéficier. Vous le savez, Mesdames, quand on donne une fille à

un évêque, le bénéfice entre en ligne de compte de ses biens: on en suppute les revenus; et un évêque qui prétendroit les employer pour le soulagement des pauvres, seroit sifflé, on lui diroit qu'il doit épargner pour marier ses enfans.

LE RABBIN.

Et parmi les curés de campagne, tout le revenu suffit à peine pour l'entretien de la famille, qui ordinairement est nombreuse. Ses filles sont les demoiselles du village; et comme tout le revenu meurt avec le père, elles sont réduites alors à la plus affreuse indigence; heureuses celles qui ont le courage de se mettre en service, et qui ne cherchent pas l'aisance au prix de leurs mœurs!

MADEM. BONNE.

Ces désordres sont grands, et sont pourtant peu de chose, en comparaison de l'obstacle qu'ils apportent à la propagation de la foi. Un prêtre est ou doit être un homme apostolique, toujours prêt à imiter les apôtres, qui abandonnoient tout pour remplir les devoirs de leur ministère. Croyez-vous que les apôtres qui étoient mariés, traînèrent leurs

femmes avec eux, dans les différentes contrées où ils furent prêcher l'évangile? Jésus nous dit qu'il y en a qui se font eunuques pour gagner le royaume des cieux : la continence est donc une vertu; quand bien même saint Paul ne l'auroit pas dit, elle a été justifiée, canonisée de la bouche même de Jésus-Christ. On ne peut nier que l'état le plus parfait ne soit celui du sacré ministère : la continence convient donc à cet état plus qu'à tout autre.

M. DE BONNEFOI.

Je vais vous faire part d'une chose que j'ai apprise d'une dame qui demeure dans le comté de Neuchâtel. Dans mon dernier voyage de France, je me trouvai à dîner avec cette dame dans une ville dont le clergé est nombreux et très-édifiant. Elle m'apprit que dans une assemblée de ministres de son pays, on avoit fort agité de rétablir la confession : M. d'Osterwald, qui vivoit encore, arrêta la délibération. « Rien ne seroit plus » utile que la confession, leur dit-il; » mais vous auriez la honte de l'avoir » ordonnée à crédit : les peuples ne s'y » résoudront jamais, pour des raisons

» à moi connues. » Effectivement, disoit cette dame, la liaison entre un mari et une femme est trop intime, pour vouloir imposer à l'un d'eux un secret qui ne seroit pas commun à l'autre. Samson, tout fort qu'il étoit, ne put résister aux instances de Dalila. Or le moyen d'espérer plus de courage d'un grand nombre d'hommes, qui, dépositaires du secret de la conscience d'un grand nombre de personnes, auroient sans cesse à lutter contre la curiosité de leurs épouses! Cette dame ajouta : je n'aurois aucune répugnance à me confesser ici ; mais je vous avoue que tout homme à femme ne saura jamais mon secret.

LADY LOUISE.

A quel âge les prêtres s'engagent-ils dans les ordres sacrés, parmi les catholiques?

MADEM. BONNE.

A vingt-deux ou vingt-trois ans, je ne sais lequel; et ils sont obligés, avant d'être reçus, de passer un temps raisonnable dans un séminaire, où l'on n'épargne rien pour leur ouvrir les yeux sur les devoirs de l'état dans lequel ils veulent entrer.

LADY LOUISE.

Après tout, on doit savoir à cet âge de quoi l'on est capable ; ceux qui s'engagent dans ces ordres n'y sont point forcés, c'est à eux à savoir s'ils sont en état de tenir ce qu'ils promettent. On nous donne la disposition de notre bien et de nos personnes dans un âge moins avancé.

LE CALVINISTE.

Que direz-vous des moines et des religieuses, à qui l'on permet de s'engager irrévocablement à seize ans? D'ailleurs, à quoi bon tant de religieux et de religieuses ? Quels services rendent-*ils* à l'état ? quels, à la religion qu'ils déshonorent ?

MADEM. BONNE.

Je vais répéter ici ce que j'ai déjà dit en plus d'un endroit. Vous me demandez quels services les religieux et les religieuses rendent à l'Etat? Le même que Moïse rendit au peuple juif pendant que Josué combattoit dans la plaine. Le progrès des armes du second dépendoit de la prière du premier. Je releverai les objections d'un grand homme, qui prétend que les religieux sont absolu-

ment inutiles, et que les prêtres, dont il n'y a déjà que trop (c'est lui qui parle) peuvent faire tout ce que font les religieux. Il est vrai que si l'univers étoit peuplé d'hommes qui ressemblassent à celui dont je parle, il y auroit trop de prêtres, et qu'on pourroit dire qu'il y en auroit encore trop, quand on n'en laisseroit que la dix millième partie : mais pour nous autres qui avons le bonheur de n'avoir pas tant de science et d'esprit, nous ne trouverions pas trop de moines ni de prêtres, s'ils vivoient dans la sainteté primitive de leur état : tout bon chrétien doit souhaiter leur réformation, et non leur destruction.

BELESPRIT.

Dussé-je encourir l'indignation de mes confrères de jadis, je ne puis me refuser à une réflexion. L'auteur dont vous parlez relève sans cesse le bonheur du siècle dans lequel nous vivons, qui est, dit-il, éclairé des lumières de la philosophie. J'avoue que si tous les philosophes lui ressembloient, ce beau nom ne seroit pas tombé en décri ; car s'il n'est pas strictement chrétien, la pureté de ses mœurs, la bonté de son cœur,

et mille qualités estimables nous donnent l'espoir de lui voir un jour cette seule qualité qui lui manque pour être parfait. Mais dira-t-il que l'auteur des *Mœurs*, par exemple, a rendu service à la société, lorsqu'il dit que nous ne devons rien à nos parens pour la seule naissance? Quand cela seroit vrai, seroit-il utile de fournir des prétextes aux méchans enfans pour justifier leur ingratitude? Cet honnête homme, cet apôtre des mœurs permet les discours sales, équivoques, pourvu qu'ils soient bien gazés. Ne lui avons-nous pas une vraie obligation? Les pères de *famille* n'ont-ils pas bien à profiter, en voyant celui qu'on leur donne pour modèle, maudire son fils parce qu'il cède à une passion qui le maîtrise, et souhaiter de faire un mariage dont lui-même lui a donné l'exemple? Ne devons-nous pas de grandes actions de grâces à un autre auteur, pour la peine qu'il a prise pour nous persuader que nous ne différions des animaux que par notre organisation extérieure; à cet autre, qui nous trouve encore trop bien partagés, et qui veut que nous ne soyons que des machines?

Sans doute notre siècle est bien éclairé par le *Contrat Social*, *l'Héloïse*, *l'Emile*, *la Pucelle*, *le Philosophe sans souci*, et mille autres productions pareilles.

LE CALVINISTE.

Voilà, Monsieur, une sortie aussi hors d'œuvre qu'il est possible de l'imaginer. Qu'ont de commun les philosophes et les moines? Pourquoi relever ce qu'ont écrit quelques auteurs, qui sans doute ont semé des maximes pernicieuses, pendant que vous taisez tant d'ouvrages utiles à la société, que nous devons à la philosophie? quelques membres gâtés ne doivent pas faire noter un corps d'hommes respectables.

BELESPRIT.

Vous en dites plus que moi, Monsieur. Parmi les auteurs que je viens de citer, il y en a plusieurs dont les intentions sont droites, et qui ne pèchent que par un défaut qu'il seroit facile de corriger. Or çà, Monsieur, parce qu'on abuse de la philosophie, faudroit-il dire : l'étude est si dangereuse, qu'il faut la défendre, et ne permettre à

personne de devenir philosophe ? Ne vaudroit-il pas mieux dire : il faut obliger les philosophes à remplir les vues de la philosophie, en fournissant aux hommes les moyens de devenir meilleurs ? Ce que vous direz par rapport aux philosophes, dites-le, je vous prie, par rapport aux religieux. Ne les détruisons pas, réformons-les. Ils ont eu parmi eux des hommes *célèbres*, et peuvent en avoir encore. Il sort de leurs plumes des ouvrages de piété propres à nous édifier, nous qui sommes assez bornés pour regarder ce qui peut échauffer le cœur comme *préférable* à ce qui ne peut qu'orner l'esprit. On leur abandonne cette branche de la littérature, elle nous paroît précieuse : qu'on ne nous en prive pas, nous, encore une fois, qui estimons plus utile d'apprendre le chemin du ciel que la route des astres.

M. DE BONNEFOI.

Ajoutez, qu'en réformant les maisons religieuses le nombre en diminuera considérablement, parce que l'oisiveté, l'amour du bien-être n'y conduira plus personne, et que ceux que l'esprit de

Dieu y attirera, seront utiles à la société, ou par leurs prières, ou par le travail des mains que leur règle primitive ordonne, ou par des ouvrages de piété utiles aux simples. Que si on nous allègue l'intérêt de la population, nous demanderons pourquoi on ne remet pas en vigueur les lois romaines contre les célibataires ?

BELESPRIT.

En effet, le libertinage, l'amour de l'indépendance, le manque de fortune, et mille autres prétextes seront trouvés plausibles pour dispenser un quart des hommes de donner des citoyens à l'État ; et le désir de choisir la meilleure part, comme Magdeleine, ne pourra pas justifier ceux qui se sépareront du monde, et ne se marieront pas pour se donner uniquement à Dieu ! et cet aveuglement, ce sera dans le christianisme qu'on le trouvera ! Comptez, Messieurs, le nombre des moines qu'il y a eu France, et comptez le nombre des célibataires en Angleterre, et vous trouverez un plus grand nombre de ces derniers que des autres ; la France est-elle donc moins peuplée que nos îles ?

LADY LOUISE.

Malgré les préjugés de l'éducation, je n'ai pu m'empêcher d'être souvent scandalisée de l'odieux qu'on attache à la profession des célibataires chrétiens; c'est aller directement contre ce que dit saint Paul, qui donne la préférence à cet état, sur celui du mariage.

LE CALVINISTE.

Je ne dispute pas pour disputer, Madame; que les moines vivent selon le premier esprit de leur institut, je les plaindrai comme des fanatiques de bonne foi, qui se font souffrir mille maux, comme si toutes ces choses pouvoient plaire à Dieu; mais je ne les mépriserai pas.

MADEM. BONNE.

Méprisez tant que vous voudrez ceux qui ne vivent pas selon la sainteté de leur état, je n'y prends aucun intérêt, et je vous les abandonne de bon cœur; je vous en donnerai même l'exemple: mais gardez-vous de plaindre les vrais religieux qui, suivant l'exemple de saint Paul, mortifient leur chair de

peur de devenir des réprouvés. Apparemment l'apôtre savoit ce qui étoit agréable à Dieu ou non : il ne dit pas qu'il mortifie sa chair pour réparer ses péchés passés : c'est parce qu'il connoissoit que le corps avoit besoin d'être maté par la pénitence, qu'il humilioit le sien par les jeûnes et les pénitences extérieures. Ne blâmez pas ceux qui imitent ce grand apôtre; et qui trouvent dans l'exercice de la mortification des douceurs que les hommes de chair et de sang ne peuvent imaginer.

Vous vous plaignez du célibat des prêtres ; mais nous n'avons aucune loi qui contraigne personne à entrer dans le sacerdoce ; on n'y admet les hommes que dans un âge où il leur est aisé de savoir les obligations de l'état dans lequel ils s'engagent ; et ceux qui manquent à remplir ces devoirs n'auroient pas trouvé dans l'état du mariage un remède contre leur penchant au libertinage.

BEL-ESPRIT.

Et la preuve est, que cette foule de moines qui viennent en Angleterre y vivent d'une façon très-peu régulière,

que le mariage n'est pas plus respecté par eux que leurs vœux ne l'ont été, et qu'on est encore à trouver parmi eux un homme sans reproche ; en sorte qu'il est passé en proverbe parmi les Français réformés, qu'il faut regarder dans la main de ces apostats pour voir s'il y croît des cheveux, parce qu'on connoîtra à cette marque s'il y en a un qui ait de la probité. Je crois que Mademoiselle Bonne a pleinement justifié son Eglise de la calomnie qui lui attribue des dogmes nouveaux. Que tardons-nous, Messieurs et Mesdames, à nous déterminer pleinement ?

LADY LOUISE.

Il reste encore un article qui fait beaucoup de peine aux protestans, c'est celui du Purgatoire et de la Prière pour les morts.

MADEM. BONNE.

Je laisse à miss Dorothée à débattre cet article par les seules lumières naturelles. Elle a reçu d'excellentes leçons à cet égard, d'une Dame du premier mérite, qui, protestante en tout le reste, est catholique lorsqu'il est question du Purgatoire.

MISS DOROTHÉE.

C'est madame Montagu, à qui son bon sens a dicté que la justice de Dieu devoit mettre une différence entre une ame pure et innocente, et celle qui, chargée de mille crimes qu'elle n'a pas eu le temps d'expier, a le bonheur de se convertir à la mort.

LE CALVINISTE.

Notre Seigneur n'a-t-il pas dit au bon larron : *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis?* N'a-t-il pas récompensé ceux qui n'ont travaillé qu'à la dernière heure, comme ceux qui ont supporté tout le poids de la chaleur du jour?

BELESPRIT.

Allons, mademoiselle Bonne, un peu de complaisance, accordez cet article à ces Messieurs, qui vous citent de bons passages de l'Écriture; cette doctrine est si douce et si consolante pour un vaurien comme moi! s'il y a un purgatoire, j'y serai jusqu'au jour du jugement.

MISS DOROTHÉE.

Plût à Dieu que nous y fussions l'un

et l'autre ! on est du moins sûr de son salut dans le purgatoire, et je crains d'aller en enfer.

MADEM. BONNE.

Il y a un bon moyen d'éviter l'un et l'autre, ma chère, et cela sera le mieux. Il n'y a qu'à s'accoutumer à aimer tellement Dieu par rapport à lui, que le dernier soupir soit un acte de pur amour, de contrition parfaite. Cet amour-là mène tout droit au ciel, il consume comme un feu dévorant toutes les souillures de l'ame, et il est nécessaire qu'elle soit parfaitement pure pour entrer dans le ciel; Jésus-Christ l'a dit.

LADY VIOLENTE.

C'est-à-dire que vous êtes persuadée que le bon larron conçut en un moment cet amour parfait.

MADEM. BONNE.

Assurément, Madame; et ceux qui ne commencèrent à travailler qu'à la dernière heure le firent avec tant de courage, qu'ils firent autant de travail que ceux qui avoient commencé à la première heure du jour.

LADY MÉRY.

Dites-moi, ma Bonne, ce que les catholiques entendent par le purgatoire. Que sont-ils obligés de croire à cet égard?

MADEM. BONNE.

Je crois l'avoir déjà dit, Madame; mais comme je n'en suis pas sûre, je le répéterai volontiers. L'Eglise m'ordonne de croire que les ames qui meurent dans la grâce de Dieu, mais sans avoir satisfait à sa justice divine, achèvent cette purification avant d'entrer dans le ciel. En quel lieu? Comment? C'est ce qu'elle n'a point décidé. C'est cette satisfaction qu'on nomme purgatoire. L'Eglise, toujours guidée par les lumières de l'Esprit Saint, m'ordonne de croire que les fidèles qui sont dans cet état de peine, quel qu'il soit, peuvent être soulagés par les prières des fidèles, sur-tout par le saint sacrifice de la messe, et par toutes sortes d'aumônes et de bonnes œuvres.

LADY LOUISE.

Ainsi l'ame d'un riche pour lequel on

fait dire un grand nombre de messes; l'ame de celui qui a beaucoup de parens et d'amis qui prient et satisfont pour lui, ne restera guères de temps en purgatoire, pendant que celui qui est mort pauvre et isolé, y sera des siècles entiers, faute de secours! Savez-vous bien, ma Bonne, que je ne trouve pas cela fort juste.

MADEM. BONNE.

Plusieurs théologiens pensent que toutes les prières qu'on fait pour certaines gens ne leur sont pas appliquées; Dieu en est lui-même le distributeur. Mais c'est le sentiment de quelques particuliers, et rien ne devient article de foi, que ce qui l'a été de tout temps. Au reste, Madame, l'Eglise est une bonne mère, qui ne fait acception de personne, et qui tient lieu de parens à ceux qui n'en ont point: elle n'offre jamais le saint Sacrifice de la messe sans présenter à Dieu les mérites infinis du sang de Jésus-Christ pour tous ses enfans, tant ceux qui vivent encore, que ceux qui sont morts dans la paix du Seigneur, sans être entièrement purifiés.

LE CALVINISTE.

Direz-vous que cette pratique supers-

titieuse a son fondement dans l'Ecriture? direz-vous qu'elle soit aussi ancienne que l'église ?

MADEM. BONNE.

Assurément, Monsieur, je le dirai; je ferai plus encore, je vous en donnerai la preuve. Nos réformateurs, Mesdames, ressemblent à Alexandre : quand ils trouvent un nœud qu'ils ne peuvent démêler, ils le coupent : déterminés à rejeter la prière pour les morts, ils ont rejeté le livre des Machabées, qui la recommande; ils le tiennent pour apocryphe, l'esprit le leur dit ainsi.

BELESPRIT.

Avouez qu'il y a bien de la malice dans votre fait : vous rappelez sans cesse ce beau motif qu'on a eu à Dordrecht, de rejeter ceux des livres sacrés qui prouvent contre la réforme : c'est honnêtement tourner en ridicule ceux qui ont parlé ainsi.

MADEM. BONNE.

Je n'y ôte, ni je n'y mets, Monsieur. Est-ce ma faute, à moi, si l'on a donné dans le travers à Dordrecht? Mon inten-

tion me justifie, je suis bien éloignée de vouloir offenser personne; et si je blesse, c'est pour guérir. Pour vous prouver que je suis déterminée à pousser la condescendance aussi loin qu'elle peut aller, je consens pour un moment à ne regarder ce livre des Machabées que comme l'ouvrage d'un particulier contemporain des grands hommes, dont il écrivit les hauts faits : toujours faudroit-il dire que la prière pour les morts est une opinion qui, dès ce temps, étoit parfaitement établie.

LE RABBIN.

Et cette opinion n'a jamais varié parmi nous; actuellement encore, nous croyons soulager les peines de ceux qui sont morts sans avoir entièrement satisfait à la justice de Dieu, par nos prières et nos bonnes œuvres.

LADY LOUISE.

J'ai beaucoup entendu parler de ce livre des Machabées; mais je ne connois point du tout le passage dont il est question.

MADEMOISELLE BONNE.

Je vais vous en rapporter le sens; ces Messieurs verront si je le dis mot

pour mot, car je ne l'ai point lu depuis ma première jeunesse. Un des frères Machabées, je ne sais lequel, ayant donné une grande bataille, remporta la victoire, et perdit, selon la coutume, un grand nombre de soldats. Après la bataille il fit une quête qui produisit une somme considérable, et l'envoya à Jérusalem, avec ordre de l'employer à offrir à Dieu des sacrifices pour le repos de l'ame de ceux qui avoient péri dans le combat; *car il savoit*, dit l'historien, *que c'est une chose utile et salutaire de prier pour les morts*. Il me semble qu'un tel témoignage, quand il ne seroit qu'historique, doit être d'un grand poids.

LADY LOUISE.

Pouvez-vous nous faire voir que la pratique de la primitive église étoit conforme à celle de la synagogue dans la prière pour les morts?

MADEM. BONNE.

Il en est de cette vérité comme de toutes celles qui n'étoient point attaquées par les hérétiques: on ne trouve rien d'écrit clairement sur ce sujet; car dans l'évangile on ne cherche point à prouver

ce qui n'est point contesté : ce n'est donc que la pratique de la prière pour les morts qu'on trouve établie. Saint Ephrem, qui mourut l'an 379, recommande très-expressément qu'on l'ensevelisse sans aucune pompe, et il prie avec grand soin que l'on fasse pour lui des aumônes, des prières et des oblations.

L'an 406, un nommé Vigilance attaqua plusieurs des points que les hérétiques d'aujourd'hui nous contestent, comme la continence, le respect que l'on rendoit aux reliques des martyrs ; il traitoit d'idolâtres ceux qui les honoroient. Il disoit aussi que c'étoit une superstition *païenne* d'allumer des cierges en plein jour en leur honneur. Il soutenoit qu'après la mort on ne pouvoit plus prier les uns pour les autres, et il attaquoit en même temps plusieurs usages de l'Église.

LADY LOUISE.

Convenez, M. l'Anglican, puisqu'on attaquoit ces usages, qu'ils étoient reçus avant l'an 405 : cela nous rejette dans ce quatrième siècle où vous reconnoissez que l'Église s'étoit conservée pure et exempte d'erreurs. Les catholiques, qui ont conservé ces usages, peuvent donc

vous dire : c'est vous qui avez innové, en voulant désapprouver des pratiques qui viennent d'un temps que vous regardez comme non suspect; il faut vous regarder comme des disciples de Vigilance. Mais, ma Bonne, quel étoit cet hérétique ?

MADEM. BONNE.

C'étoit un gaulois, qui passa en Espagne, où il se fit marchand de vin : il connut saint Paulin en Espagne ; et comme apparemment il s'étoit dégoûté de son commerce, il se mit à voyager, et fit connoissance avec saint Jérôme, qui connut d'abord que c'étoit un esprit léger, inconstant, et porté pour les nouveautés. Lorsque saint Jérome eut vérifié ses soupçons, il écrivit contre lui des livres que nous avons encore, et dans lesquels il lui prouve que les usages qu'il attaquoit avoient été pratiqués de temps immémorial dans l'Eglise.

LADY LOUISE.

Je vous prie de me dire si les sentimens de Vigilance eurent quelques suites, et s'ils furent adoptés par les grands hommes ses contemporains.

MADEM. BONNE.

Non, Madame, et dès le commencement du cinquième siècle nous voyons les plus grands hommes pratiquer tous les usages contre lesquels cet aventurier s'étoit élevé ; et quoiqu'il eût séduit quelques évêques, lui, ses partisans et sa doctrine tombèrent bientôt dans l'oubli, comme une infinité d'autres hérésies qui n'ont point fait trace.

LE CALVINISTE.

Admirez, Mesdames, un des plus grands artifices des papistes. Est-il question de ceux qui se sont *élevés* contre leurs erreurs ? ils affectent d'en parler dans les termes les plus méprisans : ce sont des hommes obscurs, des aventuriers. Parlent-ils, au contraire, de ceux qui ont soutenu ces erreurs ? ils sont toujours de grands hommes, et l'on évite avec soin de parler de leurs écarts. Qui ne sait que Jérôme étoit un rêveur, dont les jeûnes avoient altéré le cerveau ? Et Augustin n'a-t-il pas fait un gros livre de ses rétractations ? Il en eût fait plusieurs autres, s'il avoit rétracté tout ce qu'il a écrit de

répréhensible : aussi en avoit-il l'intention.

Miss DOROTHÉE.

Voyez un peu la grande injure que ma Bonne a dite à Vigilance, en l'appelant un aventurier! un homme qui court de contrées en contrées, et qui d'un marchand de vin fait un théologien taillé à la hâte! Assurément elle devoit du respect à un tel homme.

Le CALVINISTE.

Et qu'importent les qualités personnelles d'un homme, quand il s'agit de la vérité? Cesse-t-elle d'être ce qu'elle étoit, en passant par une bouche méprisable? Dieu se sert des petites choses pour opérer les grandes. Ne fit-il pas sortir la vérité de la bouche de l'ânesse de Balaam?

Miss DOROTHÉE.

Ah! vraiment, Monsieur, j'avois oublié ce trait: vous avez bien raison, et je m'étonne comment les Israélites ne quittèrent point le tabernacle où ils alloient apprendre ce qu'ils devoient faire, pour venir consulter cet oracle de nouvelle date. Voyez-vous, je ne

puis souffrir les mauvaises défaites ; est-ce que vous regardez ce cabaretier comme un de vos patriarches ?

LE CALVINISTE.

Apprenez, petite langue de vipère, que sa profession n'a point empêché que de siècles en siècles ses sentimens ne se soient perpétués dans un certain nombre d'ames choisies, qui, pour me servir des termes de l'Ecriture, ne fléchissoient point les genoux devant l'idole, jusqu'au moment que Dieu avoit décrété de faire éclater la vérité par le ministère de nos réformateurs. Un marchand de vin valoit bien un berger, et Moïse ne mérite pas moins de croyance, à cause de la vile profession dont Dieu l'avoit tiré.

LE RABBIN.

Trève de comparaison, Monsieur, quand vous en voudrez faire de si mal sonnantes. Si votre marchand de vin eût arrêté le cours des rivières, ouvert et suspendu les eaux de la mer, fait sortir du rocher une eau vive, on pourroit le comparer à Moïse. Vous voilà revenu à votre Eglise invisible et

dans le petit nombre ; mais en vérité, nous ne vous suivrons pas dans cet écart trop injurieux à l'œuvre de Jésus-Christ, qui auroit tenu pendant une longue suite de siècles son Eglise dans une obscurité qui auroit démenti ses promesses.

BELESPRIT.

Monsieur reproche à saint Jérôme ses jeûnes et ses veilles ; il n'est pas le premier qui lui a dit les injures que vous venez d'entendre : ce style est celui de Luther et de Calvin, qui assurément avoient droit de lui faire ces reproches ; car on ne pouvoit les accuser d'être jeûneurs. Quant au crime qu'il fait à saint Augustin du livre de ses rétractations, c'est, selon moi, le plus bel endroit de sa vie. Il suffit d'être homme pour se tromper ; mais il faut être un grand homme pour avouer ses erreurs. Saint Augustin passoit pour savant, même entre les païens ; il occupoit des chaires publiques, et nous avons de lui des ouvrages qui prouvent qu'il méritoit sa réputation : lisez sa *Cité de Dieu* ; si un protestant l'avoit écrite, on le feroit sonner bien haut.

Dites-moi, je vous prie, ce qu'il pensoit de la prière pour les morts.

MADEM. BONNE.

L'hérésie de Vigilance avoit fait si peu de progrès, que ce saint évêque n'écrivit rien pour prouver que l'usage de prier pour les morts étoit aussi ancien que l'Eglise ; mais nous avons sa pratique et celle de saint Ambroise à cet égard, et il est aisé de remarquer, à la manière dont ils s'énoncent, qu'ils parloient d'un usage universellement reçu.

L'empereur Valentinien ayant été assassiné dans le temps que saint Ambroise étoit en chemin pour lui administrer le baptême, saint Ambroise persuadé qu'il avoit reçu le baptême de désir, le fit mettre dans le tombeau de son frère, et prononça son oraison funèbre. Voici ses paroles :

« Dites-moi, quelle autre chose » dépend de nous, que de vouloir et » de demander? Il y avoit long-temps » qu'il souhaitoit d'être baptisé, et c'est » la principale raison pour laquelle il » m'avoit demandé. Accordez donc, » Seigneur, à votre serviteur Valenti- » nien la grâce qu'il a demandée et

» désirée en pleine santé; s'il avoit différé, étant attaqué de maladie, il ne seroit pas entièrement exclu de votre miséricorde, parce qu'il auroit plutôt manqué de temps que de bonne volonté. » Ensuite il ajoute : « Donnez-moi les saints mystères, demandons son repos avec une tendre affection; faisons nos oblations pour cette chère ame. » Saint Ambroise finit cette oraison funèbre, en promettant d'offrir toute sa vie le saint sacrifice pour les deux frères Gratien et Valentinien. Ceci se passa l'an 391.

LE RABBIN.

Voilà la messe pour les défunts, énoncée sous le nom d'oblation, de sacrifice, annoncée non comme une coutume nouvelle, mais comme une pratique ancienne. Remarquez que saint Ambroise eût été forcé de faire un préliminaire en faveur de cette coutume, s'il n'eût voulu que l'introduire; et qu'il eût cherché à la justifier à son peuple, s'il n'avoit pas été accoutumé à voir offrir le saint Sacrifice pour les morts : et souvenez-vous que saint Ambroise parle dans le qua-

trième siècle, qui, selon ces Messieurs, étoit encore pur.

MADEM. BONNE.

Voyons maintenant quelle étoit la pratique suivie du temps de saint Augustin, l'an 387.

Il perdit sa mère peu de temps après sa conversion; et comme son frère s'affligeoit de ce qu'elle ne mouroit pas dans son pays, sainte Monique se moqua de lui, et dit à Augustin : « Voyez un peu » ce qu'il dit. » Puis s'adressant à tous deux : « Mettez ce corps, dit-elle, où il » vous plaira, et ne vous en inquiétez » point : je vous prie seulement de vous » souvenir de moi à l'autel du Seigneur, » quelque part que vous soyez. » Voici comme saint Augustin rapporte ce qui se passa après sa mort, dans le livre de ses Confessions :

« Evodius prit le pseautier, et com» mença à chanter le pseaume centième : » toute la maison répondoit ; et aussitôt » il s'y assembla un grand nombre de » personnes pieuses de l'un et de l'autre » sexe. On porta le corps, on offrit pour » la défunte le sacrifice de notre rédemp-

» tion : on fit encore des prières auprès » du sépulcre, selon la coutume, en » présence du corps, avant que de l'en» terrer. » Voilà ce que dit saint Augustin, et il prie le lecteur de se souvenir, au saint autel, de Monique sa mère et de son père Patrice.

LE RABBIN.

Je vous avoue qu'il ne peut m'entrer dans l'esprit qu'on puisse dire que la prière pour les morts est une opinion nouvelle.

LE CALVINISTE.

C'est que vous ignorez, Monsieur, combien on abuse de cette idée du purgatoire : sous prétexte de soulager les morts, on dépouille les vivans.

LE RABBIN.

Eh bien ! Monsieur, il faut crier contre les abus et respecter la chose ; on vous a déjà dit plusieurs fois qu'il ne faut pas arracher l'ivraie du champ de l'Eglise, de crainte de nuire au bon grain : Jésus nous en a fait une loi.

MADEM. BONNE.

J'ai cité une fois ce passage de saint

Augustin à une dame de beaucoup d'esprit; elle le trouva si décisif, que ne pouvant y répondre, elle soutint qu'il avoit été ajouté après coup aux confessions du saint docteur; car on se garde bien de parler de ces grands hommes devant le peuple, comme on le fait ici; cela scandaliseroit. Il est plus court de dire que tout ce qui se trouve de favorable à la foi des catholiques dans les ouvrages des Pères, y a été ajouté dans les derniers tems.

LADY LOUISE.

Me voilà convaincue de l'ancienneté de l'usage de prier pour les morts, et nous sommes convenues que tout ce qui étoit cru dans l'Eglise, au quatrième siècle, étoit pur. Passons, si vous le voulez bien, au respect que vous rendez aux reliques des saints.

MADEM. BONNE.

En vérité, Madame, c'est presque perdre le temps, de s'amuser à prouver une chose d'une si grande notoriété, qu'on en trouve des exemples à chaque page de l'histoire de l'Eglise. Les persécuteurs étoient si persuadés qu'on

rendoit beaucoup d'honneur aux reliques des martyrs, qu'ils faisoient garder leur corps avec le plus grand soin; on les brûloit, on jetoit leurs cendres dans la mer. Les païens même se persuadèrent qu'un des motifs qui engageoient les martyrs à s'exposer aux tourmens, étoit l'espoir d'être adorés après leur mort; car ils ne distinguoient point le culte qu'on rendoit à Dieu, d'avec celui qu'on accordoit aux reliques des saints à cause de lui. Julien l'Apostat le reproche aux chrétiens, non qu'il les accusât d'adorer les reliques, car ayant été long-temps chrétien il connoissoit la nature de l'honneur qu'on rendoit à leur dépouille mortelle; mais il s'en moquoit comme d'une folie et d'une extravagance.

Miss DOROTHÉE.

Permettez-moi d'égayer la leçon par une petite histoire que j'ai lue dans l'Histoire Ecclésiastique; mais faites-moi grâce de l'année.

Il y avoit à Rome une dame nommée Aglaé, qui étoit extrêmement riche et d'une grande naissance; elle la déshonoroit par ses mœurs, car elle

étoit dans l'habitude d'un commerce scandaleux avec son intendant, nommé Boniface, quoiqu'ils fussent chrétiens tous les deux. A la fin, Dieu toucha le cœur d'Aglaé ; elle rompit ses engagemens, et résolut de faire pénitence. La persécution étoit allumée dans une ville dont j'ai aussi oublié le nom, mais qui étoit assez éloignée. Aglaé dit à Boniface : Il faut aller dans cette ville, et obtenir, à prix d'argent, le corps d'un martyr, afin d'obtenir, par son intercession, le pardon de nos péchés. Boniface, qui étoit un homme de bonne humeur, lui dit : Madame, si j'allois être martyrisé, et qu'on vous apportât mon corps, le regarderiez-vous comme une relique ? Ce n'est pas de misérables pécheurs comme nous à qui la couronne du martyre est destinée, lui répondit Aglaé : allez et tâchez de vous rendre digne d'apporter le corps d'un martyr, en faisant de dignes fruits de pénitence. Boniface fut frappé des paroles de sa maîtresse ; il étoit ivrogne de son métier, et aimoit la bonne chère : il s'appliqua, pendant le voyage, à mortifier ces deux penchans, et le passa

dans le recueillement et la prière. Arrivé au terme de son voyage, il ordonna aux domestiques qui l'accompagnoient d'aller l'attendre à l'auberge ; et, sans se donner le temps de changer d'habit, il courut à la place publique, où on lui dit qu'on tourmentoit quelques chrétiens. Il s'approcha de l'un d'eux, qui étoit sur le chevalet : là, sans considérer le péril auquel il s'exposoit, il l'encourageoit, par signe, à demeurer ferme. Il en fit tant, qu'il fut aperçu. Le juge lui ayant demandé s'il étoit chrétien, il répondit avec courage ; et, sur le refus qu'il fit d'adorer les idoles, il fut tourmenté sur-le-champ, et ensuite conduit en prison avec les autres confesseurs. Le lendemain on les ramena sur la même place, où on leur coupa la tête.

Cependant ceux qui avoient accompagné saint Boniface le cherchoient par tous les cabarets, et disoient entr'eux que sans doute il s'y amusoit à faire la débauche. Comme ils le dépeignoient en demandant de ses nouvelles, ils rencontrèrent le fils du geolier, qui leur dit qu'assurément l'homme qu'ils cherchoient avoit été arrêté la veille, et

qu'on venoit de lui couper la tête. Ils avoient si mauvaise opinion de Boniface, qu'ils ne daignoient pas même suivre le jeune homme qui les invitoit à l'accompagner dans le lieu où étoient les corps des martyrs. Quelle fut leur surprise, lorsqu'ils reconnurent le saint martyr ! Après lui avoir demandé pardon du mauvais jugement qu'ils avoient porté de lui, ils enveloppèrent son corps, qu'ils payèrent bien cher, dans les riches étoffes qu'ils avoient apportées, et reprirent le chemin de Rome. Lorsqu'ils en approchoient, Aglaé qui étoit en prière, entendit une voix qui lui dit : Celui qui étoit votre domestique sur la terre, est à présent concitoyen du ciel ; il approche, recevez-le avec honneur. L'arrivée du corps du martyr lui donna l'explication des paroles qu'elle avoit entendues : elle fit bâtir un oratoire où elle le déposa, et consacra le reste de ses jours à la piété : elle y fit même de si grands progrès, que Dieu daigna la manifester en lui accordant le don des miracles.

LE CALVINISTE.

Voilà, Mesdames, comme l'on berce

les papistes avec des contes de bonnes femmes, des voix, des miracles, et le tout pour leur faire croire des romans sans notoriété. N'est-il pas sûr que le don des miracles n'a pas continué après les apôtres ?

MADEM. BONNE.

Non, Monsieur, cela n'est pas sûr ; il est de la dernière certitude que les miracles ont continué jusqu'au temps où le christianisme a été protégé par les puissances. Tertullien, dans son Apologie pour les chrétiens, présentée aux empereurs, se fait gloire de la continuation des miracles. Croyez-vous que saint Ambroise, saint Augustin, et plusieurs grands hommes qui rapportent ceux dont ils ont été témoins eux-mêmes, ayent été gens à se repaître de contes de bonnes femmes, ou à nous donner, comme vrais, des romans ?

MISS DOROTHÉE.

Les historiens qui nous ont transmis les actes des martyrs méritent bien autant de foi que ceux qui ont écrit l'histoire profane,

MADEM. BONNE.

Aussi, messieurs les beaux-esprits qui ont leurs raisons pour établir un pyrrhonisme universel, n'ajoutent pas plus de foi au récit des derniers qu'à ceux des auteurs ecclésiastiques ; selon eux, il n'y aura de sûr que ce qu'ils auront écrit. Si on les en croit, il n'y a eu qu'un très-petit nombre de martyrs.

LADY LOUISE.

Je les ai entendus raisonner, ou plutôt déraisonner sur cet article. Passionnés pour les empereurs païens qui ont paru philosophes, ils ne peuvent digérer qu'ils ayent été des persécuteurs. Selon eux, l'établissement de la religion chrétienne est une affaire toute naturelle. La loi de l'Evangile est spécieuse, utile au bon ordre de la société en plusieurs points, quoiqu'outrée en d'autres. Quelques fanatiques enthousiastes donnèrent leur vie pour cette loi ; la multitude, échauffée par ces exemples, les suivit. D'abord on méprisa les chrétiens qu'on confondit avec les juifs, puis on en fit mourir quelques-uns, mais en petit

nombre, et non comme chrétiens, mais en leur imputant des crimes. Enfin, Constantin qui étoit un habile homme, voulant s'assurer l'Empire qui lui étoit disputé par des concurrens, feignit de vouloir être chrétien, pour attirer dans son parti ceux qui professoient le christianisme.

LE CALVINISTE.

Je confesse avec douleur que ce que vous venez de dire n'est que trop vrai. On a voulu exiger trop de foi; elle a péri chez tous les gens qui n'étoient pas d'humeur à adopter les fables des papistes : ils ont confondu des vérités respectables avec ces fictions pieuses.

MADEM. BONNE.

Ce n'est pas de notre sein, Monsieur, que sont sortis les philosophes incrédules : il est aisé d'être chrétien quand on est catholique; mais il est impossible qu'un protestant qui a de l'esprit et qui combine, le soit véritablement. En disant : il est impossible que Jésus soit renfermé sous l'hostie, multiplié, vous avez appris aux philosophes à

dire : il est impossible qu'un Dieu se soit incarné, qu'il ait pris notre nature. On peut soumettre l'esprit d'une soumission sans bornes à tout ce que Dieu a révélé; mais il est impossible de mitiger la foi à certains articles, elle disparoît au moment où elle cesse d'être universelle. Aussi le protestantisme a-t-il amené le déïsme (contre son intention à la vérité) ; mais l'effet, pour être involontaire, n'est pas moins réel.

BELESPRIT.

J'en ai été un triste exemple. Elevé chrétiennement, je n'aurois jamais été déïste, matérialiste, si on n'eût attaqué ma foi par les fondemens. La constance des martyrs pendant une si longue suite d'années, les grands miracles que Dieu a faits pour les soutenir dans les tourmens, sont une preuve frappante de la divinité du christianisme : ajoutez-y les lumières et la sainte vie de ceux qui l'ont enseignée, prêchée après les apôtres. On me nia les miracles et la constance des martyrs; il falloit pour cela ranger tous les Pères parmi les imposteurs du premier ordre : l'édifice de ma foi

n'étant appuyé sur rien, croula de lui-même.

MADEM. BONNE.

Je suis bien éloignée, Monsieur, de croire que tous les protestans connoissent les conséquences nécessaires du systême de religion qu'ils ont établi : je le répète ici, je connois parmi eux un grand nombre de gens affectionnés au christianisme ; ils gémissent avec nous sur les progrès de l'irréligion sans en démêler la cause ; mais elle est telle que je l'ai dite.

LADY LOUISE.

J'ai touché au moment de devenir pis que M. Belesprit, et il n'y avoit point d'alternatives pour moi entre être athée ou catholique. Je défie tout homme de bon sens de se tenir entre ces deux extrémités. Aussi mon parti est-il pris depuis long-temps, et demain j'aurai le bonheur de recevoir le baptême à la tête de toute ma famille. En me faisant chrétien, je suis catholique. Je ne crains ni la haîne de ceux de ma nation, ni les brocards des protestans. Que pourroient-ils dire de moi, qu'ils n'ayent

dit des plus grands hommes? Il est doux d'être baffoué en si bonne compagnie. Et vous, Mesdames, quel parti prenez-vous ?

LADY LOUISE.

J'ai recueilli dans mon esprit quelques difficultés sur tout ce qui a été dit, et j'ai besoin d'éclaircissement. Supposez que les morts pour lesquels on prie, soient en enfer ou dans le ciel : à quoi servent les prières qu'on fait pour eux?

MADEM. BONNE.

Saint Augustin fut consulté sur le même sujet, Madame, et voici ce qu'il répondit l'an 420 :

« Quand on offre le sacrifice de l'au-
» tel, ou qu'on fait des aumônes pour
» les défunts baptisés, ce sont des
» actions de grâces pour ceux qui sont
» très-bons ; ils servent de propitiation
» pour ceux qui ne sont pas très-mé-
» chans ; et quoiqu'ils ne servent de
» rien à ceux qui ont été très-méchans,
» ils donnent quelque consolation aux
» vivans. » Dans un autre écrit du même temps, adressé à saint Paulin, évêque de Nole, il dit que tout ce qu'on

fait pour les morts ne leur sert que selon qu'ils ont vécu ; puis il ajoute : « Nous lisons dans les livres des Ma-
» chabées, que l'on a offert des sacri-
» fices pour les morts ; et quand nous
» ne le lirions en aucun endroit des an-
» ciennes écritures, ce n'est pas une
» petite autorité que celle de toute
» l'Eglise qui paroît en cette méthode ;
» car la recommandation des ames a
» lieu, même dans les prières que le
» prêtre fait à Dieu devant l'autel. » Et dans le même écrit il dit que le lieu de la sépulture, qui est en soi indifférent, sert par occasion, « si une mère fidelle
» désirant que son fils soit enterré dans
» la basilique d'un martyr, croit que
» son ame est aidée par les mérites du
» saint ; car cette foi est une espèce de
» prière, et sert au mort, s'il est en
» état qu'elle puisse lui servir ; et quand
» la mère y vient ensuite, le lieu même
» excite à prier avec plus d'affection. »

LADY LOUISE.

Je suis satisfaite sur cet article : la foi de l'église romaine sur la prière pour les morts, et sur la foi aux mérites des Saints, est celle des premiers siècles ;

saint Augustin dit que c'est une *coutume* : or ce mot signifie une chose qu'on fait depuis long-temps.

MADEM. BONNE.

Je n'ai pas fini, Madame. Voici comme ce grand Saint continue : *Cela étant, ne croyez pas que rien profite aux morts dont nous prenons soin, si ce n'est les sacrifices solemnels que nous faisons pour eux, soit à l'autel, soit par nos prières et nos aumônes, quoiqu'ils ne servent pas à tous ceux pour lesquels on les fait ; mais seulement à ceux qui, pendant leur vie, se mettent en état d'en profiter. Mais parce que nous ne les discernons pas, il faut les faire pour tous les régénérés ; car il vaut mieux que ces secours soient superflus à ceux auxquels ils ne peuvent ni servir ni nuire, que s'ils manquoient à ceux auxquels ils servent, et chacun le fait plus soigneusement pour les siens, afin qu'on en use de même à son égard.*

M. DE BONNEFOI.

Permettez-moi de vous citer encore saint Augustin sur un autre point contesté, quoiqu'on en ait parlé amplement.

Voici ce qu'il dit pour réfuter l'erreur de certaines gens qui croyoient qu'on pouvoit être sauvé par la seule foi, sans les œuvres : *Les baptisés n'arriveront point à la vie éternelle par la seule foi, s'ils ne se convertissent effectivement, et ne font de bonnes œuvres*; et sur le culte de Latrie il dit :

« Le culte de Latrie et le sacrifice ne » sont dus qu'à Dieu seul. Le vrai sacri- » fice est celui du cœur, par lequel » nous nous offrons en union au sacri- » fice de Jésus-Christ : ce que l'église » célèbre aussi par le sacrement de » l'autel, connu par les fidèles. » Il dit ensuite que quand on offre le sacrifice pour les Saints, ce n'est pas à eux qu'on l'offre, mais à Dieu qui les a faits saints et martyrs, et qui les a honorés, dans le ciel, de la société des anges, pour lui rendre grâces de leurs victoires, et nous exciter à les imiter par son secours.

MADEM. BONNE.

Si ma mémoire eût été assez bonne, j'aurois rapporté un grand nombre de passages aussi positifs sur les points contestés; mais ils m'ont échappé, et ce

que j'en ai dit est suffisant pour marquer ce qu'on croyoit dans la primitive église. Par exemple, en voici un qui me revient. Saint Augustin écrivit à la prière de saint Simplicien évêque de Milan, et dans cet ouvrage il marque les motifs qui le retenoient dans l'église catholique; et ce sont ceux qui suivent :

« Le consentement de la plus grande » partie des peuples; l'autorité com- » mencée par la foi des miracles, nour- » rie par l'espérance, augmentée par la » charité, affermie par l'antiquité; la » succession dans le saint siége de saint » Pierre; le nom de *catholique* tellement » établi, que si un étranger demande où » est l'église catholique, aucun héré- » tique n'ose lui montrer ni son *église*, » ni sa maison. »

M. DE BONNEFOI.

Voici un autre passage sur l'Eucharistie. Il est de saint Gaudence, dans un sermon qu'il prononça aux nouveaux baptisés pendant la semaine de Pâque, l'an 395 : « Dans l'ombre de la pâque » légale on immoloit plusieurs agneaux, » un dans chaque maison, car un seul » ne pouvoit suffire à tous. Mais dans la

» vérité où nous sommes, un seul est
» mort pour tous, et c'est le même qui,
» en chaque maison de l'église, dans le
» sacrement du pain et du vin, nourrit,
» étant immolé, vivifie ceux qui le
» croient, et sanctifie ceux qui le con-
» sacrent. C'est la chair de l'agneau; c'est
» son sang. Le même créateur et seigneur
» de la nature, qui tire le pain et le vin
» de la terre, fait encore du pain son
» propre corps, parce qu'il le peut et
» qu'il l'a promis; et celui qui de l'eau
» a fait du vin, fait du vin son sang. »

MADEM. BONNE.

En voici assez et plus qu'il ne faut pour ceux qui ne fermeront pas volontairement les yeux à la lumière. J'ai rempli la promesse que je vous avois faite, Mesdames, en vous prouvant que l'église n'a rien innové, et qu'elle ne fait que conserver la foi qu'elle a reçue des apôtres, et qui s'est perpétuée de siècles en siècles. Réfléchissez mûrement sur ce que vous avez entendu, et souvenez-vous que ces conférences seront les pièces de votre procès, quand vous paroîtrez devant votre redoutable juge. S'il vous survient quelques difficultés que je n'aie

pu prévoir, vous me trouverez toujours prête à vous répondre : la bonté de la cause que j'ai défendue, et que je défendrai jusqu'au dernier soupir de ma vie, suppléera à la médiocrité de mes talens.

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

PREMIÈRE DÉCLARATION

DE L'AUTEUR.

Je réitère ici la protestation que j'ai faite en plusieurs endroits de cet ouvrage, de le soumettre, ainsi que tout ce que j'ai écrit et que je pourrai écrire, au jugement de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir, étant prête à rétracter et condamner tout ce qui pourroit m'être échappé de contraire aux dogmes qu'elle enseigne.

SECONDE DÉCLARATION

DE L'AUTEUR,

Adressée aux Protestans.

Cet ouvrage devroit avoir été dicté par le seul désir de plaire à Dieu et de procurer sa gloire; j'avoue qu'outre ce motif que j'ai tâché d'avoir, il y en a eu un autre un peu plus naturel. J'ai

long-temps vécu avec les protestans de diverses communions ; j'ai reçu d'eux des services essentiels ; je leur dois le nécessaire philosophique dont je jouis aujourd'hui ; je ne suis pas née ingrate. Le zèle que tout chrétien doit avoir pour le salut de ses frères, a donc dû recevoir un nouveau degré de vivacité des sentimens de gratitude que leurs bienfaits doivent avoir fait naître dans mon cœur.

Parmi les protestans que j'ai connus d'une manière particulière, j'ai admiré les plus heureuses dispositions naturelles: de l'humanité, de la charité pour le prochain, une grande horreur du mal : j'ai gémi bien sincèrement de voir tant de biens en pure perte. Dieu sait que le sacrifice de ma vie ne m'auroit rien coûté, si j'eusse pu, à ce prix, leur procurer le précieux don de la foi. Cette disposition, que j'ose dire habituelle, m'a fait examiner avec soin quels étoient les obstacles à leur retour à l'Eglise. J'ai découvert avec ravissement qu'ils étoient bien diminués depuis un demi-siècle. Le bon sens a déjà ramené les protestans à la foi des dogmes qui firent

autrefois les principaux motifs de leur séparation. Je puis assurer qu'en vingt ans de séjour et de familiarité avec nos frères errans, je n'ai trouvé qu'un seul calviniste ; les autres détestent cordialement les dogmes des réformateurs sur la grâce, la prédestination, le mérite des œuvres. Je n'en donnerai qu'un seul exemple, sans pouvoir me rappeler si je ne l'ai déjà point cité quelque part. En le supposant, qu'on me pardonne la répétition en faveur de ceux qui liront ceci, et qui ne connoissent pas mes autres ouvrages.

Milady Hilsboroough, mère de celle qui parle dans mes ouvrages sous le nom de lady Méry, étoit une Dame qu'on pouvoit présumer avoir conservé l'innocence du baptême, tant ses mœurs étoient pures. Elle n'avoit pas fini son sixième lustre, lorsqu'une mort prématurée l'a ravie à sa famille, et déjà elle étoit revenue de tout ce qu'on appelle goûts de jeune femme. J'ai eu l'honneur de l'enseigner pendant cinq ans ; et dans nos longues conversations elle préféroit toujours les sujets graves, et qui pouvoient servir à lui donner les lumières

nécessaires pour bien élever les enfans. Un jour lady Méry, qui n'avoit que cinq ans, m'ayant entendu dire qu'une pauvre femme que je connoissois iroit se coucher sans souper, faute d'avoir un morceau de pain, me donna une pièce de six sols qui composoit tout son trésor, en me disant qu'elle l'avoit destinée à acheter un ruban, mais qu'elle pouvoit mieux s'en passer, que la pauvre femme, de pain. Comme cette femme n'existoit pas, je portai ces six sols à Milady, qui le lendemain demanda à la petite si elle avoit beaucoup d'argent. L'enfant lui ayant répondu qu'elle ne possédoit pas un liard, sa maman lui donna une pièce de douze sols. Lady Méry fit une exclamation, en disant : Madame de Beaumont ne m'a pas trompée, en me disant que Dieu rendoit le double de ce qu'on donnoit aux pauvres : j'ai donné six sols hier au soir, il m'en envoie douze aujourd'hui. Ce n'est pas le tout, mon enfant, lui dit Milady : outre cette récompense temporelle, Dieu vous en garde une autre qui est bien meilleure; car pour ces six sols que vous avez don-

nés aux pauvres, il vous accordera le ciel : je ne pus m'empêcher de sourire et de dire. Je prie Milady de me donner un écrit signé de sa main, par lequel elle attestera que ce n'est pas moi qui apprends ce catéchisme à sa jeune Dame ; et pourquoi cette précaution, me demanda Milady tout étonnée ? C'est, lui répondis-je, qu'on m'accuseroit d'en vouloir faire une papiste ; car nous croyons que les bonnes œuvres unies à celles de Jésus méritent et acquièrent la vie éternelle. Eh! qui sont les chrétiens qui ne croyent pas cela, répondit Milady ? Tous ceux des églises protestantes, et les anglicans, dis-je. Oh! cela ne peut pas être ! Y auroit-il un seul chrétien assez osé pour donner un démenti à Jésus-Christ ? N'a-t-il pas dit expressément, *qu'un verre d'eau froide donnée à son nom, auroit le centuple en cette vie, et la gloire éternelle en l'autre?* Quand tous les hommes assemblés nieroient cette vérité, j'aimerois mieux en croire Jésus-Christ qu'eux.

Je pourrois ajouter mille exemples à celui-là, pour prouver que les protestans d'aujourd'hui sont revenus à plu-

sieurs des dogmes de l'Eglise romaine. Qui les empêche de se réunir entièrement?

1°. L'indifférence du culte. On leur a persuadé que Dieu ne nous jugeroit pas sur ce que nous avons cru, mais sur ce que nous avons fait; et tel ministre, qui ne cesse de prêcher cette tolérance universelle, diroit à un protestant qui voudroit se faire catholique, qu'il va commettre le péché contre le Saint-Esprit. Je ne l'invente pas : cette sentence a été prononcée, à Genève, à une personne que je connois.

2°. La cause de la perpétuité du schisme est l'ignorance. Les protestans, sur-tout en Angleterre, ne connoissent pas les dogmes de leur communion; et parmi ceux qui les savent, nul ne les croit. Je ne suis pas orthodoxe, me disoit la fille d'un ambassadeur; mais ce n'est pas ma faute, je ne pourrois le devenir sans être athée tout de suite.

Il y a bien des erreurs dans notre communion, me disoit en 1767 un honnête Suisse, sur-tout par rapport à la prédestination; je déteste cette façon de penser. Avouez aussi de bonne foi

qu'il y a bien des erreurs dans votre Église. Je lui niai le fait ; car une Eglise où il y auroit des erreurs ne seroit pas celle de Jésus-Christ. Il ne sentoit pas cette conséquence. Le troisième obstacle à la réunion est donc l'ignorance des dogmes des catholiques. L'honnête homme qui me tenoit ce discours, ignoroit que le fondement de la foi des catholiques est la promesse solemnelle de Jésus, qui a promis de rester avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Or, Jésus ne peut compatir avec l'erreur.

Enfin, le dernier obstacle à la réunion est la prévention. On croit aveuglément toutes les calomnies qu'on débite contre l'Eglise romaine, pour parler à la protestante, et le ton décisif avec lequel elles sont prononcées ne permet pas de les examiner.

Réunir tous les chrétiens dans une même communion, c'est le vœu de tous les honnêtes gens dans toutes les communions ; mais on est bien éloigné d'être d'accord sur les moyens de faire réussir ce projet. Il faut, me disoit un ministre, que chacun cède quelque

chose de son côté. Mais si la promesse de Jésus-Christ est accomplie, l'Eglise dans laquelle il a toujours été ne peut rien céder qu'aux dépens de la vérité. Je crois avoir trouvé un moyen plus efficace.

Il faudroit d'abord examiner, si l'indifférence du culte et la tolérance universelle sont fondées sur la parole de Dieu, sur l'Ecriture.

Il faudroit 2°. se bien instruire de sa propre religion, et voir ce qu'on a cru, et ce qu'on croit à présent dans la réforme.

3°. Il seroit nécessaire de savoir aussi ce que croyent les catholiques; mais la justice demande qu'on ne s'en rapporte pas à cet égard aux témoignages des ministres. C'est dans la décision des conciles, c'est dans nos catéchismes qu'il faut chercher notre foi.

Enfin, il faudroit examiner si les objets de notre foi sont nouveaux, et s'ils ont été crus dans les quatre premiers siècles de l'Eglise, temps dans lesquels les protestans ont reconnu que la foi étoit pure.

De toutes les personnes qui pouvoient

se charger de proposer l'examen de ces quatre articles, j'ose dire que personne ne pouvoit le faire aussi bien que moi. Premièrement, parce que je ne suis ni savante, ni théologienne. Secondement, parce qu'ayant vécu long-temps avec les protestans, je suis au fait de la seule controverse dont on puisse se servir aujourd'hui. Troisièmement, c'est qu'ils sont faits à mon style, à mon langage.

Ce n'est pas, comme le lecteur judicieux peut en juger, l'orgueil qui m'a persuadé que j'étois plus propre à traiter cette matière qu'une autre personne, puisque la première raison qui me le fait croire, c'est que je suis ignorante. Un docteur auroit beau vouloir se rapetisser à la taille de ses lectrices, il lui échapperoit malgré lui du grand, du beau, du savant, et ce seroit du grec pour les trois quarts des personnes pour lesquelles j'écris. Je n'ai nul effort à faire pour me mettre à leur portée, c'est mon état naturel; je ne pense rien, je n'écris rien, qu'une personne de bon sens, sans étude, ne puisse écrire et penser: je ne sais que mon catéchisme, mais je le sais bien; je sais tout aussi bien celui

des protestans (je les rapproche tous de l'Evangile, et c'est lui qui décide). Mon style est celui d'une femme qui s'exprime dans une conversation familière avec des amis faits à l'entendre de longue main; mes ouvrages précédens y ont accoutumé un grand nombre de personnes. Enfin je n'ai point de fiel contre ceux à qui je parle, excepté deux sortes de gens; je n'ai jamais senti l'aigreur. Les uns, ou plutôt l'un (car je le répète, je n'en ai jamais trouvé qu'un seul), c'est un vrai calviniste : celui-là anéantit la divinité à mes yeux, et j'ai peine à me contenir avec lui. Les seconds.... oh ! les seconds n'ont rien à faire ici, ils trouveront aisément leur remède avec celui des autres.

Me lira-t-on ? ce sera le plus petit nombre ; il sera plus court de dire que l'ouvrage est mauvais, pernicieux, que de me réfuter. C'est à vous que je m'adresse, messieurs les ministres ; si j'ai avancé quelque chose de faux, démasquez-moi, la charité l'exige ; peut-être quelques-unes des ames confiées à vos soins seroient-elles en danger, si vous ne le faisiez pas ; et quand il n'y en auroit

qu'une, la chose en vaudroit bien la peine. Si j'ai tronqué, mal traduit les passages des Pères, couvrez-moi de la confusion que je mérite ; mais si je n'ai rien ajouté à ce qu'ils ont dit, avouez que la foi de l'Eglise romaine est telle aujourd'hui qu'elle l'étoit dans les premiers temps, et qu'on ne peut, sans calomnie, l'accuser d'avoir innové.

Et vous qui fûtes et qui serez toujours les premiers objets de mon zèle ; vous que j'ai instruites avec tant de peine dans la morale du christianisme, regardez cet ouvrage comme la plus grande marque d'attachement que je puisse vous donner. Que penseriez-vous de moi, si, par des vues d'intérêt, de réputation ou autres, je ne m'efforçois pas de vous désabuser des erreurs que je crois incompatibles avec votre salut éternel ? Quand mes idées à cet égard seroient fausses, il suffit que je les aie pour justifier mon entreprise. Que risquez-vous en me lisant ? Si je ne prouve point, si je prouve mal, je vous aurai procuré l'avantage d'être affermies dans la foi de la communion dans laquelle vous êtes nées, vous serez ce que vous êtes en consé-

quence de cause; mais souvenez-vous, en me lisant, que la foi est un don de Dieu, comme je l'ai dit dans le cours de cet ouvrage, et qu'ordinairement il en fait la récompense des mœurs pures.

De l'Imprimerie de P. GUEFFIER, rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 18, à Paris.